ia

UCSB LIBRARY
X-28931

ÉNIGMES

DU

GRAND SIÈCLE

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/masquejacques00lalo

ÉNIGMES DU GRAND SIÈCLE

LE MASQUE DE FER

JACQUES STUART DE LA CLOCHE

L'ABBÉ PRIGNANI

ROUX DE MARSILLY

PAR

E. LALOY,

Archiviste-Paléographe,
Conservateur-adjoint à la Bibliothèque Nationale.

PARIS
LIBRAIRIE H. LE SOUDIER
174, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 174

1913.

AVERTISSEMENT

Le 18 septembre 1698, M. de Saint-Mars, nommé gouverneur de la Bastille au mois de juin précédent, en venant prendre possession de son poste, amena avec lui un *ancien prisonnier masqué* qu'il gardait déjà à Pignerol avant 1681, et *dont le nom ne se disait pas.* D'autres prisonniers avaient été transférés ainsi masqués à la Bastille, mais leur nom avait été connu peu à peu du personnel ; seul de tous ces prisonniers, celui-là *est resté à la fois inconnu et masqué pendant tout son séjour à la Bastille.* Il mourut en novembre 1703.

Le *secret du roi*, sous l'ancien régime, s'étendait à bien des choses, mais l'une de celles qui piquaient le plus la curiosité était l'identité des détenus de la *prison d'Etat du Roi*, où étaient enfermés pêle-mêle les innocents que l'on ne pouvait faire condamner et les coupables que l'on voulait faire échapper aux rigueurs de la justice. Les hypothèses que le personnel de la Bastille et les gens d'alentour avaient commencé à faire sur ce prisonnier mystérieux se multiplièrent, se répandirent et devinrent plus extravagantes à mesure que disparaissaient les témoins de cette longue détention ; eux seuls avaient su la vérité ; ils en emportèrent le secret dans la tombe sans savoir combien la

postérité se passionnerait pour cette énigme. Dès 1745, le prisonnier devenait un fils de roi ; en 1746, on transformait son masque de velours en un *masque de fer*.

La fin du XVIII[e] siècle est l'époque où cette légende a le plus préoccupé l'opinion. « Louis XV fut souvent questionné par ses courtisans sur un sujet qu'il abordait sans répugnance et qu'il entendait en souriant approfondir devant lui. Mais à l'occasion de deux systèmes débattus avec une égale probabilité par Sainte-Foix et le P. Griffet, il hocha la tête et dit : « Laissez-les disputer, personne n'a encore dit la vérité sur le Masque de Fer ».

« Une autre fois, le premier valet de chambre du roi, M. de La Borde, essayant de mettre à profit un moment d'abandon et de familiarité de son maître, pour s'approprier, sans péril, un secret qui avait causé la mort de plusieurs personnes, Louis XV l'arrêta dans ses conjectures par ces mots non moins énigmatiques que le Masque de Fer lui-même : « Vous voudriez que je vous dise quelque chose à ce sujet? Ce que vous saurez de plus que les autres, c'est que *la prison de cet infortuné n'a fait tort à personne qu'à lui* » (1).

(1) P. Lacroix, *l'Homme au Masque de Fer*, P., 1837, p. 106-107. —On a prêté d'autres réponses à ce monarque : « Le duc de Choiseul m'a raconté plusieurs fois que Louis XV lui avait dit qu'il était instruit de la vérité de l'histoire du Masque de Fer. Le duc, très curieux de pénétrer ce mystère, s'avança autant qu'il le pouvait, jusqu'à prier Sa Majesté de le lui dévoiler ; mais le Roi ne voulut jamais rien lui dire de plus, sinon que de toutes les conjectures qu'on avait faites là dessus, il n'y en avait pas une de vraie ; et

Louis XV est le dernier roi auquel la légende attribue la connaissance de ce grand secret : Louis XVI l'ignorait complètement ; son premier ministre, Malesherbes, fit faire des recherches dans les archives de la Bastille pour l'élucider ; Chevalier, major de cette prison, en envoya le 19 novembre 1775 le résultat au ministre : il n'avait rien trouvé au-delà de ce qu'on savait déjà (1).

D'après une tradition communiquée par Mme d'Abrantès à Paul Lacroix, Napoléon aurait désiré vivement connaître le secret de l'énigme. Il ordonna des recherches qui restèrent sans résultat ; ce fut en vain que pendant plusieurs années le secrétaire de M. de

---

quelque temps après, Madame de Pompadour, excitée par M. de Choiseul, ayant pressé le Roi sur ce sujet, il lui dit que c'était un ministre d'un prince italien ». *Correspondance interceptée,* Londres, p. 26-27 et *Mémoires d'un voyageur qui se repose,* t. II, p. 207-208 : « Si vous saviez ce que c'est, avait dit tout d'abord Louis XV, vous verriez que c'est bien peu intéressant ».

(1) « J'étais auprès de la reine lorsque le roi, ayant terminé ses recherches, lui dit qu'il n'avait rien trouvé dans les papiers secrets d'analogue à l'existence de ce prisonnier ; qu'il en avait parlé à M. de Maurepas, rapproché par son âge du temps où cette anecdote aurait dû être connue des ministres, et que M. de Maurepas l'avait assuré que c'était simplement un prisonnier d'un caractère très dangereux par son esprit d'intrigue et sujet du duc de Mantoue. On l'attira sur la frontière, on l'y arrêta et on le garda prisonnier, d'abord à Pignerol, puis à la Bastille ». *Mémoires sur la vie privée de Marie-Antoinette,* par Mme de Campan, première femme de chambre de la reine (Paris, 1822, t. I, p. 106-107).

Talleyrand fureta dans les archives des Affaires étrangères et que M. le duc de Bassano appliqua toutes les lumières de son esprit judicieux à éclaircir les abords de ce ténébreux mystère historique (1).

Il sembla un certain temps qu'un Anglais, Mgr. A. S. Barnes (2), avait réussi à être l'Œdipe de cette énigme. Dans son livre *The Man of the Mask,* publié en 1908, il soutint que le Masque de Fer était un abbé Prignani, connu depuis la publication du t. III (1842) des *Négociations relatives à la succession d'Espagne* de Mignet ; puis, cherchant dans les documents connus, qui avait pu être auparavant cet abbé que l'on voit y surgir inopinément en février 1669, il crut pouvoir l'identifier avec un certain Jacques Stuart de la Cloche, que l'on considérait depuis 1862 comme l'aîné des fils naturels du roi d'Angleterre Charles II. Dans une seconde édition de son livre publiée en février 1912, il s'était vu, il est vrai, obligé de renoncer à cette seconde hypothèse, mais il avait en même temps rendu un nouveau service à la science en

(1) P. Lacroix, *l'Homme au Masque de fer,* P., 1837, p. 169.

(2) Monsignor Arthur Stapylton Barnes, chapelain catholique à l'université de Cambridge, camérier du pape Pie X, est né à Kussonli (Inde), le 31 mai 1861 ; son père était secrétaire du gouvernement de l'Inde pour les affaires étrangères. Arthur S. Barnes, après avoir étudié à Eton et Woolwich, devint lieutenant d'artillerie de 1877 à 1879, puis après une nouvelle série d'études à Oxford, fut ordonné dans l'Eglise Anglicane. En 1895, il fut reçu dans l'Eglise Romaine par le cardinal Merry del Val à Rome, et après de nouvelles études fut ordonné de nouveau, cette fois-ci comme prêtre catholique romain.

élucidant le problème que comportait la vie de Jacques de la Cloche.

C'est à faire connaître les résultats si intéressants obtenus par Mgr. Barnes que ce livre était consacré. Une première édition était terminée depuis un mois quand le hasard fit découvrir à l'auteur des documents prouvant que Prignani était mort à Rome en 1678 ou 1679. Près d'un tiers du volume a dû être recommencé ; encore n'a-t-on pas pu changer ses grandes lignes. C'est ce qui explique le manque de lien actuel entre certains chapitres : l'idée qui avait présidé à leur disposition dans la première édition a dû être abandonnée dans la seconde.

Quand un auteur s'est trompé, on est toujours tenté de trouver son erreur inexcusable et de déclarer ennuyeuses et déplacées les explications qu'il peut en donner. L'hypothèse qui voyait dans Prignani le Masque de Fer avait cependant rencontré par hasard des coïncidences vraiment extraordinaires : cet abbé était vraisemblablement en possession d'un secret d'une importance absolument unique (celui de la conversion de Charles II au catholicisme), les documents permettaient de croire que Louis XIV avait de l'antipathie pour lui, enfin et surtout les deux derniers documents connus le nommant (les lettres de Lionne des 17 et 27 juillet 1669) étaient antérieures de deux ou d'un jour aux lettres de Louvois et de Louis XIV préparant et ordonnant l'incarcération du Masque de fer. On pouvait donc conclure à une relation de cause à effet, sentiment encore fortifié par le fait

que l'arrestation du Masque de fer a vraisemblablement eu lieu à Dunkerque ; Prignani qui revenait d'Angleterre pour rendre compte de sa mission diplomatique devait repasser par cette ville ou dans son voisinage s'il retournait dans ce pays pour continuer l'œuvre de convertisseur que lui avait confiée Madame. De plus, il est à peu près sûr que le Masque de fer était un prêtre. Il y avait là une nouvelle coïncidence. Le vraisemblable n'est pas toujours vrai. Avant même que la première édition de ce livre ait été mise en vente, j'ai été forcé de reconnaître que ces coïncidences, si précises qu'elles fussent, n'avaient pas constitué une preuve.

J'ai ajouté en appendice une étude sur l'histoire de Roux de Marsilly, protestant exécuté à Paris en 1669. Un historien écossais, M. A. Lang (1), a soutenu longtemps que le Masque de Fer était un nommé Martin, valet du supplicié. L'épisode étant élucidé surtout par des documents inédits jusqu'ici, il n'était peut-être pas inutile de le faire connaître à nos lecteurs. D'ailleurs, il se rattache intimement à celui de la mission de Prignani. Roux de Marsilly, qui passait pour avoir voulu assassiner Louis XIV, prétendait être l'agent du gouvernement anglais auprès des Suisses ; les mêmes dépêches nous renseignent sur lui et sur Prignani. Décembre 1912.

(1) Mr. Andrew Lang, membre de l'Académie royale britannique depuis 1906, est né le 31 mars 1844. Après des études brillantes à Edimbourg et St. Andrews, il se consacra à la littérature et à l'histoire. Son œuvre est considérable. Citons surtout son *History of Scotland* et ses travaux sur Jeanne d'Arc qui l'ont rendu populaire en France. Il est mort le 20 juillet 1912.

PREMIÈRE PARTIE

Le Masque de Fer

CHAPITRE I.

La conversion de Charles II.

Complètement et définitivement battu à Worcester par Cromwell, le 3 septembre 1651, Charles II, fugitif, se cachait où il pouvait pour échapper à la poursuite des Têtes-Rondes et gagner un port d'où il pourrait s'embarquer pour la France. Il avait, d'après la tradition, passé deux nuits à Boscobel House dans le « trou du prêtre catholique » et deux jours dans les branches d'un chêne du voisinage, pendant qu'un de ses compagnons, lord Wilmot, avait trouvé asile à quelques milles de là chez un catholique, Mr. Whitgreave, propriétaire de Moseley Hall. Le dimanche 7 septembre, un paysan fidèle, John Pendrell, y arriva porter la nouvelle du grand danger que courait le roi. Alors Mr. Whitgreave et son chapelain John Hudleston, moine bénédictin, « vivement émus du péril où se trouvait leur souverain, après avoir offert au Seigneur leurs prières du dimanche pour le salut de Sa Majesté », firent leurs arrangements pour l'amener à Moseley. Déguisé en garçon meunier,

sous le nom de Will Jones, et dans le plus misérable accoutrement, Charles y fut conduit par les Pendrells et y resta trois jours.

Le mardi 9 septembre, il eut un long entretien avec le P. Hudleston ; il lui demanda comment les Catholiques se trouvaient sous ce gouvernement puritain. Le Père lui répondit que persécutés à la fois pour leur religion et leur loyalisme, ils ne négligeaient pas leurs devoirs religieux, et il le mena à la petite chapelle dans le grenier. Son aspect propre et décent émut le roi ; revenu en bas, il examina les livres du P. Hudleston, et fut particulièrement intéressé par un petit traité manuscrit intitulé « Le court et droit Chemin vers la Foi et l'Eglise », écrit par le P. Richard Hudleston, oncle de son interlocuteur. Le roi le lut avec attention et quand il eut fini, dit : « Je n'ai jamais vu rien de plus net et de plus clair sur ce sujet ; les arguments tirés de la succession sont si décisifs que je ne comprends pas comment on peut leur résister ». Il prit aussi un exemplaire du catéchisme de Tubervill et dit que « c'était un bon livre et qu'il le garderait avec lui ».

A ce moment un serviteur vint annoncer que des soldats venaient vers la maison. Le roi fut enfermé bien vite dans le « trou du prêtre (1) » et y resta pendant l'entrevue de Mr. Whitgreave avec ces soldats.

(1) Fea, dans *the Flight of the King,* en donne une photographie, comme d'ailleurs de tous les édifices et objets rendus célèbres par la fuite du roi.

Ils n'avaient aucun soupçon de la présence de Charles, mais voulaient arrêter son hôte comme ayant combattu à Worcester. Il put leur prouver le contraire et ils s'en allèrent sans perquisitionner.

Charles étant sorti de sa cachette, Hudleston saisit cette occasion de lui rappeler que, depuis cent ans, les prêtres catholiques anglais vivaient dans les conditions où il se trouvait depuis quelques jours. « Votre Majesté est exposée actuellement aux mêmes périls que moi, mais j'espère que Dieu qui vous y a conduit vous préservera et que vous y serez aussi en sûreté que dans un château de vos royaumes ». « S'il plaît à Dieu de me rendre ma couronne, répondit le roi, vos coreligionnaires jouiront d'autant de liberté que n'importe lequel de mes sujets ».

Le trou du prêtre où Charles passa une heure si déplaisante peut encore être vu. On y entrait par une porte secrète dans la boiserie. « Dépourvu de lumière et presque d'air, il ne présentait d'autre commodité qu'un siège en brique. Les malheureux prêtres que l'on y cachait y restaient parfois des jours et des semaines, soutenus par une nourriture liquide qu'on leur passait au moyen d'une plume ou d'un roseau ».

Charles quitta Moseley Hall la même nuit, et après beaucoup d'aventures atteignit Shoreham, d'où il s'échappa sur le continent. A partir de ce moment, il semble avoir été catholique de cœur ; mais il était encore loin de l'être par ses actes. En dépit de conférences avec M. Olier, le fondateur des Sulpiciens, de lettres aimables et de promesses aux couvents,

d'affirmations de ses sentiments catholiques dans des conversations privées, il ne put se décider à l'abjuration publique.

Remonté sur le trône, en 1660, tous ses actes visèrent constamment à remplir ses promesses aux Catholiques, mais il dut peu à peu reconnaître que la haine du papisme était aussi forte chez ses partisans que chez ses ennemis.

Tout d'abord, il rouvrit la chapelle de sa mère à Somerset House, fournissant ainsi aux Catholiques de Londres un endroit où ils pouvaient entendre la messe sans crainte de persécution ; puis sans révoquer les lois pénales contre eux, il restreignit beaucoup leur exécution dans la pratique ; enfin refusant d'épouser une des princesses protestantes qui lui furent proposées, il se maria avec une catholique, Catherine de Portugal.

La nouvelle reine arriva à Portsmouth le 13 mai 1662. Contrairement à l'usage, elle n'avait pas été épousée par procuration, sous prétexte que les Portugais n'auraient pas admis qu'un protestant remplît ce rôle. Il fallait célébrer le mariage en Angleterre ; Charles se hâta d'accourir à Portsmouth et la bénédiction nuptiale fut donnée aux époux dans la chambre à coucher de Catherine par lord d'Aubigny, son aumônier, en présence du P. Howard et de quelques Portugais. Sheldon, évêque de Londres, venu pour célébrer la cérémonie, se trouva frustré de cet espoir. Il se contenta de dire qu'elle avait eu lieu sans faire savoir qui avait officié et fut récompensé de sa complaisance par le siège archiépiscopal de Cantorbéry.

Le fait qu'il y avait deux reines catholiques (la mère et la femme du roi) autorisa à ouvrir une nouvelle chapelle catholique à Saint-James ; d'Aubigny en fut le titulaire et il eut avec lui deux groupes de religieux, des Franciscains portugais et des Bénédictins anglais dont le P. John Hudleston faisait partie.

Dans sa déclaration, envoyée de Bréda au général Monk, le roi avait annoncé qu'il était en faveur de la tolérance religieuse ; une fois monté sur le trône, il fit tout ce qu'il pouvait faire sans danger pour que le catholicisme profitât de cette promesse faite à tous. Les mesures qu'il prit en conséquence sont énumérées dans un document qu'il envoya à Rome, vers la fin de 1662, pour réconcilier son royaume avec le Saint-Siège. Communiquer ouvertement avec le pape eut provoqué un orage et eut pu lui coûter son trône ; le plus grand secret était nécessaire. L'agent qui fut choisi était un catholique irlandais, nommé Richard Bellings (1), homme de bonne naissance et secrétaire particulier de la reine-mère Henriette-Marie. Il partit d'Angleterre dans l'automne 1662, ostensiblement pour vaquer à ses propres affaires : il ne devait aller à Rome qu'après avoir dépisté la curiosité.

La première chose qu'il devait demander était le chapeau de cardinal pour l'abbé d'Aubigny, aumônier de la reine et parent du roi. Le mémorandum sur ce

(1) Bellings (Richard), né près de Dublin au commencement du XVII[e] siècle, secrétaire de la Confédération irlandaise en 1642, mort en 1677.

sujet avait été écrit par le chancelier Clarendon lui-même (1), copié par son fils et signé à chaque page par Charles. Bellings avait aussi des lettres d'introduction du roi pour le cardinal Chigi, neveu d'Alexandre VII, le pape régnant, et pour le cardinal Barberini, ainsi que deux lettres des deux reines au cardinal Orsini. L'abrégé du mémorandum et les deux dernières lettres existent encore.

En dépit d'un avis favorable d'une des congrégations de cardinaux, le pape ne put donner satisfaction au roi, probablement à cause des convictions jansénistes de l'abbé d'Aubigny.

Le reste de la négociation, dont le secret était bien plus rigoureux, et dont Clarendon en particulier ne savait rien, avait pour objet un plan destiné à ramener les trois royaumes d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande sous l'obéissance du Saint-Siège. Le roi, et ceux qui comme lui désiraient être réunis à l'Eglise romaine, devaient accepter la profession de foi extraite par Pie IV des actes du Concile de Trente et les décrets des Conciles généraux sur la foi et la morale, réservant seulement comme en France certains droits et certaines coutumes. Rien de ce qui n'y serait point contenu ne pourrait être imposé au roi, ni à aucun de ses sujets catholiques, et si l'un d'eux exprimait son

(1) Edouard Hyde, comte de Clarendon, chancelier de l'échiquier sous Charles Ier, accompagna Charles II dans l'exil depuis 1644 ; grand chancelier en 1657, forcé de démissionner et banni en 1667, mort à Rouen en 1674.

opinion sur un point qui n'y était point réglé, il ne pourrait être déclaré avoir commis un crime et être hérétique. A cette condition, le roi consentait à rompre avec cette Réformation qui méritait bien plus d'être appelée Déformation, car elle avait renversé tout gouvernement établi et introduit la confusion babylonienne dans l'Eglise et dans l'Etat. Suivaient 24 « notes » indiquant le plan que le roi se proposait de suivre. Les archevêques et évêques existants et qui donneraient leur adhésion au plan, devaient être reconsacrés par trois légats apostoliques envoyés de Rome dans ce but à l'exclusion de tout autre. L'archevêque de Cantorbéry serait élevé à la dignité de patriarche des trois royaumes et de chef de l'administration ecclésiastique ; toutefois, quelques cas étaient réservés à un légat nommé *ad hoc*, qui devait être de nationalité anglaise et résider en Angleterre. Le reste du gouvernement de l'Eglise devait être dirigé par des synodes diocésains annuels et par un concile national se réunissant à des dates fixes. Le roi devait nommer aux évêchés et les biens ecclésiastiques jadis confisqués être maintenus à leurs possesseurs actuels. Les prêtres mariés conservaient leurs femmes, mais ceux qui seraient ordonnés postérieurement devaient observer le célibat. La messe serait célébrée en latin, mais accompagnée de cantiques en anglais, et l'Eucharistie donnée sous les deux espèces à ceux qui le désireraient. Liberté de conscience serait accordée à tous, ni Charles ni ses successeurs ne pourraient être obligés de traiter durement les Protestants. Quelques congré-

gations seraient autorisées (y compris les Jésuites, pour enseigner dans les écoles).

Nous ne savons rien d'autre de ces négociations ; évidemment, le Pape répondit et probablement ce fut Bellings qui porta la réponse en Angleterre. Mais les documents ne nous fournissent aucun renseignement là dessus.

CHAPITRE II.

Jacques Stuart de la Cloche.

Le *Registre d'entrée des novices de 1631 à 1675* dans le collège de la Société de Jésus à Saint-André du Quirinal porte à la page 160 la mention suivante : « Jacques de la Cloche, de l'île de Jersey, sous le roi d'Angleterre, âgé de 24 ans, vint à Saint-André le 11 avril 1668. (Suit la description de la très modeste garde-robe apportée par le novice). Signé : Jacques de la Cloche, manu propria ».

Le jeune homme dont l'entrée dans cette pieuse maison était ainsi enregistrée devait son admission à trois certificats dont il était pourvu. Le premier était ainsi conçu : « Charles, par la grâce de Dieu, roy d'Angleterre, de France, d'Ecosse et d'Hibernie, confessons et tenons pour notre fils naturel le sieur Jacques Stuart qui, par notre ordre et commandement, a vécu en France et autres pays jusqu'à 1665 où nous avons daigné prendre soin de lui. Depuis, la même année, s'étant trouvé à Londres de notre volonté expresse et pour raison, lui avons commandé de vivre sous autre nom encore, savoir, de la Cloche du Bourg de Jarzais. Auquel, pour raisons importantes qui regardent la paix du Royaume que nous avons toujours recherchée, défendons de parler qu'après notre mort

[*du secret de sa naissance*]. En ce temps, lui soit lors permis de présenter au Parlement cette notre déclaration que, de plein gré et avec équité, nous lui donnons à sa requête et en sa langue, pour lui ôter occasion de la montrer à qui que ce soit pour en avoir l'interprétation. — A Wthall, le 27 de septembre 1665. Ecrit et signé de notre main, et cacheté du cachet ordinaire de nos lettres sans autre façon. CHARLES.

Le second certificat portait : « Le sieur Jacques Stuart que nous avons déjà reconnu par ci-devant pour notre fils naturel, vivant sous le nom de La Cloche, nous ayant représenté que, survivant après notre décès, il pourrait être en peine de sa vie, s'il n'est pas reconnu de nostre Parlement, comme pour les autres difficultés qui peuvent arriver en cette affaire, pour cet effet, condescendants à ses requêtes, avons trouvé bon de lui assigner et laisser sur notre domaine, si tel est le bon plaisir de notre successeur à la couronne et de notre Parlement, la somme de 500 *l.* sterling par chacun an. Duquel legs il ne lui sera loisible de jouir sinon en tant qu'il demeurera à Londres, vivant dans la religion de ses pères et liturgie anglaise. — A Wthall, le 7 févr. 1667. Ecrit et scellé de notre main propre. CHARLES».

Outre ces deux certificats du roi d'Angleterre Charles II, son père, l'aspirant au noviciat en présenta un troisième de la reine Christine de Suède, qui après avoir abdiqué pour embrasser le catholicisme habitait alors à Hambourg : « Jacques Stuart, qui à dessein vit incognito sous le nom de De la Cloche du Bourg, est né dans l'île de Jersey et est le fils naturel de Charles II,

roi d'Angleterre. Sa Majesté Britannique l'a reconnu comme tel dans une communication privée qu'elle nous a faite. Il a été élevé dans la secte calviniste, mais l'a maintenant quittée et s'est réuni à la Sainte Eglise Romaine à Hambourg, le 29 juillet 1667. Nous avons jugé bon de le confirmer et de l'attester de notre main, quoique ce ne soit pas dans nos habitudes, afin que dans ces circonstances extraordinaires, il puisse ouvrir son âme à son directeur en confession et chercher conseil pour son salut. CHRISTINA ALEXANDRA».

On conçoit que le P. Gian Paolo Oliva, alors général des Jésuites, ait accepté un novice muni de pareilles références et dont la pauvreté s'expliquait par une conversion ouverte à la religion catholique qui devait mécontenter un roi faisant extérieurement profession de protestantisme. Si cependant il avait examiné les certificats de plus près, il aurait remarqué que le premier était daté de Wthall, 27 sept. 1665 ; or, à cette époque, la peste dévastait Londres, et Charles II avait quitté cette ville avec sa cour pour aller habiter Salisbury. Il transféra de là son séjour à Oxford le 23 septembre. Ce n'est que le 28 janvier 1666 qu'il revint à Hampton Court, près de Londres. La crainte de la contagion est un garant infaillible que le roi ne serait pas revenu dans sa capitale au plus fort de l'épidémie (1). La date 1665 est elle-même attestée par sa

(1) Cette erreur dans la date du lieu a été remarquée dès 1862 par lord Acton qui n'en tirait aucune conclusion *(Historical Essays and Studies,* p. 99).

répétition dans la lettre du 3 août 1668 dont nous parlerons plus loin, de sorte qu'une erreur de copie est exclue. Le porteur du certificat était donc un faussaire et un imposteur, cherchant probablement par ces dangereux mensonges à se procurer des moyens d'existence et peut-être aussi un refuge où il put échapper à des investigations de la justice provoquées par des méfaits antérieurs.

D'où venait-il ? nous n'en savons naturellement rien. Cependant le faux certificat de Christine donne lieu de penser qu'il avait dû être en relation avec elle et qu'il venait donc probablement de Hambourg.

Qui était-il ? Quels incidents lui avaient suggéré l'idée de cette imposture ? nous l'ignorons. Cependant le nom de *de la Cloche* conduit naturellement à l'hypothèse qu'il était réellement de Jersey ou tout au moins avait été en relations suivies avec certaines familles de cette île. En effet, le nom de la Cloche était celui d'une famille fort en évidence à Jersey.

En 1656, Jean la Cloche, fils du rév. Etienne la Cloche, recteur de Saint-Ouen, l'une des grandes paroisses de l'île, épousa Marguerite de Carteret, fille de Joshua de Carteret, seigneur de la Trinité et parente de Sir George Carteret, lieutenant-gouverneur de l'île (1). Au manoir de la Trinité, qui existe encore, on conservait autrefois un grand portrait de Charles II

(1) Jean la Cloche, dans les actes postérieurs à son mariage signe toujours « de la Cloche » tandis que ses ancêtres n'avaient employé que la forme « la Cloche ».

par Lely, chef-d'œuvre donné par le roi lui-même. Après la publication de l'article dans lequel Lord Acton en 1862 révéla l'histoire de Jacques de la Cloche, on chercha naturellement à Jersey à combler la distance entre ces découvertes sensationnelles et les faits publiés jusqu'alors. L'opinion des chercheurs fut que la mère de Jacques devait être Marguerite de Carteret.

Le Dr. Hoskins qui avait publié en 1854 un ouvrage intitulé *Charles II in the Channel Islands,* ne trouva aucun document pour fortifier cette hypothèse, mais crut pouvoir affirmer l'existence d'une tradition populaire disant que ce prince aurait profité de ce que le manoir de la Trinité n'est qu'à trois milles d'Elizabeth Castle où il habitait pendant son séjour dans l'île, d'abord d'avril à juin 1646 et ensuite de septembre 1649 à février 1850. Miss Carey se fit aussi l'écho d'une autre tradition rapportant que la table de pierre qui se dressait encore dans le jardin du manoir aurait été utilisée dans plus d'une fête joyeuse donnée en l'honneur du « Gai Monarque » (1). Le silence des historiens antérieurement à 1862 est une sûre garantie que ces prétendues traditions anciennes sont simplement l'écho des questions posées par les chercheurs eux-mêmes. Il semble cependant évident que Jacques de la Cloche a dû avoir primitivement en vue quelqu'histoire de ce genre reliant la famille la Cloche avec Charles II.

(1) Carey, *Channel Islands,* p. 131.

Dans une lettre forgée par lui et portant la date du 29 août 1668, il se fera ordonner par ce prince de se présenter « comme le fils d'un riche prédicant, mort depuis peu et dont la mère est mue de quelqu'envie de se faire catholique », ce qui semble un nouveau souvenir de la famille de pasteurs protestants dont il avait pris le nom. Dans la même correspondance fabriquée par lui, d'autres allusions à la présence de la reine Henriette-Marie à Londres et à l'existence de nombreux ecclésiastiques autour de cette reine et de sa belle-fille Catherine de Bragance donnent à penser qu'il aurait pu visiter Londres avant la peste de 1665 ; de là il serait allé à Hambourg où il aura été plus ou moins en relation avec Catherine de Suède (la fausse lettre du 4 août 1669 dit que celle-ci devra le *traiter en simple cavalier*, donc elle le connaissait comme quelqu'un de cette qualité).

Oliva n'était peut-être pas sans ignorer que Charles II était dans le fond de son cœur enclin à une conversion. Il avait été en relation avec R. Bellings lors de la mission de celui-ci à Rome en 1662-1663. (1) Il a pu recevoir des renseignements plus précis sur l'inclination du roi d'Angleterre vers le catholicisme s'il fit connaître la conversion de son fils à l'un de ceux qui avaient été mêlés à la négociation.

Naturellement, il dut causer de ces faits avec le novice, lui confier sous le sceau du secret les raisons

(1) Civiltà cattolica, s. 5, t. 6, p. 700.

qu'il y avait de croire que malgré l'obligation que lui imposait le second certificat de « demeurer à Londres, vivant dans la religion de ses pères et liturgie anglaise », il n'aurait aucune peine à obtenir la continuation des bienfaits d'un père animé des mêmes sentiments que lui ; Jacques comprit la nécessité de changer son plan ; il fit parvenir au général des Jésuites deux, lettres soi-disant écrites par Charles II et en accord parfait avec les prévisions exprimées par ce chef d'Ordre, le roi y exprimant la plus vive joie de savoir son fils converti, remerciant Dieu de lui avoir fait « naître l'occasion de pouvoir trouver une seule personne dans ses royaumes à qui il put se fier touchant l'affaire de son salut, sans donner d'ombrage à sa cour qu'il fut catholique » et déclarant « ne pouvoir se servir que de lui qui sera toujours assez capable pour nous administrer en secret les sacrements de la confession et de la communion que nous désirons recevoir au plus tôt ».

La lettre ajoutait que ce secret n'était connu que des reines (la reine-mère Henriette de France et Catherine de Bragance, femme de Charles II), et le faussaire allait commettre un nouvel anachronisme en supposant que la reine-mère habitait encore Londres. Or, elle avait quitté cette ville au commencement de juillet 1665, au plus fort de la peste, accompagnée par son fils jusqu'à l'embouchure de la Tamise, et presque sans espoir de retour, les médecins ayant déclaré que l'air de l'Angleterre pourrait lui devenir funeste étant donné la « mauvaise toux » qui la faisait souffrir depuis

1662. Elle s'était alors fixée à Colombes (près Paris), où elle mourut en août 1669. Mais le faussaire ignorait ce déplacement ; il avait probablement entendu parler par Oliva de la façon dont « les reines » étaient intervenues dans la négociation pour élever l'abbé d'Aubigny au cardinalat et des soins particuliers qu'Henriette de France avait pris de Monmouth quand il n'était que Mr. Crofts, et en avait conclu qu'il serait habile de leur prêter un rôle dans son affaire.

La lettre prémunissait ensuite le P. Oliva contre le danger de mêler la reine de Suède à l'histoire, « c'est assez que ce soit une femme pour nous mettre en crainte qu'elle ne puisse garder un secret ; comme elle croit savoir seule la naissance de notre fils bien-aimé, nous lui avons écrit de rechef et nous l'avons confirmée dans son opinion, ce qui fait que Votre R^me^ Paternité lui témoignera en l'occasion n'avoir aucune connaissance de sa naissance, au cas qu'elle lui demande.... ».

A cette lettre était jointe une autre du 4 août 1668 « pour notre très honoré fils le prince Stuart » (1) où le roi commençait par expliquer pourquoi la bourse de son prétendu fils était vide : « La reine de Suède nous a demandé en prêt la somme d'argent que nous avions eu le soin de lui faire tenir pour votre entretien, qui était bastante pour plusieurs années. Nous avons ordonné ce qu'il faut là dessus, c'est pourquoi ne vous en mettez point

(1) Aucun des fils naturels des rois d'Angleterre, et en particulier de Charles II, n'a porté le nom de Stuart.

en peine et ne lui écrivez ni parlez plus....». La lettre continuait en commettant de nouveau l'anachronisme signalé ci-dessus. « Il ennuie extrêmement aux reines de vous voir à qui nous avons communiqué en secret votre conversion à la religion romaine. Elle nous ont conseillé de vous mander que nous ne vous empêcherons point de vivre dans l'Institut que vous avez embrassé... mais que vous consultiez bien vos forces... Vous devez considérer que nous avions dessein de vous reconnaître publiquement avant peu d'années pour notre fils, mais le Parlement, ni les affaires ne l'ayant permis jusqu'à présent, nous avons toujours été contraint de différer. Vous pouviez en outre considérer que vous pouviez prétendre semblables titres de notre part que le duc de Monmouth et peut-être plus amples ; en outre que nous sommes sans enfants de la reine, que ceux du duc d'York sont fort faibles ; que par toutes raisons et à cause de la qualité de votre mère, vous pouviez prétendre de nous et du Parlement d'être préféré au duc de Monmouth. En ce cas étant jeune comme vous êtes, si la liberté de conscience et si la religion catholique rentrent en ce royaume, vous pourriez avoir quelqu'espérance pour la couronne ; car nous pouvons vous assurer que si Dieu permet que nous et notre trés-honoré frère le duc d'York mourions sans enfants, les royaumes vous appartiennent et le Parlement ne peut pas légitimement s'y opposer, si ce n'est qu'en matière d'être catholique vous en fussiez exclus, si la liberté de conscience n'était pas encore établie et que comme à présent on ne put élire autres

rois que protestants. Voilà ce que nous sommes conseillés par les reines de vous mander ».

Il est difficile d'admettre que le Parlement et les affaires n'aient pas permis la reconnaissance de Jacques de la Cloche puisqu'ils n'ont jamais interdit la reconnaissance des autres enfants du roi, et quant aux espérances de succession, il convient de faire remarquer d'abord que depuis Guillaume le Bâtard qui conquit l'Angleterre, aucun bâtard n'avait régné sur ce pays, et ensuite que la couronne en cas de décès de Charles II et du duc d'York sans enfants revenait à Guillaume d'Orange, fils de la sœur aînée de ces princes. (1)

La lettre continuait par une nouvelle précaution au

(1) Cet espoir donné par le roi à son bâtard qu'il pourrait succéder à la couronne d'Angleterre est ce qui a paru à Mgr. Barnes et à Mr. Andrew Lang le plus décisif contre l'authenticité des lettres de Charles II conservées dans les archives du Gesù. A notre avis, c'est l'argument le plus faible et même un argument très faible. Non seulement peu d'années après, Monmouth aspira à la couronne, appelé par les souhaits d'une grande partie du peuple anglais, et faillit y parvenir, mais à cette époque même, le 21 mars 1669, Colbert de Croissy écrivait à de Lionne : « On aura bien de la joie ici du bon succès des affaires de Don Juan [le frère bâtard du roi d'Espagne Charles II], car il y a longtemps que cette cour a fait le procès du confesseur et que la pluralité des souhaits porte *ce prince* sur le trône [d'Espagne] ». Et ce souhait du gouvernement anglais était celui de tous les Espagnols. Ces deux exemples prouvent que les peuples du XVII[e] siècle ne voyaient pas dans la bâtardise un obstacle à la succession au trône quand le bâtard leur plaisait.

sujet de la reine de Suède à qui Charles II disait avoir écrit pour qu'elle traite Jacques en simple cavalier sans montrer avoir connaissance de sa naissance. Elle se terminait en disant que le roi ne pouvait pas envoyer d'argent, « ne pouvant pas faire éclater que nous avons personne à Rome avec qui nous ayons communication ».

Peu après arrivèrent au général des Jésuites deux nouvelles lettres de Charles II à Oliva, l'une du 29 août 1668, l'autre d'une date un peu postérieure, contenant de nouveau les mêmes anachronismes au sujet « des reines ». Elles étaient provoquées par la crainte qu'éprouvait leur auteur de rencontrer la reine de Suède dont la venue en Italie était annoncée. « Nous envoyons », y faisait-on dire à Charles II dans la première, « en grandissime secret un exprès à Rome pour porter deux lettres, l'une à Votre R^me^ Paternité, afin que notre bien-aimé fils parte au plus tôt, l'autre à la reine de Suède, ayant commandé à l'exprès d'attendre Sa Majesté en quelque ville que ce soit d'Italie, par où elle doive passer, ne voulant pas même que l'exprès susdit comparaisse à votre maison... Nous lui avons défendu pareillement de tarder plus d'un jour à Rome.... »

Après avoir obvié au double danger, d'abord de rencontrer la reine de Suède, et ensuite qu'on fasse des enquêtes sur la façon mystérieuse dont les lettres arrivaient, la lettre recommandait que Jacques vienne trouver Charles II sans se présenter au roi de France et à la duchesse d'Orléans comme il était dit dans la

lettre du 3 août. Au cours de cette recommandation, une nouvelle erreur était commise en affirmant qu'ils savaient « secrètement la bonne volonté que nous avons dès longtemps de nous faire catholique ». Ce n'est qu'en février 1669 que Madame et peut-être aussi Louis XIV en furent informés.

La seconde lettre, non datée, annonçait que celle du 29 août était à peine cachetée quand « les reines nous ont averti de ne nous point presser de l'envoyer.... ayant appris que les initiants ou novices de votre sainte société ne sont jamais mandés seuls sans que quelqu'autre religieux les accompagne ». La lettre avait pour but d'en demander la dispense pour Jacques de la Cloche, qui devait aller s'embarquer à Gênes, pour l'Angleterre, prenant le nom d'Henri de Rohan, « qui est le nom de la famille d'un certain prince français calviniste, à nous très connu et intime ».

Oliva ne s'aperçut pas de la supercherie ; au dos de l'une de ces lettres, il écrivit en italien le brouillon de sa réponse : « Sire. Le porteur de la présente, qui est un gentilhomme français, expliquera à Votre Majesté la façon fidèle dont j'ai exécuté ce qui m'a été ordonné dans ses trois lettres. J'exécuterai avec la même promptitude et exactitude tout ce qu'elle daignera m'imposer... Livourne, 14 octobre 1668 ».

Muni de cette réponse, Jacques partit avec un Père Jésuite ; il le laissa en France, et après une courte absence, le rejoignit porteur de deux lettres de Charles II, toutes deux du 18 novembre 1668 ; la première disait : « Nous étions en peine sur qui jeter

la vue pour envoyer de rechef quelqu'un à Votre Rév. Paternité touchant nos affaires. Notre fils nous ayant représenté le désir qu'il avait de retourner lui-même à Rome en ambassade secrète... nous le lui avons accordé sous condition qu'il s'en retourne à Londres aussitôt qu'il aura eu audience de Votre Rév. Paternité et obtenu les choses dont nous la prions et que notre cher fils lui expliquera de vive voix, vous amenant (1) en repassant par la France le révérend père qu'il y a laissé ». La lettre se terminait en promettant une somme notable pour les bâtiments de Saint-Andrea « attendant, s'il vous plaît, que nous vous donnions avis des moyens que Votre Rév. Paternité prendra avec nous pour la recevoir, qui sera devant un an. Si Votre Rév. Paternité nous écrit, ce sera par notre très cher fils... S'il arrivait qu'il eut besoin de quelque chose quelle qu'elle puisse être, nous prions Votre Rév. Paternité d'en avoir soin et nous lui tiendrons compte de tout ».

A cette lettre, où successivement Charles II promettait de l'argent aux Jésuites et leur en demandait

(1) La traduction italienne du P. Boero et le texte imprimé par Mgr. Barnes portent *nous amenant :* c'est une faute de lecture évidente ; le roi avait recommandé, dans la prétendue lettre du commencement de septembre, que Jacques ne vienne pas en Angleterre avec un « autre religieux » comme le voulaient les « façons de faire » de la Société de Jésus ; évidemment, par un compromis, Oliva avait fait accompagner Jacques en France par un Jésuite qui avait reçu l'ordre de ne pas aller plus loin, et le novice devait reprendre ce compagnon en passant en France pour retourner à Rome.

pour son fils, était joint un billet portant : « Nous, Charles, roi d'Angleterre, confessons devoir au général des Jésuites 800 livres sterling, c'est-à-dire 800 jacobus ou doublons, pour l'entretien et les voyages de notre fils le prince Jacques Stuart, jésuite vivant sous le nom de La Cloche, lesquels 800 doublons le dit Père Gian Paolo Oliva lui a avancés, et nous promettons de les payer dans six mois ».

Les finances des rois de cette époque étaient, en général, fort en désordre, et tout le monde savait que le roi d'Angleterre, en particulier, était en état de cessation de paiements, sans quoi le P. Oliva eut pu s'étonner des délais demandés par le roi de France et d'Angleterre pour payer d'aussi faibles sommes.

Les archives de la Compagnie de Jésus ne contiennent sur Jacques de la Cloche aucun renseignement postérieur au 18 novembre 1668. Mais les documents du Record Office de Londres et les Lettere de Vicenzo Armanni de Gubbio (1674) permettent de continuer son histoire.

Arrivé à Rome, Jacques y reçut du P. Oliva une forte somme en doublons pour retourner en Angleterre, mais en quittant le Collège de St-Andrea, au lieu de se diriger vers Londres, il alla à Naples où il arriva en compagnie d'un Français, chevalier de Malte. Ce chevalier, avant de continuer sa route, recommanda son compagnon à l'abbé de S. Aniello, des chanoines réguliers du S. Sauveur. Sous la direction de ce religieux, Jacques « poursuivit avec grande fréquence et ferveur ses exercices de religion ».

« Il ne donna sur lui-même à ce confesseur que des renseignements équivoques et obscurs, disant que son père était un grand seigneur anglais et que sa mère, également de grande maison, professait la vraie foi de l'Eglise romaine. Il avait lui-même abjuré l'hérésie et s'était converti, éclairé sur la vérité par d'excellents religieux ».

Etant tombé amoureux de Teresa Corona, fille de l'aubergiste Francesco, chez lequel il logeait, il l'épousa le 19 février 1669. L'acte de mariage le dénomme D. Jacobus Henricus de Boveri Roano Stuardo Anglicanus.

Le nouveau beau-père dépensait généreusement l'argent que lui avait donné le fiancé. Le vice-roi entendit parler de ces dépenses inaccoutumées de Corona et fit arrêter son beau-fils à cause des soupçons qu'elles donnèrent. On trouva en sa possession 200 doublons, beaucoup de joyaux et quelques papiers où il était nommé Votre Altesse. L'idée s'accréditant qu'il était un fils naturel du roi d'Angleterre, il fut provisoirement enfermé au fort Saint-Elme, puis au commencement d'avril transféré au château de Gaëte et 50 écus par mois lui furent assignés pour son entretien.

Le prisonnier envoya prier le consul d'Angleterre Mr. Browne, de l'aider à se faire relâcher. Mais il ne put parler un mot d'anglais, ni rendre compte de la naissance qu'il disait avoir. Il écrivit aussi au général des Jésuites, et après avoir excusé sa faute comme une erreur de sa fragilité, le pria d'employer ses bons

offices auprès du vice-roi pour lui laisser faire son voyage par Livourne et Marseille, remettant à la prudence de Sa Rev^me^ Paternité de juger ce qui était le mieux, de cacher ou de divulguer son secret. *Mais le vice-roi, qui avait déjà écrit sur ce sujet à Londres, voulait attendre la réponse* (1). Dès qu'elle fut arrivée (vers le 10 juin), il fut envoyé du château de Gaëte à la Vicaria, prison de la populace napolitaine. Le vice-roi voulait le faire fouetter à travers la ville, mais les parents de sa femme (qui avait été arrêtée en même temps que lui et enfermée dans un monastère « avec toutes commodités et marques d'honneur »), agirent auprès de la vice-reine, qui, par compassion pour elle et ses parents, obtint de Don Pedro de lui épargner cette honte, et il fut remis en liberté.

Il s'absenta alors de Rome pendant quelque temps, et quand il revint, prétendit avoir fait en France un voyage pour voir sa mère, Doña Maria Stuarta, de la famille de Charles II. Sa parenté avec le roi et sa haute naissance étaient cause, disait-il, que Sa Majesté ne voudrait jamais le reconnaître pour son fils. Il semble qu'il déclara à son retour que sa mère Doña Maria était morte quelque temps avant son voyage en France.

Le 7 septembre 1669, Kent, l'agent anglais à Rome,

(1) Il ne semble pas excessif de conclure de cette phrase, extraite de la relation d'Armanni, que le général des Jésuites pourrait bien avoir répondu d'une façon favorable, mais que le vice-roi ne considéra pas cette attestation comme suffisante et voulut attendre la réponse de Charles II.

annonce au gouvernement anglais la mort de l'aventurier. « Il est mort dans la même confiance et humeur princière », écrit-il. « Ayant laissé Teresa Corona, sa femme, une personne de condition ordinaire, grosse de 7 mois, il a fait un testament (1) et institué comme exécuteur testamentaire Sa Majesté Très Chrétienne qu'il appelle son cousin. Il y prie le présent roi d'Angleterre, Charles II, d'allouer à son prince posthume les 80.000 ducats qui étaient l'apanage de sa mère (2). Il laisse également à cet enfant et à sa mère Theresa 291.000 ducats à titre de legs (3). Il a été

(1) Ce testament est imprimé in-extenso dans les *Lettres* de Vincenzo Armanni, t. III, p. 198-210 (Macerata, 1674, in-4°). Il commence ainsi : « Je, Jacques Stuart, fils naturel de Charles II, procréé avèc la Signora D. Maria Stuarda della famiglia delli baroni di S. Marzo, me trouvant à Naples, malade et au lit, mais sain d'esprit, considérant le péril imminent de ma mort, voulant disposer de ce qui doit me revenir, ai fait le présent testament ».

(2) Le testament demandait plus que ne disait Kent : « Je supplie S. M. Britannique, disait le testateur, de remettre, comme à l'ordinaire, entre les mains de mon ou de mes descendants à naître, la principauté de Galles ou celle de Monmouth (Mommus) ou celle d'une autre province, qu'il est d'usage de donner aux enfants naturels de la couronne, d'une valeur de cent mille écus de revenu ».

(3) « Pour ces 291.000 écus de legs, disait le testateur, au cas où Sa Majesté Britannique ne les acquitterait pas, j'engage ma terre dite le marquisat de Juvignis, valant 300.000 [écus ?] et plus ». — Les historiens anglais ont discuté pour savoir quelle pouvait être la terre ainsi désignée ; l'opinion la plus vraisemblable est que le notaire aura mal entendu le testateur qui voulait dire Aubigny, duché appartenant aux ducs de Richmond

enterré dans l'église de S. Francisco di Paolo hors de la Porta Capuana (1) (car il mourut catholique romain). Il a laissé 400 £ pour qu'une pierre portant gravés son nom et sa qualité soit placée sur sa tombe, car il s'appelait lui-même Don Jacopo Stuarto. Telle a été la fin de cette duperie princière ou autre ».

Se rendant compte du caractère imaginaire de ses biens et legs, le testateur de sommes si énormes dictait prudemment : « Mes obsèques devront se faire aux frais de Francesco Corona, mon beau-père » et terminait en ordonnant : « Ce testament doit rester secret, fermé et scellé jusqu'après ma mort. Si quelqu'un le révélait en tout ou en partie, le Fr. Antonio di Gagliano (son confesseur) a pouvoir, par acte spécial, d'aller le chercher chez le notaire afin de le détruire ».

Dans une dépêche écrite par de Lionne à l'ambassadeur de France à Londres pendant l'automne 1669, et mentionnant que le général des Capucins avait été prié par la famille Corona d'obtenir que le roi de France intervint auprès de Charles II pour qu'il payât les legs du soi-disant Jacques Stuart, il est dit : « Je ne mentionne ceci que pour faire rire votre cour. Pour ma part, je m'étonne qu'il se soit trouvé un homme

---

et de Lennox de l'ancienne ligne. Après la mort de Ludovick Stuart d'Aubigny, mort cardinal en novembre 1665, il revint à la couronne de France et fut donné par Louis XIV à la duchesse de Portsmouth et à ses descendants (ducs de Richmond de la nouvelle ligne).

(1) Cette église et ses registres furent complètement détruits en 1806, lors de l'occupation de Naples par les Français.

capable de tromper une honnête famille jusqu'à son heure suprême, comme s'il ne lui avait pas fait assez de mal en s'y mariant ».

Un fils posthume naquit à Naples le 10 décembre 1669 et fut baptisé le même jour à S. Sofia in S. Giovanni a Carbonara. Il reçut le nom de Jacques et est dit dans l'acte fils de D. Giacomo de Boveri Bosano (Roano) Stoardo et de D. Teresa Corona, époux domiciliés dans la paroisse.

Ce second Jacques Stuart, après divers voyages (voir la note supplémentaire, page 293), imprima à Venise à titre de moyen de justification de son nom à l'égard des autorités ecclésiastiques, une attestation du cardinal Franc. Pignatelli, archevêque de Naples, où son père est nommé deux fois Jacobus Henricus de Boveri Roano Stuardo, probablement d'après l'acte de mariage du 19 février 1669. En 1740, il résidait depuis plusieurs années à Gênes, dans la paroisse de S. Lorenzo et « se trouvait dans une extrême indigence, habitant dans une petite chambre dépourvue du nécessaire ». Le 25 mai 1741, par une plume étrangère, il demanda des secours à la Congrégation romaine de la Propagande dans une lettre qui a mis sur la trace de la relation faite par Armanni. Il y racontait ses aventures vraies ou fausses. Il réitéra sa demande le 21 juillet suivant.

Des documents conservés au British Museum permettent de suivre ce « principe Stuardo » jusqu'en 1743. Ils consistent en une lettre signée de sa main, accompagnant un document imprimé signé du vicaire

général de Naples et lui donnant licence de mendier dans le diocèse. Cet imprimé contient une biographie du « demandeur » où il est dit qu'en 1743 il retourna à Rome, et y fut arrêté et jeté en prison comme « imposteur et faux prince ». Après trois mois d'emprisonnement, il fut condamné à être exilé comme imposteur, dépouillé de tous ses vêtements sauf de sa chemise, placé sur une voiture et transporté à Ripa Grande. Là, on le mit dans une barque non pontée et on l'envoya à Naples où il arriva dans une grande détresse et où il aurait péri s'il n'avait pas été secouru par un parent, Orsino Galeotti.

D'autres documents ont permis à A. F. Steuart, dans son travail intitulé *The Neapolitan Stuarts* (English Historical Review, juillet 1903) de suivre encore plus loin notre mendiant.

D'après lui, le 10 avril 1747, l'évêque de Cajazzo, vicaire général de Naples, recommanda aux fidèles Don Giacomo Stuardo qui se trouve dans une grande indigence, le nommant *nepote di Carlo Secundo, re d'Inghilterra*... Il est probable qu'il est le *principe Stuardo* qui en mars 1752, dans une lettre où il expose sa pauvreté, déclare être *l'erede universale del regio sanguine Stuardo d'Inghilterra.*

L'histoire de ces aventuriers fut d'abord publiée par Lord Acton dans le T. I. de *The Home and Foreign Review*, en juillet 1862. Lord Acton avait reçu du P. Boero, bibliothécaire du Gesù, des copies des papiers relatifs à la mission de Bellings en 1662 et à [illegible]cques de la Cloche. Il y ajouta l'histoire napoli-

taine du faux prétendant d'après les lettres de Kent conservées au Record Office. Il admit que le novice de S. Andrea était bien le fils de Charles II et que l'aventurier de Naples était un faussaire qui lui avait enlevé ses papiers. L'article de Lord Acton a été réimprimé dans ses *Historical Essays and Studies*. L'année suivante, le P. Boero publia la même histoire en italien dans la *Civiltà cattolica*, 5e série, t. 6 et 7. Il existe un tirage à part de ces articles sous le titre : *Conversione alla Chiesa cattolica di Carlo II*. Enfin un travail en français sur le même sujet parut en 1864-1865 dans les *Etudes de religion, histoire et littérature*. Il est dû au P. Florent Dumas.

En 1890, W. Maziere Brady reprit la question dans ses *Anglo-Roman Papers*. Il conclut à l'identité du novice et de l'aventurier de Naples, les tenant tous deux pour un fils de Charles II.

En 1903, dans *The Valet's Tragedy*, Mr. Andrew Lang étudia à son tour cette énigme sans lui trouver de solution satisfaisante ; « No key fits the lock », fut sa conclusion. » (1)

Mgr. Barnes, dans la première édition de *The Man*

(1) Pourtant Mr. A. Lang disait dans sa préface : « Depuis l'envoi de ce volume chez l'imprimeur, j'ai reçu de Mr. Austin West, à Rome, un sommaire de la lettre d'Armanni sur Giacopo Stuardo. Il m'a amené à la conclusion que Jacques était le même personnage que le fils aîné de Charles II (Jacques de la Cloche), mais en admettant qu'à la fin de sa vie, Jacques était fou, ou tout au moins « mégalomaniaque », ou n'était point l'auteur de son testament ».

of the Mask, fit le premier observer combien la lettre du 4 août était suspecte à cause de ses promesses de succession à un bâtard, puis il attira l'attention de Mr. A. Lang sur l'anachronisme répété au sujet de la présence de la reine Henriette à Londres en 1668. La clef était trouvée. Elle permit à Mr. Andrew Lang d'exposer la vraie solution dans un article magistral publié dans le vol. 86 de la *Fortnightly Review* et intitulé *The Master Hoaxer* (1).

(1)Aux raisons énumérées plus haut de croire que Jacques de la Cloche était un imposteur, il faut ajouter que son âge ne concorde pas avec celui qu'il aurait dû avoir s'il avait dû sa naissance à une intrigue de Charles II avec une demoiselle de Jersey. Ce prince ayant séjourné dans cette île du 27 avril au 25 juin 1646, un enfant conçu à cette époque aurait eu 21 ans et non 24 ans en 1668. D'autre part, l'âge de Charles II, né en 1630, et la sévérité avec laquelle il était élevé en Angleterre, écartent toute idée d'une aventure antérieure.

CHAPITRE III

L'abbé Prignani

En 1664, une guerre, causée par des rivalités commerciales, coloniales et maritimes, éclata entre l'Angleterre et les Provinces-Unies. Louis XIV, allié de ces dernières, attendit jusqu'au 26 janvier 1666 pour venir à leur secours conformément aux obligations que les traités lui imposaient. La paix de Bréda mit fin à cette lutte le 21 juillet 1667. Louis XIV ayant commencé à conquérir les Pays-Bas espagnols, Anglais et Hollandais, ennemis la veille, s'allièrent en janvier 1668 avec la Suède pour lui imposer la paix avec le nouveau roi d'Espagne, Charles II. Cette intervention des Hollandais, ses alliés de la veille, contre lui, indisposa vivement Louis XIV, mais la haine du roi d'Angleterre Charles II contre ses anciens adversaires était presqu'aussi marquée. Il avait déjà fait au roi de France des propositions d'alliance lors de la première ambassade de Ruvigny vers 1664; il se déclara prêt à reprendre les négociations dès juillet 1668; il n'était d'abord question que d'un projet d'alliance contre les Hollandais. Plus tard, Charles II y joignit la proposition d'un pacte stipulant que Louis XIV devait l'aider à rétablir le catholicisme dans ses états.

Dans les motifs qui avaient fait rechercher par Charles II l'alliance de Louis XIV entraient trois

sentiments principaux : le désir de se venger des Hollandais, celui de s'assurer contre ses sujets les ressources de tout genre que l'alliance avec un souverain absolu et puissant comme Louis XIV devait mettre à sa disposition, et enfin un très vif penchant pour le catholicisme, considéré à la fois comme la religion véritable et comme celle qui inspire le plus aux sujets les sentiments d'obéissance indispensables à l'exercice paisible de l'autorité absolue par le pouvoir royal. Après l'échec de sa négociation avec Rome en 1663, Charles n'ayant pas obtenu du pape les concessions qu'il jugeait nécessaires, ajourna l'exécution de ses projets pour le rétablissement du catholicisme. Mais ses sentiments et ses desseins n'en avaient subi aucun changement, et l'obstination avec laquelle il se rapprochait de Louis XIV, malgré les circonstances et malgré son peuple, en est une preuve ; seulement, il aurait peut-être tardé encore longtemps à les faire connaître à ses confidents et au roi de France dans toute leur étendue si un personnage plus obstiné et moins prudent que lui n'était venu l'entraîner.

Le duc d'York, son frère, avait été jusqu'alors un protestant convaincu ; au fort des querelles entre Charles II et la reine Henriette, sa mère, au sujet des affaires de religion et en particulier au sujet de la conversion du duc de Glocester (1), il s'était montré bon protestant. Mais, lui aussi, venait de trouver son chemin de Damas.

(1) Le troisième fils de Charles Ier, né en 1640, mort en 1660.

Voici comment lui-même raconte sa conversion :

« Vers le commencement de 1669, Son Altesse Royale, qui avait longtemps pensé que l'Eglise anglicane était la seule véritable, éprouva des scrupules de conscience et se mit à songer sérieusement à son salut. En conséquence, elle envoya chercher un Jésuite nommé le P. Symons, qui avait la réputation d'un très savant homme, afin de s'entretenir avec lui sur ce sujet. Quand le Jésuite fut venu, le duc lui fit part de l'intention où il était de se faire catholique et parla de sa réconciliation avec l'Eglise. Après une assez longue conversation, le Père lui dit franchement qu'il ne pourrait être reçu dans l'Eglise catholique à moins qu'il ne quittât entièrement la religion anglicane. Le duc observa qu'il avait cru que cela pouvait se faire moyennant une dispense du pape ; il allégua la singularité de sa position et l'avantage qu'il procurerait à la religion catholique en général et surtout aux catholiques d'Angleterre, s'il pouvait obtenir une dispense pour suivre extérieurement les rites de l'Eglise anglicane jusqu'à ce que l'occasion s'offrit de se déclarer avec plus de sûreté pour sa personne et pour tous les catholiques. Mais le bon Père insista, disant que le pape lui-même n'avait pas le droit d'accorder une pareille dispense, vu que c'était la doctrine inaltérable de l'Eglise catholique de ne point faire le mal dans l'espoir du bien. Le duc, ayant écrit sur ce sujet au pape, reçut du Saint-Père la confirmation de ce que le bon Jésuite lui avait dit. Les paroles du P. Symons et la lettre de Sa Sainteté firent songer au duc qu'il

était plus que temps de faire tous ses efforts pour obtenir la liberté de se déclarer, afin de ne plus vivre dans la situation embarrassante et périlleuse dans laquelle il se trouvait ».

Le duc d'York était alors un peu en froid avec son frère Charles II. Le chancelier Clarendon, père de la duchesse d'York, avait d'abord été contraint par le roi à rendre les sceaux, puis abandonné par lui aux poursuites de ses ennemis, accusé de haute trahison, forcé à s'exiler, et enfin condamné au bannissement comme s'étant soustrait aux procédures de la justice. Le duc qui avait naturellement ressenti vivement le traitement dont son beau-père était l'objet, n'avait pas caché son déplaisir à ceux qui avaient contribué à la chute du chancelier pour prendre sa place et celle de ses créatures ; il était, en conséquence, desservi par eux et en particulier par le duc de Buckingham, le plus puissant de tous.

Le duc d'York ayant donc décidé de se convertir, se décida à en faire part au roi ; « sachant que ce prince était du même avis et s'en était déjà ouvert à lord Arundell de Wardour (1), à lord Arlington (2)

(1) Arundell (Henry), troisième lord Arundell of Wardour, né vers 1606, d'une famille catholique, maître de la cavalerie de la reine-mère Henriette-Marie en 1663, signa en 1670 le traité de Douvres, dénoncé par Titus Oates en 1678, arrêté le 25 octobre et détenu en prison jusqu'en juin 1685, mort le 28 décembre 1694.

(2) Arlington (Henry-Bennet, comte d'), né en 1618, secrétaire d'Etat en 1662, employé plus particulièrement aux affaires étrangères, démissionnaire en 1674, mort en 1685.

et à Sir Thomas Clifford (1), il saisit une occasion pour entretenir Sa Majesté à ce sujet. Il la trouva bien décidée à se faire catholique et pénétrée du sentiment de la contrainte et du danger de sa position. Le roi ajouta qu'il désirait avoir, dans le cabinet du duc, une entrevue secrète avec les personnes que nous venons de nommer, afin d'aviser avec elles aux moyens qu'il fallait employer pour étendre la religion catholique. Cette entrevue fut fixée au 25 janvier (4 février) (2), jour où l'Eglise célèbre la conversion de Saint Paul ».

« Quand toutes ces personnes furent réunies, le roi leur déclara ses sentiments en matière de religion ; il répéta ce qu'il avait dit au duc sur l'embarras qu'il éprouvait à ne pouvoir professer la foi à laquelle il était attaché, et leur dit qu'il les avait appelées pour les consulter sur les moyens qu'il conviendrait d'employer pour rétablir la religion catholique dans son royaume et sur le moment le plus favorable pour se déclarer ouvertement. Il leur fit observer qu'il n'y avait pas de

(1) Sir Thomas Clifford, né en 1630, converti secrètement au Catholicisme ; membre de la Chambre basse en 1660, il contribua beaucoup au rappel de Charles II. Il fit partie du ministère Cabal en 1668 comme chancelier de l'Echiquier. Il mourut en 1713.

(2) L'Angleterre n'avait pas encore adopté à cette époque le calendrier grégorien, aussi les dates des lettres de Charles II sont-elles suivant l'ancien style et en retard de 10 jours sur les dates correspondantes des documents français (et en particulier sur les lettres de Colbert de Croissy, notre ambassadeur à Londres).

temps à perdre, qu'il s'attendait à trouver de grandes difficultés dans l'exécution de son grand projet, et que, pour cela même, il préférait l'entreprendre pendant qu'il était, ainsi que son frère, dans la force de l'âge et capable de supporter les plus grandes fatigues, tandis que, dans quelques années, ils ne pourraient plus avoir la force de mener à bien un si grand dessein. Sa Majesté parla avec beaucoup d'énergie ; elle avait les larmes aux yeux, et pria ces messieurs de faire ce qu'il convenait à des hommes sages et à de bons catholiques ».

« La consultation fut longue et le résultat en fut que le meilleur moyen à employer pour ce grand dessein était d'agir de concert avec la France, et de demander l'assistance de Sa Majesté Très Chrétienne, la maison d'Autriche ne se trouvant plus en état d'y coopérer (1) ».

Par suite de la décision prise dans cet important conseil privé, lord Arundell fut envoyé quelque temps après en France pour en conférer avec Louis XIV. Il était accompagné de sir Richard Bellings, qui avait été secrétaire de la confédération catholique en Irlande et qui devait préparer les articles du traité.

La négociation fut conduite alors verbalement par lord Arundell (2) ; le comte de Saint-Albans, passant

(1) J. S. Clarke, *Vie de Jacques II, d'après les mémoires écrits de sa main*, t. I, p. 214-216.

(2) Les lettres du 21 novembre 1669 qu'Arundell reçut de Louis XIV pour Charles II à la fin de sa mission, peuvent servir de modèle de la façon dont elle fut conduite. Dans la première,

d'Angleterre en France, servait aussi d'intermédiaire entre les deux rois (1). Charles II n'ayant pas voulu qu'elle fut confiée à M. Colbert de Croissy, il n'en reste pendant quelque temps que de faibles traces dans les lettres de ce roi à sa sœur (2).

---

destinée à dépister la curiosité, le roi de France disait seulement : « le S[r] comte d'Arundell vous témoignera avec quel soin, application et affection nous nous sommes portés en toutes choses où nous avons pu connaître vos intentions pour la ponctuelle exécution des ordres que vous aviez donné au sujet des biens que la feu reine d'Angleterre a laissé ici par son décès » ; mais dans la seconde lettre, secrète celle-là, Louis faisant allusion à la mission d'Arundell, disait : « Monsieur mon frère, quoique j'aie déjà répondu par la voie de mon ambassadeur à la lettre que cette personne me rendit de votre fait, je ne puis la laisser partir sans profiter encore d'une si favorable occasion pour vous renouveler les assurances de mon amitié *par la même personne qui me causa il y a six mois une si grande joie en m'apportant les plus obligeantes marques de confiance et d'affection que vous me puissiez donner....* ». (Arch. étr., Corr. angl., 96, 106-107.)

(1) Lord Saint-Albans partit de France vers le 13 mars pour retourner en Angleterre (Arch. étr., Corr. angl., 93, 279). Il repartit de Londres le 19 (29) mars « avec des instructions pour lord Arundell aussi amples que vous pouvez le désirer », écrivait Charles II à Madame ; il était de retour à Londres le 6 (16) mai : « Vous ne pouvez imaginer quel bruit a causé ici l'arrivée de Saint-Albans, comme s'il m'apportait d'importantes propositions de la part du roi de France », écrivait à ce sujet Charles II à sa sœur. Il revint en France un peu plus tard et y était lors de la mort de la reine Henriette de France le 10 septembre 1669. On sait que Lord Saint-Albans, qui s'était converti au catholicisme, passait pour marié secrètement à cette reine.

(2) Nous avons vu plus haut que d'après le duc d'York, Arlington prit part, avec Arundell et Clifford, à la conférence du 25 janvier (4 février) où il fut décidé de rechercher l'alliance de

Celle-ci n'avait pas été pendant longtemps assez initiée aux secrets du roi pour qu'ils aient fait usage d'un chiffre dans leur correspondance. Ce n'est que le 14 (24) décembre 1668 que le roi reconnut la nécessité de cette précaution. Il le lui envoya le 20 (30) janvier, et ce n'est que le 22 mars (1er avril) qu'il la considère comme complètement au courant de ses desseins. Il lui écrivit en effet ce jour-là : « Avant que cette lettre arrive entre vos mains, vous verrez clairement pourquoi le duc d'York a été initié à l'affaire, et pour quelle raison je désirais que vous n'écrivissiez pas à personne sur l'affaire de France. Buckingham ne sait rien de mes intentions envers la religion catholique, ni de la personne que j'envoie au roi de France (1) ».

Madame ne devait donc pas, dès l'arrivée d'Arundell (2),

Louis XIV pour rétablir le Catholicisme en Angleterre ; cependant la mission d'Arundell semble lui avoir été dissimulée, car le 25 avril (5 mai), Charles II écrit à Madame : « J'ai appris par Arlington qu'il croit qu'il y a quelque négociation avec la France dont il ne sait rien ». Il est certain, en tous cas, que le secret fut levé plus tard pour lui puisqu'il est un des signataires du traité de Douvres. Quant à l'ambassadeur d'Angleterre à Paris, lord Montague, il n'en a jamais rien su.

(1) Nous citons les lettres de Charles II à Madame d'après Julia Cartwright, *Madame*, London 1894.

(2) La date exacte de l'arrivée d'Arundell est inconnue, mais est probablement antérieure d'un jour ou deux au 13 février. Nous croyons en effet que c'est de lui qu'il est parlé dans la lettre suivante de Lionne à Croissy (13 février 1669, Arch. étr., corr. Angl., 93, 240) : « Il est arrivé ici un homme de la reine-mère d'Angleterre qui a apporté au Roi la réponse du roi

avoir connu toutes les choses qui lui avaient été cachées jusqu'alors ; un passage d'une lettre que son frère Charles II lui écrivit le 7 (17) mars le donne à penser : « J'ai envoyé cette nuit le comte de Saint-Albans à lord Arundell ; il est aussi pleinement pourvu d'instructions que vous pouvez le désirer. Vous verrez par lui la raison pour laquelle j'ai désiré que vous n'écriviez à personne ici (sauf à moi) de l'affaire de France ».

C'est au milieu de toutes ces négociations mystérieuses que Mgr. Barnes rencontra pour la première fois le nom de l'homme en qui il a vu le Masque de Fer. Le 23 février, de Lionne écrivait en effet à Colbert de Croissy une lettre fort curieuse dont voici l'abrégé :

---

d'Angleterre au billet que Sa Majesté lui avait écrit par le retour de Leighton et en substance *contient des expressions assez particulières du désir qu'il a de l'étroite union, sur quoi il témoigne désirer un grand secret et conclut que pour les expédients d'y parvenir, il songera tout de son mieux.* Je crois que vous aurez plus tôt entre les mains la copie de la réponse de Madame à Leighton que l'original n'arrivera par delà, car elle fait état de le remettre au même homme de la reine-mère d'Angleterre qui peut être ne partira pas si tôt... M. de Ruvigny vient de m'apporter la lettre qu'il écrit à Leighton qu'il remettra à l'homme qui va en Angleterre ». L' « homme » ne partit point, car le 16 février, de Lionne écrivait à Croissy : « J'eus le bien de vous écrire mardi dernier... Vous aurez trouvé inséré dans mes dépêches deux copies dont les originaux ne sont pas encore partis d'ici parce que Madame n'a pu rencontrer d'occasion assez sûre pour les envoyer. Je crois qu'on se résoudra à dépêcher exprès un domestique du comte de Saint-Albans ».

« Le Roi ayant considéré que vous avez à faire prendre une grande résolution à un prince naturellement fort irrésolu... a pensé qu'un des moyens qui pouvaient être plus utiles pour le succès de votre négociation serait d'avoir à votre entière disposition auprès dudit roi quelque personne affidée et d'esprit capable, entrant à toute heure dans ses divertissements et ses plus secrètes occupations, où votre caractère ne vous laisse pas admettre ; et que vous puissiez vous servir de cet homme pour faire insinuer les choses que vous n'auriez pas occasion de dire, ou qui même seraient mieux et persuaderaient davantage étant dites par un tiers ; être ponctuellement averti de tout ce qui se passe, et enfin employer cet émissaire comme la main et l'instrument qu'elle met à l'usage qu'elle veut, et si elle ne veut à rien. Sur ce fondement,le roi a embrassé avec plaisir l'occasion qui se présente de vous fournir d'ici même, sans donner de là aucun soupçon, un instrument de la nature que je viens de dire, par un incident qui est heureusement arrivé, que je vais vous expliquer en peu de mots : Vous savez sans doute, qui était le Père Prignani, théatin, que le roi a tiré du cloître pour en faire un abbé, à la recommandation de M^me^ l'électrice de Bavière, et vous n'ignorez pas non plus que la connaissance qu'il a de l'astrologie judiciaire, aussi parfaite qu'on la peut avoir dans une science d'ailleurs incertaine, lui donna d'abord un grand nom dans Paris, et particulièrement auprès des dames, qui ont toujours des curiosités de pénétrer dans l'avenir pour ce qui regarde leur fortune ; la même

chose est arrivée à M. le duc de Monmouth quand il était en France. Il vit souvent ledit abbé dans les deux voyages qu'il a faits ici, et se trouva si enchanté de toutes les choses qu'il lui dit des événements de sa vie passée, et charmé peut-être aussi des espérances qu'il lui donna pour l'avenir, qu'ils contractèrent ensemble une amitié fort étroite, et en se séparant ledit duc dit à l'abbé qu'en toutes manières il fallait qu'il fît voyage en Angleterre, par ce que le roi son père, sur les relations qu'il lui en avait faites, avait très grande envie de le voir, se plaisant fort à l'astrologie et y donnant beaucoup de créance...»

« Depuis quelques jours ledit duc ayant écrit audit abbé pour le sommer pressamment de tenir la parole qu'il lui avait donnée de faire un voyage en Angleterre, et celui-ci en ayant rendu compte au roi, Sa Majesté... témoigna être très aise de la chose sous les conditions suivantes qu'elle a prescrites audit abbé, qui sont qu'acquérant les entrées dans les divertissements et occupations du roi d'Angleterre, il appliquera toute son industrie à vous servir dans les choses que vous lui direz *dont on ne lui a donné ici aucune connaissance imaginable,* qu'il ne fera pas une démarche, ni ne dira même un seul mot qui puisse regarder les affaires du roi, soit au duc (de Buckingham), soit au milord (Arlington), que ce ne soit par vos ordres et sur les instructions que vous lui aurez données ; et enfin, que non seulement il vous rendra compte de tout journellement par les moyens que vous aviserez qui pourront rendre moins suspect votre concert, comme

il serait au roi même, mais que de plus Sa Majesté lui défend de rien écrire ici, tant qu'il sera en Angleterre, non pas même à moi, Sa Majesté ne voulant rien savoir que par votre seul canal, comme il est juste ; et que par conséquent, quelque chose qu'on pût lui dire dont on lui demandât le secret à votre égard, il doit vous le dire tout, et que s'il manquait à cela et qu'il le fît passer ici sans votre participation, Sa Majesté, quelqu'avantageuse que pût lui être la chose, lui enverrait aussitôt ordre de s'en revenir ».

« Je crois, Monsieur, à ces conditions là, qu'il n'oserait manquer d'exécuter, s'il ne voulait lui-même se ruiner ici, ce qu'il a trop d'intérêt de ne faire, que la résolution que le roi a prise peut vous être fort avantageuse dans votre négociation, et qu'il ne serait pas même impossible que le roi d'Angleterre ne pût être persuadé par des raisons d'astrologie, à laquelle il donne grande foi, qu'il n'a de bonne et sûre liaison à faire qu'avec la France et que toutes les autres pourraient causer la ruine de ses affaires et de son autorité. Vous trouverez, je m'assure, que l'abbé a infiniment d'esprit et une merveilleuse dextérité à parvenir à ses fins, et qu'il peut faire des merveilles, et particulièrement étant bien conduit comme il le sera quand vous le dirigerez. Je lui ai dit qu'il aille descendre chez le duc de Monmouth (1), pour ne point

(1) Prignani, s'il descendit chez Monmouth, n'y resta pas longtemps, car le 18 mars, Croissy écrit *qu'il est logé* chez Giraud (Bibl. nat., Fr. 10.665, f° 121 r°). — Les lettres de

donner de soupçon de son arrivée, et qu'il vous envoie en même temps cette lettre afin qu'elle puisse être déchiffrée quand il vous ira rendre ses devoirs la première fois».

Qui était cet abbé Prignani? Dans la première édition de son livre, Mgr. Barnes adoptant l'hypothèse de lord Acton et voyant dans le Jacques Stuart de Naples un personnage différent du novice de St. Andrea, avait exprimé l'opinion que l'abbé Prignani et ce novice devaient ne faire qu'un.

Voici quelle était son argumentation :

Jacques Stuart était à Rome depuis avril 1668. Il était parti de Livourne pour Londres le 14 octobre au plus tôt. Le 18 (28) novembre, 44 jours plus tard, il était prêt à repartir de Londres pour Rome. Il fallait environ trois semaines pour faire ce voyage, il pouvait donc, fin décembre, être prêt à porter la réponse du général des Jésuites au Roi, et arriver le 30 janvier à Londres; en fait, nous savons que le 25 janvier (4 février) 1669 fut tenu à Saint-James's Palace un conseil où une politique plus hardie fut adoptée, Charles II ayant perdu l'espoir d'être reçu secrètement dans l'Eglise Catholique. La réponse était donc arrivée auparavant, et en effet, le 20 (30) janvier, Charles II écrivait de Whitehall à Madame: «J'avais écrit ma

---

Colbert de Croissy utilisées dans ce travail sont citées d'après le ms. fr. 10665 de la Bibliothèque nationale. Les lettres de Louis XIV, de de Lionne, d'Adelaïde de Bavière, etc., ont été copiées aux archives du ministère des Affaires étrangères.

lettre jusqu'ici quand je reçus la vôtre par l'Italien dont vous ne connaissez pas le nom et la qualité. »

Charles II avait déjà écrit à Madame le 27 décembre 1668 (6 janvier 1669). « Vous savez combien le secret est nécessaire pour mener à bien cette affaire ; personne n'y connaît et n'y connaîtra rien ici, si ce n'est moi *et cette autre personne aussi,* jusqu'à ce qu'il soit convenable de rendre ces choses publiques, ce qui ne pourra être que quand on sera d'accord ».

Tous ces documents semblaient concorder dans ce fait qu'une personne de situation modeste était mêlée et initiée à cette négociation ; elle s'appelait d'abord Jacques de la Cloche, puis Henri de Rohan, puis même n'avait plus de nom dans les documents, mais il paraissait évident que c'était toujours le même individu; les dates et le mystère toujours plus grand dont s'entourait Charles II semblaient exclure toute supposition d'entrée en scène d'un nouveau personnage.

Cependant il ne devait pas être commode à Charles II de voir son fils autant qu'il le voulait si celui-ci restait dans cette situation ; il fallait lui chercher un autre pseudonyme qu'Henri de Rohan. On jouait à ce moment une pièce intitulée « Le Faux Astrologue » ; c'était l'adaptation anglaise d'une imitation par Thomas Corneille de la comédie de Calderon « El Astrònomo fingido ». Mr. Pepys alla la voir le 8 mars, mais n'en fut pas très favorablement impressionné. « Elle semble, écrivait Mgr. Barnes, avoir suggéré à Charles II l'idée qui fut réellement mise à exécution. Pourquoi Jacques Stuart ne jouerait-il pas le rôle d'un

astrologue, envoyé à Charles par la cour de France, ou mieux encore, recommandé par Monmouth qui en revenait et que l'on pouvait ainsi faire facilement entrer dans l'intrigue sans qu'on lui en dise plus? Pourquoi, d'ailleurs, ne resterait-il pas caché à Londres jusqu'à l'arrivée de France de lettres imaginaires d'introduction qu'il porterait à Colbert de Croissy comme s'il venait de ce pays? Il viendrait en qualité d'ecclésiastique, car les prêtres qui se piquaient d'astrologie n'étaient pas rares en France et l'astrologie ferait paraître la pratique de sa religion comme une chose sans importance; il aurait un nom italien puisqu'il était venu d'Italie et que c'était là que l'astrologie florissait particulièrement; enfin, puisqu'il était Jésuite, ordre alors très suspect en Angleterre, et puisque les Bénédictins et les « séminaristes » n'étaient pas en meilleure odeur, on l'appellerait Théatin, petit ordre italien à peine connu alors en Angleterre en bien ou en mal et sous le nom duquel les Jésuites passaient assez souvent ».

Naturellement, le changement d'opinion chez Mgr. Barnes, en ce qui concerne Jacques de la Cloche, l'a amené à abandonner cette hypothèse. Voici comment, dans sa seconde édition, il interprète l'entrée en scène de Prignani :

« Si nous nous reportons en arrière aux événements de la fin de 1668, nous nous rappellerons que le retour de Jacques de la Cloche à Rome avec la fausse lettre de Charles II coïncidait avec l'arrivée d'une lettre authentique de Jacques, duc d'York, qui, autant que

nous le savons, arriva par la poste ordinaire, et qui demandait si le duc ne pouvait pas être reçu en secret dans l'Eglise catholique grâce à une dispense du pape, et cependant continuer à agir en public comme anglican, recevant la communion de l'Eglise anglicane. Il est probable que cette demande fut faite par l'intermédiaire des Jésuites, puisque le prêtre qui instruisait le duc d'York, le P. Symons, était lui-même un Jésuite, d'autant que ce prince pouvait difficilement écrire au pape directement. Cette coïncidence doit avoir beaucoup augmenté le crédit de Jacques de la Cloche et rien ne semble plus naturel que de penser que les deux réponses (celle à la fausse lettre de Charles, et celle à la lettre authentique du duc d'York) ont été confiées aux mains du prétendu fils de Charles, que l'on supposait déjà agir comme ambassadeur autorisé de son père. S'il en fut ainsi, quand de la Cloche feignit être malade et resta en arrière à Naples, son compagnon et chaperon doit être parti seul avec les lettres, le cas étant trop urgent pour permettre aucun délai ».

« Il est tout à fait certain que la réponse à la demande du duc d'York est arrivée avant le 25 janvier (4 février) 1669, car c'est ce jour-là que fut tenue la grande réunion à St-Jame's Palace... or, il résulte d'une des lettres de Charles II à Madame du 20 (30) janvier 1669 qu'un mystérieux - messager arriva réellement à Whitehall ce soir-là (un messager qui peut très bien avoir été celui dont nous essayons de retrouver la trace). « J'en étais arrivé ici de ma lettre, » écrivait le

roi, « quand je reçus la vôtre par l'Italien dont vous ne connaissez pas le nom et la qualité, et il me la remit dans un passage où il faisait si noir que je ne reconnaîtrais pas sa figure si je le voyais de nouveau ; cet homme réussira probablement si sa recommandation et sa réception s'harmonisent si bien... ».

L'« Italien » suggère un messager venant d'Italie, dont Madame ignorait complètement le nom et la qualité, et qui apparemment refusa de lui donner aucune information lorsqu'il alla la voir se rendant en Angleterre, tout en lui montrant de telles références qu'elles la décidèrent à lui confier une lettre tout à fait secrète pour son frère, une lettre si secrète qu'elle ne pouvait être envoyée par la poste. Ces références ou « recommandations », comme Charles les appelle, étaient-elles mêmes si « obscures » et si secrètes que leur divulgation aurait constitué un danger. Mise en liaison avec ce fait que ce messager semblait venir d'Italie, cette particularité suggère l'idée que le pape ou le général des Jésuites devait être leur auteur. Le messager semble d'ailleurs n'avoir pas été mieux connu de Charles que de sa sœur ».

« La date et la description s'adaptent si bien au compagnon de Jacques de la Cloche que nous pouvons difficilement être taxés de témérité si nous croyons l'avoir identifié et si nous croyons une fois de plus avoir retrouvé une piste perdue. L'« Italien » était un prêtre, ce qui est un point fort important ».

« Maintenant que Charles était entièrement décidé à devenir catholique, son besoin immédiat devait être

un prêtre pour l'instruire et le recevoir dans le catholicisme. Il semble toujours avoir compris clairement qu'aucun des ecclésiastiques vivant alors en Angleterre ne pouvait être employé dans ce but, sans doute à cause du danger, pour eux, d'être reconnus. Dans une correspondance échangée postérieurement entre Charles et Louis sur ce sujet, nous trouvons que la question d'envoyer un prêtre de France revient plus d'une fois sur le tapis, et nous trouvons aussi Charles stipulant que celui, quel qu'il soit, qui sera envoyé, devra avoir une qualification spéciale, telle que d'être bon chimiste, ce qui permettra au roi de le voir souvent sans éveiller les soupçons. Mais dans cette occasion, on avait sous la main un prêtre que personne ne connaissait ni ne suspectait, et auquel il ne manquait qu'une excuse pour expliquer la continuation de son séjour en Angleterre. Qu'allait-on inventer dans ce but ? »

« Justement, on venait de jouer à la Comédie royale une nouvelle pièce « Le Faux Astrologue ». Elle semble avoir suggéré à Charles l'idée qui fut exécutée : l'Italien jouerait le rôle d'un astrologue envoyé à Charles par la cour de France, ou mieux encore, recommandé par Monmouth, qui revenait justement de France ».

Déjà, dans notre première édition, tout en rendant justice à l'ingéniosité de Mgr. Barnes et en étant bien d'accord avec lui sur le caractère de « convertisseur » que cachait chez Prignani la prétendue qualité d'astrologue, nous avions dû faire des réserves sur certaines

des hypothèses avancées par lui. Postérieurement, les renseignements contenus dans Merkel (*Adelaide di Savoia,* Torino, 1892) et dans Doeberl (*Bayern und Frankreich,* München, 1900), nous mirent sur la trace de documents relatifs à Prignani (1) qui démontraient qu'il est mort à Rome au commencement de 1679 ou même plus tôt. Quoique par conséquent il n'ait pu être le Masque de fer, nous croyons qu'on ne lira pas sans intérêt l'histoire de sa vie.

La date et le lieu de la naissance du P. Dom Joseph Prignani, Napolitain, sont inconnues. Quand, où et pour quelles raisons entra-t-il dans l'ordre des Théatins, nous l'ignorons. La première mention que nous trouvons de lui est dans une lettre autographe d'Adélaïde de Savoie, électrice de Bavière, adressée « à M. de Lionne, secrétaire d'Etat du Roi Très Chrétien », et datée du 7 déc. 1665. « Le porteur de la présente », y écrivait-elle, « qui est le P. Prignani, frère du duc de Lisignani (*sic*), est un homme de beaucoup d'esprit et de mérite, et qui a beaucoup de part dans les bonnes grâces de S. A. E., ce qui peut-être le porterait volontiers à le laisser résident en France si l'état religieux n'y fut obstacle ». Pour mieux « établir la correspondance » entre Louis XIV et la maison électorale, l'électrice demandait donc que de Lionne obtienne pour le Père une abbaye, promettant de lui en avoir « une infinie obligation et une parfaite gratitude ».

(1) Et non Pregnani, forme fautive employée par Mignet et Mgr. Barnes, et que l'on retrouve dans les portions de ce volume pour lesquelles on a utilisé l'impression de la 1re édition.

Outre cette lettre de l'électrice, Prignani en emportait deux de l'électeur Ferdinand-Marie ; dans l'une, adressée à Louis XIV, il était qualifié de « personnage de naissance, très docte et doué de talents extraordinaires », auquel « cette recommandation avait été accordée pour témoigner la haute estime faite de ses louables qualités et mérites » ; dans l'autre, adressée à de Lionne, l'électeur vantait « sa fidélité et zèle à l'endroit de cette maison électorale ».

Adélaïde, quand elle était petite fille, avait entendu prêcher à Turin le P. Stefano Pepe, Théatin, et il l'avait initiée à la dévotion envers saint Gaétan, fondateur de cet ordre ; l'électrice attribuait la naissance (7 nov. 1660) et la guérison de sa fille aînée Marie-Christine (plus tard la Grande Dauphine) à l'intercession de ce saint.

Le 15 février 1662, le P. Pepe vint s'établir à Munich avec un certain nombre de Théatins et devint le confesseur de l'électrice, succédant à un Jésuite. C'est sans doute vers cette époque que Prignani vint à Munich, vraisemblablement après un séjour en Piémont.

Le motif pour lequel Prignani vint chercher fortune en France paraît avoir été, d'une part, son peu de goût de la vie monastique, d'autre part, l'hostilité qu'on lui témoignait à Munich, même dans son propre couvent, probablement à cause de sa prétention de connaître l'astrologie. Lui-même se donnait comme une victime de son dévouement au roi de France. C'est sur son dire évidemment que le 20 février 1666, de Lionne exprimera le regret que le voyage de Prignani à Paris

ne soit pas demeuré plus caché, « l'ambassadeur d'Espagne l'ayant pénétré par le moyen du nonce auquel les autres Pères Théatins l'avaient dit » ; le 22 mars suivant, l'électrice écrivait à de Lionne qu'elle avait été obligée de loger Prignani dans une de ses maisons, car, « pour ne donner ombre aux Espagnols, les Théatins de Munich ont fait quelque difficulté de le loger chez eux ». Ils craignaient « que les Espagnols doutant que ce Père ne serve la France, le dénoncent à Rome à l'Inquisition sous prétexte d'astrologie ». Dans une lettre du même jour à Gravel, Adélaïde disait encore que Prignani « est une personne tout à fait de mérite, et pour en avoir trop, il a beaucoup d'envieux ». Quand Prignani fut revenu à Paris, de Lionne écrivit à l'électrice le 2 mai 1666 : « J'ai pris soin du logement du bon Père et qu'on le traite bien dans la maison de son Ordre, à quoi, si je n'avais fait intervenir l'autorité de S. M., il y aurait eu beaucoup de peine par les mêmes considérations qu'avaient allégué les Théatins de Munich ». On verra d'autres témoignages du même genre plus loin.

A peu près en même temps que Prignani, arriva à Paris une lettre du 15 déc. 1665 dans laquelle Ferdinand Marie exprimait à Louis XIV son inquiétude au sujet du « danger auquel est exposée la paix dans l'Empire » par suite de la guerre qui venait de s'allumer entre les Etats de Hollande et l'évêque de Munster. Le bruit courait que Louis XIV et l'empereur Léopold Ier allaient intervenir pour soutenir chacun l'un des adversaires. Louis XIV avait en effet cette intention,

mais il voulait aussi empêcher l'empereur d'en faire autant en lui faisant refuser le passage par les princes dont les territoires séparaient ses Etats de ceux des belligérants. Obtenir ce résultat était très important pour la France, car en cas de réussite, on pouvait espérer que Léopold ne pourrait secourir l'Espagne quand Louis XIV essaierait de conquérir les Pays-Bas espagnols, sur une partie desquels il prétendait que sa femme avait des droits par suite de la mort de son père Philippe IV, survenue le 17 sept. 1665.

La France n'avait pas de représentant en Bavière à cette époque ; pour les affaires traitées avec ce pays on se servait habituellement du sieur de Gravel, notre ambassadeur à la diète de Ratisbonne ; Prignani, Italien qui désirait obtenir une grâce du roi de France et possédait à un haut degré la faveur de l'électrice de Bavière, parut un intermédiaire commode pour rassurer la cour bavaroise au sujet de notre intervention contre l'évêque de Munster en faveur des hérétiques hollandais, et obtenir que la Bavière reste neutre et empêche le passage des troupes de l'empereur sur son territoire : « Je serais ravi d'avoir occasion de servir ce bon Père en l'affaire de l'abbaye suivant les ordres que V. A. E. m'en a donné », écrivait de Lionne à l'électrice, le 20 février 1666, « cependant on lui a mis une assez belle matière en main pour mériter cette grâce du Roi par le puissant concours de V. A. aux justes desseins de S. M. qui n'ont d'autre but que le maintien du repos de l'Empire ».

Prignani arriva à Munich dans le courant de mars.

Il y demanda deux choses : 1° que l'électeur écrivit à l'Empereur pour le détourner d'envoyer des troupes dans les Pays-Bas espagnols ; 2° qu'il écrivit aussi à l'évêque de Munster pour l'exhorter à la paix.

La réponse de l'électeur, donnée le 22 mars, fut négative sur le premier point. Il promit d'écrire à l'évêque, mais paraît n'avoir pas eu besoin de tenir sa parole, la conclusion de la paix entre la Hollande et ce prélat étant survenue dès le 18 avril.

Le duc Charles-Emmanuel de Savoie, frère d'Adélaïde, ayant eu connaissance de la mission de Prignani, chercha à la mettre en garde contre ce religieux, mais celle-ci lui répondit le 30 avril : « Si vous saviez les marques d'estime que le roi lui donne, les lettres qu'il nous a écrites pour lui, le superbe présent qu'il lui a fait, assurément vous seriez de contraire pensée. Pour les commissions qu'il a eues de S. A. E. et de moi, ce sont choses générales et qui ne peuvent nuire ». Charles-Emmanuel étant revenu à la charge, l'électrice lui répondit le 21 mai 1666 : « Je trouve bien hardis ceux qui ont baptisé *Frèret* des personnes qui, par leur propre mérite, se sont acquises d'autres noms, mais enfin, il y a toujours des esprits désoccupés pour le bien, mais qui ne lassent pas pour le mal ».

Dans la lettre donnée à Prignani partant pour Munich, Louis XIV avait écrit qu'il lui avait parlé « avec entière ouverture de cœur sur certaines affaires de grande considération » pour que l'électeur pût par son moyen apprendre ses sentiments ; les lettres de

l'électeur et de l'électrice chargeaient le moine italien de faire des confidences analogues. Les assurances verbales apportées par lui étant beaucoup plus satisfaisantes que les déclarations écrites qu'elles accompagnaient, Louis XIV et de Lionne se demandèrent si elles n'avaient pas été amplifiées par Prignani pour avoir son abbaye et souhaitèrent en obtenir une confirmation écrite qui put engager l'électeur ou tout au moins l'électrice. De Lionne écrivit donc à Adélaïde le 2 mai : « J'ai proposé au P. Prignani que V. A. E. pour autoriser davantage sa créance, pourrait se donner la peine de me faire la faveur de m'écrire en chiffres les mêmes choses qu'il avait été chargé de dire de bouche. Elles sont assez importantes pour y désirer cette précaution, afin d'en avoir l'esprit complètement en repos ». Mais l'électrice se borna à répondre : « S. A. E. a dit au P. Prignani d'assurer S. M. de ses respects et de lui demander l'honneur de la continuation de sa bienveillance, et pour le reste il s'est remis entièrement à ce qu'il a donné audit Père par écrit. Je sais que l'intention de S. A. E. est très bonne et sincère. S'il y appartient quelque point qu'on doive désirer mieux éclaircir, je vous prie de me le mander, car S. A. E. ne désire que de donner toute satisfaction à S. M. ».

Les réponses bavaroises n'ayant pas paru entièrement satisfaisantes, Louis XIV ne se pressa pas de pourvoir Prignani. Le 19 octobre, Adélaïde, impatientée, écrivit au roi : « Si V. M. me refuse une grâce que je demande avec tant d'instances, je la prie de permettre au

P. Prignani qu'il puisse revenir, ayant besoin de lui pour des affaires d'assez d'importance en Allemagne et en Italie ».

L'impatience de l'électrice et le besoin que l'on allait avoir de son influence auprès de son mari lors de la prochaine ouverture des hostilités avec l'Espagne, firent que Louis XIV crut devoir céder quelque chose. Au commencement de décembre 1666, il « déclara Prignani abbé, lui donnant sa parole de lui appliquer la première abbaye vacante dans son royaume ». Ferdinand Marie et Adélaïde le remercièrent avec effusion. Mais le roi ne se hâta pas d'exécuter cette promesse. Le 10 mai 1667, il quitta Saint-Germain pour attaquer les Pays-Bas espagnols. Pendant la crise européenne provoquée par cette agression, Prignani chercha naturellement à se faire donner l'abbaye promise et le gouvernement français à son tour s'efforça de l'employer pour faire prendre par la Bavière des décisions favorables à nos intérêts. Une minute de cette époque contient ce que « le P. Prignani pourrait écrire à Madame l'électrice de Bavière sur l'entretien qu'il avait eu avec M. de Lionne ». Il s'agissait pour elle de décider l'électeur à faire une ligue avec la France. Dans sa réponse (6 sept.) à la lettre de Prignani, Adélaïde déclara qu'elle « n'oserait le faire que si elle pouvait en même temps indiquer à son mari un avantage évident qui en découlerait ». Prignani finit par perdre patience : le 27 sept. 1667 il écrivit à de Lionne : « Les règles des Clercs réguliers et les dépenses que mes voyages et mes visites à la

cour imposent depuis deux ans à l'électrice, me forcent à ne pas demeurer plus longtemps à Saint-Germain. Je ne pourrai en conséquence y attendre le prince de Fürstenberg pour puiser dans ses entretiens comme V. E. me l'a ordonné les lumières nécessaires pour faire connaître à S. A. l'électrice le bien qui peut résulter pour la Bavière d'une alliance avec la France ». Après avoir exposé au ministre ce qu'il avait l'intention d'écrire sur ce sujet à sa protectrice, Prignani terminait en disant : « J'ai aimé S. M. avant de la connaître, et avant d'en recevoir des grâces, j'ai sacrifié à la seule renommée de son nom l'amour de la patrie et ce que les services de mon père pouvaient raisonnablement me faire espérer des Autrichiens. Et s'il semblait que jouir de la liberté et d'une bonne abbaye a été le motif de ces actes, j'y renoncerais entre les mains de Votre Excellence. Je ne désire que la liberté de servir Sa Majesté, et quoique soumis à la tyrannie des frères dont le général actuel a été nommé par l'Espagne évêque de Novare, comme Samson, je combattrai quoique lié ».

Le 28 octobre, l'électrice perdant patience à son tour écrivit à Gravel une lettre d'un tout autre ton que celui de ses précédentes : « M'ayant été promis de S. M. la grâce d'une abbaye au P. Prignani, et ayant remercié il y a un an S. M., ne voyant point suivre les effets, cela me donne lieu de craindre que je n'aie plus les bonnes grâces du Roi, quoique je ne sache pas les avoir déméritées..... C'est pourquoi j'ai pris la confiance d'en écrire à M. de Lionne, à qui je vous prie d'adresser

la présente lettre ». Il est probable que comme l'avait demandé Gravel en la lui transmettant, de Lionne rassura l'électrice. La nomination de Prignani se fit cependant attendre jusqu'au 12 mai 1668, jour où il fut « nommé » abbé de Beaubec (canton de Forges, diocèse de Rouen).

En 1790, lors de sa suppression, les revenus bruts de cette abbaye s'élevaient à 43.623 lb., mais un historien local ne les évalue qu'à 20.000 lb. environ pour l'époque qui nous occupe ; encore là dessus Prignani devait-il payer une pension de 4.000 lb. créée en cour de Rome au profit d'un sieur Dutot, clerc du diocèse de Rouen, et une pension de 2.000 livres réservée par le roi sur le brevet de Prignani au profit d'un chanteur castrat nommé Louis Atto Melani, natif de Pistoie. Aussi ne paraît-il pas avoir jamais été à son aise. Le 14 janvier 1676, il écrivit de Rome à M. Pachau, le premier commis de M. de Pomponne : « J'ai donné à M. de Nevers la démission de mon abbaye pour la donner au roi. Je souhaite donc au sieur Melani de trouver un meilleur payeur que moi, mais je vous promets que quiconque aura mon abbaye en sera embarrassé autant que moi ».

Ce Melani avait été chargé en octobre 1657 d'une mission secrète à la cour de Bavière, sous prétexte de voir son frère qui y était musicien. Il devait décider l'électeur Ferdinand Marie à accepter la couronne impériale. Son instruction le plaçait sous les ordres du maréchal de Grammont, notre ambassadeur à la diète de Francfort, qui d'ailleurs alla à Munich à la fin de la

mission du chanteur. Il est probable que quand Prignani arriva à Paris, il apporta des lettres le recommandant à ce maréchal et à Melani. Le frère du premier, d'après de Lionne (lettre à Croissy du 27 mars 1669) goûtait fort l'abbé ; quant au second, il sut se faire donner des rentes à ses dépens. Quand Dutot mourut, Melani obtint mille francs de pension sur les quatre mille qui devenaient disponibles (Arch. Nat., O^{1}15, f° 41 v°, brevet du 15 janvier 1671). L'abbaye de Beaubec étant devenue vacante par la démission de Prignani, il obtint de lui succéder, mais le pape refusa de lui donner l'investiture comme abbé commendataire quoique Melani alors présent à Rome, ait sollicité en personne. Un arrêt du Grand Conseil obtenu pour défendre les droits que lui donnait la nomination royale causa grand émoi à Rome en nov. 1678. Le refus obstiné du pape força finalement Melani à se démettre de son abbaye en faveur du P. Etienne Girardin (brevet du 19 mai 1681, Arch. Nat., O^{1}25, f° 326 v°).

Pendant son séjour à Paris, Prignani avait su se créer de nombreuses relations ; « sa connaissance de l'astrologie lui donna d'abord un grand nom dans Paris, et particulièrement auprès des dames », écrivait de Lionne dans sa lettre du 23 février. Il est bien certain que parmi ces dernières se trouvait Madame Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans.

Les lettres de Charles II et celles de Croissy ne laissent pas de doute sur ce fait que l'abbé était de son entourage ; c'est elle indubitablement qui a

suggéré à Louis XIV l'envoi de cet étrange ambassadeur (1). Le roi ne pouvait lui refuser cette faveur du moment qu'elle la déclarait de nature à faire réussir le projet d'« étroite union » entre les deux monarques. Elle lui rendait le service non seulement de parler en sa faveur à Charles II, mais encore de lui communiquer ce que ce dernier lui disait (2).

(1) La duchesse de Richemond écrivait à son frère le duc de Buckingham au commencement de mars que Madame ne se fiait point à lui, le haïssait et envoyait un astrologue pour négocier avec le roi, le duc de Monmouth et Hamilton, sans lui en donner aucune part. Cette duchesse était à ce moment à Colombes, auprès de la reine-mère d'Angleterre (Barnes, p. 330).

(2) Il est curieux de lire dans les lettres de Lionne à Croissy les échos de ce que Charles II avait écrit à sa sœur : « Par quelques discours que Madame a tenus au Roi, S. M. juge que une des choses qui embarrassent le plus de là, c'est qu'ils s'imaginent que dès qu'ils auraient fait l'union, le Roi voudrait, sans perdre un moment de temps, les embarquer dans une guerre qu'ils ne croient pas leur convenir si tôt à cause de leurs pertes passées, pour ne pas parler du manquement d'argent, s'il n'y avait que cette considération qui les retint, que je crois bien être la principale (16 février 1669) » ; « Il semble par les dernières lettres que le roi d'Angleterre a écrites à Madame qu'on puisse concevoir d'assez bonnes espérances de ses intentions pour l'union (2 mars 1669) » : « Le roi d'Angleterre a mandé à Madame qu'on se garde bien de parler de l'affaire secrète au Milord Montaigu (l'ambassadeur d'Angleterre à Paris) qui n'en sait rien (9 mars 1669) » : « Vous devez être informé d'une particularité qui donne lieu à beaucoup de réflexions, qui est que le Roi par le même courrier qu'Arlington a dépêché ici sur le sujet de l'envoi en Candie du régiment de Douglas, a écrit à Madame qu'il la priait de ne plus se confier qu'à lui-même de la grande affaire et de n'en écrire à l'avenir à qui que ce soit (16 mars 1669) » ; « Les lettres qu'on écrit à Madame confirment

Il consentit donc à envoyer le diplomate improvisé que sa belle-sœur lui recommandait, seulement il se réserva de mettre fin à sa mission au bout de peu de temps si elle ne donnait pas des résultats tangibles C'est d'ailleurs ce qu'il fit : Prignani nommé le 23 février était déjà rappelé le 4 mai. De plus, il le plaça dès l'origine, dans une position de subordination absolue vis-à-vis de Croissy. Prignani « devait appliquer son industrie à servir Croissy dans les choses que celui-ci lui dirait et dont on ne lui avait donné à Paris *aucune connaissance imaginable* ». Louis XIV « lui défendait de rien lui écrire, ni à M. de Lionne, ne voulant rien savoir que par le canal de Croissy, et que par conséquent quelque chose qu'on put lui dire dont on lui demandât le secret à l'égard de l'ambassadeur, il devait lui dire tout ».

Les restrictions si fortes dont Louis XIV et de Lionne entourèrent, dès l'origine, la mission confiée à Prignani sont une preuve suffisante que c'est à l'initiative de Madame que cet abbé dut d'en être chargé. Mais il est non moins vraisemblable qu'elle ne dut la prendre qu'à l'instigation de Charles II ; et étant

---

ce que le roi d'Angleterre aurait dit en dernier lieu sur l'Union étroite (13 avril 1669) ».

Nous voyons même une fois de Lionne envoyer à Croissy une lettre de Leighton à Madame et la réponse de celle-ci ; mais il n'y a aucune indication qu'elle ait confié de même à Louis XIV sa correspondance avec Charles II, et d'ailleurs, comme les lettres de celui-ci étaient en anglais, le roi de France ne pouvait pas les lire.

donné les circonstances, un prêtre catholique envoyé au roi devait avoir pour mission de jouer auprès de lui le rôle que le P. Symons avait joué auprès du duc d'York.

Ce qui confirme le plus fortement que c'est Charles II qui a demandé à Madame de lui faire envoyer un prêtre astrologue ou chimiste pour le convertir, tout en paraissant l'initier dans les sciences occultes, c'est que le 21 mars 1672, Croissy rappelait à Louis XIV qu'Arlington avait demandé pour son maître qu'un théologien lui fut envoyé de Paris pour l'instruire dans la religion catholique, ajoutant qu'il désirait d'une façon spéciale qu'il fût bon chimiste (Barnes, p. 203), évidemment pour couvrir ses entretiens sur la religion du prétexte de curiosité pour les choses occultes. C'est le même faux semblant qui dut servir pour légitimer les conférences de Charles avec Prignani (1). Mais dans le cas de ce dernier, on y avait ajouté, pour Louis XIV et de Lionne, l'idée de gagner Charles II à l'alliance en utilisant l'influence d'un astrologue. Faut-il en conclure que lors de l'envoi de Prignani Louis XIV et de Lionne ignoraient l'intention de Charles II de se convertir? La probabilité étant que Louis XIV ne l'a apprise que peu à peu, au fur et à mesure des négociations, il est aussi difficile de

(1) « Comme l'abbé Prignani n'a pas pris la créance que l'on avait présupposé ici qu'il prendrait auprès du roi, ou par son astrologie, ou par les curiosités de chimie, S. M. croit qu'il vaut mieux qu'il revienne » (Lionne à Croissy, 4 mai 1669, Aff. étr., corr. angl., 93, 328).

répondre oui que non (la destruction de la plus grande partie des documents relatifs à la conversion de Charles II force d'ailleurs à se contenter d'hypothèses sur bien des points). Ils ont dû la connaître dans tous les cas avant le retour de Prignani (1). Seulement, comme le roi de France était bien résolu à exiger que l'on commence par faire la guerre à la Hollande, et ne voulait aider son allié contre les révoltes que devait provoquer sa conversion qu'après l'écrasement de cette république, s'il a soupçonné que Prignani était allé en Angleterre pour convertir Charles II, il a dû y voir un motif de le rappeler (2).

Quoiqu'il en soit, nous sommes bien renseignés sur le séjour de cet abbé en Angleterre. Dès le 11 mars, Colbert de Croissy écrit à Lionne : « L'abbé Prignani arriva vendredi dernier ici, et m'envoya le même jour la lettre qu'il vous a plu m'écrire du 13e. Il m'est aussi

(1) Dans quelle mesure Arundell a-t-il renseigné de suite Madame et Louis XIV sur ce qu'il savait des sentiments de Charles II, nous l'ignorons ; mais il semble n'avoir dévoilé la vérité que progressivement, car le 22 mars (1er avril), Charles II venait de recevoir la lettre de Madame demandant pourquoi le duc d'York était entré dans l'affaire. Si Arundell a été aussi discret envers la sœur de son maître, il a dû l'être encore plus avec Louis XIV et de Lionne. Ruvigny leur avait si souvent parlé de la fausseté de Charles II qu'ils se méfiaient beaucoup de lui. Des deux côtés, on a dû procéder avec défiance. Louis XIV lui-même a-t-il caché à de Lionne une partie de ce que Madame et Arundell lui disaient, c'est possible, mais peu probable.

(2) Les demandes adressées par Charles II à Louis XIV en 1672 pour qu'on lui envoie un théologien semblent être restées sans réponse.

venu voir hier au soir et m'a parlé dans le même sens qu'elle contient. Je ne puis, Monsieur, assez louer la pensée qui vous est venue de vous servir de lui et je ne doute point qu'elle ne produise tout le bon effet que vous en souhaitez et moi aussi. Je lui ai dit tout ce qui s'est passé ici depuis que j'y suis qui soit de ma connaissance, et aussitôt qu'il se sera bien mis dans les bonnes grâces du roi, ce que l'on doit se promettre bientôt de sa dextérité, je lui dirai toutes les raisons que je crois être les plus convaincantes pour porter le roi d'Angleterre à conclure une bonne union avec nous, et j'aurai joie aussi de recevoir ses conseils sur la conduite que j'aurai à tenir... (1) ».

Le 14 mars, Croissy donnait à Louis XIV des détails sur la situation que l'abbé allait trouver et sur les difficultés que sa venue créait : « Je ne puis encore rendre compte à Votre Majesté de ce que l'abbé Pregnani avance (sic), ne l'ayant point vu, ni eu de ses nouvelles depuis sa première visite ; si je ne le vois point aujourd'hui, je lui écrirai de faire tout son possible pour se bien mettre auprès du duc de

(1) Le 20 mars, de Lionne répondait : « J'ai reçu votre dépêche du 11e de ce mois, qui nous apprend l'arrivée à Londres de l'abbé Pregnani. J'ai lu au Roi tout ce que vous mandez sur son sujet, que Sa Majesté a fort estimé et loué, mais n'a pourtant rien voulu changer à ses premières dispositions, principalement à la défense qu'il a d'écrire ici ; comme il est d'ailleurs non seulement très juste qu'il vous rende ce respect, mais du service même qu'il ne puisse faire un seul pas que par votre direction. » (Arch. étr., corr. angl., 93, 191).

Buckingham parce que j'ai été averti que ce duc en a fait des railleries au roi qui pourraient nuire au service de Votre Majesté, et hier Leighton me dit qu'il avait eu peine à ramener l'esprit du duc de Buckingham de l'emportement où il était de ce que Madame témoigne, à ce qu'il dit, de la défiance de lui en se servant du dit abbé et l'adressant à Hamilton avec lequel il est perpétuellement, qu'il en était venu jusqu'à ce point de lui dire qu'il ne voulait plus se mêler de l'union entre Votre Majesté et le roi d'Angleterre si de part et d'autre on n'avait toute confiance en lui et qu'il ne fut assuré d'en avoir tout le mérite ; mais cela ne doit point faire de peine à Votre Majesté, car je m'assure que l'abbé, s'appliquant à plaire audit duc, il ramènera bientôt cet esprit au point qu'il peut souhaiter pour faire réussir son dessein, et je l'y servirai en tout ce qu'il me sera possible ».

De son côté, Charles II écrit à Madame le 7 (17) mars 1669 : « Vous pouvez être sûre que je garderai *le secret de votre prophète*. Je donne peu de crédit à ce genre de bétail et le moins vous leur en accorderez sera le mieux, car s'ils pouvaient prédire quelque chose, ce serait gênant de connaître son sort, bon ou mauvais, d'avance... J'avais presque oublié de vous dire que je trouve votre ami l'abbé Pregnani un homme très ingénieux en toutes choses sur lesquelles j'ai parlé avec lui et j'ai constaté qu'il avait beaucoup d'esprit, mais vous pouvez être sûre que je n'entrerai pas en liaison avec lui plus qu'il ne convient à votre caractère ».

Le 18 mars, Colbert rend compte à de Lionne des débuts du nouveau venu : « L'abbé Pregnani est parti hier au matin pour se rendre à Newmarket, après m'avoir dit que le roi, qui y va aujourd'hui, lui a témoigné désirer le voir. Les moyens dont il s'est servi pour exciter la curiosité de Sa Majesté britannique sont assez plaisants, selon ce qu'il m'a confié. Le duc de Monmouth étant amoureux d'une fort belle demoiselle pour laquelle il a cru que le roi et Mr le duc d'York avaient aussi beaucoup d'inclination, a eu la curiosité de savoir de l'abbé qui des trois obtiendrait le plus tôt ce qu'il souhaite ; celui-ci, sans avoir vu la fille, lui a dit quelles étaient sa physionomie et ses inclinations, ce qu'elle avait fait par le passé et ce qu'elle ferait à l'avenir, et le tout avec des circonstances si particulières, que le roi, en ayant été averti par le duc de Monmouth, a voulu que l'abbé fit son horoscope, et pour cet effet qu'il portât ses livres à Newmarket pour y travailler. Voilà Monsieur quel a été son commencement ; si la suite y répond et qu'il veuille bien que vous en soyez averti par moi, j'en aurai de bonnes à vous conter ».

« A peine était-il sorti que Leighton m'est venu voir et m'a fait lire une lettre..... écrite par Madame la duchesse de Richemond, qui est auprès de la Reine Mère d'Angleterre (en France) à M. de Buckingham son frère.... Ce qu'elle contient de plus considérable est que Madame ne se fie point à lui, qu'elle le hait, *qu'elle envoie un astrologue pour négocier avec le roi*, le dit duc de Monmouth et Hamilton sans lui en donner

aucune part... Leighton m'a dit que cette lettre avait mis le duc de Buckingham dans une fort mauvaise humeur... « On m'envoyait, dit-il, un astronome pour me prendre pour dupe, et en politique, et en amour, et me faire le sujet de la raillerie du duc de Monmouth et d'Hamilton, qui est le neveu du duc d'Ormond, mon plus grand ennemi ».

La réponse de Lionne à Croissy est un reflet, à la fois du peu de croyance de Louis XIV et de son ministre à l'utilité de la mission de l'abbé Pregnani, et aussi de leur conviction que même si les bonnes dispositions de Charles II pour la conclusion de l'« étroite union » étaient réelles, l'opposition du duc pouvait suffire pour les rendre vaines : « Il est fâcheux que Buckingham se soit mis en tête que l'on ait voulu substituer en sa place l'abbé Pregnani dans cette négociation. Il faut qu'en toutes manières ledit abbé trouve les moyens de détromper promptement le dit duc de cette opinion et de gagner ses bonnes grâces comme vous jugez qu'il lui sera facile ; autrement, Sa Majesté estime qu'il ne faudrait pas laisser demeurer un moment à Londres ledit abbé, ce que vous pouvez lui déclarer dès à présent afin que cela l'oblige à s'étudier avec plus d'application à soigner le duc de Buckingham et à rompre tout commerce avec les personnes qui lui peuvent être suspectes.... ».

Les mentions relatives à Pregnani dans la correspondance de Charles II avec Madame, sont nombreuses; elles témoignent d'une sympathie discrète du roi pour ce personnage. Le 12 (22) mars 1669, ce monarque

écrivait à Madame : « J'ai eu un très bon sport ici (Newmarket) depuis lundi (8-18 mars), à la fois dans la chasse à courre et dans les courses de chevaux. L'abbé Pregnani est avec nous et s'étonne beaucoup du plaisir que l'on trouve à de telles courses ; il était si fatigué d'être allé à cheval d'Audly End ici, pour voir les courses à pied, qu'il en est à peine remis...».

Le 22 mars (1er avril) 1669, il écrivait encore à la même : « Je viens de Newmarket... L'abbé Pregnani y a été la plus grande partie du temps, et je pense qu'il vous en donnera quelque compte rendu, mais qu'il ne vous dira pas qu'il a perdu son argent pour avoir cru que les étoiles pouvaient prédire le cheval qui gagnerait ; il a eu la mauvaise chance de prédire mal trois fois et Jacques (Monmouth) croyait tellement en lui qu'il a perdu son argent de la même façon.... ».

Colbert écrivait de son côté le 1er avril à de Lionne : « L'abbé Pregnani m'a dit qu'il s'était bien mis dans les bonnes grâces du duc de Buckingham, mais il ne m'a pas paru satisfait de l'esprit du roi, qu'il dit préférer la bagatelle aux choses les plus importantes. Il espère néanmoins lui faire prendre une bonne résolution par l'appréhension qu'il lui donnera dans son horoscope de disgrâces prochaines. »

« Cependant le roi me dit en arrivant que l'abbé s'était fort trompé dans les prédictions qu'il a faites sur chaque course de cheval, que pas une ne s'était trouvé véritable, et que les domestiques du duc de Monmouth avaient à cause de cela de grands dommages à

prétendre contre lui, ayant tous parié tout ce qu'ils avaient sur les assurances qu'il leur a données d'un gain indubitable. Il en fait depuis beaucoup de railleries qui ne laissent pas lieu d'espérer qu'il ait beaucoup d'égard à ses pronostics. Mais comme le roi est fort curieux, peut-être sera-t-il bien aise d'apprendre en particulier ce qu'il affecte de mépriser en public. »

« L'abbé m'a proposé d'instruire M. le duc de Monmouth de tout ce qu'il a à dire au roi d'Angleterre pour le porter à conclure sans remise une étroite union avec le roi notre maître, et même de faire convenir le duc de Buckingham d'agir de concert avec lui véritablement. Comme je sais que le duc de Buckingham ne veut point de compagnon et qu'il a de la jalousie et de la défiance de la moindre chose, j'ai dit à l'abbé que cette communication d'affaires entre ces deux personnes pourrait selon mon sens nuire au service de Sa Majesté, mais que comme il ne faut rien négliger et que la tendresse que le roi d'Angleterre a pour le duc de Monmouth lui fera recevoir agréablement tout ce qui lui viendra de cette part, il était bon de s'en servir et je lui ai dit toutes les raisons que j'ai cru devoir faire plus d'effet sur l'esprit du roi d'Angleterre en la bouche du duc de Monmouth dont il m'a dit qu'il le rendrait capable ».

Dans une lettre du 6 avril à de Lionne, Croissy précisait : « J'ai dit au S^r^ abbé que j'estimais qu'il était à propos qu'il se mêlât seul de cette négociation avec le duc de Monmouth sans que j'y entrasse, au moins jusques à ce que je reçoive vos ordres, car je

n'estime pas que sans Buckingham ou Arlington on puisse faire un bon traité....»

L'ambassadeur avait été prudent en montrant si peu d'entrain à lier partie avec Monmouth ; le 13 avril, de Lionne désapprouvait formellement le moyen imaginé par l'abbé : « Si à l'arrivée de cette lettre l'abbé Pregnani n'avait pas fait encore parler au roi d'Angleterre par M. de Monmouth sur l'affaire de l'étroite union des deux rois, empêchez s'il vous plait que ledit duc en parle, Sa Majesté croyant cette voie peu utile et sujette à divers inconvénients... La nouvelle du capitaine de vaisseau venu de la Coruna de la mort du roi d'Espagne est une fable... M. l'abbé aurait mieux fait de s'appliquer à son horoscope qu'à celui des chevaux ; il eut pu gagner sans risque les 500 pièces qu'a voulu parier ce capitaine.....»

Une autre lettre de Croissy à de Lionne du 22 avril donne de nouveaux détails sur l'activité de l'abbé : « L'abbé Pregnani me dit hier que le comte de Lauderdale lui avait fait entendre qu'il croyait cette union avantageuse à l'Angleterre, et nous avons concerté ensemble de quelle manière il lui devait parler pour fortifier ce commencement de bonne volonté lorsqu'il retomberait sur le même chapitre. J'irai aussi voir demain le garde des sceaux afin de le disposer autant que je pourrai à y concourir, et je vous assure, Monsieur, que nous allons mettre l'abbé et moi toutes pierres en œuvre pour avancer cette affaire....».

Le 2 mai, dans une lettre à Louis XIV, Croissy rend hommage de nouveau au zèle de son collaborateur :

« L'abbé Pregnani profite avec beaucoup d'adresse et d'esprit des occasions qui s'offrent de représenter au roi et à ses ministres les avantages qu'apporterait à l'Angleterre l'union avec Votre Majesté et nous tâcherons lui et moi de ne rien omettre qui la puisse avancer ».

De son côté, le 6 mai, Charles II exprimait une fois de plus sa sympathie pour l'abbé dans une lettre à Madame : « Je vois que le pauvre abbé Pregnani est très troublé par la crainte que les railleries sur ses prédictions aux courses de chevaux puissent lui avoir causé quelque préjudice auprès de vous, ce qui, je l'espère, n'est pas, car il ne faisait qu'essayer quelques nouveaux tours qu'il avait lus dans les livres et auxquels il accordait aussi peu de crédit que nous. Continuez d'être assez son amie pour empêcher tout ce qui pourrait en résulter de préjudiciable pour lui, car il a quelqu'esprit, et est votre serviteur autant que l'on peut l'être, ce qui fait que je l'aime... ».

Mais ces bons témoignages de Londres ne pouvaient empêcher Louis XIV d'être toujours plus malveillant à l'égard de Pregnani. Il semble que l'abbé avait sollicité quelqu'indemnité pécuniaire, chose assez naturelle ; Lionne y répondit le 4 mai en envoyant à Croissy la lettre suivante : « Quant à l'abbé Pregnani, comme d'abord il n'a pas pris la créance que l'on avait présupposé ici qu'il prendrait auprès du roi, ou par son astrologie ou par les curiosités de la chimie, il n'y a guère d'apparence qu'il puisse faire plus de progrès à l'avenir dans l'estime et dans les bonnes grâces dudit

roi ; cependant sa présence pouvant embarrasser de delà, Sa Majesté croit qu'il vaut mieux qu'il revienne et veut que vous le lui disiez de sa part, si ce n'est que vous jugiez à propos d'en user autrement pour avoir reconnu qu'il vous peut encore être utile à quelque chose ».

Profitant de ce que cet ordre lui laissait une certaine latitude, Croissy répondit le 13 mai à M. de Lionne : « Si l'abbé Pregnani ne réussit point ici, ce n'est pas manque d'esprit, d'adresse et de zèle pour le service du Roi, mais c'est qu'il n'y a personne ici qui agisse dans la vue du bien public et qu'il est impossible de concilier tous les différents intérêts de ceux qui gouvernent pour les porter à concourir unanimement à ce que le Roi désire, à moins que la nécessité des affaires du dedans ne les y contraigne cependant. Comme je ne puis prévoir quels effets pourront avoir les diligences et les soins dudit abbé Pregnani, je crois, Monsieur, que plutôt que de m'en rapporter à mon jugement, je dois remettre au sien à reconnaître s'il est à propos pour le service du Roi qu'il demeure encore quelque temps ici ou s'il doit user de la permission que le Roi lui donne de se retirer, et il me semble qu'il serait bon qu'il vous plût de lui écrire de vous faire savoir lui-même ses sentiments pour ensuite lui donner les ordres que vous jugerez plus convenables pour le bien du service du Roi ».

Pregnani rendit quelques services à Croissy dans une affaire assez ennuyeuse qu'il eut avec le prince de Toscane, héritier présomptif de ce grand-duché, et qui

arriva à Londres vers le 17 avril. L'ambassadeur lui envoya faire compliment à son arrivée. Mais ce prince d'après Croissy, avait pour maxime principale de ne rien faire qui put déplaire à l'Espagne et l'on était au lendemain de la querelle sur la préséance entre les couronnes de France et d'Espagne. Le prince prit naturellement parti pour les prétentions espagnoles et alla faire une visite à l'ambassadrice d'Espagne avant d'en faire une à l'ambassadrice de France (1). Cependant Croissy cherchait un moyen de le rencontrer « en un lieu tiers, comme M. d'Estrades et depuis M. de Saint-Romain en avaient usé avec ce prince », sans rien abandonner des prétentions à la préséance sur l'Espagne, ni en venir à un éclat. Il y avait d'abord obtenu l'approbation du Roi, mais de Lionne apprenant que l'ambassadeur d'Espagne avait fait difficulté d'accorder cette marque de préséance au prince de Toscane se demandait si cette particularité n'obligerait pas Louis XIV à changer quelque chose à sa résolution première. L'autorisation fut cependant confirmée le 8 mai, « ce que fait l'ambassadeur d'Espagne ne réglant ni la conduite, ni les intentions de Sa Majesté : elle donne les exemples aux autres et ne les prend de personne ». Mais un acte d'impolitesse du prince vint changer du tout au tout les intentions du Roi.

Le 5 mai, entrant dans la chambre de la reine d'Angleterre, il passa droit devant Croissy sans lui

(1) Archives étrangères, corr. angl., vol. 93, p. 340-342.

rendre le salut comme le roi lui-même et les princes faisaient, puis il alla dans un coin embrasser l'ambassadeur d'Espagne et parler avec lui jusqu'à l'arrivée du roi. « Je n'ai pu savoir, écrivait Croissy à de Lionne le 6 mai, à quoi attribuer la cause de cette distinction publique qui étonne toute la cour, sinon à l'intrigue de Bernard Gascony par lequel il se laisse gouverner et qui est depuis longtemps entièrement à l'ambassadeur d'Espagne et à Milord Arlington. Depuis ma lettre écrite, M. l'abbé Pregnani est entré adroitement en éclaircissement avec M. de Magalotti sur le procédé de M. le prince de Toscane en mon endroit, et il m'a dit que les raisons qu'il allègue sont que l'ambassadeur d'Espagne lui avait fait des civilités dans un lieu tiers, ce qui avait donné lieu de faire la différence qu'il avait fait (1) ».

(1) L'abbé Luigi Strozzi, résident de France à Florence, dans une lettre du 11 juin 1669, écrivit à de Lionne que le grand-duc lui avait dit que le prince donnait les motifs suivants pour expliquer la visite qu'il avait faite à l'ambassadrice d'Espagne avant d'aller visiter celle de France : « Le prince, s'étant trouvé trois fois dans la chambre de la Reine à un moment où M. Colbert et les ambassadeurs d'Espagne et de Venise s'y trouvaient, ces deux derniers vinrent lui parler chaque fois. M. Colbert, au contraire, se tint à l'écart. Le prince ayant pris des informations, il lui fut dit qu'il agissait ainsi par ordre de sa cour, et des personnes de la suite de l'ambassadeur dirent qu'il ne pouvait avoir de relations avec le prince que si celui-ci lui rendait visite, lui donnant la main et le recevant à son carrosse. Après avoir parlé avec l'ambassadeur d'Espagne, le prince attendit trois jours avant de faire visite à sa femme, afin de savoir si l'ambassadeur de France lui donnerait quelque

Les représailles, auxquelles recourut Louis XIV pour venger cet acte d'impolitesse fait à son ambassadeur furent ordonnées dans une lettre de M. de Lionne à Croissy, qui est si curieuse qu'on nous excusera de la reproduire malgré sa longueur.

« Le Roi a été très fâché de l'action du prince de Toscane, d'avoir visité l'ambassadrice d'Espagne avant celle de France... S. M. a fort approuvé que vous ayez suspendu jusqu'à de nouveaux ordres l'expédient de le voir en lieu tiers comme elle l'avait trouvé bon, ce qu'elle vous défend à l'avenir, mais elle m'a chargé sur l'autre incident de vous dépêcher en toute diligence ce courrier exprès pour vous dire que quand ledit prince demandera à visiter Madame votre femme, son intention est qu'elle se conduise en sorte qu'elle puisse lui faire le même tour que fit feu Mr de Fontenay, alors ambassadeur à Rome, au cardinal Savelli qui avait visité l'ambassadeur d'Espagne avant lui, c'est-à-dire qu'elle lui donne le jour et l'heure de l'audience, qu'elle le laisse venir jusque dans votre palais, descendre même de son carrosse où des gentilshommes le recevront, et qu'au milieu de l'escalier, un autre

raison de croire qu'il aurait pour agréable d'entrer en relation avec lui, auquel cas, il aurait d'abord fait visite à l'ambassadrice de France. Après ce délai, il lui parut qu'il serait incivil de ne point faire visite à l'ambassadrice d'Espagne comme il avait fait à toutes les femmes des hauts personnages auxquels il avait parlé « en lieux tiers ». Il était donc loin de vouloir faire des politesses au ministre d'Espagne plutôt qu'à celui de France. Il pouvait croire en revanche que M. Colbert, pour un motif ignoré, ne voulait en aucune façon avoir de rapports avec lui ».

gentilhomme lui vienne annoncer que Madame l'ambassadrice vient de sortir pour aller à la promenade sans lui en dire aucune raison et se gardant bien de lui en faire aucune excuse, et il ne sera pas nécessaire pour cela que madite dame soit effectivement sortie du logis, au contraire, il faut qu'elle s'y trouve, tant pour rendre l'affront plus complet que pour éviter l'inconvénient que quelqu'un ayant observé sa sortie en avertit ledit prince, lequel sera alerte là dessus et que cela ne l'empêche de venir chez vous ».

« Le roi appréhende seulement que vous ne soyez plus à temps d'exécuter ce que je vous mande de sa part et que le prince ayant déjà fait demander à voir Madame l'ambassadrice avant que ce courrier arrive, vous ne vous soyez contenté de lui faire répondre qu'elle ne pouvait pas le voir, mais en ce cas là même, il faudrait que vous tâchassiez à le rengager par quelque moyen à faire encore la même instance sous l'espérance que Madame votre femme ne fera plus de difficultés de le voir, comme pourrait être de lui faire insinuer par quelqu'entremetteur que l'on vous a fait comprendre qu'il n'en était pas de même des visites des dames que de celles des ambassadeurs qui ont le véritable caractère du prince, et que celles-là pourraient toujours être faites en tout. temps sans qu'on dût prendre garde à l'ordre qu'elles sont rendues, la dignité du maître n'y étant pas intéressée ».

« Si cela ne vous peut réussir ou que les choses ne soient plus en état qu'il puisse être pratiqué, le roi veut que vous fassiez entendre audit prince

directement et sans façon par quelque personne comme pourrait être l'abbé Pregnani, que vous serez obligé de donner part à Sa Majesté de la visite qu'il a rendue à l'ambassadrice d'Espagne avant qu'à celle de France, s'il ne vous en fait satisfaction avant son départ de Londres, et que vous étiez assuré que Sa Majesté qui est extrêmement délicate sur ce point d'honneur en sera fort fâchée contre lui et en aura plus de ressentiment qu'il ne peut s'imaginer, et en cas que là-dessus, ledit prince veuille entrer dans les expédients de vous satisfaire, il semble ici que celui que vous devez prétendre, et même qui paraît presque l'unique dont vous puissiez vous contenter, sera que ledit prince vous aille visiter vous-même, et que dans cette visite, il vous parle de ce qui s'est passé, et par manière d'excuse vous dise les raisons qui l'ont obligé à ne prendre pas garde de près à observer aucun ordre dans les visites des dames ».

« Je ferais bien répondre, connaissant comme je fais la prudence de M. le grand duc, qu'il n'a de sa vie ressenti un plus cruel déplaisir que celui qu'il recevra quand il apprendra la nouvelle du faux pas que son fils a fait à l'égard du Roi, et qu'il voudrait alors avoir baillé beaucoup de son sang et que ceux qui sont auprès de lui l'eussent empêché de faire une si lourde faute, et enfin que si un courrier pouvait voler par les airs de Florence, il lui ordonnerait infailliblement de vous aller faire toutes sortes de satisfactions ».

« En cas que pour des raisons que nous ne pouvons juger, ni prévoir, vous ne puissiez rien exécuter de ce

que je vous mande, vous ne direz, s'il vous plaît, aucun mot de ce qui s'est passé, et n'en ferez aucune plainte, afin que ledit prince n'entre en aucun soupçon qu'on puisse s'en ressentir ici à son passage, et que cette crainte ne lui fasse prendre le chemin d'Allemagne pour s'en retourner ».

« Vous pouvez faire passer ce courrier pour un marchand qui est allé à Londres pour ses affaires ».

Le 20 mai, Croissy répondit à de Lionne : « J'ai retenu votre courrier afin de vous rendre compte de ce que j'avais fait avec le prince de Toscane en exécution de l'ordre du roi. J'ai prié M. l'abbé Pregnani de faire lui-même une petite relation de la conversation qu'il a eue avec ce prince et le S^r^ Castiglione, son m^re^ de chambre, pour la joindre à ma lettre (1). Vous voyez, Monsieur, que ni l'un, ni l'autre ne lui ont pas laissé le moindre sujet d'espérer qu'il put se résoudre à me venir voir, disant toujours qu'il ne pouvait rien faire qui put déplaire à l'ambassadeur d'Espagne et s'imaginant

(1) Cette relation, que nous n'avons pu retrouver, ne parvint à M. de Lionne qu'à la fin de mai, le secrétaire de Croissy ayant oublié de la joindre au paquet qui en annonçait l'envoi. Le 1^er^ juin, le ministre en accusa réception en ces termes : « Le Roi a pris plaisir à la lecture de la relation de l'abbé Pregnani. Elle contient diverses particularités des réponses de M. le prince de Toscane et de ses gens dont on pourra se servir en un besoin pour aggraver sa faute auprès de M. le duc. Du reste, Sa Majesté ne souhaite pas que vous cherchiez l'occasion de contester la préséance audit prince, mais si elle arrive naturellement, elle veut qu'en quelque lieu que ce soit, vous tâchiez de prendre la main sur lui » (Arch. étr., corr. angl., 96, 5).

que me venant lui-même aborder à Whitehall, il dissiperait facilement le ressentiment que je pourrais avoir de son procédé. Pour ne lui en pas ôter l'espérance, je dis à M. l'abbé Pregnani que si le S^r^ Castiglione lui demandait quels étaient mes sentiments sur leur dernière conversation, il lui dit seulement que je lui avais fait entendre que je prendrais mes résolutions selon les démarches que ferait le prince de Toscane envers moi. Suivant cela, le S^r^ Castiglione ayant prié ledit S^r^ abbé de lui faire savoir si j'irais le même jour à Whitehall, l'abbé lui écrivit dans le sens que je viens de dire, mais avec les douceurs italiennes, et le lendemain, comme je passais dans une galerie à la suite du roi qui revenait de la promenade du parc à pied, le prince de Toscane vint à moi et me dit que le grand duc et lui avaient toujours fait profession d'un très grand respect pour la personne du roi. Il m'assura aussi de l'estime particulière qu'il avait pour moi, et je lui dis seulement que j'espérais que dans peu il le dirait lui-même à Sa Majesté mieux que je ne le pourrais écrire, et en me parlant de choses indifférentes, nous entrâmes tous deux dans la chambre de la Reine d'où je sortis bientôt après, ne lui ayant parlé que pour ne pas le rebuter entièrement de faire la visite. Le lendemain au matin, qui était hier, il envoya un gentilhomme à ma femme pour savoir l'heure qu'il la pouvait voir. Elle lui dit que ce serait à six heures du soir. Il y est venu, a été reçu par tout ce que j'ai de gentilhommes et autres domestiques, et au milieu de l'escalier, M. de la

Hillière lui est venu annoncer que l'ambassadrice venait de sortir pour aller à la promenade ; le prince surpris lui a demandé si elle ne dormait pas, et ledit Sr de la Hillière lui ayant dit que non et qu'elle était sortie, il est retourné brusquement à son carrosse, regardant de travers Castiglione et Gasconi qui étaient les seuls qui le suivirent. Je ne sais pas encore, Monsieur, de quelle manière cette affaire sera reçue ici et quelle résolution ce prince pourra prendre. Pour le premier, je m'attends bien que chacun en jugera selon sa passion. Ce qui est constant, c'est que j'ai envoyé le premier vers le prince de Toscane, que l'ambassadeur d'Espagne, ni celui de Venise n'ont accepté non plus que moi de lieu tiers que Whitehall, (et surtout, la Chambre de la Reine n'est point considérée comme un lieu tiers), et tout cela de l'avis du Sr Castiglione. Ainsi point de raison particulière qui ait donné prétexte au prince de Toscane de donner quelque marque de préférence à l'ambassadeur d'Espagne. Cependant, comme il n'a voulu, ni recevoir de visites d'ambassadeurs, ni en faire, et qu'il a observé les rangs dans les visites des dames, celle qu'il a rendu à l'ambassadrice d'Espagne passa ici pour faire préjudice a ce qui est dû au caractère d'ambassadeur de France puisqu'il s'est déclaré ne pouvoir faire que cet honneur là aux ambassadeurs. Aussi j'espère que le Roi d'Angleterre, M. le duc d'York, Madame, et ceux qui ne sont point passionnés contre la France, blâmeront la conduite de ce prince, et pourvu que Sa Majesté soit satisfaite de la mienne, il me doit suffire pour ce qui

regarde la résolution qu'il prendra. On m'a bien dit qu'il méditait quelque ressentiment, mais je ne le crois pas assez inconsidéré pour en témoigner d'autre que par des plaintes qu'il ira faire lui-même au Roi et je ferai tout ce qu'il faudra pour lui donner sujet de croire que j'ai agi de moi-même et sans ordre, afin de ne le pas détourner d'aller en France. Cependant je prendrai mes précautions pour ne point engager le Roi a de plus grands ressentiments au cas que les conseils de Gasconi, qui est tout Espagnol et fort emporté, prévalent sur la modération de ce prince et de ceux qui sont avec lui ».

L'affaire n'eut pas de suites. Croissy ayant rencontré le prince à une revue que Charles II fit le 21 mai à « Eypark » fut salué par lui le premier. Il est vrai qu'à la sortie, le prince cria à son cocher de passer devant Croissy, mais comme les carrosses de l'ambassadeur étaient suivis d'environ trente cavaliers, il ne put y réussir.

Le 25 mai, Louis XIV écrivit à Croissy : « J'ai appris avec grand plaisir la conduite adroite que vous avez tenue pour faire donner insensiblement le prince de Toscane dans le piège qui lui a été tendu et que le fait s'en soit ensuivi. J'estime qu'il était à désirer pour la réparation de l'action qu'il avait faite, contraire à ma dignité et à ce qu'il me doit. Je ne le crois pas assez imprudent pour oser songer à en faire aucun ressentiment contre vous ».

Le roi avait vu juste, il ne se produisit plus aucun incident jusqu'au départ du prince de Toscane pour la Hollande qui eut lieu vers le 10 juin.

En apprenant que le prince avait visité l'ambassadrice d'Espagne avant celle de France, de Lionne avait écrit à l'abbé Luigi Strozzi, résident de France à Florence, d'informer le grand-duc de « la colère » de Sa Majesté, et celui-ci avait envoyé aussitôt un courrier pour inviter le prince à donner satisfaction aux désirs de Louis XIV ; quand ensuite le 6 juin arriva un courrier annonçant au grand-duc l'affront fait au prince, Strozzi ne put d'abord que noter l'affliction de son souverain naturel sans pouvoir se l'expliquer. Ce n'est que le 10 juin que l'abbé reçut une lettre où de Lionne lui racontait l'incident et exprimait l'opinion que le mieux serait que l'affaire n'allât pas plus loin. Le grand-duc, après que Strozzi lui eut montré la lettre, se rallia (ou plutôt se soumit) à cette manière de voir. Il lui fit remettre une note, où après avoir constaté la promptitude avec laquelle il avait le 4 juin pris ses mesures sur-le-champ pour donner satisfaction à Louis XIV, il ajoutait que la situation ayant changé, étant donné « l'accident survenu » par suite de « l'expédient » employé envers le prince, il avait confiance que grâce à S. E. de Lionne les choses en resteraient là et qu'on garderait sur elles à l'avenir un silence absolu.

Dans ses dépêches suivantes, Strozzi ne trouvait plus à mander que l'affliction extraordinaire du grand-duc.

Le 23 mai, Croissy communiquait à de Lionne ce qu'on disait de ces choses : « Sur la réception que le prince a eue dans la visite qu'il a voulu rendre à ma femme, chacun raisonne suivant son inclination, c'est-à-

dire tous les partisans d'Espagne pour lui, ceux qui ont inclination pour la France louent ce que j'ai fait, et les autres, et surtout le roi et le duc d'York, n'en parlent point. »

Quoiqu'il en soit, le prince de Toscane se soumit aux exigences de Louis XIV. En arrivant en Hollande, bien que notre ambassadeur, M. de Pomponne, ne lui eût fait faire aucun compliment à son arrivée, il alla le visiter pour le prier de s'employer auprès du Roi à faire que celui-ci eut agréable d'oublier ce qui s'était passé en Angleterre (1).

De Hollande, le prince vint en France. Le 31 août, de Lionne écrivait à Croissy : « M. le prince de Toscane que l'on a accueilli et diverti autant qu'il s'est pu, fait état de reprendre le chemin d'Italie le même jour que le roi partira pour aller passer un mois de temps à Chambord ». L'incident était clos.

Le 16 mai, Croissy en racontait un autre à de Lionne : « Hier, l'abbé Pregnani m'envoya une liste de tous les vaisseaux du roi notre maître, de leurs ports, canons, hommes et même du nom des capitaines, et m'écrivit que son hôte ayant trouvé chez l'imprimeur un gentilhomme de l'ambassadeur d'Espagne appelé Fonseca qui lui donnait cette liste à imprimer, lui abbé, en avait fait prendre une copie chez ledit imprimeur. Le soir même j'allai à Whitehall où le Roi s'étant approché dudit ambassadeur et de moi, et nous

(1) De Lionne à Croissy, 26 juin 1669. Arch. étr., corr. Angl., 96, 27.

parlant de vaisseaux, je lui dis qu'il y avait des gens dans sa cour auxquels le Roi mon maître était bien obligé en ce qu'ils voulaient donner une haute opinion de ses forces navales au public en faisant imprimer une prétendue liste dans laquelle ils mettaient une fort grande quantité de vaisseaux, plus que Sa Majesté n'en avait, et tous bien armés et équipés, qui était un très grand présent. Ledit ambassadeur que je regardais fixement en parlant, pâlit en un instant, fut fort décontenancé, et me dit qu'il y avait longtemps que cette liste était imprimée en Hollande. Je lui dis que je ne savais pas si elle l'était en Hollande, mais que je savais bien que le matin elle ne l'était pas encore à Londres. L'ambassadeur se retira incontinent après, et je dis au Roi que je savais bien que ledit Fonseca l'avait portée le matin chez l'imprimeur et qu'il pouvait juger des motifs qui faisaient prendre ce soin audit ambassadeur et aux Hollandais. Il me dit en riant : « Voilà un faible moyen, et qui ne réussira pas, sur ma parole. »

Le 23 mai, Croissy apostillait dans une lettre à de Lionne une demande de l'abbé : « M. l'abbé Pregnani me prie de mettre dans ce paquet la lettre qu'il se donne l'honneur de vous écrire et m'a prié de joindre mes instances aux siennes, mais il demande de l'argent si galamment qu'il m'a semblé ne devoir rien ajouter à sa lettre, m'imaginant bien que vous êtes assez persuadé que l'on ne vit pas pour rien en Angleterre. S'il avait besoin de mon témoignage pour tout ce que contient sa lettre, j'y souscrirais bien volontiers....».

Mais cette sollicitation de l'abbé, même apostillée par Croissy, eut le même résultat que celle à laquelle il avait été répondu le 4 mai ; le 29 mai, de Lionne écrivait à Croissy : « Le Roi m'ayant ordonné de mander à M. l'abbé Pregnani de revenir en France sans s'arrêter plus longtemps en Angleterre, parce qu'il est aisé à voir qu'il n'y a rien présentement à faire de bon pour le sujet qui avait fait croire à Sa Majesté que vous pourriez vous servir utilement de son entremise, je me suis trouvé en peine dans l'exécution de cet ordre comment je pourrais le faire entendre audit abbé, ayant appréhendé que n'ayant point de chiffre avec lui et ma lettre pouvant être interceptée ou ouverte, les Anglais ne reconnussent que Sa Majesté avait eu quelque part au dessein de son voyage (1). Je vous prie donc de lui donner vous-même de bouche l'ordre du Roi, et si vous voulez, de lui lire dans ce billet la raison pour laquelle je ne lui ai pas écrit ».

Le 1er juin, craignant que Croissy n'ait pas reçu la lettre du 29, de Lionne réitérait : « A la demande de quelqu'assistance d'argent que fait l'abbé Pregnani, Sa Majesté a répondu qu'on y pourvoirait quand il serait ici puisque son retour est si proche ».

C'était la troisième fois que de Lionne écrivait à Croissy pour que l'abbé Pregnani revienne. Le 17 juin,

(1) La mission confiée par Louis XIV à Pregnani était donc une mission secrète pour tous les Anglais (même pour Buckingham, comme on peut le voir dans la lettre que nous imprimons deux pages plus loin).

l'ambassadeur rendit compte à son chef de ce qu'il avait fait pour exécuter son ordre : « Je n'ai point osé, Monsieur, après avoir reçu jusqu'à trois lettres de vous pour le retour de M. l'abbé Pregnani, différer plus longtemps à les lui communiquer. Je lui ai néanmoins dit que s'il jugeait que ses soins et son adresse pussent réussir auprès du roi et de ses ministres, il pouvait vous en écrire ses sentiments... et attendre votre réponse, mais comme il m'a dit n'avoir vu aucune apparence, *dans le dernier entretien qu'il a eu avec le roi*, à une prompte conclusion, je crois qu'il se prépare à partir et à vous porter bientôt un plan de l'état où il aura laissé les affaires en ce pays, ne lui ayant rien caché de tout ce qui était de ma connaissance, et ne doutant pas qu'il ne m'eut encore davantage pénétré de lui-même » (1).

Le même jour, Colbert de Croissy annonçant le retour de l'abbé à son frère le contrôleur général, lui faisait connaître franchement les sentiments que Pregnani et sa mission avaient suscités en lui : « Monsieur de Lionne m'ayant écrit jusqu'à trois lettres pour faire retourner l'abbé Pregnani, je les lui ai

(1) On remarquera qu'il ressort de cette phrase que Pregnani a eu de nombreux entretiens avec Charles II. Etant donné que ce ne pouvait être ni comme prophète que ce monarque l'écoutait (à cause du peu de crédit qu'il accordait *à ce genre de bétail* [lettre du 17 mars]), ni comme adjoint de Colbert de Croissy, puisque celui-ci n'était pas dans le secret (lettre du 17 juin), ce devait être pour une autre raison, celle de lui parler du salut de son âme, suivant nous.

communiquées et il se prépare à partir dans sept ou huit jours. Je lui ai donné pendant son séjour toutes les marques d'estime qu'il m'a été possible, et lui ai même fait part et de bouche et par écrit de toutes les raisons que j'ai cru pouvoir porter le roi d'Angleterre à une bonne union avec la France, afin qu'il pût d'autant mieux agir de concert avec moi pour venir à bout de ce que le Roi désire de nous ; enfin je crois qu'il se louera de moi comme il en a sujet, et dans cette pensée là, je serais bien aise de lui rendre tous les bons offices dont je pourrais être capable. Mais comme il s'était flatté d'une haute fortune s'il réussissait dans cette négociation et qu'il me paraît extrêmement mortifié de s'en retourner sans avoir aucune bonne nouvelle à porter, je ne sais s'il se contentera d'attribuer ce mauvais succès aux véritables obstacles que nous y avons trouvés, et s'il ne me prêtera pas des charités que j'ai reconnu qui lui sont assez ordinaires, auquel cas, si j'en étais averti, il serait facile d'y répondre, et comme il a dit ici que l'on avait proposé d'y envoyer Mons^r^ le Comte de Grammont, M. de Ruvigny ou lui, vous me voulez bien permettre de vous dire sur cela que je ne serai jamais assez déraisonnable pour trouver mauvais que le roi se serve de toutes les voies qu'il jugera les plus propres pour le bon succès de la négociation qu'il m'a confiée, mais je ne vous scelle point, comme je voudrais employer tout mon bien et ma vie même s'il était nécessaire pour rendre ici un service au roi qui put persuader Sa Majesté de mon zèle et de ma reconnaissance, il me

serait bien fâcheux de me voir traverser dans ce dessein par des envoyés extraordinaires qui, bien loin de produire rien de bon pour le service du roi, diminuent beaucoup l'estime et le crédit que je puis me vanter d'avoir acquis auprès du roi et de toute la cour tant par une très grande dépense qui m'incommode que par une manière d'agir que le roi d'Angleterre témoigne partout lui être fort agréable, me distinguant par des honneurs et des marques, si j'ose dire, d'amitié, qu'il n'accorde à aucun autre ambassadeur, mais comme je dois tout cela à la confiance que le roi notre maître témoigne avoir en moi et que c'est de là principalement que doit dépendre le bon succès de ma négociation, aussitôt que l'on reconnaîtra ici par ces sortes d'envois que je n'y ai pas toute la part que l'on s'imagine, je ne serai plus qu'un fantôme d'ambassadeur pour en souffrir la dépense sans espérance d'y réussir, et alors cet emploi ne produirait que ma ruine, ayant dépensé plus de cinquante mille écus l'année dernière, ne pouvant pas, quelqu'économie que j'apporte, dépenser moins de cent mille livres cette année, et la perte de l'estime que je puis avoir acquis qui me serait bien plus sensible » (1).

(1) Colbert de Croissy s'exprima avec plus de sympathie pour l'abbé dans une lettre du 4 juillet à son frère : « Je ne puis laisser partir l'abbé Prignani sans vous rendre témoignage qu'il en a usé très honnêtement à mon endroit, et qu'il m'a donné aussi tant d'assurances de son amitié à son départ que je crois être obligé de lui en témoigner, en toute occasion, ma reconnaissance, et je m'ose flatter que vous prenez assez de part

Le 27 juillet 1669, de Lionne annonçait à Colbert de Croissy le retour de l'abbé Prignani : « Dans l'entretien que j'ai eu avec cet envoyé, je n'ai rien trouvé de plus agréable que ce qu'il a dit à tout le monde aussi bien qu'à moi à votre avantage, ne pouvant s'épuiser à parler de votre capacité, de votre application aux affaires, non plus que de vous louer des bons traitements que vous lui avez faits ».

En juillet 1674, Messine s'étant révoltée contre les Espagnols, l'agitation gagna le royaume de Naples ;

à ce qui me touche pour lui faire espérer que vous lui rendrez vos bons offices en toutes occasions et surtout au sujet des dépenses extraordinaires que l'on est obligé de faire ici, sachant assez par ma propre expérience qu'il n'y a pas de pays au monde où elles sont si excessives. Du reste, le Sr abbé est si fort informé des affaires d'Angleterre que je ne crois pas devoir rien ajouter au compte qu'il en rendra lui-même au Roi ».

En quittant Londres, Prignani emporta la lettre suivante du duc de Buckingham pour Madame : « Monsieur l'abbé à son arrivée ici m'ayant donné une lettre de la part de Votre Altesse Royale, je lui fis offre de mes services et lui demandai si il avait ordre de me parler d'aucune affaire ; il me répondit qu'il n'en avait point d'autre que celle de voir le pays. Mais ne me pouvant imaginer qu'il avait fait ce voyage par la seule curiosité d'apprendre notre langue, et étant informé d'ailleurs qu'il se confiait avec d'autres sur de certaines choses qu'il ne me voulait point communiquer, je confesse que cela me fit entrer en soupçon que V. A. R. n'eut pas toute la confiance en moi que j'avais tâché de mériter. C'est une erreur, Madame, que vous me devez pardonner puisque nous craignons facilement le contraire de ce que nous souhaitons le plus, et je ne m'en puis repentir puisqu'elle a été l'occasion de l'honneur que V. A. R. m'a fait en se donnant la peine de m'en détromper ; un seul mot de sa main sera toujours capable de me persuader tout ce qui lui plaira, car il m'est impossible

le 9 déc. 1674, Prignani fut envoyé à Rome sur sa demande pour y assister le duc d'Estrées, ambassadeur de France, dans ses efforts pour organiser un soulèvement dans sa patrie. Il reçut 4.000 livres à son départ.

Pour éviter les possessions espagnoles du Milanais, il fit un « grand et fâcheux détour par les effroyables Grisons » ; il lui en coûta le double de temps et d'argent, de sorte que pour son voyage, celui d'un nommé Salerne qui devait lui servir d'agent à Naples, et celui de deux domestiques, il dépensa 200 pistoles au lieu des 100 qu'il avait prévues. Arrivé à Rome le 17 février 1675, quoique incommodé par la sciatique, il se mit aussitôt à faire des recrues pour le soulèvement de son pays natal contre les Espagnols. Le 21 mars, il avertissait M. Pachau, premier commis de Pomponne,

---

de conserver aucune pensée qui puisse être contraire à la sienne. Si M. l'abbé, à son arrivée, m'eut parlé avec la même franchise qu'il a fait sur son départ, je n'aurais pas eu de peine à entrer en commerce avec lui, car je vous avoue, Madame, outre le pouvoir absolu que vous aurez toujours sur moi de vous faire obéir en toutes choses, je trouve en lui des qualités que j'estime fort et qui eussent attiré ma confiance. Je suis au désespoir de ne vous pouvoir donner que des paroles qui n'ont point de suite et de me trouver toujours en danger de passer pour fourbe ou visionnaire par l'empressement et les faux pas de certaines gens qui n'entendent point nos affaires. Pourtant j'espère qu'à la fin V. A. R. sera satisfaite de mes soins. En attendant, je lui supplie de croire que je suis plus qu'homme du monde, Madame, de V. A. R. le très humble et très obéissant serviteur ». Cette jolie lettre en français dont l'original est conservé aux archives des affaires étrangères sous la cote Corr. Angl., 92, 6, a été datée à tort par le duc : De Londres, ce 26 juillet ; c'est 26 juin qu'il aurait dû écrire.

qu'il ne lui restait que 58 pistoles. Il terminait sa lettre en disant : « Il est nécessaire que je vous informe comme je traite ici de faire mettre mon abbaye en commende et de me faire donner la permission de quitter ce froc qui est si déplaisant à mes yeux. Je dois voir le pape pour cela et plusieurs cardinaux ensuite, à la mode de cette cour qui veut vendre ses drogues assez cher. Cette affaire, par conséquent, traînera longtemps, mais comme elle éclate fort, et que cela scandalise les Bernardins qui sont ici, et qui ne manqueront pas d'en écrire à Paris, je vois que cela me pourrait nuire auprès des moines en cas de la vacance de Clairvaux ».

Que signifient ces dernières lignes ? Prignani avait-il l'intention de se faire élire abbé de cette abbaye ? Nous ne savons. Quoiqu'il en soit, les choses n'allèrent pas pour lui à Rome comme il l'avait espéré. Dès le 12 avril, faisant allusion à la première recrue de Prignani, Pomponne écrivait au cardinal d'Estrées : « Le Roi ne fait pas grand cas d'un dessein pour soulever le royaume de Naples s'il était seulement appuyé sur Dom Mario Plati ». Pour vivre, Prignani fut forcé d'emprunter 120 pistoles au cardinal. Il eut beau écrire à Pachau le 13 juillet : « Tout est prêt.... Cependant, voilà beaucoup de temps perdu ; je tâche néanmoins d'entretenir les choses au même point.... Si nous avions cent mille écus, je vous donne l'affaire faite en deux jours.... », le roi se refusa à lui rien envoyer (9 août) ; il autorisa seulement le cardinal d'Estrées à lui donner 100 pistoles pour son retour.

Prignani les toucha, mais ne revint pas ; le 10 nov. 1676, le cardinal écrivait à Pomponne : « On a secouru l'abbé Prignani qui est dans une grande nécessité jusqu'au mois d'août.... Ce que j'ai pu faire, ça été de lui proposer de venir manger à Farnèse avec son valet, mais il dit que ses indispositions ne le lui permettent pas. Il ne touche rien de son abbaye et n'en touchera rien de longtemps ; en vérité, il est digne de compassion. » Le 17 nov. 1676, le duc d'Estrées annonça à Louis XIV qu'on avait volé à Prignani son chiffre et quelques papiers relatifs à la conspiration. A la suite de cet incident, il alla habiter à Farnèse. Bien lui en prit, car à la fin de mai 1677, le marquis del Carpio, ambassadeur d'Espagne, déclara au cardinal Cibo, premier ministre du pape, « qu'il y avait ici des gens du vice-roi de Naples pour l'enlever ou pour le tuer s'ils ne le pouvaient, le roi son maître ayant raison de faire punir un de ses sujets rebelles ». Le 26 oct. 1677, le duc d'Estrées sollicitait de nouveau pour Prignani qui était « dans une très grande nécessité ». Le roi ayant refusé et dit qu'il n'avait qu'à revenir en France, Prignani, le 21 déc., demanda à « laisser passer la rigueur de la saison peu propre à se mettre en voyage pour son indisposition ».

Il ne semble pas qu'il soit revenu dans notre pays, car il mourut à Rome à la fin de 1678 ou au commencement de 1679 (arch. Seine-Inf., G. 6139, f° 85).

CHAPITRE IV

Eustache Dauger à Pignerol

Le 19 juillet 1669, Louvois écrivait à Saint-Mars, commandant du donjon de Pignerol : « Le roi m'ayant commandé de faire conduire à Pignerol le nommé Eustache d'Auger, il est de la dernière importance à son service qu'il soit gardé avec une grande sûreté, et qu'il ne puisse donner de ses nouvelles en nulle manière, ni par lettres à qui que ce soit. Je vous en donne avis par avance, afin que vous puissiez faire accommoder *un cachot* où vous le mettrez sûrement, observant de faire en sorte que les jours qu'aura le lieu où il sera ne donnent point sur des lieux qui puissent être abordés de personne et qu'il y ait assez de portes fermées les unes sur les autres *pour que vos sentinelles ne puissent rien entendre.* Il faudra que vous portiez vous-même à ce misérable, une fois le jour, de quoi vivre toute la journée, et que vous n'écoutiez jamais, sous quelque prétexte que ce puisse être, ce qu'il voudra vous dire, *le menaçant toujours de le faire mourir s'il vous ouvre jamais la bouche* pour vous parler d'autre chose que de ses nécessités ».

« Je mande au sieur Poupart de faire incessamment travailler à ce que vous désirerez, et vous ferez préparer les meubles qui sont nécessaires pour la vie de celui que l'on vous amènera, observant que comme *ce n'est qu'un valet*, il ne lui en faut pas de bien considérables, et je vous ferai rembourser tant de la dépense des meubles que de ce que vous désirerez pour sa nourriture (1) ».

Le personnage auquel cet *in-pace* était destiné est celui qui est devenu fameux sous le nom de Masque de Fer. Qui était-il, qu'avait-il fait : on n'en sait rien. Seulement, il nous paraît vraisemblable qu'il vivait à Paris ou à la cour quand cet ordre a été donné, et que l'on attendit pour le faire arrêter qu'il partit dans une direction où son enlèvement passerait inaperçu, soit qu'il dût y aller de lui-même, soit qu'il y fut envoyé par le roi ou par ceux qui l'employaient.

(1) L'*original* de ce document est conservé aux Archives Nationales sous la cote K. 120 A. M. Iung et après lui Mgr. Barnes écrivent qu'une copie en serait conservée aux Archives de la guerre, dans le vol. 234, f° 272. C'est une erreur ; ce document ne se trouve pas dans ce volume de *minutes*, pas plus d'ailleurs que dans le volume de *transcrits* coté 242. La pièce 272 du vol. 234 est la minute de l'ordre au marquis de Piennes dont il est parlé plus loin. — M. Iung et Mgr. Barnes commettent d'ailleurs une autre erreur : ils impriment *le nommé...* ; l'ordre porte : *le nommé Eustache d'Auger*. — Le dossier K. 120 A, l'un des « cartons des Rois », est un recueil des ordres adressés à Saint-Mars au sujet de la garde de ses prisonniers. Il a été évidemment formé par cet officier lui-même et est malheureusement fort incomplet, surtout pour la période postérieure à 1681.

En effet, Louis XIV attendit encore jusqu'au 28 juillet 1669 pour écrire au « sergent-major de sa ville et citadelle de Dunkerque » : « Capitaine de Vauroy, étant mal satisfait de la conduite du nommé... et voulant m'assurer de sa personne, je vous écris cette lettre pour vous dire qu'aussitôt que vous l'aurez vue, vous ayez à le saisir et arrêter, et à le conduire vous-même en toute sûreté dans la citadelle de Pignerol (1), pour y être gardé par les soins du capitaine de Saint-Mars, auquel ainsi qu'au gouverneur de ladite place j'écris les lettres ci-jointes afin que le dit prisonnier y soit reçu et gardé sans difficulté. Après quoi, vous reviendrez par deça rendre compte de ce que vous aurez fait en exécution de la présente... ».

Il n'y avait certes rien d'impossible à ce que Louis XIV fît arrêter par Mr de Vauroy ailleurs qu'à Dunkerque, mais on conviendra que les circonstances conduisent à croire que le personnage ainsi désigné à la vigilance de cet officier était porteur d'un passe-port d'embarquement à Dunkerque et devait être appréhendé lorsqu'il se présenterait à l'entrée ou à la sortie de cette ville.

Des difficultés avaient lieu fréquemment entre le capitaine de Saint-Mars, commandant du donjon de Pignerol et le marquis de Piennes, gouverneur de

(1) Pignerol est une petite ville du Piémont, au pied des Alpes, à 24 kilomètres au sud du chemin de fer de Grenoble à Turin. Elle avait été conquise par le cardinal de Richelieu et était une place forte française à cette époque.

cette ville. Elles avaient pour cause la situation un peu indépendante de Saint-Mars comme gardien de Foucquet, l'ancien surintendant des finances, condamné au bannissement, peine commuée en détention perpétuelle par Louis XIV, et qui y était détenu. Louvois avait donc pris soin de faire envoyer une seconde lettre par laquelle Louis XIV ordonnait « au marquis de Piennes ou en son absence à celui qui commande en ladite citadelle de donner à Vauroy et à Saint-Mars toute l'aide et l'assistance dont ils auraient besoin et ils le pourraient requérir ».

Enfin dans une troisième lettre de même date, Louis XIV écrivait à Saint-Mars : « Envoyant à ma citadelle de Pignerol, sous la conduite du capitaine de Vauroy, le nommé... je vous écris pour vous dire que lorsque le dit capitaine de Vauroy sera arrivé en ma dite citadelle de Pignerol, avec ledit prisonnier, vous ayez à le recevoir de ses mains et à le tenir sous bonne et sûre garde, empêchant qu'il n'ait communication avec qui que ce soit de vive voix ou par écrit (1) ».

Il nous paraît probable que seul l'ordre à M. de Vauroy portait le nom de l'individu à arrêter ; les deux autres ordres devaient porter celui d'Eustache d'Auger, le pseudonyme sous lequel on devait désormais le désigner dans la correspondance officielle. L'ordre à M. de Vauroy est d'ailleurs trop dépourvu de particularités sur le mode d'arrestation de l'individu qui y

(1) Ces trois minutes sont conservées aux Archives de la guerre aux folios 271, 272, 274 du vol. 234.

était désigné pour ne pas avoir été accompagné d'une lettre explicative de Louvois ; mais cette lettre a été évidemment détruite comme l'original lui-même.

Le 21 août 1669, Saint-Mars écrivait à son tour à Louvois : « M. de Vauroy a remis entre mes mains le nommé Eustache d'Auger. Aussitôt que je l'eus mis dans un lieu fort sûr, en attendant que le cachot que je lui fais préparer soit parachevé... je lui dis en présence de M. de Vauroy que s'il me parlait à moi ou à quelqu'autre d'autre chose que de ses nécessités, je lui mettrais mon épée dans le ventre... Je ne manquerai pas de ma vie d'observer fort ponctuellement vos commandements ».

Le nom du prisonnier, laissé en blanc dans les minutes des trois documents du 28 juillet, est écrit Eustache d'Auger dans ceux du 19 juillet et du 21 août, Dauger, Danger ou d'Angers dans d'autres (1). C'est évidemment un surnom qui lui fut donné à son entrée en prison pour le distinguer des autres prisonniers dans la correspondance.

---

(1) Iung, *la Vérité*, p. 187. — Il est de toute évidence que le prisonnier ne s'appelait pas Eustache Dauger ou Danger ; les soins pris pour dissimuler à tous sa vraie personnalité prouvent qu'il est le premier d'une longue suite de prisonniers politiques auxquels on a pris le soin à cette époque de donner un nouveau nom lors de leur incarcération ; ainsi, le Jacobin qui fut incarcéré à Pignerol, comme Dauger, vers 1674, n'a jamais été désigné que par ce sobriquet (c'était un prêtre, mais peut-être d'un autre ordre que celui des Jacobins) ; Matthioly sera appelé M. de Lestang, etc.

Ce qui caractérisera la captivité de ce prisonnier de 1669 à 1703, ce sont les ordres réitérés que l'on n'en parle à personne et qu'il ne puisse parler à personne. Naturellement, ce mystère devait provoquer la curiosité et dès le 31 août 1669, Saint-Mars écrivait à Louvois : « Il n'y a rien de plus vrai que je n'ai jamais parlé de ce prisonnier à qui que soit, et pour marque de cela, bien du monde croit que c'est un maréchal de France, et d'autres disent un président ».

Le 10 septembre, Louvois répondait : « J'ai reçu vos lettres des 24 et dernier du mois passé. Vous pouvez donner *à votre nouveau prisonnier* un livre de prières, et s'il vous en demande quelqu'autre, le lui donner aussi. Vous pouvez lui faire entendre, les dimanches et les fêtes, la messe qui se dira pour M. Foucquet, sans pourtant être dans le même lieu, et vous observerez de le faire si bien garder durant ce temps là, qu'il ne puisse s'évader, ni parler à personne ; vous pourrez même le faire confesser trois ou quatre fois l'année, s'il le désire, et non point davantage, à moins qu'il ne lui survînt quelque maladie périlleuse. L'on m'avait mandé que vous aviez dit à M. de la Bretonnière que l'on vous devait envoyer un prisonnier, mais je suis bien aise que cela ne se soit point trouvé véritable ».

Cette lettre est une première réponse des documents à la question que l'on se pose naturellement : comment Dauger a-t-il supporté sa stupéfiante arrestation, son barbare transport d'un bout de la France à l'autre, et ensuite sa sombre captivité dans un effroyable isole-

ment. Il échappa au désespoir et à la folie en se réfugiant dans la piété et en se consolant par la pensée que la catastrophe qui arrêtait sa carrière dans le monde, était destinée à le préparer plus sûrement à conquérir une récompense infiniment plus précieuse dans le Ciel. Il n'y a pas de note discordante à ce sujet dans les textes : sa piété, sa patience et sa résignation furent exemplaires. Elles suffisent à distinguer le Masque de Fer de ce Matthioly qui faisait le fou, et menaçait ses gardiens quand il ne cherchait pas à les corrompre.

Le 25 septembre 1669, Louvois écrivait encore à Saint-Mars : « J'ai appris, par votre lettre du 4 de ce mois, l'indisposition de M. Foucquet et le sentiment qu'en ont les médecins, comme aussi que *le prisonnier qui vous a été envoyé en dernier lieu* est incommodé, de sorte qu'il a besoin d'être saigné pour recouvrer sa santé, sur quoi je vous dirai qu'il n'y a nulle difficulté à le faire, et que lors que de pareilles choses arriveront, vous pourrez le faire traiter et médicamenter selon qu'il en sera besoin, sans attendre d'ordre pour cela, me donnant seulement compte de ce qui se sera passé, comme vous avez accoutumé de faire ».

Le 26 mars 1670, nouvelle lettre de Louvois au même : « L'on m'a donné avis que le sieur Honneste [qui avait cherché à délivrer Foucquet] ou un des valets de M. Foucquet, a parlé *au prisonnier qui vous a été amené par le major de Dunkerque*, et lui a, entre autres choses, demandé s'il n'avait rien de conséquence à lui dire, à quoi il a répondu qu'on le

laissât en paix ; il en a usé ainsi, croyant probablement que c'était quelqu'un de votre part qui l'interrogeait pour l'éprouver et voir s'il dirait quelque chose ; par là vous jugerez bien que *vous n'avez pas pris assez de précautions pour empêcher qu'il n'eut quelque communication que ce pût être,* et comme il est très important au service de Sa Majesté qu'il n'en ait aucune, je vous prie de visiter soigneusement le dedans et le dehors du lieu où il est enfermé, et de le mettre en état que le prisonnier ne puisse voir, ni être vu de personne, et ne puisse parler à qui ce soit, ni entendre ceux qui lui voudraient dire quelque chose ».

En réponse, le 12 avril 1670, Saint-Mars disait à Louvois : « Il y a des personnes qui sont quelquefois si curieuses de me demander des nouvelles de mon prisonnier, ou le sujet pourquoi je fais tant de retranchements pour ma sûreté *que je suis obligé de leur dire des contes jaunes pour me moquer d'eux* ».

Le 30 juin 1670, Madame mourut ; le 9 juillet, Louvois faisait part au sieur de Loyauté, commissaire des guerres de Pignerol, de son intention de se rendre pour deux ou trois jours dans cette place frontière. Aucun honneur ne devait être rendu au ministre. Le départ était fixé du 15 au 20 septembre, mais il fut ensuite avancé au samedi 3 août et Louvois, accompagné de Vauban et de son commis Nallot, logeait le jeudi soir à Pignerol et le dimanche 10 à Turin. Le 26, il était de retour à Paris. Le but de ce déplacement n'est pas connu avec certitude. M. Iung croit qu'il se rattachait

à des projets d'occupation de Casal (1). Il n'y a en tout cas aucune preuve qu'il ait été amené par le désir de causer avec Eustache Dauger ou de donner des instructions verbales à Saint-Mars. Ce qui augmente l'incertitude sur ce voyage, c'est qu'en octobre, toute la garnison de Pignerol (sauf la compagnie franche de Saint-Mars) fut changée « pour faire finir les contes tout d'un coup et mettre le service sur tout ce bon pied que l'on peut désirer ».

Le 7 août 1671, Saint-Mars donne à Louvois des nouvelles de ses prisonniers : « Je ne puis que vous mander, Monseigneur, si ce n'est les maladies qui commencent de nous venir voir. M. Foucquet a une petite fièvre qui ne l'incommode pas beaucoup, mais l'un de ses valets est très mal, comme aussi *le prisonnier qui m'a été envoyé;* j'en aurai soin ainsi que de les bien garder ».

Dans sa réponse, Louvois appelle Dauger, dont il était question ici, « votre second prisonnier ». Le 5 septembre, les deux malades allaient mieux et le

(1) Iung, *la Vérité,* p. 323. — Les papiers de Madame ayant presqu'entièrement disparu, on ne saura jamais si les découvertes qu'y fit Louis XIV au sujet du rôle de Dauger n'avaient pas motivé le voyage de Louvois afin de l'interroger. D'un autre côté, il semble que ce dernier résultat eut été atteint aussi bien en envoyant à Saint-Mars l'ordre de remettre une lettre cachetée à Dauger avec du papier blanc et de la cire pour que ce dernier puisse répondre aux questions posées sans que Saint-Mars les connût. Ce procédé fut employé plustard à l'égard de Foucquet. L'ordre d'arrestation de Dauger n'ordonnant pas de l'interroger, il est peu probable que le besoin s'en soit fait sentir onze mois plus tard.

20 février 1672, Saint-Mars, désireux de fournir un valet à Lauzun, incarcéré depuis novembre 1671 dans la même tour que Foucquet, à l'étage au-dessous, écrivait à Louvois : « Il est si malaisé de trouver ici des valets qui se veuillent enfermer avec mes prisonniers que je prendrai la liberté de vous en proposer un : *ce prisonnier qui est dans la tour* (1) *et que vous m'avez envoyé par M. le major de Dunkerque*, serait, ce me semble, un bon valet (2). Je ne pense pas qu'il dit à M. de Lauzun *d'où il sort* après que je lui aurai défendu ; je suis sûr qu'il ne lui dirait pas aussi aucune nouvelle (3), ni ne demanderait point de sortir de sa vie, comme font tous les autres... »

(1) On verra plus tard que M. de Formanoir de Palteau, petit-neveu de Saint-Mars et parent de son lieutenant de Blainvilliers, écrivit en 1768 à Fréron : « L'homme au masque n'était connu aux îles Sainte-Marguerite et à la Bastille que sous le nom de « la Tour » (Barnes, p. 299).

(2) Il est probable que Saint-Mars fut conduit à employer Dauger auprès de Foucquet par souvenir de ces mots de Louvois *car ce n'est qu'un valet*. Peut-être aussi y était-il poussé par le désir d'alléger la captivité d'un malheureux qui depuis deux ans et demi vivait seul dans un cachot sans pouvoir parler à âme qui vive. Il est impossible de savoir combien de temps Saint-Mars a observé la consigne de ne laisser parler Dauger que de ses besoins. Quel moyen d'ailleurs ses lieutenants et lui avaient-ils de contrôler ses dires. A la Bastille surtout, les geôliers devaient être blasés sur le penchant des prisonniers à se présenter comme innocents.

(3) Cela lui eut d'ailleurs été difficile puisque Dauger était enfermé depuis août 1669 tandis que Lauzun n'avait eu ce sort qu'en novembre 1671.

La réponse de Louvois n'a point été publiée, mais fut certainement négative. En décembre 1673, Saint-Mars écrit encore à Louvois : « *Pour le prisonnier de la tour que M. de Vauroy m'a amené,* il ne dit rien, il vit content, comme un homme tout à fait résigné à la volonté de Dieu et du Roi ». Mais le besoin de valets pour Fouquet et Lauzun se faisant de nouveau sentir, Louvois écrivait à Saint-Mars le 30 janvier 1675 : « J'ai reçu votre lettre du 19 de ce mois et j'ai rendu compte au Roi de ce qu'elle contient. Sa Majesté approuve que vous donniez pour valet à M. Foucquet *le prisonnier que le sieur de Vauroy vous a conduit ;* mais, quelque chose qui puisse arriver, vous devez vous abstenir de le mettre avec M. de Lauzun, ni avec qui que ce soit autre que M. Foucquet, c'est-à-dire que vous pouvez donner ledit prisonnier à M. Foucquet si son valet venait à lui manquer et non autrement ».

Le 11 mars 1675, Louvois *réitérait* ces instructions. Il semble bien que la différence faite entre Lauzun et Foucquet reposait sur le fait que la détention de Lauzun ne devait être que temporaire, tandis que ce n'est qu'à l'extrême fin de la vie de Foucquet que le roi se décidera à envisager la possibilité d'une mise en liberté pour lui ; en fait, il mourut en prison.

Eustache fut donc mis au service de Foucquet parce qu'on avait l'intention de garder cet ex-ministre en prison au secret jusqu'à sa mort, mais en décembre 1678, les dispositions à l'égard de l'ancien surintendant s'étant améliorées, Louvois écrivait *directement* à Foucquet : « C'est avec beaucoup de plaisir que je satisfais au

commandement qu'il a plu au Roi de me faire de vous donner avis que S. M. est en disposition de donner dans peu de temps des adoucissements considérables à votre prison ; mais, comme elle désire auparavant être informée si le nommé Eustache que l'on vous a donné pour vous servir, n'a point parlé devant l'autre valet qui vous sert, *de ce à quoi il a été employé auparavant que d'être à Pignerol,* Sa Majesté m'a commandé de vous le demander, et de vous dire qu'elle s'attend que sans aucune considération, vous me manderez la vérité de ce que dessus, afin qu'elle puisse prendre les mesures qu'elle trouvera plus à propos sur *ce qu'elle apprendra par vous que ledit Eustache aura pu dire de sa vie passée à son camarade.* L'intention de Sa Majesté est que vous fassiez réponse à cette lettre, en votre particulier, sans rien témoigner de ce qu'elle contient à M. de Saint-Mars auquel je mande que le Roi désire qu'il vous remette du papier ».

Le malheureux Eustache, traité comme un valet dans sa prison, préoccupait assez le Grand Roi pour que, quatre jours plus tard, Louvois écrivit encore à Saint-Mars : « Sa Majesté profitera de l'avis que vous lui avez donné au sujet du *prisonnier que le sieur de Vauroy vous a amené* ».

Le 20 janvier suivant, Louvois envoyait à Saint-Mars un « Mémoire de la manière dont le Roy désire qu'il garde à l'avenir les prisonniers qui sont à sa charge ». Le pauvre Eustache y tenait une place importante : « Toutes les fois que M. Foucquet descendra dans la chambre de M. de Lauzun, ou que M. de Lauzun

montera dans la chambre de M. Foucquet, ou quelqu'autre étranger, M. de Saint-Mars aura soin de retirer le nommé Eustache et ne le remettra dans la chambre de M. Foucquet *que lorsqu'il n'y aura plus* que lui et son ancien valet ».

« Il en usera de même lorsque M. Foucquet ira se promener dans la citadelle, faisant rester ledit Eustache dans la chambre de M. Foucquet, et ne souffrant point qu'il le suive à la promenade que lorsque mon dit sieur Foucquet ira seul avec son ancien valet pour se promener dans le lieu où Sa Majesté a trouvé bon depuis quelque temps que M. de Saint-Mars lui fait prendre l'air (1). Ceci est la volonté de Sa Majesté ».

Le 15 février 1679, à la suite de la réception d'une lettre de Foucquet du 3 précédent, Louvois mandait à Saint-Mars : « Le Roi se remet à vous de régler avec M. Foucquet, comme vous jugerez à propos, ce qui regardera la sûreté de la personne du nommé Eustache Dauger, vous recommandant surtout de faire en sorte *qu'il ne parle à personne en particulier...* ». Le 17 février, Louvois écrivait la même chose à Foucquet sur la demande de qui cette modification aux instruc-

(1) Ce lieu était « le rempart qui est vis-à-vis de leur appartement ». La permission d'y laisser promener Foucquet et Lauzun « à différentes heures l'un de l'autre » avait été donnée le 1er nov. 1677. La lettre spécifiait que cette grâce s'étendait seulement à MM. Fouquet et Lauzun (Delort, Hist. de la détention, I, p. 266). — Le 30 janvier 1679, Saint-Mars reçut une gratification de 15.000 livres.

tions précédentes avait eu lieu. La sollicitude du ministre pour Dauger ne cessait de se manifester ; le 13 septembre, il écrivait encore à Saint-Mars : « Je vous prie de me mander des nouvelles de la santé d'Eustache Dauger et de ce qui se passera parmi vos prisonniers ».

On a vu avec quel soin on essayait d'empêcher tout contact entre Lauzun et Dauger, tant parce que Lauzun devait être mis en liberté un jour et pourrait alors raconter ce que le prisonnier lui aurait dit, qu'aussi parce que Lauzun pouvait l'avoir connu lorsque tous deux étaient libres et par conséquent le reconnaître. Or, à l'insu de Saint-Mars et de Louvois, Lauzun et Dauger se voyaient tous les jours depuis longtemps. Lauzun était logé dans la tour d'angle du donjon de Pignerol, au premier étage, Foucquet à l'étage en dessus et Saint-Mars au troisième. « Un beau jour, ou plutôt un beau soir, les valets de Foucquet, s'entendant avec leurs camarades de l'étage du dessous, parvinrent à hisser Lauzun dans la chambre du surintendant ». Ce dernier ne le connaissait guère que sous le nom de Péguilin. « Il l'avait laissé jeune homme, introduit à la cour par le maréchal de Grammont, bien reçu chez la comtesse de Soissons, d'où le roi ne bougeait, et le voyait déjà d'un bon œil ». En 1661, au moment de la catastrophe de Foucquet, Péguilin était à Nantes, cherchant le vent, flairant les événements. Quinze à seize ans avaient passé là-dessus (1).

(1) Lair, *Nicolas Foucquet*, II, p. 455.

« Les voilà donc ensemble, et Lauzun de conter sa fortune et ses malheurs à Foucquet. Le malheureux surintendant ouvrait les oreilles et de grands yeux quand ce cadet de Gascogne, jadis trop heureux d'être recueilli et hébergé chez le maréchal de Grammont, lui raconta qu'il avait été colonel général des dragons, capitaine des gardes, général d'armée. Foucquet le crut fou et visionnaire quand il lui expliqua comment il avait manqué la grande maîtrise de l'artillerie, et ce qui s'était passé après là dessus ; la folie lui parut arrivée à son comble quand Lauzun raconta son mariage avec Mademoiselle, consenti, puis rompu par le Roi, tous les biens que l'avare princesse lui avait assurés ». Foucquet, « lui croyant la cervelle totalement renversée, ne prenait que pour des contes en l'air toutes les nouvelles que Lauzun lui disait de tout ce qui s'était passé dans le monde depuis la prison de l'un jusqu'à la prison de l'autre » (1).

Foucquet mourut subitement le 23 mars 1680. Il avait pu dans les derniers temps communiquer librement avec sa famille et les officiers de la garnison ; mais on pouvait être sûr que cet ancien ministre,

(1) Saint-Simon, *Mémoires*. — Le soin avec lequel Louvois a toujours recommandé de ne pas mettre Lauzun avec Dauger est peut-être un indice qu'ils s'étaient connus avant leur incarcération, ou tout au moins qu'ils avaient des relations communes. Remarquons cependant que Lauzun n'a jamais rien dit à Saint-Simon de Dauger, incarcéré en 1669, cinq ans après la condamnation de Foucquet et qui était par conséquent en situation de confirmer à l'ancien surintendant bien des choses.

habitué à garder des secrets, instruit par la lettre du 23 décembre 1678 de l'importance que le Roi attachait à ce que personne ne sût « ce à quoi Dauger avait été employé auparavant que d'être à Pignerol » n'en aurait rien dit à sa famille ; quant à Lauzun, l'importance des biens et des dignités qu'il devait retrouver en France lors de sa sortie de prison répondait aussi de lui ; il était d'ailleurs connu comme un homme capable de garder un secret ; de plus, le garder prisonnier eut fait échouer la combinaison qui devait assurer au duc du Maine, fils naturel de Louis XIV, une grande partie de l'héritage de la Grande Mademoiselle, la fiancée de Lauzun. Seul des personnes qui avaient approché Foucquet, La Rivière, l'« autre valet » avec Dauger, ne présentait aucune garantie. On a vu que dès le 23 décembre 1678, Louvois avait demandé à Foucquet « si le nommé Eustache n'a point parlé devant l'autre valet qui vous sert de ce à quoi il a été employé auparavant que d'être à Pignerol ». Quelle qu'ait été la réponse de Foucquet, la découverte que fit Saint-Mars, le jour même de sa mort, du trou qui mettait en communication son appartement avec celui de Lauzun, dut rappeler au ministre combien il fallait se méfier des prisonniers. Saint-Mars en effet, fort habilement, en informa son supérieur immédiatement. La conséquence en fut un ordre associant La Rivière et Dauger pour une prison perpétuelle. « Le Roi a appris », écrivit Louvois à Saint-Mars le 8 avril 1680, « par la lettre que vous m'avez écrite le 23 du mois passé, la mort de M. Foucquet et le jugement que vous faites que

M. de Lauzun *sait la plupart des choses importantes dont M. Foucquet avait connaissance, et que le nommé La Rivière ne les ignore pas*, sur quoi Sa Majesté m'a commandé de vous faire savoir qu'après que vous aurez fait reboucher le trou par lequel MM. Foucquet et de Lauzun ont communiqué à votre insu, et cela rétabli si solidement qu'on ne puisse travailler en cet endroit.... *que vous persuadiez à M. de Lauzun que les nommés Eustache d'Augers et le dit La Rivière ont été mis en liberté*, et que vous parliez de même à tous ceux qui pourraient vous en demander des nouvelles ; *que cependant vous les renfermiez tous deux dans une chambre où vous puissiez répondre à Sa Majesté qu'ils n'auront aucune communication avec qui que ce soit*, de vive voix ni par écrit, et que M. de Lauzun ne pourra point s'apercevoir qu'ils y sont renfermés....».

L'histoire du sort des valets de Foucquet et de Lauzun fait bien ressortir que la prison perpétuelle au secret qui fut le sort de La Rivière ne lui fut imposée que par ce qu'il connaissait le secret de Dauger.

Le 24 décembre 1664, Louis XIV avait décidé que Saint-Mars donnerait à Foucquet « un valet pour le servir qui sera pareillement privé de toute communication et n'aura non plus de liberté de sortir que ledit Foucquet, en considération de quoi Sa Majesté fera payer audit valet, outre sa nourriture, 600 livres de gages ». Le 15 octobre 1665, ce valet de Foucquet étant tombé malade, le Roi approuva Saint-Mars d'en avoir choisi un autre et « trouva bon que quand le

malade serait guéri, on lui laisse la liberté d'aller partout où il désirera ». L'ordre fut réitéré le 12 décembre. Mais en 1666, le 23 septembre, Louvois prévient Saint-Mars que « si après sa guérison, le valet malade ne veut plus continuer ses services au prisonnier, la prudence veut qu'on le retienne dans le donjon trois ou quatre mois, afin que, s'il avait agi contre son devoir, le temps fasse rompre les mesures qu'il aurait prises avec M. Foucquet ». Puis, Saint-Mars se plaignant toujours que les valets conspiraient avec Foucquet, le 14 février 1667, Louvois lui écrit: « Le Roi estime que l'on ne peut mieux faire que ce que vous proposez, d'enfermer avec lui deux valets qui ne sortiront que par la mort ». Le 21 avril suivant, les deux victimes étaient choisies; c'étaient les deux valets arrêtés parce qu'ils avaient « conspiré » avec Foucquet : Champagne et La Rivière.

Après la tentative de Laforêt et Honneste en décembre 1669, Louvois prévint Saint-Mars que « puisque les valets de M. Foucquet sont infidèles au Roi, Sa Majesté trouve bon qu'ils soient dorénavant privés de leurs gages ».

En 1675, Champagne mourut et au bout de quelque temps, Dauger le remplaça.

Après l'incarcération de Lauzun en décembre 1671, des mesures analogues furent prises pour ses valets. Cependant celui qui ne l'avait pas dénoncé en 1676, quand il chercha à s'évader, après avoir été mis longtemps au pain sec et à l'eau, fut relâché avec cent écus par ordre du 1er décembre 1678. Lors

de la mise en liberté de Lauzun, tous ses valets sortirent avec lui.

C'est donc parce qu'il connaissait peut-être les secrets de Dauger, et non à cause de ceux de Foucquet, que La Rivière fut emprisonné jusqu'à sa mort.

Les prisonniers de Saint-Mars en avril 1680, étaient : 1° Lauzun, 2° un moine Jacobin, 3° un espion nommé Dubreuil, 4° Dauger, 5° La Rivière, 6° Matthioly, 7° le valet de Matthioly.

Dubreuil avait été arrêté le 24 avril 1676 près de Bâle ; Louvois recommanda à Saint-Mars de le « mettre avec le dernier prisonnier qui lui avait été envoyé ». Cette recommandation s'explique par le peu de logements servant à garder des prisonniers dans le donjon de Pignerol. Deux tours seulement étaient affectées à cet usage. Elles contenaient, celle d'angle deux chambres pour les prisonniers au 1er et au 2e étage (la chambre du 3e faisait partie de l'appartement de Saint-Mars), celle *d'en bas* trois chambres (1).

Le 23 novembre 1676, Louvois écrivait à Saint-Mars : « J'ai reçu votre lettre du 14 de ce mois et par laquelle vous me faites part de l'état de vos prisonniers. Je vous prie de me mander qui est logé avec le

(1) « La Tour d'en bas, par suite de sa situation, n'avait pas de vue sur l'extérieur ; elle était donc beaucoup plus sombre que celle d'angle. L'architecte Levé, d'ailleurs, n'y avait fait aucun des aménagements réclamés par la présence de prisonniers tels que Foucquet et Lauzun. Elle avait trois étages, comme l'autre et une chambre assez vaste avec des soupiraux, sans grand jour, à chacun de ces étages ». (Iung, *la Vérité*, p. 153).

sieur Dubreuil, que vous dites est si fol, me marquant son nom et celui par lequel il vous a été amené, et m'envoyant une copie de la lettre qui vous a été écrite pour le faire recevoir, afin que je puisse mieux me remettre dans l'esprit quel il est. » Le fou qui menaçait ainsi Dubreuil était un moine Jacobin dont on ignore la personnalité avec précision ; deux lettres, l'une du 1er août 1674, l'autre du 11 janvier 1673, font en effet mention de l'arrestation de moines jacobins (1). Le premier a été amené de Saint-Omer et doit être conduit par le prévôt de Châlons « sans scandale à la Bastille ». Le second qui « prétendait avoir des secrets considérables » fut incarcéré à Pierre-Cise, près de Lyon. Lequel des deux devint le prisonnier de Pignerol, celui-ci était-il un troisième prisonnier, nous ne le savons. Quoiqu'il en soit, ce prisonnier est mentionné dans les dépêches des 2 mai, 23 novembre et 23 décembre 1676, 13 janvier et 21 février 1677. Malgré l'intervention de Saint-Mars, le Jacobin ne s'amenda pas. En conséquence, le 21 février 1677, Louvois mandait à Saint-Mars : « Pour répondre au surplus de ce que vous m'écrivez, je dois vous dire qu'il est vrai que ceux qui frappent les prêtres au mépris de leur caractère, sont excommuniés ; mais il est loisible de châtier un prêtre quand il est méchant et que l'on est chargé de sa conduite. Pourvu que celui-ci soit autant en sûreté avec le valet de M. de Lauzun qu'il l'est avec le sieur Dubreuil, le Roi se

(1) Iung, *la Vérité*, p. 327.

remet à vous de le changer de prison, ou en cas que vous jugiez à propos de le laisser avec ledit sieur Dubreuil, de le faire attacher de manière qu'il ne puisse lui faire du mal. Mais souvenez-vous de prendre garde au sieur Dubreuil, qui est un des plus artificieux fripons que l'on puisse rencontrer ». Dubreuil semble avoir été séparé du Jacobin, car le 3 mai 1679, Catinat annonce à Louvois l'arrivée de Matthioly au donjon et son incarcération dans la chambre du nommé Dubreuil(2). On remarquera que l'on n'a pas pris la peine de changer le nom de ce prisonnier, et que si celui du Jacobin n'est jamais donné, on ne dissimule pas sa profession. Il y a loin entre les précautions prises à leur égard et celles dont Dauger était l'objet.

D'après le général Iung, il y aurait eu à Pignerol, depuis le 7 avril 1674 environ, un sixième prisonnier prétendant se nommer Louis de Oldendorf, de Nimègue, pris le 29 mars 1673 lorsqu'il essayait de franchir un gué près de Péronne à la tête de quelques cavaliers. Il aurait été le chef d'une conspiration contre la vie de Louis XIV. Lorrain, ancien capitaine de cavalerie des troupes du roi, menant grande dépense, quoique n'ayant rien, tel est le signalement que donnaient de lui les indicateurs bruxellois qui renseignaient Louvois sur son compte sans pouvoir indiquer son nom. Il fut incarcéré à la Bastille peu de jours après son arrestation. Il n'est pas impossible que ce soit lui qui ait été

(2) Iung, *la Vérité*, p. 237. Delort, *Histoire de l'homme au masque*, p. 213.

envoyé à Pignerol par un ordre du 10 mars 1674, ainsi conçu : « Le Roi ayant jugé à propos, pour le bien de son service, d'envoyer à Pignerol un prisonnier, lequel, quoiqu'obscur, ne laisse pas d'être homme de conséquence, Sa Majesté l'a fait partir *d'ici* sous la conduite du sieur Legrain, qui le conduira jusqu'à la poste qui est au delà de Lyon, nommée Bron, où il se trouvera le 30 de ce mois, où vous aurez soin de l'envoyer recevoir de ses mains par dix hommes assurés de votre compagnie, commandés par un de vos officiers, auxquel le sieur Legrain donnera toutes les instructions nécessaires pour la manière dont ce prisonnier devra être gardé ; vous recommanderez à l'officier de le conduire sans éclat par les chemins et de le faire entrer dans Pignerol sans bruit et même sans que l'on s'aperçoive que ce soit un prisonnier que vos gens conduisent dans le donjon, où vous le traiterez de la même façon que le prisonnier que M. de Vauroy vous a amené... » (1) Il ne résulte pas nécessairement d'un ordre pareil que le prisonnier soit venu de la Bastille, quoique ce soit probable. Indubitablement, l'envoi à Pignerol a eu lieu vers l'époque où l'on devait prendre une décision sur un ou plusieurs des prisonniers arrêtés au cours des investigations sur la conspiration vraie ou fausse dénoncée à la fin de 1672 par un Récollet d'Arras qui avait des relations avec Bruxelles. Mais il est impossible de savoir quel prisonnier fut envoyé à Pignerol par cet ordre et combien de temps

(1) Iung, *la Vérité*, p. 389.

il y est resté. Les documents de 1674 nous apprennent, il est vrai, que ce prisonnier fut traité avec une rigueur inusitée pendant le trajet de Paris à Pignerol ; on devait le faire attacher fortement pendant la nuit, et outre cela, garder à vue, et l'empêcher d'avoir commerce, ni de vive voix, ni par écrit, avec qui que ce fût, ne souffrant point qu'il parle de quoi que ce fût de ses affaires à aucun de ceux qui le gardent (1) ; une fois à Pignerol, « l'intention du Roi était qu'il soit traité fort durement. Il ne fallait point lui donner de feu dans sa chambre, à moins que le grand froid ou une maladie actuelle n'y oblige, et ne lui donner d'autre nourriture que du pain, du vin et de l'eau, étant un fripon achevé, qui ne saurait être assez maltraité, ni souffrir la peine qu'il a méritée. Cependant vous pourrez lui faire entendre la messe, en prenant garde néanmoins que cela ne lui donne pas occasion d'être vu de personne, ni de donner de ses nouvelles à qui que ce soit. Sa Majesté trouve bon aussi que vous lui donniez un bréviaire et quelques livres de prières ».

Le 25 juillet 1674, Louvois s'occupe de nouveau de ce prisonnier : « Le Roi trouve bon que vous donniez au dernier des prisonniers qui ont été conduits à

(1) Louvois, dans une dépêche explicative accompagnant la lettre de cachet ci-dessus, disait : « L'intention du roi est que ce prisonnier soit gardé avec les mêmes précautions que celui qui vous a été amené par le sieur de Vauroy ; et comme c'est un fripon insigne qui, en matière fort grave, a abusé des gens considérables, il faut qu'il soit traité par vous durement... » (Iung, *la Vérité*, p. 391).

Pignerol une feuille de papier et de la cire, pour m'écrire une fois seulement, et vous aurez soin de la retirer pour me l'envoyer. Au surplus, vous ne négligerez rien pour le garder avec toute l'exactitude qui a été prescrite en dernier lieu ». Le 6 décembre, le ministre ajoute : «... Puisque vous voyez que celui que vous avez envoyé quérir à Lyon ne peut pas vivre de ce que vous aviez l'ordre de lui donner, vous pourrez le mieux nourrir que par le passé, et puisqu'il demande à se confesser vous pouvez le lui permettre à Noël, lui donnant le même ecclésiastique qui confesse M. Foucquet (1) ».

La correspondance des années 1675-1678 est fort incomplète, c'est sans doute pour cette raison qu'on ne trouve plus de renseignements s'appliquant d'une façon précise à ce prisonnier. Fut-il mis en liberté ou mourut-il avant 1681, c'est ce que nous ne savons pas. S'il était resté à Pignerol passé cette date, c'est qu'il serait ce moine jacobin dont nous ignorons l'origine et la date d'entrée. Comme nous le verrons plus tard, il n'y avait plus le 9 juin 1681 à Pignerol que 5 prisonniers. Deux (Dauger et La Rivière) ont été transportés peu après à Exiles. Matthioly et Dubreuil sont restés à Pignerol (ils sont cités nommément le 24 mai 1682 et le 27 déc. 1693). Le troisième était à peu près sûrement le jacobin qui avait été enfermé précédemment avec Dubreuil. Il est encore mentionné comme étant avec Matthioly dans la Tour d'en bas le

(1) Iung, *la Vérité*, p. 394.

17 sept. 1680. Comme nous ne connnaissons aucune entrée de cette date au 9 juin 1681, quoique la correspondance de ces années soit bien conservée, il est bien probable qu'il a survécu jusqu'au 9 juin 1681 au moins. Dans ce cas, il serait mort vraisemblablement avant le 11 janvier 1694, car à cette date, Barbezieux écrit à Saint-Mars : « Le sieur de La Prade, à qui le Roi a confié la garde des prisonniers qui sont détenus par ordre du Roi dans le donjon de Pignerol, m'écrit que le plus ancien est mort et qu'il n'en sait point le nom. Comme je ne doute pas que vous ne vous en souveniez, je vous prie de me le mander en chiffres ». Saint-Mars répondit le 28 janvier, mais sa réponse n'a pas été conservée » (1).

MM. Loiseleur et Topin, se basant sur les expressions de la lettre du 2 mai 1676 « mettez Dubreuil avec le dernier prisonnier qui vous a été envoyé », avaient déjà conjecturé que ce devait être avec le moine jacobin (2). M. Iung, plein de sa découverte de la conspiration bruxelloise, rejette cette hypothèse avec dédain. Pourtant on peut lui objecter, d'abord que si Oldendorf est le prisonnier que Besmaus, gouverneur de la Bastille, écrivant à Louvois, nomme *l'homme que vous savez*, son attitude dans cette prison était peu héroïque et peu digne d'un colonel et d'un chef de conspiration ; d'autre part, la lettre accompagnant l'ordre d'incarcération du prisonnier dit : « Sa Majesté trouve

(1) Iung, *la Vérité*, p. 328.

(2) Loiseleur, *Trois Enigmes*, p. 238.

bon que vous lui donniez un bréviaire et quelques livres de prières » : cette particularité « donnez lui un bréviaire », semble indiquer qu'il s'agit d'un ecclésiastique. Nous considérons comme établi que le prisonnier amené par M. de Vauroy était un ecclésiastique. Or, rien dans les ordres concernant son arrestation n'indique un ecclésiastique. Nous ne devons donc pas nous étonner si, un moine ayant été arrêté en 1674, les ordres ne mentionnent pas d'avantage sa qualité.

Il n'est donc pas prouvé que Louis de Oldendorf ait jamais été enfermé à Pignerol et il est sûr qu'il n'y était pas en 1681. Ce n'est donc pas lui qui a été le prisonnier « toujours masqué d'un masque de velours noir » qui est mort le 19 nov. 1703.

Ce qui avait confirmé M. Iung dans la croyance que ce Lorrain, ancien capitaine de cavalerie, était le Masque de fer, c'est qu'il trouva une famille Marcheuille en Lorraine ; il lui parut qu'elle pouvait avoir fourni le prisonnier qui aurait ainsi été enterré sous son vrai nom, de Marchiel, forme que prend le nom de l'homme masqué sur le registre de du Junca.

Mais cette partie de l'argumentation de M. Iung n'est pas plus forte que la première. Du Junca ne fait que répéter ce qu'on avait dit à l'ecclésiastique qui tenait le registre de St-Paul, et celui-ci a écrit Marchioly ou Marchialy. Le fac-similé publié par M. Topin en 1883 et réimprimé par M. Funck-Brentano dans ses *Légendes de la Bastille*, ne peut laisser aucun doute sur ce point. Il faut en prendre son parti, si l'on s'arrête à des

similitudes de nom, on est fatalement conduit sur la piste Matthioly.

En 1679, deux autres prisonniers étaient venus augmenter le nombre des administrés de Saint-Mars, c'étaient Matthioly, ministre du duc de Mantoue, et son valet.

Le duc de Mantoue, outre la place forte qui lui servait de capitale et dont il portait le nom, possédait aussi Casal, ville fortifiée, placée sur les confins du Piémont et du Milanais et qui avait joué un grand rôle pendant la guerre de Trente Ans. Casal coûtait cher à entretenir et les ressources de son souverain étaient petites. Dès 1664, M. de Gomont avait été envoyé à la duchesse de Mantoue pour négocier l'occupation de Casal. Le duc Charles était alors mineur. L'affaire se termina par un compromis. Ni la France, ni l'Espagne ne devaient occuper cette ville. Le duc étant devenu majeur, ses dissipations lui rendirent nécessaire de trouver de l'argent par des moyens extraordinaires, et son premier ministre Matthioly, dès le 14 décembre 1677, entrait en négociation avec la France pour lui céder à prix d'argent le droit d'occuper Casal. L'affaire semblait conclue en février 1679 quand peu à peu des indiscrétions firent connaître cette négociation, jusqu'alors secrète. M. d'Asfeld, envoyé pour échanger les ratifications avec Matthioly, fut arrêté par les Espagnols à Canonica, près de Bergame, au commencement de mars. Madame Royale, régente de Savoie, avertit Louis XIV de la trahison de Matthioly. Il fut attiré par l'abbé d'Estrades, ambassadeur de France à Turin, dans une maison située

sur le chemin de Turin à Pignerol, enlevé secrètement par Catinat aidé de 2 officiers et 4 hommes de la compagnie de St-Mars, le 2 mai 1679, et enfermé à Pignerol « dans la chambre qu'occupait le nommé Dubreuil » (1). Quelques jours plus tard, Catinat annonçait que l'abbé d'Estrades, « par ses soins et son adresse, avait trouvé moyen d'envoyer à Pignerol le valet du sieur de Lestang avec ses hardes et tous ses papiers » (2). Le sieur de Lestang était le nom donné par Catinat à Matthioly lors de son entrée en prison, pour éviter qu'il fût connu que c'était de lui que l'on parlait dans la correspondance officielle. On fit répandre le bruit que Matthioly était mort, victime d'un accident, dans un voyage (3).

La disparition de Matthioly ne laissa pas que d'intriguer. « M. de Mantoue, écrit le 10 juin 1679 l'abbé d'Estrades à Pomponne, me témoigne de l'inquiétude sur ce que peut être devenu Matthioly, dont il blâme la conduite... Je lui mande sur Matthioly que bien que je ne sache point où il est, et que depuis deux mois, je n'en aie aucune nouvelle, je ne laisse point de l'assurer qu'il ne pourra point du tout traverser notre négociation... et que je lui en donne ma parole ». Le 21 août 1681, Louis XIV écrivait lui-même à l'abbé Morel, ambassadeur de France auprès du duc : « Je vous ai déjà fait savoir que vous pouvez assurer le duc

(1) Delort, *l'Homme au Masque*, p. 213.

(2) Ibid., p. 216.

(3) Topin, *l'Homme au Masque*, p. 301.

de Mantoue que Matthioly ne sortira point du lieu où il est sans le consentement de ce prince... » L'abbé Morel écrivait en réponse le 12 sept. 1681 : « Le duc de Mantoue a appris avec beaucoup de joie et des sentiments de vive reconnaissance ce qu'il a plu à Votre Majesté m'ordonner de lui témoigner au sujet de Matthioly » (1).

Le sort de Matthioly resta si peu un mystère qu'en août 1687, la Gazette de Leyde publiait « à l'article *Mantoue* d'une *Histoire abrégée de l'Europe* rédigée par un émigré, Jacques Bernard », le passage suivant : « Matthioly ne resta pas longtemps dans Pignerol qui était trop près de l'Italie, et quoiqu'il fut gardé très soigneusement, on craignait que les murailles ne parlassent. On le transféra donc aux îles Sainte-Marguerite où il est à présent sous la garde de M. de Saint-Mars » (2). Cette Gazette confondait Matthioly avec l'Homme au Masque. Matthioly était resté à Pignerol (3).

(1) Topin, *l'Homme au Masque*, p. 344.

(2) Iung, *la Vérité*, p. 8.

(3) Le récit de Bernard sur l'arrestation de Matthioly est extrait d'un pamphlet italien imprimé vraisemblablement par P. Marteau, à Cologne, sous ce titre : *La Prudenza triomfante di Casale con l'armi sole de'trattati e negociati politici della M. Chr.* Mantua, petit in-12 de 58 pages. Ce pamphlet, visiblement écrit par une personne renseignée et amie du comte Matthioly, cherche à émouvoir l'opinion publique en faveur de ce dernier ; imprimé peu après les événements, il présente les faits d'une manière assez exacte, avec cette réserve que l'auteur cherche à blanchir la conduite de Matthioly au détriment du duc de Mantoue (Funck-Brentano, *Revue historique*, t. 56, p. 283).

Nous avons vu plus haut que Dubreuil n'avait pu vivre avec le Jacobin. Nous ignorons où était cette cellule de Dubreuil où fut mis Matthioly. Etant donné le petit nombre de logements affectés aux prisonniers d'Etat dans le donjon de Pignerol, il est cependant à peu près sûr que cette cellule était dans la tour d'en bas et que Dubreuil fut alors transféré dans un local où l'on ne mettait point des prisonniers en temps ordinaire et où le valet de Matthioli lui tint peut-être compagnie. Les deux autres cellules étaient occupées, l'une par le Jacobin, l'autre par Eustache Dauger et la Rivière.

La correspondance de Saint-Mars ne renferme pas une seule ligne qui ressemble à un blâme contre Eustache Dauger. Il n'en est pas de même pour Matthioly. Il écrivait le 24 février 1680 à Louvois : « Le sieur de Lestang qui est depuis près d'un an à ma garde, se plaint de ce qu'on ne le traite pas en homme de qualité et ministre d'un grand prince. Cependant je suis les commandements de Monseigneur sur ce sujet au pied de la lettre, ainsi qu'en toutes choses ; je crois que la cervelle lui a tourné par les discours qu'il m'a tenus, me disant qu'il parle tous les jours à Dieu et à ses anges, qu'ils lui ont appris la mort de M. le duc de Mantoue et de M. le duc de Lorraine, et pour vérifier sa folie, c'est qu'il dit qu'il est proche parent du roi, à qui il veut écrire et se plaindre du traitement que je lui fais. Je ne lui ai point voulu donner du papier et de l'encre pour cela, ne le croyant pas dans son bon sens ».

Une lettre de Louvois à Saint-Mars du 10 juillet 1680 donne quelques détails sur les prisonniers : « J'ai reçu votre lettre du 4 de ce mois et ce qui y était joint, dont je ferai l'usage que je dois. Il suffira de confesser une fois l'année les habitants de la Tour d'en bas. A l'égard du sieur de Lestang, j'admire votre patience et que vous attendiez un ordre pour traiter un fripon comme il le mérite, quand il vous manque de respect. Mandez moi comment il est possible que le nommé Eustache ait fait ce que vous m'avez envoyé et où il a pris les drogues nécessaires pour le faire, ne pouvant croire que vous les lui ayez fournies (1) ».

Matthioly n'avait pas su gagner la sympathie de Saint-Mars, on le voit de nouveau par cette lettre.

Ce qui était le plus pénible assurément pour ces prisonniers était d'être seul. Telle semble avoir été la situation de Matthioly après son arrestation. D'autre part Saint-Mars qui avait trois logements dans la Tour d'en bas et six prisonniers était naturellement tenté de les y mettre deux par deux de façon à n'avoir qu'une tour à garder et à pouvoir disposer entièrement pour lui et les siens de la tour d'angle dont il occupait

(1) Foucquet, en 1673, s'appliquait à distiller et composer des remèdes (Lair, II, p. 452) ; il fit même de l'encre avec du vin et de la suie, du papier avec du linge et une plume avec un os de poulet. Il est possible qu'Eustache, qui avait espéré sa mise en liberté quand il avait vu sa situation s'améliorer en même temps que celle de ses co-détenus Foucquet et Lauzun, se voyant soumis de nouveau à la plus dure captivité, ait essayé de communiquer avec ceux dont il pouvait espérer quelque chose.

l'étage supérieur. De là sans doute la proposition à laquelle répond cette lettre de Louvois à Saint-Mars du 16 août 1680 : « J'ai vu la proposition que vous faites de mettre le sieur de Lestang avec le Jacobin pour éviter l'entretien de deux aumôniers. Le roi approuve ce que vous projetez sur cela et vous n'avez qu'à l'exécuter ».

Comme Louvois avait écrit le 10 juillet précédent qu'il suffisait de « confesser une fois l'an les habitants de la Tour d'en bas », il est difficile de conclure de cette lettre que le transfert de Matthioly avec le Jacobin ait permis d'économiser la dépense d'entretenir un aumônier. Mgr. Barnes croit qu'il faut comprendre la conversation de deux aumôniers, et qu'il avait été question de mettre ensemble le Jacobin et Dauger. Ce serait une preuve de la qualité d'ecclésiastique de ce dernier.

Le 7 septembre 1680, Saint-Mars rendait compte à Louvois de l'exécution de cette mesure : « Depuis que Monseigneur m'a permis de mettre Matthioly avec le Jacobin dans la Tour d'en bas, ledit Matthioly a été quatre ou cinq jours à croire que le Jacobin était un homme que j'avais mis avec lui pour prendre garde à ses actions. Matthioly, qui est presqu'aussi fou que le Jacobin, se promenait à grands pas, son manteau sur le nez, en disant qu'il n'était pas un dupe, qu'il en savait plus qu'il n'en voulait dire. Le Jacobin qui est toujours assis sur son grabat, appuyé les deux coudes sur ses genoux, le regardait gravement sans l'écouter. Le signor Matthioly étant toujours persuadé que c'était

un espion qu'on lui avait donné, fut désabusé lorsque le Jacobin un jour descendit de son lit tout nu, et se mit à prêcher tant qu'il pouvait des choses sans rime, ni raison. Moi et mes lieutenants avons vu toutes leurs manœuvres par un trou au dessus de la porte ».

Note supplémentaire de la page 104. — Quoiqu'il soit impossible de savoir exactement où était M. de Vauroy, fin juillet 1669, il y a toute raison de croire qu'il n'a pas quitté Dunkerque du 2 avril au 28 juillet de cette année là ; tout au moins, les registres 232 et 234 des archives de la guerre renferment des lettres que Louvois lui a écrites le 2 avril, le 12 avril et le 19 juillet dans la croyance évidente qu'il était à son poste.

Note supplémentaire de la page 132. — Le passage relatif à Eustache, de la dépêche du 10 juillet 1680, depuis *Mandez-moi* jusqu'à *fournies* a été rajouté sur l'original de la dépêche par Louvois lui-même (Arch. nat., K. 120. A., n° 313)

CHAPITRE V

Les deux de la Tour d'en bas à Exiles

Le 12 mai 1681, Louvois écrivit à Saint-Mars : « J'ai lu au roi votre lettre du 3 de ce mois, par laquelle Sa Majesté ayant connu l'extrême répugnance que vous avez à accepter le commandement de la citadelle de Pignerol, a trouvé bon de vous accorder le gouvernement d'Exiles (1), vacant par la mort de M. le duc de Lesdiguières, *où elle fera transporter ceux de vos prisonniers qui sont à votre garde qu'elle croira assez de conséquence pour ne pas les mettre en d'autres mains que les vôtres* ».

« Je demande au sieur du Chaunoy d'aller visiter avec vous les bâtiments d'Exiles et d'y faire un mémoire des réparations absolument nécessaires *pour le logement des deux prisonniers de la Tour d'en bas, qui sont, je crois, les seuls que Sa Majesté fera transférer à Exiles* ».

« Envoyez-moi un mémoire de tous les prisonniers

(1) Le fort d'Exiles est situé en Piémont, sur la route de Chambéry à Turin, entre le mont Cenis et Suze.

dont vous êtes chargé, et marquez-moi à côté ce que vous savez des raisons pour lesquelles ils sont arrêtés. A l'égard des deux de la Tour d'en bas, vous n'avez qu'à les marquer de ce nom sans y mettre autre chose ».

Le 9 juin, Louvois ajoutait : « L'intention de Sa Majesté est qu'aussitôt que le lieu que vous aurez jugé propre audit Exiles pour garder sûrement les deux prisonniers de la Tour d'en bas, sera en état de les recevoir, vous les fassiez sortir de la citadelle de Pignerol dans une litière, et les y fassiez conduire sous l'escorte de votre compagnie... »

« Et parce que Sa Majesté ne désire pas que le reste des prisonniers qui étaient à votre garde, lesquels doivent rester dans la citadelle de Pignerol, demeurent sous celle d'un capitaine de bataillon, qui peut changer de jour en jour, je vous adresse un ordre du roi pour faire reconnaître le sieur de Villebois en qualité de commandant dans ladite citadelle de Pignerol jusques au retour de M. de Rissan ou à l'arrivée de celui que Sa Majesté commettra pour commander dans ladite citadelle... Vous en avertirez, s'il vous plait, le sieur de Villebois, auquel le sieur du Chaunoy a ordre de payer deux écus par jour, *pour la nourriture de ces trois prisonniers* ».

Ces indications sont corroborées par une lettre de Saint-Mars à l'abbé d'Estrades du 25 juin 1681 : « J'ai reçu hier seulement mes provisions de gouverneur d'Exiles avec deux mille livres d'appointements ; l'on me conserve ma compagnie franche et deux de mes

lieutenants et *j'aurai en garde deux merles* (1) *que j'ai ici, lesquels n'ont pas d'autres noms que Messieurs de la Tour d'en bas; Matthioly restera ici avec deux autres prisonniers.* Un de mes lieutenants, nommé Villebois, les gardera... ».

Le 12 juillet, Saint-Mars rend compte à Louvois des précautions qui seront prises à Exiles pour la garde « des deux merles » : « Pour que l'on ne voie point les prisonniers, ils ne sortiront point de leur chambre pour entendre la messe ; et pour les tenir en plus grande sûreté, l'un de mes lieutenants couchera au-dessus d'eux, et il y aura deux sentinelles jour et nuit qui verront tout le tour de la tour, sans qu'eux et les prisonniers se puissent voir, ni parler, ni pas même entendre ; ce seront des soldats de ma compagnie qui seront toujours posés en faction aux prisonniers. Il n'y a qu'un confesseur qui m'inquiète un peu ; mais si Monseigneur le juge à propos, je leur donnerai le curé d'Exiles qui est un homme de bien et fort vieux, auquel je lui pourrai défendre, de la part de Sa Majesté, de ne point savoir quels sont ces prisonniers-là, ni leurs noms, et ce qu'ils ont été, et de ne parler jamais d'eux en nulle manière du monde, ni de recevoir de vive voix, ni par écrit, aucunes communications, ni billets ».

(1) Plusieurs historiens ont conclu de cette expression « les deux merles », au peu d'importance des deux prisonniers et en ont déduit que le Masque de fer ne pouvait être l'un d'eux ; elle signifie ici simplement « deux oiseaux en cage » (Observation de M. A. Van Gennep).

Il ne peut y avoir de doute sur l'identité de ces deux prisonniers de la Tour d'en bas emmenés par Saint-Mars Il avait à Pignerol la garde de cinq prisonniers (six en y comprenant le valet de Matthioly qui à cette période ne semble pas avoir habité avec son maître). Nous savons par les documents postérieurs que Dubreuil, Matthioly et son valet restèrent à Pignerol. C'est parmi les trois autres que doivent être cherchés les *Messieurs de la Tour d'en bas*. Remarquons d'abord que ceux-ci n'étaient pas les seuls habitants de cette tour puisque le Jacobin y était déjà quand Matthioly fut mis avec lui. Cette appellation leur fut donnée quand ils y furent mis en exécution de la lettre du 8 avril 1680 écrite par Louvois au reçu de la nouvelle de la mort de Foucquet : « Persuadez à M. de Lauzun que les nommés Eustache d'Augers et La Rivière ont été mis en liberté et parlez de même à tous ceux qui pourraient vous demander des nouvelles, et cependant renfermez-les dans une chambre où vous puissiez répondre à Sa Majesté qu'ils n'auront communication avec qui que ce soit ». Il est absurde de supposer qu'on ait mis un autre que Dauger avec La Rivière. Celui-ci, le 16 avril 1684, est encore mentionné dans la correspondance de Saint-Mars. Le nom d'Eustache se lit pour la dernière fois dans les papiers que nous possédons à la date du 10 juillet 1680. Mais comme la correspondance de ces années est assez complète, il est aussi invraisemblable pour lui que pour le Jacobin de supposer, soit un changement de compagnon, soit la mort. Les *deux merles* sont

donc sûrement Dauger et La Rivière, et d'ailleurs ce que Saint-Mars raconte de leurs maladies et de leur « quiétude » rappelle bien ce que nous savons de ces deux valets de Foucquet pour la période antérieure.

Saint-Mars alla s'établir à Exiles dans les premiers jours d'octobre. Il en avait reçu de nouveau l'ordre dans une lettre du 20 septembre 1681. Elle contenait en outre ce passage : « Le roi ne trouvera point mauvais que vous alliez voir de temps en temps le dernier prisonnier que vous avez entre les mains lorsqu'il sera établi dans sa nouvelle prison et dès qu'il sera parti de celle où vous le tenez ». Cette phrase a donné lieu à M. Loiseleur de supposer que le Masque de fer était le prisonnier dont la correspondance faisait ainsi inopinément mention. Mais dès 1870, M. Marius Topin démontra que ce nouveau candidat à la personnalité du Masque de fer était tout simplement Catinat.

Les négociations pour la cession de Casal avaient en effet repris. L'abbé Morel, s'adressant directement au duc de Mantoue, près duquel il était accrédité, avait obtenu son agrément, et le traité de cession, cette fois confié à des mains sûres, allait recevoir son exécution définitive. Le 13 août 1681, Louvois qui avait le 22 juillet précédent donné l'ordre à Saint-Mars de retarder son départ, lui écrivait : « Le roi ayant ordonné à M. de Catinat de se rendre au premier jour à Pignerol pour la même affaire qui l'y avait mené au commencement de l'année 1679, je vous fais ces lignes par ordre de Sa Majesté pour vous en donner avis, afin que *vous lui prépariez un logement dans lequel*

il puisse demeurer caché pendant trois semaines ou un mois ; et aussi pour vous dire que lorsqu'il vous enverra avertir qu'il sera arrivé au lieu où vous l'allâtes trouver en la dite année 1679, l'intention de Sa Majesté est que vous l'y alliez prendre et le conduisiez dans le donjon de la citadelle du dit Pignerol, avec toutes les précautions nécessaires pour que personne ne sache qu'il soit avec vous... ». Ces mots « la même affaire qui l'y avait mené au commencement de l'année 1679 » signifient, d'après M. Loiseleur, l'arrestation d'un condamné politique. Or il est de toute évidence que Catinat n'était pas allé à Pignerol en janvier 1679, pour arrêter Matthioly, mais pour bien prendre possession de Casal. Ce n'est que le 8 avril que l'abbé d'Estrades proposa pour la première fois de le faire enlever et conduire à Pignerol.

Rencontrant ensuite dans la dépêche du 20 septembre 1681 la phrase citée plus haut, M. Loiseleur y donne aux mots *le dernier prisonnier* le sens de *le seul qui reste* et en conclut qu'à cette époque il n'y a plus qu'un prisonnier (1), et comme ensuite on recommence à parler de deux (lettre de Saint-Mars du 11 mars 1682 [voir plus bas]), il tire de ce fait cette conséquence qu'un nouveau prisonnier a été confié à la garde de Saint-Mars : « son nom véritable, sa qualité, son

(1) « Pendant ou peu après le séjour de Catinat à Pignerol, un des deux prisonniers gardés dans la Tour d'en bas disparut de cette forteresse : un nouveau prisonnier fut introduit », dit M. Loiseleur (*Trois Enigmes,* p. 245).

crime, nous n'avons pas à nous en expliquer », dit M. Loiseleur (1).

Les choses s'expliquent naturellement sans cette hypothèse. Catinat fut mandé de Flandre le 2 août; le 13, Louvois annonçait à Saint-Mars son départ pour Pignerol; comme il devait y entrer mystérieusement par le passage direct entre la citadelle et la campagne et s'y tenir « caché » quelque temps, on devait naturellement lui faire jouer le rôle de prisonnier pendant ce séjour (2). La dépêche du 20 septembre, écrite à mots couverts comme beaucoup d'autres de la correspondance entre le ministre et Saint-Mars, se termine par ces mots : « Je vous prie de rendre le paquet ci-joint en mains propres à M. de Richemont (3) ». C'est le nom sous lequel Catinat jouait le rôle de prisonnier en attendant que le 27 septembre, les troupes étant arrivées à Pignerol, il parte avec elles pour occuper son gouvernement de Casal où elles entrèrent le 30 septembre.

---

(1) Loiseleur, *Trois Enigmes,* p. 291.

(2) Catinat à Louvois, 3 septembre 1681 : « Je suis arrivé ici le 3 du mois et y serais même arrivé le second sans les mesures que j'ai prises avec M. de Saint-Mars pour y entrer secrètement. Je m'y fais appeler Guibert et j'y suis comme ingénieur qui a été envoyé par ordre du Roi. Guibert est de Nice et je me suis fait arrêter au delà de Pignerol, sur le chemin de Pancalier. M. de Saint-Mars me tient ici prisonnier dans toutes les formes... » (Iung, *la Vérité,* p. 116).

(3) Sur l'original aux Archives nationales, on lit ces mots écrits de la main même de Saint-Mars : « Ce nom veut dire M. de Catinat, que je tenais pour lors enfermé à Pignerol ».

Saint-Mars resta à Exiles d'octobre 1681 au 18 avril 1687. Voici les principales lettres relatives aux « deux merles » pendant cette période :

Saint-Mars à Louvois, 4 décembre 1681 : « Comme il y a toujours quelqu'un de mes deux prisonniers malades, ils me donnent autant d'occupation que jamais j'en ai eu autour de ceux que j'ai gardés ».

Louvois à Saint-Mars, 14 décembre 1681 : « Vous pouvez faire habiller vos prisonniers, mais il faut que les habits durent trois ou quatre ans à ces sortes de gens là ».

Louvois à Saint-Mars, 2 mars 1682 : « Comme il est important que les prisonniers qui sont à Exiles, que l'on nommait à Pignerol de la Tour d'en bas, n'aient aucun commerce, le Roi m'a ordonné de vous commander de les faire garder si sévèrement et de prendre de telles précautions que vous puissiez répondre à Sa Majesté qu'ils ne parleront à qui que ce soit, non seulement de dehors, mais même de la garnison d'Exiles ; je vous prie de me mander de temps en temps ce qui se passera à leur égard ».

Saint-Mars à Louvois, 11 mars 1682 : « .... Depuis le commencement.... j'ai gardé ces deux prisonniers... aussi sévèrement et aussi exactement que j'ai fait autrefois MM. Foucquet et Lauzun, lequel ne peut se vanter d'avoir donné, ni reçu des nouvelles, tant qu'il a été enfermé. Ceux-ci peuvent entendre parler le monde qui est en bas de la tour où ils sont, mais eux, quand ils voudraient, ne sauraient se faire entendre ; ils peuvent voir les personnes qui seraient sur la

montagne qui est devant leurs fenêtres, mais on ne saurait les voir à cause des grilles qui sont au devant de leurs chambres. J'ai deux sentinelles de ma compagnie nuit et jour des deux côtés de la tour, d'une distance raisonnable, qui voient obliquement la fenêtre des prisonniers. Il leur est consigné d'entendre que personne ne leur parle, et qu'ils ne crient point par leurs fenêtres, et de faire marcher les passants qui s'arrêteraient dans le chemin ou sur le penchant de la montagne. Ma chambre étant jointe à la tour, qui n'a d'autre vue que du côté de ce chemin, fait que j'entends et vois tout et même mes deux sentinelles, qui sont toujours alertes par ce moyen là ».

« Pour le dedans de la tour, je l'ai fait réparer d'une manière où le prêtre qui leur dit la messe ne peut les voir, à cause d'un tambour que j'ai fait faire, qui couvre leurs doubles portes. Les domestiques qui leur portent à manger, mettent ce qui soit de besoin aux prisonniers sur une table qui est là, et mon lieutenant le prend et le porte. Personne ne leur parle que moi, mon officier, M. Vigneron (curé d'Exiles, leur confesseur), et un médecin qui est de Pragelas, à six lieues d'ici, et en ma présence. Pour le linge et autres nécessités, mêmes précautions que je faisais pour mes prisonniers du passé ».

Louvois à Saint-Mars, 31 mars 1682 : « Le Roi ne veut pas qu'un autre lieutenant que celui qui a été accoutumé de parler à vos prisonniers ait commerce avec eux ».

Louvois à Saint-Mars, 18 avril 1682 : « Le Roi ne

trouve pas mauvais que vous alliez faire la révérence à M. le duc de Savoie auparavant son départ du Piémont, après avoir mis ordre à la sûreté de vos prisonniers de manière que pendant votre absence ils ne puissent avoir commerce avec personne et qu'il ne puisse mésarriver ».

Louvois à Saint-Mars, 3 juin 1683 : « Je crois que vous savez que les prisonniers qui sont à votre garde ne doivent point être confessés qu'ensuite d'un ordre du Roi ou dans un péril imminent de mort ; c'est ce que vous observerez, s'il vous plait ».

Louvois à Saint-Mars, 16 avril 1684 : « Il y a long-temps que vous ne m'avez parlé de vos prisonniers. Je vous prie de me mander comment vous les gouvernez et comment ils se portent. *Mandez-moi aussi ce que vous savez de la naissance du nommé La Rivière et de l'aventure par laquelle il fut mis au service de feu M. Foucquet* » (1).

Louvois à Saint-Mars, 5 janvier 1685 : « Comme il n'y a pas d'apparence que le Roi veuille vous donner présentement le congé que vous demandez, vous pouvez m'écrire ce que vous avez à me dire en marquant sur l'enveloppe que vous mettrez à votre lettre qu'elle me doit être rendue en mains propres, et sur celle-là une autre avec une adresse à l'ordinaire ».

Saint-Mars avait déjà, le 11 mai 1682, éprouvé un

(1) Cette lettre est la meilleure preuve de la présence de La Rivière à Exiles. Il était évidemment l'un des deux prisonniers pour que Louvois ait demandé à Saint-Mars de ses nouvelles.

refus quand il avait demandé la permission de s'absenter. Le 30 janvier 1685, Louvois répondit à la lettre qui avait été envoyée avec ces précautions et qui comme toutes celles sur ce sujet « rendues en mains propres » du ministre, a été détruite : « La lettre écrite de votre main le 21 de ce mois m'a été remise. J'ai vu par ce qu'elle contient ce que vous ont dit vos prisonniers, qui n'est d'aucune conséquence ». Sans doute ces malheureux avaient demandé leur mise en liberté (ou tout au moins des adoucissements à leur captivité) en promettant de ne rien dire.

Le 23 février 1685, Saint-Mars revenait à la charge pour son congé ; Louvois lui répondit, le 7 mars : « Le Roi veut bien que vous alliez prendre l'air dans le lieu que vous jugerez convenable à votre santé ; mais Sa Majesté vous recommande de donner de si bons ordres pour la sûreté des prisonniers que personne n'ait communication avec eux pendant votre absence et qu'il n'en puisse mésarriver ».

Reprenons la suite des documents conservés :

Louvois à Saint-Mars, 7 juin 1685 : « Vous pouvez me mander en détail qu'elle est l'intention de celui de vos prisonniers qui veut faire son testament, et, en mettant en dessous de votre lettre que c'est pour m'être remis en main propre, personne ne l'ouvrira » Ce prisonnier était évidemment La Rivière, qui était entré au service de Fouquet avant le 8 octobre 1666, probablement attiré par l'appât des 600 livres de gages, outre la nourriture, promises par la lettre du 24 décembre 1664. La Rivière ne se connaissait

évidemment aucune autre faute que de n'avoir pas dénoncé son maître quand La Forest et Valcroissant tentèrent d'entrer en relations avec lui et quand Lauzun allait le voir par une vieille cheminée. Il pouvait donc se croire en droit de disposer de ce qu'on lui devait, ou encore de ce qu'il avait avec lui, ou même simplement d'un héritage qu'il pouvait avoir au dehors.

Saint-Mars à Louvois, 23 décembre 1685 : « Mes prisonniers sont toujours malades et dans les remèdes. Du reste, ils sont dans une grande quiétude ».

Louvois à Saint-Mars, 9 janvier 1686 : « J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite le 26 du mois passé, qui ne désire de réponse que pour vous dire que vous auriez dû me nommer quel est celui de vos prisonniers qui est devenu hydropique » (Ce prisonnier était à peu près sûrement La Rivière, probablement le plus âgé des deux, dont Foucquet, dès 1675, disait : « Il meurt ici dans les remèdes, en a autant et plus besoin que moi, et est chagrin de son humeur ») (1).

Louvois à Saint-Mars, 3 novembre 1686 : « Il est juste de faire confesser celui de vos deux prisonniers qui devient hydropique lorsque vous verrez apparence d'une prochaine mort. Jusque-là,

(1) Lair, *Fouquet*, II, p. 453. — M. Lair, M. Funck-Brentano et Mr. Andrew Lang (*the Valet's Tragedy*, p. 17) disent que la correspondance officielle nous apprend que *La Rivière était hydropique depuis longtemps :* c'est une erreur. Il n'y a pas dans les documents publiés de passage disant que La Rivière était hydropique.

il ne faut pas que lui ou son camarade aient aucune communication ».

Louvois à Saint-Mars, 13 janvier 1687 : « J'ai reçu votre lettre du 5 de ce mois, par laquelle j'apprends la mort d'un de vos prisonniers ». (Il est bien évident que ce prisonnier est celui qui était hydropique, c'est-à-dire La Rivière. L'opinion que le survivant fut Dauger s'impose quand on rapproche les expressions concernant ce dernier de celles employées postérieurement : 20 février 1672 « Je ne pense pas qu'il dit à M. de Lauzun d'où il sort après que je le lui aurai défendu », 23 déc. 1678 « ce à quoi il a été employé auparavant que d'être à Pignerol.... ce qu'il aura pu dire de sa vie passée à La Rivière », 17 nov. 1697 « sans expliquer à qui que ce soit ce qu'a fait votre ancien prisonnier ».

CHAPITRE VI.

L'Ancien Prisonnier à Sainte-Marguerite.

Avant de recevoir cette lettre du 5 janvier, Louvois avait le 8 suivant écrit à Saint-Mars : « Le Roi ayant bien voulu vous accorder le gouvernement des îles Sainte-Marguerite » (1), je vous en donne avis avec plaisir, afin que vous vous teniez prêt à vous transporter aux dites îles lorsque vous en recevrez les ordres de Sa Majesté, de laquelle l'intention est que, aussitôt que vous aurez reçu vos provisions, vous alliez faire un tour aux dites îles, pour voir ce qu'il y a à faire pour accommoder un lieu propre à garder sûrement *les prisonniers* qui sont à votre charge, dont vous m'enverrez un plan et mémoire, afin que je puisse prendre l'avis de Sa Majesté pour y travailler. Cependant vous retournerez à Exiles, pour attendre les ordres de Sa Majesté nécessaires pour les y conduire, ainsi que votre compagnie. Je crois inutile que je vous recommande de prendre de telles mesures que, pendant le temps que vous serez à aller aux îles Sainte-Mar-

(1) En face de Cannes, dont on voit les environs de la fenêtre de la cellule du prisonnier.

guerite et à revenir, les dits prisonniers soient gardés de manière qu'il n'en puisse mésarriver et qu'ils n'aient commerce avec personne ».

Dans sa lettre de remerciements du 20 janvier 1687, Saint-Mars, après avoir demandé à passer par le Piémont, pour prendre congé du duc de Savoie « de qui il avait toujours reçu mille honneurs » et aussi à cause de la grande quantité de neige entre Exiles et Embrun, ajoutait: « ... Je donnerai si bien mes ordres pour la garde de *mon prisonnier*, que je puis bien vous en répondre, Monseigneur, pour son entière sûreté, et même pour l'entretien que j'ai toujours empêché d'avoir avec mon lieutenant, à qui j'ai défendu de lui jamais parler, ce qui s'exécute ponctuellement. Si je le mène aux îles, je crois que la plus sûre voiture serait une chaise couverte de toile cirée, de manière qu'il aurait assez d'air, sans que personne le pût voir, ni lui parler pendant la route, pas même mes soldats que je choisirai pour être proches de la chaise, qui serait moins embarrassante qu'une litière qui peut souvent se rompre ».

En réponse à cette lettre, Louvois permit à Saint-Mars de passer par le Piémont, ajoutant: « A l'égard de la manière de transférer *les prisonniers*, le Roi se remet à vous de vous servir de la chaise roulante fermée de la manière que vous proposez, ou de toute autre que vous jugerez à propos, pourvu que vous en puissiez répondre ».

Arrivé aux îles, Saint-Mars reçut de Louvois par lettre du 16 mars 1687 l'ordre de partir « aussitôt

après Pâques, ne doutant pas que vous ne trouviez moyen de faire garder sûrement *votre prisonnier* dans l'île de Sainte-Marguerite pendant que l'on bâtira la prison que vous lui destinez, de manière qu'il ne puisse avoir commerce avec personne ».

Le 23 mars, Saint-Mars répondait de Sainte-Marguerite : « ... Il y a trente jours que je suis ici, j'en ai passé vingt-six au lit, avec une fièvre continue... J'espère être à Exiles en huit jours.... Dès que j'aurai reçu vos commandements, je me remettrai en marche avec *mon prisonnier* que je vous promets de conduire ici en toute sûreté, sans que personne le voie, ni lui puisse parler. Je ne lui ferai point entendre la messe depuis son départ d'Exiles jusqu'à ce qu'il soit logé dans la prison qu'on lui préparera ici, où il y aura joignant une chapelle.... »

Le 3 mai 1687, Saint-Mars rendait compte à Louvois de son arrivée aux îles : « Je suis arrivé ici le 30 du mois passé. Je n'ai resté que douze jours en chemin, à cause que mon prisonnier était malade, à ce qu'il disait n'avoir pas autant d'air qu'il l'aurait souhaité ; je puis vous assurer, Monseigneur, que personne au monde ne l'a vu, et que la manière dont je l'ai gardé et conduit pendant toute ma route fait que chacun cherche à deviner qui peut être mon prisonnier. Le lit de *mon prisonnier* était si vieux, si rompu, (ainsi) que tout ce dont il se servait, tant linge de table que meubles, qu'il ne valait pas la peine d'apporter ici, l'on n'en a eu que treize écus. J'ai donné à huit porteurs qui m'ont apporté une chaise de Turin et mon prison-

nier jusqu'ici, comptant la dite chaise, 203 livres que j'ai déboursées ».

Louvois répondit le 22 mai en invitant Saint-Mars à faire travailler aux prisons avec les 5026 livres ordonnancées par lettre du 16 mars 1687 et à « acheter les choses qui seront absolument nécessaires pour *son prisonnier* ».

Une lettre de Saint-Mars à Louvois rend compte de l'état des choses au 8 janvier 1688 : « Je me donnerai l'honneur de vous dire comme j'ai mis *mon prisonnier qui est toujours valétudinaire à son ordinaire* dans l'une des deux nouvelles prisons que j'ai fait faire suivant vos commandements. (1) Elles sont grandes, belles et claires, et pour leur bonté, je ne crois pas qu'il y en ait de plus fortes, ni de plus assurées dans l'Europe, et mêmement pour tout ce qui peut regarder les nouvelles de vive voix, de près et de loin, ce qui ne peut (se) trouver dans tous les lieux où j'ai été à la garde de feu M. Foucquet depuis le moment qu'il fût

(1) Celle-ci, qu'on voit encore aux îles Sainte-Marguerite, consistait en une seule chambre à cheminée, carrelée en briques rouges, éclairée en haut par une lucarne : c'est un cachot clair (Ravaisson, *Arch. de la Bastille*, t. 10, p. XVIII). — Le général Iung dit que c'était une casemate voûtée, munie d'une double porte, ouvrant sur un grand couloir éclairé par de simples lucarnes. En face de la porte de la cellule se trouvait celle donnant entrée de l'appartement du gouverneur dans le couloir. La fenêtre de la cellule n'est en réalité qu'un grand soupirail sans vitrage, construit dans un mur de deux mètres d'épaisseur, avec deux grilles espacées et posées de telle façon que les barres d'un grillage ne correspondaient pas aux barres de l'autre (*La Vérité*, p. 168).

arrêté. Avec (un) peu de précaution, l'on peut même faire promener des prisonniers dans toute l'île, sans crainte qu'ils se puissent sauver, ni donner ni recevoir aucunes nouvelles... Dans toute cette province, on dit que le mien est M. de Beaufort, et d'autres disent que c'est le fils de feu Cromwell ».

« Voici ci-joint un petit mémoire de la dépense que j'ai faite pour lui l'année dernière. Je ne le mets pas en détail pour que personne par qui il passe puisse pénétrer autre chose que ce qu'ils croient ».

A partir de mai 1689, des ministres protestants furent confiés aux soins de Saint-Mars et isolés chacun dans une cellule, subirent la même captivité que le Masque de fer. Saint-Mars, dans une lettre du 4 juin 1692 à Louvois, raconte que l'un d'eux « nommé Salves, qui a l'écriture en tête, (écrit) sur sa vaisselle d'étain et sur son linge des pauvretés, pour faire entendre qu'on le retient injustement pour la pureté de la foi ». C'est peut-être cette particularité qui a donné lieu à l'anecdote racontée plus tard par Voltaire dans son « Siècle de Louis XIV ».

Le 16 juillet 1691, Louvois mourut subitement. Son fils et successeur Barbezieux écrivait le 13 août 1691 à Saint-Mars : « Votre lettre du 26 du mois passé m'a été rendue. Lorsque vous aurez *quelque chose à me mander du prisonnier qui est sous votre garde depuis vingt ans,* je vous prie d'user des mêmes précautions que vous faisiez quand vous les donniez à M. de Louvois ». On remarquera que le ministre écrivait les mots *depuis vingt ans* très probablement

au vu d'une lettre de Saint-Mars lui parlant de ce prisonnier dans ces mêmes termes ; ils n'eussent point convenu pour La Rivière, enfermé depuis 1666, et qui d'ailleurs n'était devenu un prisonnier d'Etat que depuis avril 1680. Ils conviennent fort bien en revanche pour Dauger, arrêté en août 1669.

Le 20 mars 1694, le ministre informa Saint-Mars que trois prisonniers gardés à Pignerol allaient lui être envoyés et qu'il devait leur préparer des cellules ; il terminait en disant : « Vous savez qu'ils sont de plus de conséquence, au moins un, que ceux qui sont présentement aux îles ; vous devez, préférablement à eux, les mettre dans les lieux les plus sûrs ».

Nous avons vu plus haut que Saint-Mars avait laissé à Pignerol trois prisonniers sous la garde de son lieutenant Villebois, à savoir Matthioly, Dubreuil et probablement le Jacobin, plus le valet de Matthioly que les dépêches de l'époque oublient généralement de compter pour une unité. Villebois qui avait reçu un ordre du Roi pour être reconnu en qualité de commandant de la citadelle de Pignerol jusqu'au retour de M. de Rissan devait recevoir deux écus par jour pour la nourriture de ces trois prisonniers.

La correspondance de Villebois fournit sur eux quelques renseignements. Le 24 mai 1682, Louvois lui écrivait : « J'ai reçu votre lettre du 10 de ce mois par laquelle je vois la peine que vous a fait le nommé Dubreuil. S'il continue à faire le fol, vous n'avez qu'à le traiter comme on fait les gens qui ont perdu l'esprit,

c'est-à-dire le bien étriller, et vous verrez comme cela le fera revenir dans son bon sens...». (1)

Le 1er mai 1684, Louvois approuve un traitement analogue infligé au valet de Matthioly. (2)

En 1687, un nouveau prisonnier dont on ignore l'histoire et le crime avait été adjoint aux trois (quatre en comptant le valet de Matthioly) gardés par Villebois. Le 6 août 1687, Louvois prévenait l'archevêque de Lyon de faire prêter main forte au sieur de La Coste, pour la conduite d'un prisonnier à Pignerol. Le 22 août 1687, il ajoutait à M. de Villebois : « Vous verrez par la lettre ci-jointe que Sa Majesté vous envoie un prisonnier nommé de Herse, qu'elle désire que vous fassiez garder fort étroitement, et vous aurez soin de pourvoir à sa subsistance sur le même pied des autres prisonniers dont vous êtes chargé ». (3). Dix-huit mois après, Saint-Mars s'étant plaint des colères continuelles du misérable et de ses menaces d'attenter à sa vie, Louvois lui répondit le 7 février 1689 : « Comme je ne me souviens point qui est le nommé de Herse, prisonnier au donjon de Pignerol, que vous dites avoir déclaré qu'il avait eu dessein de se tuer, je vous prie de me le mander ».

Mais les renseignements envoyés ne modifièrent rien, car en 1692 de Herse essaya de se sauver, et le 28 juillet, Barbezieux donnait à La Prade de nouvelles

(1) Iung, *la Vérité*, p. 238.
(2) Topin, *l'Homme au Masque*, p. 345.
(3) Iung, *la Vérité*, p. 256.

instructions pour le rendre plus sage. Le 10 décembre, il ajoutait : « L'on ne peut qu'approuver que vous eussiez agi comme vous l'avez fait par le passé, pour empêcher que celui-là et les autres que le Roi a confiés à votre garde ne fassent la même chose. Cependant, pour punir ce dernier de son entreprise, Sa Majesté trouvera bon que vous le fassiez un peu.... ainsi que vous le proposez ».

En vertu d'une lettre chiffrée de Louvois, adressée à Catinat, commandant de l'armée du Piémont, le 8 juillet 1691, Villebois avait eu quelque temps un autre prisonnier, le lieutenant général de Bulonde, commandant du siège malheureux de Coni, et dont MM. Burgaud et Bazeries ont voulu faire le Masque de fer. La lettre qui leur a suggéré cette opinion est ainsi conçue : « Sa Majesté désire que vous fassiez arrêter M. de Bulonde et le fassiez conduire à la citadelle de Pignerol, où Sa Majesté veut qu'il soit gardé enfermé pendant la nuit dans une chambre de ladite citadelle, et le jour ayant la liberté de se promener sur les remparts avec un 330 ».

D'après MM. Burgaud et Bazeries, il n'y a pas pour le groupe 330 d'autre traduction possible que *masque*. Il est plus rationnel de dire que bien d'autres conviennent au sens, telles que sergent, surveillant, caporal, lieutenant, capitaine, soldat, prévôt, gendarme, etc. La vraie traduction est inconnue, la table du chiffre étant perdue et ce groupe n'étant employé qu'une fois dans la correspondance. Le lecteur a maintenant assez lu de pièces pour voir que Bulonde n'était pas

détenu au secret, comme Dauger et tous les autres captifs dont nous nous sommes occupés ou comme ceux dont on peut trouver l'histoire dans le livre de M. Iung. M. Burgaud cite lui-même Pinard qui dit qu'en 1692, de Bulonde était déjà en liberté, et qu'il vivait encore en 1708, seulement il ajoute qu'il n'y croit pas. Mais dans l'*Univers* du 9 janvier 1895, M. Geoffroy de Grandmaison a prouvé que Bulonde vivait encore en 1705 et était en liberté à Paris dès 1699. Il n'y avait d'ailleurs aucune raison pour rejeter comme le fait M. Burgaud la mention du Journal de Dangeau portant à la date du 11 décembre 1691 : « Le roi a envoyé ordre qu'on remit M. de Bulonde en liberté ».

En 1692, Villebois mourut et fut remplacé par de La Prade qui était depuis 1673 lieutenant dans la compagnie de Saint-Mars ; il avait accompagné son capitaine à Sainte-Marguerite et ne le quitta que pour aller commander à Pignerol.

La guerre avec le duc de Savoie avait rendu douteuse la possibilité de garder cette dernière ville. Menacée d'un bombardement en 1692 par le duc Victor-Amédée, elle avait été assiégée et bloquée en 1693 jusqu'au 5 octobre. Vauban était d'ailleurs depuis longtemps d'avis de quitter ce poste qu'il regardait comme inutile et pour lequel il avait démontré l'impossibilité d'une bonne défense dans une lettre au ministre.

Sur les ordres du roi pourtant, il avait fait un compte rendu du siège entrepris par le duc de Savoie, et des

travaux à exécuter pour fortifier le bastion de Sainte-Brigitte, et particulièrement la partie voisine de ce bastion, c'est-à-dire le fameux donjon, qui, paraît-il, avait fort souffert du siège. Il devint donc nécessaire de débarrasser la citadelle et le donjon de tout ce qui pouvait gêner une défense utile, et particulièrement des prisonniers d'Etat qui s'y trouvaient enfermés.

Ceux-ci n'avaient pas été sans souffrir du siège ; le 27 décembre 1693, Barbezieux écrivait à La Prade : « Si quelqu'un des prisonniers qui sont attaqués de fièvre double, tierce et continue, viennent à mourir, il n'y a qu'à les faire enterrer comme des soldats, mais je suis persuadé qu'ils ne mourront pas encore de cette maladie. Vous n'avez qu'à brûler ce qui reste des petits morceaux de poches sur lesquelles le nommé Matthioly et son homme ont écrit ce que vous avez trouvé dans la doublure de leur justaucorps, où ils les avaient cachés. » Il est probable que ces deux prisonniers avaient été malades et au lit, et c'est en examinant les habits qu'ils avaient été forcés de quitter que l'on trouva ces écritures.

Cette lettre est importante en ce qu'elle prouve que le prisonnier qui mourut sur ces entrefaites et dont La Prade ne savait pas le nom n'était pas Matthioly. Barbezieux écrivit le 11 janvier 1694 à Saint-Mars pour en savoir le nom : « C'était le plus ancien et comme je ne doute pas que vous ne vous en souveniez, je vous prie de me le mander en chiffres ». Saint-Mars répondit le 28 janvier, mais sa réponse n'a pas été

conservée. Il est presque sûr que ce malheureux était le Jacobin (1).

Le 20 mars 1694, Barbezieux écrivit à La Prade : « Le Roi ayant résolu de faire transférer aux îles Sainte-Marguerite, en Provence, aux ordres de M. de Saint-Mars, *les trois prisonniers d'Etat* qui sont à votre garde dans le donjon de la citadelle de Pignerol, Sa Majesté m'a ordonné de vous écrire qu'elle vous a choisi pour les conduire les uns après les autres : c'est-à-dire que, quand vous en aurez mené un, vous reviendrez en prendre un autre... Vous savez de quelle conséquence il est que ces gens là ne parlent et n'écrivent à personne pendant la route ; le Roi vous recommande d'y tenir régulièrement la main, et qu'il n'y ait que vous qui leur donniez à manger comme vous avez fait depuis qu'ils ont été confiés à vos soins.....»

Probablement pour des raisons militaires, le transfert ne s'exécuta pas en trois fois, mais en une seule. De Maisonsel, un des officiers du comte de Tessé qui commandait dans cette région, écrivait à Barbezieux de Pignerol, le 7 avril 1694 : « Je pars à ce moment pour conduire en sûreté quatre prisonniers d'Etat qui sont à la citadelle de Pignerol ; je les mènerai jusqu'à Briançon et les remettrai ensuite à la conduite du sieur

(1) Si ce n'était pas le Jacobin, ce serait Dubreuil. Mais il faudrait pour cela qu'un prisonnier absolument inconnu soit entré depuis le 7 septembre 1680, date où le Jacobin est mentionné pour la dernière fois dans la correspondance.

de La Prade, major de la dite citadelle, avec les officiers et les vingt sergents à cheval que M. le comte de Tessé a détachés de cette garnison pour les conduire aux îles ».

On remarquera que Maisonsel dans cette dépêche dit *quatre* prisonniers, tandis que Barbezieux dans les deux dépêches du 20 mars 1694 à Saint-Mars et à La Prade disait *trois* prisonniers. Cette différence, que nous avions déjà remarquée en 1681, quand Louvois et Saint-Mars parlaient de trois prisonniers et que nous en trouvions quatre (le Jacobin, Matthioly, Dubreuil et le valet de Matthioly) provient évidemment de l'habitude de ne pas tenir compte du valet (1). Tout semble indiquer que sauf le remplacement du Jacobin par de Herse, il n'y avait pas eu de changement dans les détenus ; le passage de la lettre du 20 mars 1694 où Barbezieux dit à Saint-Mars : « *Vous savez* que les trois prisonniers envoyés de Pignerol sont de plus conséquence, au moins un, que ceux qui sont présentement aux îles » implique que Saint-Mars les connaissait (sauf un naturellement, celui qui avait remplacé le mort de janvier 1694).

Cette phrase a d'ailleurs été longtemps l'un des arguments principaux pour prouver que Matthioly était le Masque de fer. S'ils sont *de plus de conséquence*

(1) Il est évidemment invraisemblable qu'on ait envoyé un quatrième prisonnier d'Etat à Pignerol après avoir donné l'ordre de les envoyer un à un à Sainte-Marguerite. Dans de telles circonstances l'adjonction d'un prisonnier n'aurait pu se faire qu'à la suite d'une arrestation dans les environs de Pignerol.

que les prisonniers des îles, a-t-on dit, c'est que *le prisonnier d'il y a vingt ans* de la dépêche du 13 août 1691 en avait moins que Matthioly, qui est à coup sûr celui désigné par les mots *au moins un.* A cela, on peut objecter que Louvois qui a fait arrêter Dauger et Matthioly, disait au contraire à Saint-Mars le 12 mai 1681 qu'on ne transférerait d'autres prisonniers à Exiles que ceux que le Roi « croira assez de conséquence pour ne les pas mettre en d'autres mains que les vôtres ». Matthioly était cette fois là rangé parmi ceux qui avaient *moins de conséquence* que Dauger et La Rivière. On voit que les vues des ministres variaient avec le temps et peut-être aussi avec leurs informations.

Matthioly, arrivé aux îles, y mourut vers le 28 avril, sans doute de ces fièvres qui avaient régné à Pignerol après le siège et avaient déjà enlevé *le plus ancien prisonnier* parmi ceux laissés par Saint-Mars en 1681. En effet, la lettre suivante, adressée à Saint-Mars par Barbezieux le 10 mai 1694, parle du valet du prisonnier qui est mort, or seul Matthioly avait un valet.

« J'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 29 du mois passé ; vous pouvez, suivant que vous le proposez, faire mettre dans la prison voûtée le valet du prisonnier qui est mort, observant de le faire garder aussi bien que les autres, sans communication de vive voix, ni par écrit, avec qui que ce soit ».

C'est là la dernière mention de Matthioly et de son valet dans les documents connus.

M. Funck-Brentano s'est refusé à admettre cette

solution. « Tout d'abord, dit-il, il n'est pas certain que Matthioly ait eu un valet aux îles Sainte-Marguerite comme il en avait un à Pignerol. Nous savons qu'en décembre 1693, peu avant le transfert, ils avaient, l'un et l'autre, donné lieu à des plaintes (lettre de Barbezieux du 27 décembre 1693), et il n'est pas invraisemblable qu'à partir de ce moment, conformément à l'usage des prisons d'Etat, ils aient été séparés. Mais si l'on y tient, admettons que Matthioly ait eu un valet dans sa chambre aux îles Sainte-Marguerite. Contrairement à ce que pense M. Iung, il n'y fut assurément pas seul dans ce cas, comme suffit à le prouver la phrase suivante d'une lettre adressée par Saint-Mars au ministre, en date du 6 janvier 1696. Saint-Mars parle des précautions en usage pour la visite du linge, quand il revient de la blanchisseuse, avant qu'il soit « remis aux valets de MM. les prisonniers ». Ce texte a été publié par M. Loiseleur ».

« Il y a mieux. Nous avons le nom du « prisonnier à valet » qui mourut à cette date. C'est un nommé Melzac ou Malzac. Le 31 octobre 1692, Barbezieux écrivait à Saint-Mars : « Le roi veut bien faire la dépense nécessaire pour traiter de la vérole le nommé Malzac, qui est prisonnier par ordre de S. M., à quelque somme qu'elle puisse monter ». Il n'est pas douteux qu'à partir de ce moment Malzac ait eu un domestique pour le soigner, et le malheureux mourut au commencement de 1694 » (1).

(1) *Revue historique*, t. 56, année 1894. — *Légendes de la Bastille*, p. 85-122.

Aucune des affirmations de M. Funck-Brentano ne résiste à l'examen:

1° Il est certain que Matthioly a été transporté avec *son valet* à Sainte-Marguerite. Ce valet était traité comme prisonnier d'Etat depuis 1679 sans avoir commis d'autre crime que de suivre les indications de l'abbé d'Estrades qui lui avait dit d'aller porter à son maître à Pignerol « ses hardes et tous ses papiers ». Il est invraisemblable que l'ayant gardé depuis le 5 mai 1679 jusqu'en janvier 1694, on l'ait mis en liberté entre cette date et le 29 avril de la même année. En janvier, « Matthioly et son homme étaient au lit », probablement malades des fièvres « double, tierce et continue » qui avaient fait que La Prade avait demandé à Barbezieux ce qu'il fallait faire *des prisonniers qui viendraient à mourir*. Un autre prisonnier est en effet mort vers le 1er janvier. Il n'y a rien de plus naturel que de penser que Matthioly à peine arrivé aux îles, après un voyage épuisant pour un malade, est mort aussi;

2° Pour ce qui est du linge « remis aux valets de MM. les prisonniers », cette mention est dans un paragraphe relatif aux « prisonniers qui sont de considération », et où il est question de Foucquet et implicitement de Lauzun. Il n'a rien à voir avec les pauvres diables traités à raison de un écu (l'ancien prisonnier) et de deux livres huit sous (les ministres protestants) par jour ;

3° Il n'y a pas de raison de croire que, parce que le Roi « voulait bien faire la dépense nécessaire pour traiter de la vérole le nommé Malzac », on lui avait

donné un valet. Malzac semble d'ailleurs être mort ou parti avant le 3 mars 1693, car à cette date, il n'y avait plus que trois ministres pour lesquels Barbezieux écrivait à Saint-Mars : « Je vous prie de ne plus nommer à l'avenir dans vos lettres les prisonniers dont vous voudrez me parler et de vous contenter de me les faire connaître par *le chanteur, l'écrivain et le dernier venu* ». Or quatre ministres avaient été envoyés à Sainte-Marguerite avant cette date : 1° Paul Cardel, dit le chanteur ; 2° Valsec, dit l'écrivain ; 3° Lestang ; 4° Malzac. Lestang et Valsec étaient encore prisonniers le 16 juin 1700. Il est donc certain que Malzac ne peut être le prisonnier mort peu avant le 29 avril.

M. Funck-Brentano ajoute que M. Iung a tort de croire que J.-L. Carra (Mémoires historiques sur la Bastille, p. 195-196) a confondu la date de la mort de Matthioly avec celle de Paul Cardel, mort d'après Carra, le 23 mai 1694. Si Carra avait raison, cela ne prouverait pas que Matthioly ne soit pas mort avant le 29 avril 1694. Il y aurait encore presqu'un mois de distance (1).

M. Funck-Brentano reprend aussi un argument de M. Loiseleur, et dit : Le Masque de fer était appelé dans ses dernières années l'*ancien prisonnier* de Saint-Mars ; donc, il avait dû cesser d'être son prisonnier à une certaine date, ce qui était le cas de Matthioly et non celui de Dauger. L'argument n'est pas heureux, car ancien prisonnier veut aussi bien dire un prisonnier

(1) Iung, *la Vérité*, p. 271.

qui *est en prison depuis longtemps,* qu'un prisonnier *qui a été en prison il y a longtemps.*

On pourrait ajouter qu'il est bizarre que Matthioly n'ayant pas été confié à la garde de Saint-Mars de 1681 à 1694, on se soit cru obligé de le lui faire emmener à la Bastille quatre ans plus tard en 1698 ; il est tout au contraire naturel que Saint-Mars qui avait emmené Dauger successivement à Exiles et à Sainte-Marguerite, l'ait emmené aussi à la Bastille.

D'ailleurs Matthioly et La Rivière, les deux seuls qui puissent disputer à Dauger l'identité avec le prisonnier masqué, sont par excellence deux prisonniers dont le nom se disait. Dauger était le seul dont le nom ne se disait pas. Il est encore appelé *Eustache* le 10 juillet 1680 ; postérieurement son existence se prouve, mais il n'a plus de nom ; même son pseudonyme Eustache Dauger lui est enlevé pour plus de sûreté.

Ajoutons que le caractère doux et pieux du prisonnier masqué est bien en accord avec ce que nous savons de Dauger ; Matthioly nous est toujours au contraire représenté comme intriguant et se révoltant.

Saint-Mars se faisait vieux (il était né en 1626), était souvent malade, ou même absent (il paraît être allé à Paris en 1693 ou peu avant) (1). Obéissant à la nécessité de renseigner le Roi pendant ses huit heures de conseil chaque jour, ou en vertu d'une habitude transmise par son père, Barbezieux lui écrivit le 20 décembre 1695

(1) Iung, *la Vérité*, p. 81.

pour lui demander comment on en usait avec les prisonniers dans ces cas là. La réponse de Saint-Mars, du 6 janvier 1696, a été conservée presque en entier et mérite d'être reproduite en grande partie :

« Vous me commandez de vous dire comment l'on en use quand je suis absent ou malade, pour les visites et précautions qui se font journellement aux prisonniers qui sont commis à ma garde ».

« Mes deux lieutenants servent à manger aux heures réglées ainsi qu'ils me l'ont vu pratiquer et que je fais encore très souvent lorsque je me porte bien ; et voici comment, Monseigneur. Le premier venu de mes lieutenants qui prend les clefs de la prison *de mon ancien prisonnier* par où l'on commence, il ouvre les trois portes et entre dans la chambre du prisonnier qui lui remet honnêtement les plats et les assiettes qu'il a mis lui-même [les unes] sur les autres, pour les donner entre les mains du lieutenant qui ne fait que sortir deux portes pour les remettre à un de mes sergents qui les reçoit pour les porter sur une table à deux pas de là, où est le second lieutenant qui visite tout ce qui entre et sort de la prison, et voir s'il n'y a rien d'écrit sur les vaisselles ; après que l'on lui a tout donné le nécessaire, l'on fait la visite dedans et dessous son lit et de là aux grilles de fenêtre de sa chambre, et aux lieux, ainsi que par toute sa chambre, et fort souvent sur lui ; après lui avoir demandé fort civilement s'il n'a pas besoin d'autre chose, l'on ferme les portes pour aller en faire tout autant aux autres prisonniers. Deux fois la semaine l'on leur fait changer

de linge de table, ainsi que de chemises et linges dont ils se servent, que l'on leur donne et retire par compte après les avoir tous bien visités ».

« L'on peut être fort attrapé sur le linge qu'on sort et entre pour le service des prisonniers qui sont de considération, comme j'en ai eu qui ont voulu corrompre par argent les blanchisseuses qui m'ont avoué qu'elles n'avaient pu faire ce qu'on leur avait dit, attendu que je faisais mouiller tout leur linge en sortant de leur chambre ».

Barbezieux accusa réception de cette lettre le 15 janvier 1696 disant : « J'en ai rendu compte au Roi qui a été bien aise de savoir les mesures et les précautions que vous prenez ».

Le 17 novembre 1697, il confirmait cette approbation en disant : « Vous n'avez point d'autre conduite à tenir à l'égard de tous ceux qui sont confiés à votre garde que de continuer à veiller à leur sûreté, *sans vous expliquer à qui que ce soit* [*de*] *ce qu'a fait votre ancien prisonnier* ».

CHAPITRE VII.

Le prisonnier masqué à la Bastille,

Au commencement de 1698, Saint-Mars reçut l'offre d'être nommé gouverneur de la Bastille. Il hésita d'abord à accepter, puis consentit. Barbezieux lui écrivit le 15 juin 1698 : « J'ai été longtemps sans répondre à la lettre que avez pris la peine de m'écrire le 8 du mois passé, parce que le Roi ne m'a pas expliqué plus tôt ses intentions. Présentement je vous dirai que Sa Majesté a vu avec plaisir que vous soyez déterminé à venir à la Bastille pour en être gouverneur. Vous pourrez disposer toutes choses pour être prêt à partir lorsque je vous le manderai, et emmener avec vous en toute sûreté *votre ancien prisonnier* ».

Le 19 juillet, Barbezieux envoyait à Saint-Mars cet ordre de partir : « Le Roi trouve bon que vous partiez des îles Sainte-Marguerite pour venir à la Bastille *avec votre ancien prisonnier*, prenant vos précautions pour empêcher qu'il ne soit vu, ni connu de personne. Vous pourrez écrire par avance au lieutenant de Sa Majesté du château de la Bastille de tenir une chambre prête pour pouvoir mettre ce prisonnier à votre arrivée ».

Le 24 juillet 1698, Saint-Mars écrivit pour indiquer les précautions qu'il prendrait « pour la conduite de *son prisonnier* ». Barbezieux lui répondit le 4 août : « J'en ai rendu compte au Roi qui les a approuvées et trouve bon que vous partiez avec lui... Sa Majesté n'a pas jugé nécessaire de faire expédier l'ordre que vous demandez pour avoir des logements sur votre route jusqu'à Paris, et il suffira que vous vous logiez, en payant, le plus commodément et le plus sûrement qu'il sera possible dans les lieux où vous jugerez à propos de rester ».

Dans le voyage d'Exiles à Sainte-Marguerite, le prisonnier enfermé dans une chaise à porteurs couverte de toile cirée, avait beaucoup souffert du manque d'air. D'autre part, le 14 mars 1695, la Gazette d'Amsterdam avait annoncé « qu'un lieutenant de galère, accompagné de vingt cavaliers, avait conduit à la Bastille un prisonnier masqué qu'il avait emmené de Provence en litière, et qui avait été gardé à vue pendant toute la route, ce qui faisait croire que c'était quelque personne de conséquence, d'autant plus qu'on cachait son nom et que ceux qui l'avaient conduit disaient que c'était un secret pour eux ». C'est sans doute cet exemple qui inspira à Saint-Mars de substituer un masque à la chaise à porteurs pour le transport de son *ancien prisonnier*, le dotant ainsi pour la première fois de l'attribut qui devait le rendre fameux dans l'histoire et qu'il ne devait plus quitter en dehors de sa cellule jusqu'à sa mort.

Les expressions des lettres que nous avons citées

plus haut « Vous pouvez disposer toutes choses pour être prêt à partir... et emmener avec vous en toute sûreté votre ancien prisonnier », etc., ont donné lieu à M. Burgaud de supposer que Saint-Mars avait demandé à emmener avec lui son ancien prisonnier, flatté qu'il était de garder M. de Bulonde. Il me paraît douteux qu'on puisse voir dans ces expressions l'indice d'une concession faite à Saint-Mars, il est probable qu'il n'y a là qu'une formule de politesse.

En allant de Sainte-Marguerite à la Bastille, Saint-Mars séjourna dans sa terre de Palteau (près de Sens). En 1768, M. de Formanoir, fils du neveu de Saint-Mars et héritier de cette terre, communiqua à Fréron ce qu'il savait de ce séjour : « L'homme au masque arriva dans une litière qui précédait celle de M. de Saint-Mars ; ils étaient accompagnés de plusieurs gens à cheval. Les paysans allèrent au devant de leur seigneur. M. de Saint-Mars mangea avec son prisonnier qui avait le dos opposé aux croisées de la salle à manger qui donne sur la cour. Les paysans que j'ai interrogés ne purent voir s'il mangeait avec son masque, mais ils observèrent très bien que M. de Saint-Mars qui était à table vis-à-vis de lui, avait deux pistolets à côté de son assiette. Ils n'avaient pour être servis qu'un seul valet de chambre [Antoine Ru?] qui allait chercher les plats qu'on lui apportait dans l'antichambre, fermant soigneusement sur lui la porte de la salle à manger. Lorsque le prisonnier traversait la cour, il avait toujours son masque sur le visage. Les paysans remarquèrent qu'on lui voyait les dents et les lèvres, qu'il était grand et

avait les cheveux blancs. M. de Saint-Mars coucha dans un lit qu'on lui avait dressé auprès de celui de l'homme au masque... ». Comme les renseignements fournis par Formanoir, d'après son cousin de Blainvilliers, cousin et lieutenant de Saint-Mars, sont un tissu d'erreurs, d'invraisemblances et de confusions dans les parties que nous n'avons pas reproduites, tout ce récit ne peut être accepté qu'avec doute (1).

Grâce au registre de du Junca, le lieutenant de Roi à la Bastille, nous sommes informés d'une façon autrement certaine sur l'arrivée du prisonnier : « Du jeudi 18 de septembre 1698, à trois heures après-midi, M. de Saint-Mars, gouverneur du château de la Bastille, est arrivé pour sa première entrée, venant de son gouvernement des îles Sainte-Marguerite-Honorat, ayant mené avec lui dans sa litière *un ancien prisonnier qu'il avait à Pignerol*, lequel il fait tenir toujours masqué, dont le nom ne se dit pas, et l'ayant fait mettre en descendant de sa litière dans la première chambre de la tour de la Basinière (2), en attendant la nuit, pour le mettre et mener moi-même à neuf heures du soir avec M. de Rosarges, un des sergents que M. le Gouverneur a menés, dans la troisième chambre, seul, de la tour de la Bretaudière (3) que

(1) Lair, *Foucquet*, II, 531.

(2) Les chambres de chaque tour étant numérotées de bas en haut, la première Basinière devait être un sinistre cachot.

(3) D'après les historiens de la Bastille, chacune de ses tours était affectée de préférence à un genre de coupables ; la Bertaudière avait généralement comme hôtes des espions. — Constantin

j'avais fait meubler de toutes choses quelques jours avant son arrivée, en ayant reçu l'ordre de M. de Saint-Mars, lequel prisonnier sera servi et soigné par M. de Rosarges, que M. le gouverneur nourrira ».

Pendant son séjour à la Bastille, Saint-Mars correspondait généralement de vive voix avec le secrétaire d'Etat, aussi, pendant cette période, une seule lettre de Pontchartrain concerne le prisonnier dont elle atteste une fois de plus la piété : « Le Roi trouve bon que *le prisonnier de Provence* se confesse et communie toutes les fois que vous le jugerez à propos » (3 novembre 1698).

Une mention du registre de du Junca, du 30 avril 1701, a donné lieu à une controverse : « Du samedi 30 avril, sur les neuf heures du soir, M. Aumont le jeune est venu, ayant mené et remis un prisonnier, le nommé Maranville, sous le nom de Ricarville, qui a été officier de guerre, mécontent, parlant trop, et mauvais sujet, lequel j'ai reçu, suivant les ordres du Roi, expédiés par M. le comte de Pontchartrain ; lequel j'ai fait mettre en compagnie, avec le nommé Tirmont, dans la seconde chambre de la tour de la Bertaudière (1),

---

de Renneville qui fut enfermé dans la seconde chambre et dans la calotte de cette tour, en 1702, dit : La chambre au-dessus de la mienne s'appelait la troisième ; j'ai su qu'elle était assez belle et éclairée (*L'Inquisition française*, éd. de 1724, t. I, p. 111).

(1) Constantin de Renneville qui y fut enfermé du 31 juillet au 28 septembre 1702 dit que « c'était un petit réduit octogone large environ de douze à treize pieds en tous sens et à peu près de la même hauteur... Tous les créneaux étaient bouchés, à la réserve de deux qui étaient grillés. Ces créneaux étaient du côté

avec l'ancien prisonnier, tous les deux bien renfermés ». M. Funck-Brentano (Légendes et Archives de la Bastille, p. 95) en conclut que le secret pour le prisonnier avait cessé, puisqu'on le mettait avec Maranville. Observons que du Junca, le 18 septembre 1698, avait inscrit qu'il avait enfermé le prisonnier masqué dans la « troisième chambre, seul, de la tour de la Bretaudière ». Dans la mention du 30 avril, d'ailleurs écrite dans un français peu clair, il ne dit point qu'il a mis Maranville avec l'*ancien prisonnier*, mais bien avec Tirmont (sous entendant *dans la même tour*) *avec l'ancien prisonnier*. Si le prisonnier masqué avait été avec Maranville et Tirmont, du Junca aurait dit : *tous les trois bien renfermés*.

Loin de prouver que l'on n'attribuait plus d'importance au secret de l'homme masqué, cette citation, comme les autres de du Junca, prouve au contraire que le secret gardé envers tous, même envers le lieutenant de Roi de la Bastille, commençait à piquer la curiosité; du Junca, ayant écrit *tour de la Bertaudière* songe de

---

de la chambre larges de deux pieds et allaient toujours en diminuant en cône dans l'épaisseur du mur jusqu'à l'extrémité qui, du côté du fossé, n'avait pas demi pied d'ouverture et par ce même côté étaient fermés d'un treillis de fer fort serré. Comme c'était au travers de ce treillis que venait le jour, qu'il était encore obscurci par cette épaisseur de mur, qui de ce côté-ci a dix pieds, par la grille et par une fenêtre qui fermait au dedans de la chambre à volet, garnie d'un verre très épais et très sale, il était si faible que quand il entrait dans la chambre à peine servait-il à faire distinguer les objets... » (*L'Inquisition française*, éd. de 1724, t. I, p. 106).

suite au détenu mystérieux qui y habite, et ajoute hors de propos : *avec l'ancien prisonnier ;* la formation de la légende avait commencé.

Tirmont accusé de bien des choses impies, avait été « mis *seul* dans la deuxième chambre de la Bretaudière » le 30 juillet 1700 (Ravaisson, Archives de la Bastille, 10, 271).

Il est impossible de savoir combien de temps l'homme masqué est resté dans la troisième chambre de la Bertaudière ; en tous cas, il n'y était plus le 6 mars 1701, car ce jour là, Anna Randon y fut mise *seule*, très renfermée » (Ravaisson, 10, 329).

Deux ans plus tard, du Jonca mentionnait pour la dernière fois l'inconnu sur son registre : « Du même jour, lundi 19e de novembre 1703, le prisonnier inconnu toujours masqué d'un masque de velours noir, que M. de Saint-Mars, gouverneur, a mené avec lui en venant des îles Sainte-Marguerite, qu'il gardait depuis longtemps, lequel s'étant trouvé hier un peu mal en sortant de la messe, il est mort le jourd'hui sur les dix heures du soir, sans avoir eu une grande maladie, il ne se peut pas moins. M. Giraut, notre aumônier, le confessa hier. Surpris de sa mort, il n'a point reçu les sacrements, et notre aumônier l'a exhorté un moment avant que de mourir. Et le prisonnier gardé depuis si longtemps a été enterré le mardi à quatre heures de l'après-midi, 20e de novembre, dans le cimetière Saint-Paul, notre paroisse. Sur le registre mortuaire, on a donné un nom aussi inconnu que

M. de Rosarges, major, et Arreil, chirurgien, qui (*sic*) ont signé sur le registre ».

« J'ai appris depuis qu'on l'avait nommé sur le registre M. de Marchiel, qu'on a payé 40 l. d'enterrement ».

Cette notice est corroborée par l'extrait suivant du registre de la paroisse Saint-Paul, du 20 novembre 1703 : « Le 19e, Marchioly, âgé de quarante-six ans ou environ, est décédé dans la Bastille, duquel le corps a été inhumé dans le cimetière Saint-Paul, sa paroisse, le 20e du présent, en présence de M. Rosage, major de la Bastille, et de M. Reglhe, chirurgien major de la Bastille, qui ont signé

Rosarges, Reilhe.

Le nom de Marchioly, donné ici au Masque de fer, a donné lieu de soutenir que l'on avait la preuve écrite, que c'était bien Matthioly ; l'un des premiers qui aient soutenu cette thèse, Roux-Fazillac, dit : « Je trouve dans le nom de Marchialy *(sic)*, sous lequel le prisonnier a été inhumé, si peu différence avec celui de Matthioly que je les identifie et que je n'y vois que le ministre italien. On peut attribuer la cause de cette dissemblance à une erreur de transcripteur... mais sans m'arrêter à cette dernière idée, je vois dans la seule politique l'intérêt de faire mal écrire, sur le verbal mortuaire, le nom de Matthioly. Il est à remarquer encore que, dans les originaux, ce nom est écrit de différentes manières ; Saint-Mars surtout, dont l'écriture est très incorrecte, l'écrit souvent Marthioly. On sait d'ailleurs que dans la langue italienne, le *ch* produit l'effet du *k* ».

La ressemblance des deux noms est certes trop grande pour être un effet du hasard. Mais nous croyons pour notre part à une mesure destinée à dépister la curiosité. Saint-Mars n'ignorait pas que, dès 1669, à Pignerol, le public s'occupait de son prisonnier : « On croit ici que c'est un maréchal de France, et d'autres disent un président », écrivait-il le 31 août à Louvois, et le 12 avril 1670, il disait encore au même : « Il y a des personnes qui sont quelquefois si curieuses de me demander des nouvelles de mon prisonnier... que je suis obligé de leur dire des contes jaunes pour me moquer d'eux ». De Sainte-Marguerite, le 8 janvier 1688, il mandait : « Dans toute cette province, l'on dit que mon prisonnier est M. de Beaufort, et d'autres disent que c'est le fils de feu Cromwell ». Depuis que son prisonnier, après avoir traversé toute la France masqué, allait tous les dimanches et fêtes (et peut-être plus souvent) de sa cellule à la chapelle, dans ce singulier accoutrement, la curiosité publique était, il devait le savoir, bien plus éveillée. De là, quand Rosarges vint lui demander sous quel nom on devait déclarer le prisonnier, l'idée de Saint-Mars d'indiquer celui de Matthioly, ou du moins un nom fort voisin. Sans la masse de documents publiée aujourd'hui et qui permettent d'affirmer : 1° que l'« ancien prisonnier » n'était pas Matthioly, 2° que celui-ci est mort vers le 28 avril 1694 en arrivant à Sainte-Marguerite, nous nous serions laissé tromper par l'artifice du vieux geôlier.

Il serait d'ailleurs étonnant qu'après avoir observé si

longtemps l'ordre de *n'expliquer à qui que ce soit ce qu'avait fait son ancien prisonnier,* Saint-Mars ait révélé ce secret en révélant son nom lors de son inhumation. Cet ordre d'ailleurs n'aurait pas eu de raison d'être pour Matthioly ; tout le monde savait ce qu'il avait fait. Le secret de Dauger, au contraire, était ignoré de tous.

C'était d'ailleurs l'usage à la Bastille et presqu'une manie du vieux Saint-Mars de substituer dans les actes de décès des noms de fantaisie aux noms véritables : le prémontré Dubois est appelé Elie, Dupressoir-Lourast est enterré à Saint-Paul sous le nom de Pierre Masserque, Hardy devient George Ronait (1707), François Esliard, Pierre Maret (24 octobre 1701) (1).

Remarquons enfin que l'âge est évidemment fautif, car un homme enfermé depuis 34 ans ne pouvait avoir quarante-six ans à sa mort, sinon il n'aurait pas été enfermé à cause « de ce à quoi il avait été employé auparavant que d'être à Pignerol », « de ce qu'il avait fait » avant son arrestation. La tromperie sur l'âge doit faire conclure qu'*a fortiori* on a dû chercher à tromper sur le nom.

Avant de passer à la légende qui se forma peu à peu après la mort de l'ancien prisonnier, résumons d'après M. Iung les renseignements que les sommes allouées à Saint-Mars, Villebois et Laprade, peuvent fournir sur la façon dont les prisonniers étaient traités.

Jusqu'en 1681, Saint-Mars toucha 500 livres par

(1) Lair, *Foucquet*, II, p. 486.

mois pour la nourriture de Foucquet, 600 livres pour celle de Lauzun, 50 livres par tête de valet et 120 livres pour les autres prisonniers ou 4 livres par jour. A la mort de Foucquet (mars 1680), La Rivière a sans doute passé dans la catégorie des prisonniers d'Etat et le Roi semble avoir payé 4 livres par jour pour lui comme pour les autres. M. Iung (*la Vérité sur le Masque de fer*, p. 154) dit qu'il fut bien spécifié qu'Eustache Dauger et La Rivière continueraient à être payés comme valets, c'est-à-dire à raison de 50 livres par mois, mais c'est une erreur indubitable. La lettre du 8 avril 1680, sur laquelle il s'appuie, a été publiée en entier par Delort, *Histoire de la détention des philosophes*, t. I, p. 318, et elle ne dit rien de pareil.

Lauzun rendu à la liberté, Saint-Mars nommé à Exiles, il y eut dès lors deux sortes de prisonniers, ceux d'Exiles et ceux de Pignerol. Pour chacun des deux premiers (les deux de la Tour d'en bas), Saint-Mars reçut deux écus par jour (9 juin 1681), 2190 livres pour chacun par an ; pour ceux du donjon (Matthioly, Dubreuil, etc.), Villebois n'eut que 2 livres. Ce ne fut que le 5 avril 1694 que La Prade obtint une augmentation pour ces derniers. En effet, Barbezieux écrivait ce jour-là à l'intendant Bouchu : « Le Roi veut bien donner au sieur de La Prade, qui commande au donjon de Pignerol, *un écu*, au lieu de quarante sous par jour, pour la subsistance de chacun de ses prisonniers, attendu la cherté des vivres ».

Ainsi donc les prisonniers laissés à Pignerol par Saint-Mars furent toujours moins bien traités que

ceux d'Exiles. Toutefois, il ne faut pas prêter une importance trop grande à cette différence, car les allocations destinées à couvrir ce genre de dépenses augmentaient alors avec le degré de faveur du gouverneur et devenaient la source d'un bénéfice parfaitement connu du ministre. A Sainte-Marguerite, Saint-Mars continue à toucher un écu par jour *pour son prisonnier*, et 900 livres par an pour chacun des ministres protestants (1). Le Roi ne donnait que 20 sous par jour pour les autres prisonniers des châteaux.

Mais où la nuance dans le traitement des détenus se montre plus sensible, c'est à l'époque de l'abandon du commandement du donjon. Une fois Saint-Mars à Exiles, il n'y a plus de compagnie, plus de gouverneur habitant le donjon. Villebois, il est vrai, ne peut pas quitter son poste, mais en cela, il ne fait que suivre des instructions qui sont identiques pour tous les gouverneurs de forteresses, même pour le gouverneur général Herleville, qui ne peut découcher.

Dans le choix d'un confesseur, le contraste se présente plus vif encore : du temps de Saint-Mars, à Pignerol, Exiles, Sainte-Marguerite, le choix d'un pareil personnage est l'objet des préoccupations continuelles du gouverneur et du ministre. A Pignerol, à partir de 1681, il n'en est plus de même. Le confes-

(1) Saint-Mars avait d'abord reçu seulement quinze sous par jour pour Paul Cardel, le premier ministre protestant qui lui ait été confié.

seur mort, Louvois se contente d'écrire à Villebois, le 23 mai 1683 : « Puisque l'aumônier qui confessait les prisonniers de la citadelle de Pignerol est mort, il faudra se servir d'un des religieux du couvent de la ville pour les confesser et leur dire la messe ». Et le 11 décembre de la même année, il ajoutait : « A l'égard des prêtres que les dits prisonniers demandent, je dois vous dire qu'il ne faut les laisser confesser qu'une fois l'an ». Les prisonniers sont-ils malades, Barbezieux écrit à La Prade : « Si les prisonniers viennent à mourir, il n'y a qu'à les faire enterrer comme des soldats ». Le ministre désire-t-il être renseigné sur les faits et gestes des malheureux : « Envoyez moi, dit-il à Villebois, le 24 août 1687, un mémoire des prisonniers qui sont à votre garde dans le donjon de Pignerol, qui m'explique la conduite qu'ils y tiennent et ce qu'ils disent lorsque vous leur faites porter à manger ». Cette fois, plus de précautions comme dans la fameuse dépêche à Saint-Mars du 12 mars 1682, plus d'attentions pour l'aumônier, comme en 1687, pour le sieur Favre : « J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite en faveur du sieur Favre, aumônier du prisonnier.... ses appointements sont augmentés jusqu'à 600 livres... ».

CHAPITRE VIII.

La légende et les chercheurs.

Après la mort du prisonnier, la curiosité publique ne cessa pas de s'occuper de lui. Dès le 10 octobre 1711, Madame la Princesse Palatine, mère du Régent, belle-sœur de Louis XIV, écrivait à l'électrice Sophie de Hanovre : « Un homme est resté de longues années à la Bastille et y est mort masqué. Il avait à ses côtés deux mousquetaires pour le tuer s'il ôtait son masque. Il fallait sans doute que ce fut ainsi, car on l'a d'ailleurs très bien traité, bien logé, et on lui a donné tout ce qu'il désirait. Il a communié masqué ; il était très dévôt et lisait continuellement ».

Le 22 octobre suivant, la princesse écrit à l'électrice : « Je viens d'apprendre quel était l'homme masqué qui est mort à la Bastille. S'il a porté un masque, ce n'était point par barbarie ; c'était un mylord anglais qui avait été mêlé à l'affaire du duc de Berwick contre le roi Guillaume. Il est mort ainsi afin que ce roi ne put jamais savoir ce qu'il était devenu ».

Nous ne voyons pas dans ce racontar un souvenir du pays où le Masque avait mérité son sort, mais bien la preuve qu'on avait égaré la princesse à dessein.

En 1715, un sieur Constantin de Renneville, empri-

sonné à la Bastille pendant onze ans, de 1702 à 1713, raconta dans son livre l'*Inquisition française ou l'Histoire de la Bastille*: « J'ai vu un prisonnier en 1705 dont je n'ai jamais pu savoir le nom, mais Ru le porte-clefs en me reconduisant en ma chambre, de la salle où j'avais vu ce pauvre infortuné, me dit qu'il y avait trente et un ans qu'il était prisonnier, que M. de Saint-Mars l'avait amené avec lui des îles Sainte-Marguerite où il était condamné à une prison perpétuelle pour avoir fait, étant écolier, deux vers contre les Jésuites (quand ils rebaptisèrent leur collège Collège Louis le Grand) »

Abstulit hinc Jesum posuitque insignia regis
Impia gens ; alium non colit illa Deum....

« Il fut, si c'est celui là que j'ai vu, condamné par grâce à une prison perpétuelle et transféré aux îles Sainte-Marguerite en Provence pour cet effet, d'où Saint-Mars le ramena à la Bastille avec des précautions extraordinaires, ne le laissant voir à personne par les chemins. Enfin cet infortuné poète, que Reilhe qui nous en a conté toute l'histoire nous assura être un homme de qualité, gagna le P. Riquelet (Jésuite, confesseur de la Bastille) par une pluie d'or. Il sortit deux ou trois mois après que je l'eus vu dans la salle où par méprise je fus introduit avec lui. Les officiers m'ayant vu entrer, ils lui firent promptement tourner le dos devers moi, ce qui m'empêcha de le voir au visage. C'était un homme de moyenne taille, mais bien traversée, portant ses cheveux d'un crêpé noir et fort épais, dont pas un n'était encore mêlé ».

Evidemment Constantin a été mystifié sur certains points ou confond deux prisonniers, mais la durée de la captivité, le séjour en Provence, la façon d'amener le prisonnier à la Bastille, sont d'une exactitude surprenante. Il est seulement bizarre que Constantin ait ignoré entièrement l'usage du masque.

En 1745, les libraires associés d'Amsterdam publièrent les *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de Perse*. C'était un livre à clef. On y racontait que le prince Giafer (le comte de Vermandois, fils naturel de Louis XIV et de Mademoiselle de La Vallière), fils naturel de Cha-Abas (Louis XIV), s'oublia un jour au point de donner un soufflet à Séphi-Mirza (le Grand Dauphin). Condamné à mort par les confidents du Cha, il fut sauvé sur l'avis d'un ministre qui proposa de l'envoyer à l'armée du Feldran (Flandre), d'où, après avoir semé le bruit de sa mort par la peste, on l'enverrait à l'île d'Ormus (Sainte-Marguerite). Tout s'exécuta ainsi. Plus tard, « Giafer fut transféré dans la citadelle d'Ispahan (la Bastille) lorsque Cha-Abas en donna le gouvernement au gouverneur d'Ormus pour récompenser sa fidélité. On prenait la précaution à l'île d'Ormus comme à la citadelle d'Ispahan de faire mettre un masque à Giafer, lorsque pour cause de maladie ou pour quelqu'autre sujet, on était obligé de l'exposer à la vue de quelqu'un ».

L'ouvrage fut attribué successivement au duc de Nivernais, à Sandraz de Courtilz, au chevalier de Rességuier (de Toulouse), officier aux gardes, enfermé à la Bastille à cette époque, à Madame de Vieux-

Maisons, à Pecquet, petit commis au bureau des affaires étrangères, embastillé à cette époque pour une indiscrétion dans son service ; le bibliophile Jacob, enfin, y a vu un ouvrage de Voltaire, quoiqu'on n'y reconnaisse point son style étincelant.

Le bruit que firent ces *Mémoires* amena le baron de C... à tenter de réfuter dans la *Bibliographie raisonnée des ouvrages des savants de l'Europe,* juin 1745 (1), l'histoire du prisonnier masqué.

Une phrase du baron de C... est digne de remarque: « Le célèbre M. de V... assure que parmi beaucoup de vrai, il y a plus de faux encore dans cet ouvrage ». M. de V... est Voltaire.

Dans une lettre d'un M. de W..., on donna de nouveau à entendre que M. de V... *savait* à fond l'histoire du prisonnier, M. de Vermandois. Il connaissait quelqu'un qui avait lu un manuscrit, *le Prisonnier masqué*, ouvrage resté inédit par ordre supérieur.

Moins d'un an après, un anonyme faisait paraître à La Haye : *Le Masque de fer, ou les aventures admirables du père et du fils,* roman espagnol attribué au chevalier de Mouchy.

En 1751, un ancien prisonnier de la Bastille publiait de nouveau quelque chose sur l'Homme masqué. Cette fois-ci, c'était Voltaire lui-même ; parisien, familier du Temple, il avait été plus qu'un voisin de la Bastille, il y avait été enfermé une première fois de la fin de

(1) C... serait l'initiale de Crunyngen, selon le *Dictionnaire historique* de Marchand (Lair, *Fouquet,* II, p. 528).

1716 à avril 1718 et ensuite en 1726. Lors de sa première captivité surtout, il avait dû écouter avec anxiété ce que ses gardiens disaient sur la longueur des détentions, sur les chances que l'on avait de rester dans cette prison des années ou toute sa vie. L'histoire du prisonnier masqué, de cet homme si « honnête », si « pieux », « résigné à la volonté de Dieu et du Roi », « plein de quiétude », avait dû parvenir à lui plus ou moins défigurée. Le public attendait de lui la révélation complète ; sa déposition qui parut dans le siècle de Louis XIV (chap. 25), fut sensationnelle : « Quelques mois après la mort de Mazarin (1661) il arriva un événement qui n'a point d'exemple et ce qui est non moins étrange, c'est que tous les historiens l'ont ignoré. On envoya dans le plus grand secret au château de l'île Sainte-Marguerite, dans la mer de Provence, un prisonnier inconnu, d'une taille au-dessus de l'ordinaire, jeune, et de la figure la plus belle et la plus noble. Ce prisonnier, dans la route, portait un masque dont la mentonnière avait des ressorts d'acier, qui lui laissaient la liberté de manger avec le masque sur son visage. On avait ordre de le tuer s'il se découvrait. Il resta dans l'île jusqu'à ce qu'un officier de confiance nommé Saint-Mars, gouverneur de Pignerol, ayant été fait gouverneur de la Bastille l'an 1690, l'alla prendre à l'île Sainte-Marguerite et le conduisit à la Bastille toujours masqué. Le marquis de Louvois alla le voir dans cette île avant la translation, et lui parla debout et avec une considération qui tenait du respect. Cet inconnu fut mené à la Bastille où il fut logé aussi

bien qu'on peut l'être dans ce château. On ne lui refusait rien de ce qu'il demandait. Son plus grand goût était pour le linge d'une finesse extraordinaire et pour les dentelles. [Il jouait de la guitare (1)]. On lui faisait la plus grande chère, et le gouverneur s'asseyait rarement devant lui. Un vieux médecin de la Bastille, qui avait souvent traité cet homme singulier dans ses maladies, a dit qu'il n'avait jamais vu son visage, quoi qu'il eût souvent examiné sa langue et le reste de son corps. Il était admirablement bien fait, disait ce médecin; sa peau était un peu brune; il intéressait par le seul son de sa voix, ne se plaignait jamais de son état et ne laissait point entrevoir ce qu'il pouvait être. (Un fameux chirurgien [M. de Marsolan] gendre du médecin dont je parle, [et qui a appartenu au maréchal de Richelieu] est témoin de ce que j'avance, et M. de Bernaville, successeur de Saint-Mars, me l'a souvent confirmé) ».

« Cet inconnu mourut en 1704 (2) et fut enterré la nuit à la paroisse de St-Paul. Ce qui redouble l'étonnement, c'est que quand on l'envoya à l'île Sainte-Marguerite, il ne disparut dans l'Europe aucun homme considérable. [Ce prisonnier l'était sans doute, car voici ce qui arriva les premiers jours qu'il était dans l'île. Le gouverneur mettait lui-même les plats sur la table, et ensuite se retirait après l'avoir enfermé. Un

(1) Addition de la 2e édition, 1753, comme d'ailleurs les autres passages entre crochets carrés.

(2) Voltaire rectifia cette erreur en 1770 dans la 7e édition de son *Dictionnaire philosophique*.

jour le prisonnier écrivit avec un couteau sur une assiette d'argent, et jeta l'assiette par la fenêtre vers un bateau qui était au rivage presqu'au pied de la tour. Un pêcheur, à qui ce bateau appartenait, ramassa l'assiette et la rapporta au gouverneur. Celui-ci étonné, demanda au pêcheur : « Avez-vous lu ce qui est écrit sur cette assiette, et quelqu'un l'a-t-il vue entre vos mains ? Je ne sais pas lire, répondit le pêcheur. Je viens de la trouver, personne ne l'a vue ». Ce paysan fut retenu jusqu'à ce que le gouverneur fût bien informé qu'il n'avait jamais lu, et que l'assiette n'avait été vue de personne. « Allez, lui dit-il, vous êtes bien heureux de ne savoir pas lire ». Parmi les personnes qui ont eu une connaissance immédiate de ce fait, il y en a une très digne de foi qui vit encore (Riousse, ancien commissaire des guerres à Cannes. — Ceci a été écrit en 1760. *Voltaire*)] » (1).

« M. de Chamillard fut le dernier ministre qui eut cet étrange secret. Le second maréchal de la Feuillade, son gendre, m'a dit qu'à la mort de son beau-père, il le conjura à genoux de lui apprendre ce que c'était que cet homme, qu'on ne connut jamais que sous le nom de *l'homme au masque de fer*. Chamillard lui répondit que c'était le secret de l'Etat et qu'il avait fait serment de ne le révéler jamais ».

(1) D'après Voltaire, le marquis d'Argens assurait qu'en Provence les aventures de ce prisonnier étaient publiques, et qu'il avait entendu conter l'histoire de l'assiette aux hommes les plus considérables de la province.

Voltaire n'était pas arrivé dès la première édition à un récit aussi long. L'histoire du plat d'argent, M. Riousse, M. de Marsolan sont des adjonctions d'éditions postérieures. Il n'a jamais mis aucun nom en avant. Dans sa polémique avec La Beaumelle sur cette histoire, il rapporta que Chamillard, pressé de questions par La Feuillade et Caumartin, avait dit : « C'était un homme qui avait tous les secrets de M. Foucquet ». On voit qu'avec moins de goût pour l'extraordinaire, il eut pu s'éloigner moins de la vérité.

Grâce au *Siècle de Louis XIV*, l'homme masqué était devenu une des plus célèbres énigmes de l'histoire. Les chercheurs allaient s'en occuper.

En 1754, Lenglet-Dufresnoy, auteur grave, traita la question en passant, rejeta l'identification avec Beaufort, ou avec le comte de Vermandois, et ajouta sa petite erreur : « Le prisonnier fut inhumé, non à Saint-Paul, mais aux Célestins ».

La Grange-Chancel (1759) soutint que le Masque, c'était M. de Beaufort, qui avait paru « dangereux » à Colbert (1). L'auteur citait son diseur, M. de Lamotte-

(1) Lenglet-Dufresnoy et Lagrange-Chancel n'avaient pas inventé cette hypothèse que l'ancien prisonnier était M. de Beaufort puisque Saint-Mars en fit part à Louvois le 8 janvier 1688. Lagrange-Chancel ajoutait : « J'ai su d'un nommé Dubuisson, caissier du fameux Samuël Bernard, qui, après avoir été quelques années à la Bastille, fut conduit aux îles Sainte-Marguerite, qu'il était dans une chambre avec quelques autres prisonniers précisément au-dessus de celle qui était occupée par cet inconnu, que par le tuyau de la cheminée ils pouvaient s'entretenir et se communiquer leurs pensées, mais que ceux-ci

Guérin, gouverneur des îles Sainte-Marguerite. Aux détails de Voltaire, La Grange-Chancel ajoutait que le prisonnier s'amusait à enlever les poils de sa barbe avec de petites pinces d'acier. Il avait vu une de ces pincettes entre les mains de Formanoir, neveu de Saint-Mars.

Ce Formanoir était Louis de Formanoir, seigneur de Dixmonts et Armeau, mort âgé de soixante ans, aux îles Sainte-Marguerite, le 22 mai 1724. Un de ses neveux, né en 1712, fils de Formanoir de Corbé, était alors seigneur de Palteau. Il crut devoir faire connaître ce qu'il savait. Nous avons inséré plus haut la partie de sa lettre qui est relative au séjour de l'homme masqué à Palteau ; en voici le commencement : « Ce prisonnier n'était connu aux îles Sainte-Marguerite et à la Bastille que sous le nom de « la Tour ». Le gouverneur et les autres officiers avaient des égards pour lui ; il obtenait d'eux tout ce qu'ils pouvaient accorder à un prisonnier. Il se promenait souvent ayant un masque sur le visage. Ce n'est que depuis que le *Siècle de Louis XIV* de M. de Voltaire a paru, que j'ai ouï dire que ce masque était de fer et à ressorts ;

---

lui ayant demandé pourquoi il s'obstinait à leur taire son nom et ses aventures, il leur avait répondu que cet aveu lui coûterait la vie, aussi bien qu'à ceux auxquels il aurait révélé son secret» (Année littéraire, 1759, t. III). J'ai d'abord cru qu'il pouvait y avoir un fond de vrai dans cette histoire, car si Dauger n'était pas enfermé à cause de son secret, tout au moins La Rivière est mort en prison parce qu'il le connaissait, mais vérification faite, Dubuisson a été incarcéré à la Bastille le 14 décembre 1703 (Ravaisson, 11, p. 135).

peut-être a-t-on oublié de me parler de cette circonstance ; mais il n'avait ce masque que lorsqu'il sortait ou qu'il était obligé de paraître devant quelque prince étranger... » Le reste de cette lettre est encore plus inexact que les portions citées ; c'est un mélange de souvenirs relatifs à l'« ancien» prisonnier, à Lauzun, à Foucquet, et d'emprunts à la légende depuis longtemps en formation. Ce qu'il y a de plus curieux est que le principal garant de Formanoir est un sieur de Blainvilliers, cousin de Saint-Mars, nommé major de la citadelle de Metz en 1681 et qui n'avait jamais tenu garnison aux îles Sainte-Marguerite. Or le propre père de Formanoir, Guillaume de Formanoir, mort en 1740, avait laissé un « Petit Mémoire de ce qui regarde notre extraction, 1731 ». Une partie en a disparu, mais celle qui reste traite justement de la vie de Saint-Mars et du séjour de l'auteur à la Bastille où il était lieutenant de la compagnie franche depuis 1698. Il n'y est fait aucune allusion au prisonnier.

Sainte-Foix (1768) lança l'hypothèse que le Masque de fer aurait été Monmouth, fils de Charles II. C'était du nouveau ; aux îles Sainte-Marguerite, on le tenait simplement pour « le fils de feu Cromwell ».

En 1769, le P. Griffet, historien consciencieux, publia pour la première fois les extraits de du Junca et des registres de la paroisse Saint-Paul. Discutant les hypothèses Monmouth, Beaufort et Vermandois, il s'attarda surtout à la troisième.

Outre les extraits de du Junca, le P. Griffet fit connaître la « tradition » de la Bastille ; « Le souvenir

du prisonnier masqué se conservait encore parmi les officiers, les soldats et les domestiques de la Bastille, lorsque M. de Launey (1), qui en a été longtemps gouverneur, y arriva pour occuper une place dans l'état-major de la garnison, et ceux qui l'avaient vu avec son masque, lorsqu'il passait dans la cour pour se rendre à la messe, disaient qu'il y eut ordre, après sa mort, de brûler généralement tout ce qui avait été à son usage, comme linge, habits, matelas, couvertures, etc., que l'on fit même regratter et reblanchir les murailles de la chambre où il était logé, et que l'on en défit tous les carreaux pour y en mettre de nouveaux, tant on y craignait qu'il n'eut trouvé moyen de cacher quelques billets ou quelque marque dont la découverte aurait pu faire connaître son nom ».

Ces détails sont confirmés par Chevalier, major de la Bastille de 1749 à 1787, qui, dans une notice, à un résumé des indications fournies par du Junca sur le Masque, ajouta : « Il a été enseveli dans un drap blanc neuf qu'a donné le gouverneur, et généralement tout ce qui s'est trouvé dans sa chambre a été brûlé, comme son lit tout entier, chaises, tables et autres ustensiles, ou fondu, et le tout jeté dans les latrines ».

Le fait que l'« ancien prisonnier » fut changé de chambre sans qu'on en voie la nécessité, donne lieu à penser que ces deux récits sont de la pure imagination.

En 1770, dans la 7e édition de son *Dictionnaire*

(1) Jourdan Delaunay, mort en 1749. (Lacroix, *l'Homme au Masque de Fer*, p. 76).

philosophique réimprimé sous le titre *La Raison par alphabet,* Voltaire, après avoir combattu les différents systèmes soutenus jusqu'à ce jour, rapporta que le prisonnier déclara *lui-même* à l'apothicaire de la Bastille, peu de temps avant sa mort, qu'il croyait avoir environ 60 ans (ce qui fit dire à un plaisant que l'auteur de la Henriade en était réduit à faire des *comptes* d'apothicaire). Puis après s'être demandé : « Pourquoi donner un nom italien à ce prisonnier ? On le nomme toujours Marchialy ! », il terminait en disant : « Celui qui écrit cet article en sait peut-être plus que le P. Griffet et n'en dira pas davantage ».

Mais dans une nouvelle édition du *Dictionnaire philosophique* publiée en 1771 sous le titre de *Questions sur l'Encyclopédie*, l'auteur (ou plutôt Voltaire d'après les éditeurs de Kehl), après avoir rejeté toutes les opinions, y compris celle du baron de Heiss, conjecture que Voltaire est aussi persuadé que lui du soupçon qu'il va manifester, et dit que le Masque de fer était un frère aîné de Louis XIV. Anne d'Autriche l'avait eu d'un amant et la naissance de ce fils aurait détrompé la reine sur sa prétendue stérilité.

Une hypothèse sensée venait en effet d'être formulée :

Le 28 juin 1770, le baron de Heiss avait adressé une lettre au *Journal encyclopédique*, où il signalait un ancien document qu'il regardait comme une explication de l'énigme du Masque de fer. C'était une lettre traduite de l'italien, publiée par Jacques Bernard dans son *Histoire abrégée de l'Europe* (Leyde, nº d'août

1687, article Mantoue). Elle renfermait l'histoire de l'enlèvement de Matthioly.

En 1793, l'abbé Soulavie, dans le t. 3 des *Mémoires du maréchal de Richelieu*, publia une « Relation de la naissance et de l'éducation du prince infortuné, soustrait par les cardinaux de Richelieu et Mazarin à la société et renfermé par ordre de Louis XIV ; composée par le gouverneur [Saint-Mars] de ce prince à son lit de mort ». Le Masque y devenait un frère jumeau de Louis XIV né quelques heures après lui. Soulavie prétendait que ce manuscrit avait été remis au maréchal de Richelieu par Mademoiselle de Valois, sa maîtresse, qui l'avait eu du Régent, son père, au prix d'une complaisance incestueuse.

Cette ridicule invention de Soulavie eut un succès énorme, rejeta dans l'ombre les systèmes antérieurs du même genre et fut utilisée par des historiens comme Dulaure (Histoire de Paris, 1821) et Dufey de l'Yonne (Dictionnaire de la Conversation).

Après la Révolution, apparut de nouveau un « ouvrage rédigé sur des matériaux authentiques ». C'étaient les *Recherches historiques sur l'homme au masque de fer*, par le citoyen Roux (Fazillac), ex-législateur (Paris, an IX). Roux avait exploré la correspondance de d'Estrades sur l'enlèvement de Matthioly, conservée au « dépôt des relations étrangères ». Les pièces relatives à Catinat et à Saint-Mars « lui étaient parvenues par des voies particulières ». Comme conclusion, il déclara que Matthioly était l'homme au Masque. Etant donné le peu de pièces qu'il

avait à sa disposition, cette conclusion était inévitable. Son livre dénote un historien sagace et véridique.

En 1825, Delort, dans une *Histoire de l'Homme au masque de fer*, accompagnée de pièces authentiques, reprit la thèse de Roux. Il ajouta aux documents de son prédécesseur un grand nombre de pièces copiées dans le dossier K 120 des Archives nationales. Cet ouvrage commençait naturellement en 1679. En 1829, l'auteur y ajouta des pièces allant de 1665 à 1681 dans le tome I de son *Histoire de la détention des philosophes*.

Un éditeur imprima la même année un ouvrage posthume du chevalier Taulès, *L'Homme au masque de fer*. Le masque, cette fois, devait avoir recouvert le visage d'Avedick, patriarche arménien de Constantinople et de Jérusalem, enlevé à Chio en mai 1706 et transporté de là à Marseille. Lisant dans un mémoire de Bonnac, ambassadeur de France à Constantinople, en 1724, « qu'Avedick avait été d'abord envoyé aux îles Sainte-Marguerite, puis transféré ensuite à la Bastille où il est mort », Taulès en conclut que ce qu'avait publié le P. Griffet sur la date de la mort de l'homme au masque était une invention des Jésuites, ennemis d'Avedick, pour cacher leur crime. En fait, Avedick, de Marseille alla au Mont-Saint-Michel, puis à la Bastille où il entra le 18 décembre 1709, inscrit par du Junca comme « un prisonnier très important dont on ne dit pas le nom ». Il y fut converti par des livres arméniens qui lui prouvèrent combien était courte la distance séparant les Arméniens latins des

schismatiques. Mis en liberté et devenu prêtre de la paroisse Saint-Sulpice, il mourut le 21 juillet 1711, rue Férou, où il habitait (1).

M. Paul Lacroix (bibliophile Jacob) dans son *Histoire de l'homme au masque de fer* (1837) devina une autre personnalité dans l'homme au masque ; cette fois, ce fut le surintendant Foucquet, dont la mort à Pignerol en 1680 est attestée par quantité de documents. Son livre reste précieux pour l'histoire de la formation de la légende.

Nous avons parlé plus haut du système de M. Loiseleur. Il en fit part dans des articles de la *Revue contemporaine* de 1867 et 1869. M. Topin le réfuta dans le *Correspondant* du 25 janvier 1870. Son livre, *L'Homme au masque de fer*, parut en 1870. Après de longues hésitations, il voit dans Matthioly le Masque de fer

M. Th. Iung leur succéda. Son ouvrage *La Vérité sur le masque de fer* (Paris, 1872) est le résultat d'immenses recherches. Nous avons vu son système plus haut. La publication de son livre amena une polémique entre lui et M. Loiseleur qui donna en 1882 une édition abrégée et condensée de son premier travail dans *Trois Enigmes historiques*.

Enfin M. Ravaisson dans ses *Archives de la Bastille*, indiqua comme la moins improbable une hypothèse se rattachant à la disparition du duc de Beaufort : le

(1) L'histoire d'Avedick est surtout connue par le livre de Marius Topin, *l'Homme au Masque de Fer*.

prisonnier serait un officier qui avait apporté la nouvelle que les Turcs voulaient l'échanger. Comme le Roi était bien heureux d'être débarrassé de Beaufort, il aurait enfermé en secret le messager importun. M. Ravaisson croit que ce messager pourrait être Sébastien de Penan-Coet, comte de Keroualze, frère de la duchesse de Portsmouth (1).

Il faut reconnaître que ces derniers auteurs avaient assez de documents pour voir que le Masque était le prisonnier amené en 1669 par M. de Vauroy. M. Lair, dans son excellent livre sur « Nicolas Foucquet » le démontra pour la première fois en 1890. Il soupçonne que « Dauger avait été arrêté à Dunkerque au cours de ce voyage moitié politique, moitié militaire, où l'on préparait l'alliance anglaise ». M. Lair oubliait que le voyage dont il parle a eu lieu en mai 1670.

Après lui, MM. Burgaud et Bazeries en 1893, devinèrent le Masque de fer dans M. de Bulonde, arrêté en 1691 et qui vivait encore en 1705.

Enfin en 1898, M. Funck-Brentano, dans *Légendes et Archives de la Bastille*, soutint une fois de plus l'identification avec Matthioly.

En 1903, M. Andrew Lang publia *The Valet's Tragedy*. MM. Burgaud, Bazeries et Funck-Brentano n'avaient pas lu avec profit le livre de M. Lair. M. Lang l'ayant étudié avec plus de soin savait que le Masque était l'homme arrêté près de Dunkerque, conformément à une décision du 19 juillet 1669

(1) Voir la préface du t. 10 des *Archives de la Bastille*.

portant : *ce n'est qu'un valet*. Il chercha un valet dans les rapports franco-anglais de cette époque et ne trouva qu'un nommé Martin, valet de Roux de Marsilly, protestant écartelé en Grève, le 22 juin 1669, d'après le jugement « pour avoir conspiré contre la vie du Roi », en réalité pour avoir voulu former une alliance de toutes les puissances protestantes contre la France. Le 1er juillet 1669, Joly, l'agent de Colbert de Croissy, espérait avoir persuadé à Martin de passer de Londres en France pour dire ce qu'il savait. Mais dans une lettre postérieure, on apprend que Martin, qui avouait savoir beaucoup des machinations de son maître, ne veut pas venir en France « parce qu'on le garderait en prison pour lui faire dire tout ce qu'il sait ». Même la promesse d'un sauf-conduit et d'une récompense ne put le décider. Colbert de Croissy proposa alors de demander son extradition à Charles II. Le 13 juillet, de Lionne lui répondit : « Il ne sera plus nécessaire après le supplice de Roux de faire venir ici Martin ». Pour M. Lang, c'est lui qui fut pris à Dunkerque. Pourtant, plus il avance dans son étude, plus le manque de rapport entre l'énorme intérêt attaché au secret de Dauger et le peu de valeur de ce que pouvait savoir Martin éclate à ses yeux; et il termine cette étude par cette phrase suggestive : « On s'étonne que personne n'ait reconnu dans le Masque Jacques Stuart de la Cloche, l'aîné des enfants de Charles II. Il vint en Angleterre en 1668, fut envoyé à Rome et « *disparait de l'histoire* ». Dans un chapitre postérieur du même volume, il étudie alors la vie de Jacques de la

Cloche et le relie à ce personnage énigmatique, initié comme lui à la négociation pour la conversion de Charles II, et dont il est fait mention dans la lettre du 27 décembre 1668 (6 janvier 1669). Quoiqu'il en soit, même si l'on ne possédait pas la réponse de Lionne du 13 juillet, l'hypothèse que Dauger et Martin n'étaient qu'un même personnage serait inadmissible parce que Martin, valet d'un conspirateur protestant, devait être protestant lui-même, tandis que Dauger était indubitablement catholique.

M. A. Lang avait cherché méthodiquement sur la piste que M. Lair avait trouvée méthodiquement, mais qu'il n'avait pas eu le temps d'explorer. Seulement, les mots *ce n'est qu'un valet* l'avaient égaré. C'est évidemment parce que son imagination avait été frappée des points d'interrogation de M. Lang au sujet de Jacques de la Cloche que Mgr. Barnes entreprit d'examiner la plausibilité de cette hypothèse (1).

Au cours de ces recherches, il rencontra dans Mignet *(Négociations sur la Succession d'Espagne)* et dans Julia Cartwright *(Madame)* l'histoire de l'étrange mission de l'abbé Prignani et constata que la date de sa disparition coïncidait exactement avec celle de l'ordre d'arrestation de l'Homme au Masque de Fer. Il en conclut d'une façon bien excusable qu'il avait résolu l'énigme célèbre.

(1) Rappelons que Mr. A. Lang ne l'a pas examinée parce qu'il avait deviné que Jacques de la Cloche était l'aventurier mort à Naples en 1669. Voir page 39, note 1.

Le curieux est que plus on étudiait l'hypothèse dans ses points de contact avec les faits connus, plus on trouvait de coïncidences semblant la justifier. Même après que Mgr. Barnes eut découvert la fausseté de la partie de ses suppositions relative à Jacques de la Cloche, la partie relative à Prignani semblait encore tenir debout, quoiqu'il n'y fut arrivé vraisemblablement qu'en cherchant si Jacques était devenu le Masque de Fer.

Aussi, notre conclusion dans la première édition de ce volume, était-elle : « La thèse de l'identité de ces trois personnages : Prignani, Dauger, le Masque, comporte naturellement deux démonstrations. On peut dire que celle ayant pour but d'établir que c'est bien Prignani qui a été arrêté à Dunkerque en août 1669 est d'une précision à enlever tout doute. On voit Louis XIV et de Lionne, d'abord indécis quant à l'utilité et à la convenance de la mission de Prignani, changer de sentiment, témoigner leur peu de confiance, et rappeler l'abbé par trois fois. Il part de Londres le 4 juillet ; le 17, Lionne écrit qu'il attend son arrivée à tout moment ; il doit l'avoir vu ce jour là ou le lendemain, et le lendemain ou surlendemain, Louis XIV après avoir conféré avec de Lionne donne à Louvois l'ordre de faire préparer le cachot à Pignerol ; Louvois le transmet à Saint-Mars le 19 juillet. L'abbé, cependant, n'est pas arrêté de suite ; évidemment, on attend un moment où l'arrestation passera plus inaperçue. Il doit avoir revu de Lionne le 26 ou le 27, lui avoir fait part de son intention de retourner en Angleterre et en avoir reçu un passeport. Nous avons la lettre de de Lionne du

27 relatant que Prignani *a dit à tout le monde* du bien de Croissy. Le soir même ou le lendemain, le roi, informé de son départ, ordonne à Louvois d'envoyer l'ordre d'arrestation à Dunkerque. Cet ordre est daté du 28, ainsi que celui à Saint-Mars de recevoir le prisonnier. Les coïncidences de date ne peuvent être plus saisissantes ».

« Dunkerque était d'ailleurs habilement choisi pour l'enlèvement d'un voyageur allant de Paris à Londres ; on devait naturellement attribuer sa disparition à un accident de mer. Précisément, le 1er août, Colbert de Croissy écrit à Louis XIV : « On nous assure que l'ordinaire n'arrivera pas aujourd'hui à cause des vents qu'il fait impétueux et contraires au passage de France à Douvres » (B. N., ms. fr. 10655, fo 200, vo). Or si, comme nous le conjecturons par rapprochement des lettres de Lionne et Louis XIV des 27 et 28 juillet, Prignani est parti le 27 ou 28, il a dû arriver à Dunkerque pendant ce mauvais temps et sa disparition a dû être attribuée à un naufrage ».

« L'autre démonstration, celle qui établit que Dauger et le Masque ne font qu'un, ne présente qu'un point délicat, celui de la survivance de Dauger à La Rivière, mais il faut reconnaître que toutes les vraisemblances sont en faveur de Dauger ».

Je suis forcé de redire que seule la seconde partie de ces conclusions tient encore ; nous savons que le Masque de Fer était un prisonnier arrêté en août 1669 et auquel on avait donné le nom d'Eustache Dauger pour que ceux qui verraient des lettres où il était parlé de lui n'y

trouvent aucune indice sur sa personnalité. C'était à peu près sûrement un prêtre (p. 133) ; nulle part on ne dit que c'était un coupable : le roi l'a fait arrêter « parce qu'il était mal satisfait de sa conduite et voulait s'assurer de sa personne ». L'importance de son secret était probablement plutôt dans « ce à quoi il avait été employé » que dans sa personnalité même. Si, comme nous le croyons, c'était un prêtre, la *violation scandaleuse des règles de la justice, des droits de l'innocence et des privilèges ecclésiastiques* commise sur sa personne explique en partie les précautions prises pour l'empêcher de donner de ses nouvelles. L'Eglise était encore fort puissante à cette époque et défendait jalousement les privilèges de ses membres contre l'autorité royale. Néanmoins, à cette cause de mystère se joignait certainement une raison grave de tenir absolument secrète l'incarcération de ce malheureux. Rien n'était d'ailleurs plus étranger à Louis XIV que le goût de la clémence et les scrupules au sujet de l'arrestation d'un innocent. La correspondance de ses ministres, même celle de Louvois, laisse maintes fois comprendre que ceux-ci eussent été plus indulgents que lui. Le « Grand Roi » avait le défaut qui fait pendant à l'une de ses qualités. Constant dans ses amitiés et dans sa bienveillance, il était tout aussi immuable dans ses haines et dans ses mesures de sévérité.

Quoique depuis longtemps on sache que le Masque n'était pas le fils d'Anne d'Autriche et n'était pas mieux traité que les espions, il est certain que l'on a pris pour lui *un ensemble* de précautions qui n'a

jamais été employé pour aucun autre prisonnier. Nous n'en connaissons pas d'autre auquel son gardien ait dit à son entrée en prison : « Si vous parlez à moi ou à quelqu'autre d'autre chose que pour vos nécessités, je vous mettrai mon épée dans le ventre ». Lui seul est transporté dans une chaise fermée par une toile cirée pour qu'on ne le voie pas ; lui seul est obligé de porter un masque pendant cinq ans, et cela, après vingt-huit ans de captivité, et sans pouvoir en être délivré autrement que par la mort ; lui seul enfin est débaptisé au point que même son pseudonyme Dauger lui est à la fin enlevé. Un seul prisonnier d'Etat de l'époque est resté en prison plus longtemps que lui. Lui seul a accompagné son geôlier dans tous ses changements de prison. Lui seul enfin a été d'un bout à l'autre de sa carrière, servi soit par le gouverneur de la prison, soit par son premier lieutenant. Sans doute, nous savons aujourd'hui que ce n'était pas pour lui faire honneur, mais on a dû de tout temps en tirer la conclusion que le secret de cet homme devait être très important.

Le problème de l'identité du Masque de Fer peut-il être résolu ? Nous croyons qu'il n'est pas impossible que le hasard y fasse un jour arriver. C'est parmi les gens disparus en août 1669 qu'il faudra chercher.

CHAPITRE IX

Le Régiment de Douglas (1).

Au milieu de mille traits de la dureté implacable de Louis XIV, rien ne permet mieux d'apprécier l'hypocrisie et le caractère bassement vindicatif de ce monarque que l'incident du régiment de Douglas qui arriva à la même époque ; il aide à comprendre ce qui a dû avoir lieu pour le Masque de Fer.

Ce régiment, composé d'Anglais, d'Ecossais et d'Irlandais, était à la solde de la France depuis un certain temps, à titre de troupe étrangère, probablement en partie pour plaire à Charles II, qui, ne pouvant entretenir autant de soldats qu'il le désirait, à cause du mauvais état de ses finances et des jalousies de son peuple, avait été bien aise de prêter à son cousin des troupes qu'il pouvait rappeler en cas de révolte sans encourir le reproche de se maintenir par les piques et les mousquets des étrangers.

(1) Ce chapitre est un fragment du chapitre III du premier tirage. Nous l'avons inséré ici pour combler une partie de la lacune produite par la destruction des pages 198-207.

Louis XIV, peut-être par antipathie pour tout ce qui était anglais, résolut de comprendre ce régiment dans l'expédition que le duc de Beaufort devait conduire à Candie pour secourir les Vénitiens et il reçut l'ordre de partir pour la Provence où il s'embarquerait.

Quand les marchands de Londres commerçant dans le Levant apprirent que ce régiment anglais allait combattre les Turcs, ils y virent une menace pour la neutralité de leur pays dans la guerre turco-vénitienne et la possibilité d'un embargo sur leurs marchandises, leurs établissements et leurs vaisseaux dans toute la Turquie. Ils représentèrent donc à Charles II que l'envoi de ce régiment pourrait ruiner leur commerce dans le Levant et ce monarque demanda à Croissy, le 27 février, de prier Louis XIV de le retenir. Le roi de France refusa d'accéder à cette demande croyant, écrit Lionne le 9 mars, que tout ce qui avait été dit à Croissy procédait plutôt des sollicitations de Douglas que des plaintes des marchands. Une lettre de Louis XIV à Croissy, destinée à être montrée à Charles II, fut même rédigée. Le roi y disait que le temps lui manquait pour remplacer les huit cents hommes de ce régiment dans le secours de 6.000 hommes promis au Pape et aux Vénitiens. Il n'avait aucune troupe à moins de deux cents lieues de là et huit jours de retard dans l'arrivée du secours français pouvait causer la perte de Candie, cette place étant extraordinairement pressée. Il se trouvait donc dans l'impossibilité de faire ce que lui demandait Charles II sans manquer à sa parole dans une affaire de la dernière considération pour la

chrétienté. Le 13 mars, quoique n'ayant pas encore l'expédition au net de cette lettre, Croissy en communiqua les conclusions au roi d'Angleterre.

Mais avant même d'avoir reçu cette communication, Charles II avait envoyé un courrier spécial à Madame pour lui demander d'insister auprès de Louis XIV afin que le régiment de Douglas ne partît point. Le désir de faire parvenir à sa sœur et à Arundell des instructions secrètes n'était peut-être pas étranger chez lui à l'envoi de ce courrier qui arriva le 12 mars. Louis XIV, ayant été informé de l'objet principal de la lettre reçue par sa belle-sœur, se vit forcé de céder. De Lionne écrivit en hâte à Croissy : « Le roi d'Angleterre ayant témoigné à Madame qu'il y va de la sûreté de sa personne et du repos de son Etat que le régiment de Douglas n'aille point en Candie, Sa Majesté a aussitôt sacrifié toutes autres considérations à deux raisons de cette nature, et y aurait encore sacrifié davantage s'il eut été possible. Elle envoie dès ce soir des ordres en Provence pour retenir le régiment de Douglas et lui a substitué le régiment d'Harcourt qui est à M. le chevalier de Lorraine, lequel on envoyait de ce côté-là pour remplacer dans diverses garnisons les troupes qu'on en tire pour passer en Candie. On me dit que le courrier qui est venu part dans une heure, ce qui m'oblige à finir ».

La lettre que Charles II écrivit à sa sœur le 7 (17) mars témoigne de l'importance qu'il attachait à cette concession : « J'ai gardé ce courrier jusqu'à maintenant pour savoir ce que le roi mon frère ferait du régiment

de Douglas. Je vois par la lettre que je reçois de vous aujourd'hui qu'il ne va pas à Candie. Je considère ce changement comme une grande marque de la bonté du roi mon frère à mon égard. Ayez l'obligeance de le lui faire savoir et assurez-le que ce n'est en aucune façon pour Douglas que j'ai désiré cela avec tant de force, mais pour des raisons qu'il connaîtra dans quelques jours. « Non seulement Louis XIV fut informé par Madame de ces sentiments de Charles II, mais Colbert de Croissy écrivit à de Lionne le 18 mars : « Je ne saurais vous dire la joie que le roi d'Angleterre a témoignée lorsqu'il a appris que le régiment de Douglas n'allait point en Candie. Il m'a bien fait voir que ce n'était pas à la sollicitation du colonel, mais par la nécessité de ses affaires qu'il avait fait cette prière au Roi, que Sa Majesté ne pouvait lui faire un plaisir plus sensible que de passer par-dessus toutes les raisons que je lui avais dites qui l'empêchaient de révoquer cet ordre, et que dans peu il espérait s'en revancher. Le duc d'York m'en a parlé de la même manière, Milord Arlington m'a dit que rien n'était plus capable de procurer une bonne union que cette complaisance du Roi pour ce que son maître avait demandé, M. de Lauderdale m'en a fait son compliment aussi, et toute la cour témoigne une joie de cela comme d'un très notable avantage pour l'Angleterre. Cela était même si fort à cœur aux marchands qu'ils avaient délibéré entre eux de proposer au Roi d'entretenir à leurs frais le régiment s'il le voulait retirer du service du Roi ».

Mais le roi de France resta incrédule ; de Lionne

répondit à Croissy le 27 mars : « Sa Majesté sait ce qu'elle doit croire sur ce qu'on vous dit de delà que ce n'a pas été à la sollicitation de Douglas que le roi d'Angleterre a si ardemment demandé que son régiment n'allât pas en Candie ».

Pour se venger le roi fit écrire par Louvois au commissaire Lenfant le 2 avril 1669 : « Il y a deux compagnies du régiment de Douglas qui ont été envoyées en Provence, savoir celles de Bannatine et de Tourry. Elles doivent être payées du jour de leur arrivée et être jusqu'à nouvel ordre sur le pied de Français, et il ne faut pas que vous souffriez qu'ils aient aucun soldat qui soit d'autre nation qu'Ecossais, Anglais ou Irlandais (1) ». En même temps que cette lettre en partit une autre confidentielle où Louvois disait : « J'ajoute à ce que je vous ai mandé par une autre lettre de ce jourd'hui sur le sujet du régiment de Douglas que le Roi ayant des raisons importantes à son service de l'anéantir, vous devez non seulement ne point traiter les compagnies de ce corps qui sont en Provence comme les troupes françaises qui est un plus bas pied que le leur, mais encore au lieu de cinq sols par soldat ne leur en donner que trois par jour au plus, et pour cela ne les payer jamais qu'à bon compte, les mal loger, et en un mot leur faire toute la chicane que vous pourrez sans pourtant faire connaître que vous ayez ordre de ne pas suivre leur capitulation, afin qu'insensiblement les soldats se rebutent et

(1) Arch. de la Guerre, 232, 33.

désertent, et comme un traitement de cette nature ne peut pas durer longtemps sans détruire les compagnies, je vais en faire marcher d'autres à Antibes et à Toulon en place de celles de Bannatine et Tourry dudit régiment qui y sont ; ainsi, vous pouvez travailler à les affaiblir sans appréhender de diminuer trop le nombre des troupes qui est en garnison dans chacune des deux places » (1).

Un roi qui se vengeait aussi hypocritement sur de pauvres soldats de ce qu'il n'avait pu agir à sa guise était bien capable de faire arrêter et emprisonner toute sa vie un malheureux contre lequel il n'avait que des griefs qu'il aurait vraisemblablement rougi de faire connaître publiquement.

(1) Arch. de la Guerre, 232, 46.

DEUXIÈME PARTIE

Roux de Marsilly

CHAPITRE Ier

La Découverte du Complot

Claude Roux ou Le Roux, dit de Marsilly, était originaire de Nîmes ; d'après Gui Patin, c'était le fils d'un chandelier de cette ville. Dans une note anonyme conservée au Public Record Office de Londres et rédigée pour un des diplomates anglais par un de ses agents à Paris, il est dit : « J'ai recherché qui était ce Marsilly et j'ai appris d'un Mr. Marsilly avec lequel je suis lié et qui est un homme de qualité que son nom est seulement Roux, qu'il est né à Nîmes, et qu'ayant servi sous mon ami comme soldat, il a toujours depuis pris son nom pour gagner plus de crédit en Suisse, pays où Mr. Marsilly a été employé précédemment par son colonel, le maréchal de Schomberg, quand il a envahi la Suisse (1) ».

En l'absence d'autres documents, il est impossible de savoir dans quelle mesure ces témoignages sont

(1) Lang, *the Valet's Tragedy*, p. 37.

exacts ; Marsilly lui-même a dit à Morland, au milieu de beaucoup de vantardises et de mensonges, « qu'il avait une maison à six lieues d'Orléans, nommée Marcilly » (1).

A une date inconnue, probablement à la suite d'un rapt qu'il avait commis à Nîmes (2), Roux, pour se mettre en sûreté, passa à l'étranger. Prétendant qu'on lui avait fait une injustice dans une affaire de finances (3) et aigri comme tant d'autres protestants de la défaveur systématique témoignée par Louis XIV à ses sujets de la Religion prétendue réformée, défaveur qui dégénérait déjà dans certains cas en persécution, obligé peut-être à se procurer des moyens d'existence d'une façon quelconque, il entra en relation avec les puissances ennemies de la France, toujours prêtes à fomenter des révoltes sur notre territoire, et habituées à cette époque à trouver des auxiliaires chez les grands et chez les protestants pour y arriver.

Le traité des Pyrénées (1659), en mettant fin à une guerre de 25 ans entre la France et l'Espagne, n'avait pas mis fin à la rivalité de ces deux puissances. A la mort de Philippe IV (17 septembre 1665), Louis XIV revendiqua dans la succession de ce prince une partie

(1) Commune de 800 hab., canton de La Ferté, arrondissement d'Orléans.

(2) Lang, p. 54. — « Il était depuis longtemps exilé du royaume pour avoir enlevé une femme de condition », écrit le 5 juin 1669 l'ambassadeur vénitien Morosini (Ravaisson, *Archives de la Bastille*, p. 318).

(3) Lefèvre d'Ormesson, *Journal*, t. II, p. 566.

des Pays-Bas au nom des droits de sa femme, fille d'un premier mariage de ce roi d'Espagne. Les rapides conquêtes du roi de France dans les Pays-Bas amenèrent l'Angleterre, la Hollande et la Suède à s'allier le 28 janvier 1668 pour contraindre la France et l'Espagne à faire la paix ; la France gardait ses conquêtes, mais les puissances de la Triple-Alliance la forcèrent à prendre l'engagement de n'en plus faire. La paix d'Aix-la-Chapelle (2 mai) sanctionna cet arrangement. C'est au lendemain de cette paix que nous reporte le plus ancien document que nous ayons trouvé sur Roux : M. de Ruvigny, ambassadeur de France à Londres, adressait de cette ville à Louis XIV le 29 mai 1668 une longue lettre qui mérite d'être reproduite en entier.

« J'ai appris depuis trois jours par un moyen qu'il serait trop long à dire à Votre Majesté qu'il était arrivé ici un de ses sujets le plus mal intentionné du monde ; la cause de son voyage est de si grande importance que je n'ai pu ajouter foi aux avis qui m'ont été donnés, et encore moins aux particularités qui m'en ont été rapportées, j'ai été en un lieu secret d'où j'ai vu le personnage et entendu ses discours qui m'ont fait dresser les cheveux en la tête, et il ne pouvait pas m'en arriver moins puisqu'il s'agit de la sûreté de votre personne sacrée et du salut de votre Etat, s'il peut y avoir quelque vérité dans des discours si emportés et si peu vraisemblables ; enfin, Sire, j'ai vu et entendu le plus méchant homme du monde pendant l'espace de dix heures, lesquelles furent employées en

conversation, en une collation et en un souper que lui donna le maître de la maison, lequel le questionnait adroitement sur plusieurs articles que je lui avais donnés ; j'étais dans un cabinet d'où je pouvais le voir et l'entendre à mon aise, ayant plume et papier pour écrire tout ce que je lui entendais dire, c'est pourquoi, Sire, V. M. ne verra point d'ordre dans cette relation, mais seulement les paroles de cet homme ainsi qu'il les a proférées au maître du logis où j'étais, lequel il a connu du temps de Cromwell, et en qui il semble que la Providence ait voulu qu'il ait pris une entière confiance ».

« Ce scélérat se nomme Roux, âgé de quarante-cinq ans, ayant les cheveux noirs, le visage assez long et assez plein, plutôt grand et gros que petit et menu, de méchante physionomie, la mine patibulaire, s'il en fut jamais ; il est huguenot, et natif de quatre ou cinq lieues de Nîmes ; il a une maison, à ce qu'il dit, à six lieues d'Orléans nommée Marcilly ; il dit qu'il a servi en Catalogne, qu'il a beaucoup de blessures, qu'il a servi les gens des vallées de Piémont lorsqu'ils prirent les armes contre M. le duc de Savoie ; que V. M. le connait bien, qu'il a eu avec elle plusieurs entretiens secrets, et que dans les derniers, elle lui a conseillé de ne plus se mêler de tant d'affaires, qu'il est au désespoir, que V. M. lui doit soixante mille écus qu'il a avancés, étant entré dans un parti en la généralité de Soissons, qu'il est fort connu de M. le Prince, et qu'il n'y a qu'à lui nommer son nom. C'est un grand parleur et il ne manque point de vivacité ».

« Il est ici depuis six semaines ; il n'a été que de nuit pendant quelque temps, craignant à ce qu'il dit, de me rencontrer, mais que présentement il sort le jour, s'étant ressouvenu que j'avais la vue courte; il a trois personnes de créance avec lui, desquelles il se sert ici pour porter ses billets, qu'il a soin de retirer lorsqu'il en renvoie d'autres; il s'en sert pour courrier qu'il envoie au dehors à ses correspondants ».

« Ses principales correspondances sont en Suisse, à Genève, en Provence, en Dauphiné et en Languedoc. Il dit que ces trois provinces sont d'intelligence avec la Guyenne, le Poitou, la Bretagne et la Normandie, qu'il a visité tous les cantons par les ordres de dix personnes qui conduisent toute cette conspiration desquelles il n'a nommé que Baltasar qui est à Genève et le baron de Dohna, cy devant gouverneur d'Orange, qu'il a fait entendre aux Suisses que les dites provinces étaient si mal traitées qu'elles étaient résolues de se révolter et de se mettre en république, que pour cela elles avaient besoin d'assistances étrangères, que s'ils voulaient les secourir, qu'elles se déclareraient en même temps, et qu'elles étaient assurées du secours d'Espagne ; il assure que dès le mois de septembre dernier, les Suisses avaient promis d'entrer en France et de se mettre près de Lyon avec une armée de cinquante mille hommes, aussitôt que la Provence, le Dauphiné et le Languedoc auraient pris les armes, qu'il a aussi parole des Espagnols qu'ils entreront en même temps, qu'il a rendu compte de son voyage en Suisse aux susdites dix personnes qui sont catholiques

et huguenotes, bien concertées ensemble, et qui se font fort de faire révolter les peuples de ces provinces qu'il dit être dans le dernier désespoir, que ces dix hommes se voient assez souvent en différents lieux, tantôt dans une maison, tantôt dans une autre, que c'est lui qui a fait toutes ces liaisons, lesquelles s'étendent, à ce qu'il dit, dans toutes les parties de votre royaume, qu'il y a six ans qu'il travaille à ce dessein, qu'il a été envoyé de la part des dix au marquis de Castel Rodrigo (1), et ensuite au roi d'Angleterre et à M. le duc d'York, pour leur demander secours, afin d'avoir plus d'assurance pour l'événement de leur dessein, que son instruction porte de s'adresser directement à eux, de leur faire connaître ce qui a été arrêté entre eux et les Suisses, sans leur parler de la résolution qui a été prise de se mettre en République, de voir premièrement ledit marquis, et ensuite le roi d'Angleterre et M. le duc d'York, qu'il saura de ces princes le secours qu'ils en peuvent attendre ; il dit qu'il est venu des Cantons en Dauphiné où il a rendu compte de la négociation avec les Suisses, qu'il a passé à Lyon, à Dijon, à Châlons-sur-Marne, à Sedan, à Liège, à Cologne, à Louvain et à Bruxelles, qu'il s'adressa suivant les ordres directement au marquis de Castel Rodrigo, qui, après l'avoir entendu, lui fit la meilleure réception du monde, qu'il avait eu plusieurs conférences avec lui, qu'il l'avait fait mettre dans un cabinet pareil à celui-là, montrant celui où j'étais, pour entendre la

(1) Gouverneur des Pays-Bas espagnols.

proposition que Temple lui devait faire d'une ligue offensive et défensive contre la France entre l'Espagne, l'Angleterre et les Provinces-Unies, qu'il avait demeuré deux mois près de lui, qu'il avait pris son passeport pour venir en Angleterre, qu'il s'était adressé directement au duc d'York, lequel après un entretien de trois heures lui donna pour le lendemain un rendez-vous où il lui dit qu'il ferait venir le Md Arlington avec qui il conférerait à l'avenir et de qui il apprendrait les intentions du roi d'Angleterre, qu'il s'était aussi présenté de lui-même au comte de Molina (1), lequel lui donna son secrétaire pour le conduire chez le baron de Lisola (2), qu'il leur donna une lettre de créance du marquis de Castel-Rodrigo, et qu'il était quasi tous les jours avec ces ministres. Il n'a point vu l'ambassadeur de Suède, ni ceux de Hollande ».

« Il dit qu'il a persuadé Md Arlington et les ministres d'Etat que la France est prête de se révolter, et surtout les sept provinces ci-dessus nommées, qu'après plus de trente conférences, on est convenu que le roi d'Angleterre aura la Guyenne, le Poitou, la Bretagne et la Normandie, et que le duc d'York aura en souveraineté la Provence, le Dauphiné et le Languedoc, à condition que ces princes s'obligeront de faire rendre à l'Espagne tout ce que la France lui a pris depuis 1630 ».

(1) Ambassadeur d'Espagne à Londres.

(2) Ambassadeur de l'Empereur à Londres. Il était franc-comtois et l'ennemi le plus ardent de la France à cette époque. Son talent de polémiste non moins que son activité et son adresse le faisaient haïr du gouvernement français.

« Il assure qu'il n'y a rien de plus certain que cette grande révolte, ce mot lui est fort familier ; il dit qu'elle ne laissera pas d'arriver quand même l'Espagne et l'Angleterre dont présentement il ne fait pas grand cas, ne fourniraient aucun secours ; il s'assure fort d'Espagne, mais nullement d'Angleterre ; il se repend même d'y être venu, disant qu'il y a perdu son temps ; il se fie fort sur les propres forces des révoltés et sur les assistances que les Suisses leur ont promis ; il dit que tout éclatera bientôt, que toutes choses sont prêtes, qu'on ne manquera ni d'hommes, ni d'argent, ni de munitions ; que les manifestes sont faits et imprimés par un libraire qui demeure à Orange ; il en dit le sujet qui est exécrable. Il dit qu'il est fort pressé de France de s'en retourner, qu'il sollicite ici très instamment son départ, que les ministres d'Etat lui ont dit qu'on ne voulait pas le laisser aller que la paix ne fut faite, et qu'après cela les Anglais se moqueront de lui, que Lisola l'a assuré que V. M. donnait une forte pension au duc d'York, qu'il partira d'ici au premier jour, que M^d^ Arlington lui a donné cent jacobus en trois fois dont il se moque, que le comte de Molina lui donne beaucoup d'assurances et qu'il lui fournit toutes choses abondamment ».

« Il dit qu'il y a trois ans il était à Paris et qu'il fit connaître aux ministres étrangers l'état des provinces de France, qu'en ce temps la révolte eut pu se faire sans une contestation qui survint entre M. Hollis et le ministre de Suède sur le titre de protecteur des protestants, qu'il n'a rien dit au duc d'York, ni au

Md Arlington du dessein de mettre les dites provinces en république et qu'il ne leur en parlera pas ».

« Il témoigne une grande peur de me rencontrer et que je ne le reconnaisse, ce que je n'aurais jamais fait en le rencontrant dans les rues ; il est vrai qu'après l'avoir considéré pendant deux heures avec attention il m'a semblé l'avoir vu, et je crois que ç'a été en Languedoc, lorsque j'y fus envoyé il y a quinze ans par V. M. pour commander de sa part à sept ou huit mille Huguenots de poser les armes qu'ils avaient prises pour se venger de Madame d'Ornano et de M. le comte de Rieux qui avaient fait murer la porte du temple de Vals en Vivarais. Je ne sais s'il n'a point été consul à Nîmes où il est fort connu de la manière qu'il en parle ».

« Il dit que Lisola l'a assuré que deux princes de l'Empire qu'il n'a pas nommés, ont écrit à V. M. que la paix étant comme faite, ils croyaient qu'ils feraient bien de cesser la levée de leurs troupes, mais que V. M. leur avait répondu qu'ils eussent à continuer ces levées, et que vous leur donneriez bientôt matière de les employer, que ces dits princes ont envoyé les réponses de V. M. en original, et qu'il y en avait ici deux copies dont Lisola en avait une ».

« En voilà beaucoup, Sire, mais ce qui suit est sans comparaison mille fois plus important ; ce diable incarné dit qu'un coup bien assuré mettra tout le monde en repos, qu'il y a cent Ravaillacs en France, qu'il y a plus de deux ans que V. M. faisant une revue, un de ses gardes lui tira un coup qui blessa une femme à l'épaule, à qui V. M. fit donner cinquante pistoles,

qu'il connaît ce garde, lequel est encore dans la même compagnie où il était ».

« Il dit qu'il a un frère, nommé Pèré ou Pérille, qui est à Paris depuis six mois, qu'en y allant, il avait passé par Sedan, qu'il fut conduit à la Bourlie (1), lequel après lui avoir fait des excuses de ce qu'il était mené par des gardes, lui demanda des nouvelles de M. Roux, son frère ».

« Il dit que c'est à ce frère qu'il adresse toutes les lettres qu'il écrit à ses correspondants, qu'il les écrit en des termes qui ne signifient rien en apparence, en sorte qu'il ne craint rien qu'elles ne soient vues. Ce frère adresse lesdites lettres à M. Petit, syndic de Genève, qui a soin de les distribuer. Il dit que ce Petit est un homme riche de quatre mille écus de revenu et qui a des intelligences par tous les pays étrangers ».

« Le dit Roux a ici une grande habitude avec un marchand de vin nommé Gérard, qui est natif de Metz, et qui demeure depuis 20 ans en Angleterre. Ce marchand est logé chez un chirurgien nommé Bedar dans la rue Bedford street ; il y a apparence que c'est par ce Gérard qu'il fait tenir ses lettres à Paris à son frère, et que c'est aussi au même Gérard à qui ce frère adresse les lettres qu'on écrit audit Roux ; ce malheureux est logé dans Londres chez M. Robin, vendeur de vin dans la rue Schandoes street, à l'enseigne du Loyal Sujet. Toutes ces marques peuvent servir pour attraper ses lettres ».

(1) Le marquis de La Bourlie, gouverneur de Sedan.

« Il dit qu'il partira le 1er de juin, qu'il passera à Bruxelles, de là à Sedan ou à Mézières ou à Charleville, suivant la plus grande sûreté qu'il trouvera, pour de là se rendre à Genève où il dit qu'il est attendu avec grande impatience. Si j'en puis encore apprendre davantage, je le ferai savoir en parlant de lui sous le nom du *bonhomme* » (1).

Il est difficile d'apprécier avec exactitude ce qu'il y avait de vrai et de faux dans les déclarations de Roux à Morland ; le secret étant la condition d'existence d'une conspiration comme celle dont Roux se vantait d'être un des membres, il est dans la nature des choses que l'historien le plus prudent risque d'en méconnaître les limites. Je crois néanmoins qu'il résulte des événements subséquents et des déclarations de Roux sur l'échafaud que tout ce qu'il racontait des dix était une invention de sa part pour se présenter aux Espagnols et aux Anglais comme l'agent d'un groupe nombreux dont il était en réalité le seul membre. Nous verrons qu'il fut dénoncé en Suisse par ce colonel Baltazard qu'il avait dit être l'un des dix. Ses projets d'établissement d'une république sont sans doute fort remarquables pour l'époque, mais il est invraisemblable que la France républicaine mette jamais au nombre de ses martyrs un homme qui voulait livrer à l'étranger plus de provinces françaises que Pitt et Bismarck n'ont jamais voulu nous en enlever. La vraie place de Roux ne nous semble pas être parmi

(1) Arch. étr., corr. Angl., 91, 265-270.

les successeurs de ces héros qui ont nom Etienne Marcel ou Coligny, mais bien parmi les traîtres comme le connétable de Bourbon ou comme les Frondeurs qui se réfugièrent à l'étranger.

Ce que nous savons de Roux donne l'impression qu'il était à la fois très ingénieux et très menteur, plus qu'audacieux, téméraire et imprudent, très courageux et très résolu, mais n'obéissant qu'à l'intérêt ou à la passion du moment; en somme, un huguenot plus fanatique que pieux, plus haineux que chrétien, et en tout cas dépourvu de toute trace de sentiment français.

Le dénonciateur, Sir Samuel Morland, né en 1625, diplomate, mathématicien et inventeur, était un ancien parlementaire, plus estimé pour son savoir que pour son équilibre intellectuel ou moral. Après avoir accompagné Whitelocke en 1653 dans son ambassade en Suède et avoir servi d'assistant à Thurloe, le secrétaire de Cromwell, il avait été envoyé par ce dernier pour faire des remontrances au duc de Savoie au sujet de ses cruautés contre les Vaudois. Au cours de cette mission, il demeura quelque temps à Genève comme chargé d'affaires de l'Angleterre, et aida le rév. John Pell, ambassadeur d'Angleterre en Suisse, à distribuer les aumônes envoyées d'Angleterre aux Vaudois. Cette mission et l'« Histoire des Eglises évangéliques du Piémont » qu'il publia en 1658, lui créèrent une certaine renommée parmi les protestants français; de là, sans doute la confiance avec laquelle ce vantard de Roux lui en racontait plus qu'il n'y en avait.

S'il avait connu le reste de la carrière de Morland, il est probable qu'il fût resté sur ses gardes.

Après avoir longtemps servi Thurloe et avoir même été la cause de la perte du Dr Hewitt, Morland avait noué des relations avec Charles II à la suite, dit Welwood, de l'incident suivant : Une conférence eut lieu un jour dans le bureau de Thurloe entre Cromwell, Thurloe et Willys au sujet du complot attribué à ce dernier. Leur conversation fut entendue par Morland qui faisait semblant de dormir à sa table. Cromwell ayant découvert la présence de Morland tira son poignard pour le tuer et n'en fut empêché que par les assurances solennelles que lui donna Thurloe que Morland avait travaillé les deux dernières nuits et était réellement endormi (Welwood, *Memoirs*, éd. 1820, p. 98). Depuis ce temps, Morland se serait efforcé d'aider à la Restauration. Il se justifia plus tard de ce changement dans ses maximes en disant que l'on ne pouvait l'accuser d'y avoir été conduit par l'intérêt, car il avait joui de plus d'opulence à cette époque qu'à aucun moment sous la Restauration.

En fait, voici comment les choses se passèrent. La mort de Cromwell, survenue le 3 (13) septembre 1658, avait déjà beaucoup ébranlé le Protectorat ; la révolte de l'armée, qui le 23 avril 1659 expulsa le Parlement du Protecteur et le 7 mai rappela le Parlement « Croupion », amena la démission de Richard Cromwell et le rétablissement de la République. Morland, comme bien d'autres, prévit qu'elle ne durerait pas. Comme sous-secrétaire du « Secret Intelligence Department »,

il connaissait beaucoup de ceux qui fournissaient des informations au gouvernement, et était chargé de la garde des lettres dans lesquelles Sir Richard Willys renseignait Thurloe, le secrétaire d'Etat de Cromwell, au sujet des agissements des membres du « Sealed Knot », conspiration royaliste dont il était un des chefs ; pour faire sa paix avec le roi, Morland lui envoya à Bruxelles en juin 1659, avec ses promesses de service, entre autres renseignements, les noms de divers espions, et en particulier ceux de Tom Howard et de Willys ; puis, comme le roi restait incrédule, il lui fit porter les lettres de Willys à Thurloe pendant les mois de mai et juin, ainsi que d'autres de Tom Howard et d'agents du gouvernement.

L'écriture de Willys et les renseignements très particuliers fournis dans ses lettres ne laissaient aucun doute sur sa culpabilité ; mais Charles II ne pouvait la prouver sans découvrir le dénonciateur, ce qui rendait difficile de la faire admettre par les royalistes. Morland comprit le dilemne, et rendu hardi par la promesse que le roi lui fit de la Jarretière et de son maintien en place dans une lettre autographe, il fit afficher dans tout Londres un exposé des méfaits de Willys et les noms des tavernes où il rencontrait Thurloe. Cet avertissement fut regardé par beaucoup comme un libelle scandaleux. Finalement, le refus de Willys d'aller à Bruxelles pour discuter avec Charles II des affaires importantes permit de défendre aux Royalistes d'avoir des relations avec ce traître.

En dépit de ce qu'il était venu un des premiers

saluer Charles II à Breda, avait été grâcieusement reçu par lui, et avait entendu le roi reconnaître les services qu'il avait rendus depuis plusieurs années, Morland vit sa situation décroître peu à peu. Il se consacra alors à l'étude des sciences et s'acquit la réputation d'un des premiers mécaniciens de son temps. Il est difficile de savoir quels motifs le poussèrent à dénoncer Roux : la vanité de jouer un rôle, la crainte d'être disgracié si Roux commettait un régicide, ont pu y avoir une certaine part ainsi que le désir d'une récompense. Dans une lettre à de Lionne, du 20 juillet 1668, Morland laisse entendre qu' « étant français », il ne peut « s'empêcher » de faire ces révélations.

La réponse du Roi à la lettre de Ruvigny prouve qu'il apprécia les mensonges de Roux à leur valeur :

« J'ai loué votre zèle et approuvé la résolution que vous avez prise de m'envoyer un courrier exprès pour m'informer de tout ce qui est contenu dans votre dépêche du 29 de l'autre mois et dont vous avez été témoin par la vue et par l'ouïe. Le jugement que j'ai fait du personnage que vous me dépeignez et auquel vous avez entendu tenir de si abominables discours est qu'il ne doit pas seulement être le plus méchant homme du monde, mais que c'est un fourbe qui sait mieux que personne qu'il n'y a aucun fondement de vérité en tout ce qu'il avance et qui cherche à attraper quelqu'argent de ceux qu'il juge disposés à souhaiter que j'aie des embarras et qu'il croit pouvoir ajouter quelque créance aux impostures qu'il forge ».

« Je n'ai pas sujet, Dieu merci, de me mettre en aucune

peine de toutes les négociations vraies ou fausses que peut faire ce scélérat, mais comme les crimes énormes dont il se rend coupable, ne doivent pas, s'il est possible, demeurer impunis, j'ai donné les ordres nécessaires pour le faire arrêter sur les frontières de Champagne où vous me mandez qu'il a dit lui-même qu'il doit passer quand il reviendra vers Genève. Il sera bien cependant que par les mêmes moyens de savoir si particulièrement tous les projets de ce méchant homme, vous tâchiez de continuer à être averti précisément du temps qu'il quittera Londres et de la route qu'il prendra. Quand vous reviendrez, il sera bien de laisser votre secrétaire pour suivre l'affaire et m'en donner avis ».

« Comme je juge par toutes vos dépêches que vous avez grande impatience de revenir par ce que vos affaires domestiques requièrent ici votre présence, je vous en accorde volontiers la permission et je vous dirai même qu'il sera utile à mon service que vous vous hâtiez de partir afin que je puisse vous entretenir avant que le S[r] Colbert, maître des requêtes, que j'ai nommé pour l'ambassade d'Angleterre, parte d'auprès de moi, pour ce que la connaissance que vous me donnerez de l'état où vous aurez laissé toutes les affaires pourra beaucoup servir à dresser les instructions que je lui donnerai... » (1).

Ruvigny ne put quitter l'Angleterre que le 28 juin ; jusqu'à son départ, dans chaque courrier, il n'oublia

(1) Arch. étr., corr. Angl., 93, 79.

pas de parler du *bonhomme*. En débarquant à Dieppe, le 3 juillet, il s'empressa de faire savoir que celui-ci « ne devait partir qu'aujourd'hui de Londres pour Bruxelles, où il doit séjourner plus de quinze jours, et peut être davantage, si don Juan (1) n'arrive pas sitôt. J'en dirai plus de choses lorsque j'aurai l'honneur d'être près de Sa Majesté ».

Ces renseignements complémentaires sont contenus dans la note suivante qu'il remit à Lionne : « Le *bon homme* assure que l'on est assuré des places de Narbonne, Montpellier, Aigues Mortes et du Pont Saint-Esprit ».

« M. Arlington lui a dit que le roi prétendait à la monarchie universelle et qu'il fallait couper les ailes aux gens qui voulaient voler trop haut ».

« L'Angleterre accepte la proposition des Suisses de faire une alliance ensemble, mais que la bienséance veut que les Suisses envoient la demander ».

« Le *bon homme* demeurera là jusques à ce que le comte de Molina aille à Bruxelles visiter don Juan lorsqu'il y sera arrivé ; il témoigne de très méchantes intentions et c'est ce qui le fait mieux recevoir des Espagnols que tout ce qu'il leur peut dire ».

« Lisola fait entendre qu'il ira bientôt chez lui en Franche-Comté, pour aller de là concerter avec les

(1) Don Juan, fils naturel du roi d'Espagne Philippe IV, successivement gouverneur des Pays-Bas espagnols, vice-roi d'Aragon (1669) et régent d'Espagne (1677), mort le 17 septembre 1679.

Suisses. Il a poussé M. Arlington de conseiller au roi d'Angleterre de commander à Morland de dresser des mémoires sur cette alliance avec les Suisses ».

« On veut envoyer Morland en Suisse sur ce qu'il y a été envoyé par Cromwell du temps du désordre dans les vallées de Piémont, les ministres d'Espagne l'ont été voir et lui conseillent de faire ce voyage ».

Le 10 (20) juillet, Morland écrivit à de Lionne une longue lettre où il se mêlait de tout. Il commençait par y déplorer le départ de Ruvigny, « le seul Français qui puisse faire des affaires en cette cour où il est fort aimé », continuait en disant que « ni lui, ni beaucoup d'autres Français et Anglais à l'inclination française n'oseraient ouvrir la bouche chez M. Colbert, ne connaissant personne de sa maison, et cet ambassadeur étant dépeint comme un homme fort froid, fort indifférent et qui ne se communique point ». Puis, il racontait que Roux est « un méchant français qui disait des choses si étranges, et surtout contre le Roi en particulier, que cela donne de l'horreur ; il fait espérer des choses qui font dresser les cheveux ; il ne se défie pas de moi, me croyant ennemi de la France, et d'ailleurs il n'a pas beaucoup de prudence, car il parle trop librement pour un homme qui a de mauvais desseins et qui connait des gens qui en ont.... ». Il terminait en disant : « Si j'étais découvert, je serais ruiné. C'est la cause que je n'ai jamais osé écrire par la poste, car je vous aurais donné plutôt cet avis, et si un de mes amis n'était allé à Paris qui s'est chargé de cette lettre sans savoir ce qu'elle contient et sous une

autre enveloppe, je n'aurais pas encore écrit. Je sais qu'à la poste on fait souvent ouvrir les lettres qui vont en France et que le chiffre même de M. de Ruvigny avait été déjà découvert (1)... ». Morland devait savoir ce qu'il en était sur ce dernier point, car ayant publié en 1666 « A New Method of Cryptography », il était certainement en relations avec les gens qui avaient fait cette découverte. Son avertissement ne servit cependant pas, car en mai 1669, Colbert de Croissy et son frère le contrôleur général furent forcés de conclure de l'état dans lequel arrivaient les lettres qu'ils s'adressaient l'un à l'autre qu'elles étaient ouvertes au départ et à l'arrivée à Londres.

Colbert de Croissy arriva à Londres le 16 août. De Lionne qui l'avait mis au courant de l'affaire Roux, lui écrivit le 22 : « Notre homme des secrets mande ici à son correspondant que l'on a découvert de delà leur entrevue, que le roi d'Angleterre l'a envoyé quérir et l'a fort questionné sur ce sujet là dont on a pris contre lui de grands ombrages, et il en craint les suites. Il soupçonne quelqu'un de ses valets qui l'a trahi. Vous ne devez point le presser, ni lui faire parler dans cette conjoncture, mais attendre qu'étant un peu rassuré, il vienne à vous par quelque moyen qu'il imaginera facilement. Ruvigny lui mande cependant de tâcher de vous donner des nouvelles de l'autre scélérat qui devait passer en Suisse ».

Ce que Morland raconte dans cette lettre était-il

(1) Arch. étr., corr. Anglaise, 93, 85.

vrai, ou n'était-ce qu'une histoire inventée par un délateur qui n'osait plus révéler grand chose et qui désirait faire croire que ses révélations lui avaient nui, afin de se faire payer plus cher, nous ne savons. En tout cas, Colbert de Croissy reçut l'ordre de « ne le pas presser, mais d'attendre qu'il puisse venir à lui par quelque voie qu'il imaginera, car autrement on achèverait de le perdre ». En fait, Morland envoya encore des renseignements à Ruvigny en septembre et celui-ci se hâta de remettre à Lionne une copie des passages concernant le conspirateur : « Roux ne m'a écrit que deux lettres depuis son départ ; il s'est servi du chiffre si lourdement que je vous proteste devant Dieu de n'y avoir pas deviné un seul mot, dont on est très surpris ; ma croyance est qu'il a été à Bruxelles et en Suisse, mais Dieu sait où il est à présent ».

Louis XIV le savait aussi.

CHAPITRE II

Roux en Suisse

Le 10 août, Mouslier, le résident de France auprès des cantons suisses, avait écrit à de Lionne : « On m'avertit qu'il y a dans Zurich un homme vêtu à la française, qu'on croit être d'Angleterre, pour proposer une alliance de la part du roi de la Grande-Bretagne avec les cantons protestants, lesquels se doivent assembler ces jours-ci en un lieu particulier. Du temps de Cromwell, une pareille proposition fut faite, laquelle n'eut pas de suite (1) ».

Le 17 août, Mouslier ajoutait : « Celui que je vous ai mandé qui a paru à Zurich, qu'on croit être d'Angleterre, n'a point encore eu d'audience, ni il n'a fait paraître aucune lettre de créance jusques à maintenant. J'attends des nouvelles ce soir à quoi aura abouti son voyage (2) ».

Mais dès le 21 août, la première lettre de Mouslier étant arrivée à Saint-Germain, de Lionne avait envoyé la lettre suivante qui dévoile les intentions de

(1) Arch. étr., corr. Suisse, 44, 102.

(2) Arch. étr., corr. Suisse, 44, 103.

Louis XIV : « Il importe extrêmement *au Roi* de savoir quel est cet homme vêtu à la française qui est à Zurich et qu'on croit y proposer une alliance de la part du roi de la Grande-Bretagne. Sa Majesté désire que vous y envoyez exprès secrètement une personne intelligente et bien fidèle qui vous en rapportera toutes nouvelles et le plus de particularités qu'il pourra, mais pas tant de cette négociation (quoi qu'il fut bon de la pouvoir pénétrer) comme de la manière dont est fait le négociateur, quel nom il prend, s'il est Anglais ou Français, s'il paraît en public ou s'il se cache, de quelle stature, de quel poil et enfin tout ce qui regarde sa personne. Je m'assure que vous trouverez facilement plusieurs prétextes pour empêcher que personne ne puisse rien pénétrer du sujet, ni de rien d'approchant, pour lequel vous auriez envoyé exprès audit Zurich ». Après avoir ajouté en post-scriptum le signalement de Roux copié sur la lettre de Ruvigny, de Lionne terminait en disant de nouveau : « Il faut en ceci garder un très grand secret ».

Les Suisses, à l'heure où Roux venait leur demander de s'allier à la Triple Alliance et en particulier à l'Angleterre contre la France, étaient fort animés contre nous. Une suite d'événements avait amené ce très grand refroidissement. D'abord l'invasion de la Franche-Comté (1) dont les Suisses se considéraient comme les protecteurs, puis des suppressions de compagnies suisses dans la garde royale et dans les

(1) La Franche-Comté était alors une province espagnole.

troupes de ligne, enfin la formation de *compagnies franches* de troupes suisses, formées en grande partie de soldats suisses commandés par des officiers suisses, mais pour une solde de 5 écus par homme et par mois, tandis que les capitulations fixaient la solde des Suisses à 6 écus et exigeaient que les levées se fissent par l'intermédiaire des cantons.

Une proposition de faire alliance avec la maison d'Autriche pour la défense des villes Forestières, considérées comme menacées par les usurpations de la France en Alsace et par les efforts de Louis XIV pour s'étendre de ce côté, augmentait les causes de dissentiment entre les Confédérés et nous ; de plus, le canton de Berne était rempli de défiance à l'égard du duc de Savoie qu'il supposait animé du désir de reconquérir le pays de Vaud enlevé par les Bernois à ses ancêtres, or ce duc était l'allié de la France et le bruit courait en outre qu'il allait attaquer Genève et que le Roi l'aiderait.

Mécontents de la France, les Suisses avaient reçu de l'Espagne des propositions pour des levées de troupes contraires aux capitulations conclues avec nous. Elles avaient abouti à un traité entre l'Espagne et les cantons catholiques pour la levée de 6.000 hommes ; l'ambassadeur d'Espagne avait distribué les gratifications dues à raison de la conclusion du traité ; il devait faire sa levée plus tard, quand il aurait de l'argent de nouveau. Louis XIV pour punir les cantons de leur infidélité à l'Alliance perpétuelle avec la France, avait fait suspendre le paiement des pensions, et les énormes

arriérés en vain réclamés au gouvernement français en étaient augmentés d'autant (1).

Dans ces circonstances, notre résident à Soleure ne pouvait que raconter les tentatives faites pour convertir en engagements fermes et précis le mauvais vouloir des Suisses. Le 24 août, il mandait de nouveau : « Le gouverneur de Franche-Comté a écrit aux cantons une lettre par laquelle il leur laisse sujet d'espérer toutes sortes de bons et favorables traitements, et M. le colonel Baltazard qui demeure à trois ou quatre lieues de Genève m'a fait avertir que proche de chez lui, il y a trois personnes qui y sont de la part de Suède, d'Angleterre et de Hollande, lesquelles doivent avoir conférence avec le nouveau gouverneur de la Franche-Comté. Le dit S^r Baltazard me promet de découvrir ce qui s'y passera et de m'en donner avis ».

Mouslier avait déjà de lui-même, avant le 31 août, envoyé auprès de Baltazard et à Berne pour voir ce qui se passait. Au reçu de la lettre de Lionne, du 21 août, il envoya aussi à Zurich. Le 7 septembre, il fit savoir à son chef le résultat de ces investigations : « Les trois personnes étrangères que M. le colonel Baltazard m'avait fait savoir qui étaient proches de sa maison sont à ce qu'il m'a mandé depuis, un Français qui change de nom souvent, lequel se dit être envoyé d'Angleterre ; l'autre est un nommé Borrey, grand prévôt de la Franche-Comté, et le troisième s'appelle

(1) Par exemple, on devait à l'abbé de Saint-Gall 39 ans de sa pension (Arch. étr., corr. Suisse, 45, 87).

Chandiot, neveu du baron d'Isola, intendant de l'abbaye de St-Claude pour don Juan d'Autriche. Ce Borrey accompagna il y a trois semaines ce prétendu envoyé à Zurich. Ils passèrent et repassèrent par Berne où celui-là fit instance pour avoir du canon et des munitions de guerre pour la Comté, et à Zurich, il y délivra des lettres du gouverneur de cette province pour donner avis aux cantons de cette arrivée ».

« A leur retour, qui fut il y a huit ou dix jours, Chandiot mena cet envoyé d'Angleterre à St-Claude où il doit séjourner jusqu'à nouveaux ordres ».

« Celui que j'ai fait passer à Zurich sous prétexte d'aller à une dévotion qui est en ce quartier là a su de quelques personnes confidentes que je lui avais donné charge de voir, que depuis cinq ou six semaines un homme qui se dit et qu'on tient qui appartient depuis longtemps au roi d'Angleterre en qualité de gentilhomme y a été deux fois, qu'à la première, il y a séjourné douze jours, et la seconde trois ou quatre seulement, et d'où il n'est parti que vers le 24 ou 25 du mois passé. Sa stature est plus grande que petite, le visage assez plein. On lui donne plus de cinquante ans parce que les cheveux commencent à lui grisonner. Il était vêtu d'un drap gris brun et assez modestement suivi de deux laquais en assez mauvais ordre. Sa religion est protestante, on le croit de Montlimard (*sic*) et qu'il s'appelle Le Roux. Son logement à Zurich était dans une hôtellerie éloignée de celle qu'avait le S^r^ Borrey. Pendant qu'il y a été, il a visité plusieurs

fois quatre ou cinq des principaux du Conseil de Zurich qui sont passionnés contre la France, auxquels il a rendu des lettres des ministres d'Etat du Roi d'Angleterre pour le recommander et porter Mrs de Zurich à donner créance à ce qu'il leur proposerait. Il leur a demandé et aux autres cantons protestants un régiment de vingt compagnies pour la garde du Roi d'Angleterre sur le pied de la solde de France, et deux régiments pour les Hollandais pour être mis en garnison dans leurs places frontières, du côté de la Flandre et du Brabant, sur le pied des autres troupes étrangères qui sont en Hollande, qui est une solde particulière pour les soldats et une séparée pour les officiers ».

« Ce prétendu envoyé a passé d'Angleterre en Hollande, à ce qu'on assure, avant que de venir ici. On a écouté avec plaisir à Zurich ces propositions et on aurait été pour entendre à celle d'Angleterre s'il avait eu quelque caractère et un pouvoir du roi de la Grande Bretagne, mais n'ayant ni l'un, ni l'autre, ils lui ont témoigné que cela était nécessaire auparavant que de pouvoir proposer l'affaire en public pour s'y résoudre ; sur quoi, cet envoyé s'est retiré en laissant sujet d'espérer qu'il retournerait dans peu de temps avec les ordres qu'ils pouvaient désirer ».

« Pour ce qui regarde ce qu'il a proposé pour les Hollandais, on a fait connaître que c'était chose à laquelle on n'entendrait point à cause du changement de capitulation. La plupart des esprits n'ont pas eu bonne opinion de ce que cet envoyé est venu avec si

peu d'appareil, sans lettre de créance, ni qualité du roi d'Angleterre, parce que ceux de Zurich souhaiteraient d'être recherchés sur cela avec éclat et plus publiquement ; mais de quoi on doute que les Anglais aient le dessein et qu'ils en veuillent faire la dépense ».

« Il semble qu'il n'y a pas lieu de douter que cet homme ne soit celui qui est apparemment maintenant à St-Claude et que ce ne soient les Espagnols qui donnent le mouvement à ce qu'il fait »

« Le voyage que les S^rs^ Hirzel et Grebel, de Zurich, firent il y a quinze jours à Berne, ne peut avoir été que pour conférer avec ceux-ci de ces affaires et de la réponse qu'ils ont faite ».

« Comme ils ont pu remarquer que toutes ces propositions seront pour n'avoir peut-être pas grande suite, ils ont affecté de n'en pas faire beaucoup de cas ; mais s'ils voyaient apparence de succès, je ne douterais pas qu'ils n'y entendissent, particulièrement ceux de Zurich, qu'on a trouvés déchaînés sur le renvoi que M. le colonel Molondin [du régiment des gardes suisses] a fait de leurs lettres sur le sujet des compagnies franches, lesquelles on a résolu dans tous les cantons de ruiner, par toutes les voies qu'ils pourront, sans aucune considération de ce qu'on leur peut dire, ni de ce qui leur peut arriver des extrémités auxquelles ils se pourront porter. Ils n'épargneront pas ceux qu'ils croient en avoir donné le conseil, non plus que ledit S^r^ Molondin qu'ils parlent de faire pendre en effigie... On m'a assuré que le canton de Berne a envoyé un

[capitaine] nommé Bonstetten en Hollande et qu'il y a fait et reçu quelques propositions (1).

Le 14 sept., Mouslier envoyait de nouveaux renseignements : « L'avoyer du canton de Berne qui y a le plus de crédit m'a fait avertir que le prétendu envoyé d'Angleterre a été défrayé de la part des Comtois dans les deux voyages qu'il a faits par le Sr Borrey, grand prévôt de la Comté, que c'est un homme qui parle beaucoup et qui les a voulu exciter à prendre diverses résolutions qui pourraient devenir contraires aux intérêts de la France, qu'il s'est fort loué des dispositions qu'il a trouvées à Zurich, mais qu'il s'est échappé de parler contre ceux de Berne pour n'être pas dans les mêmes sentiments, et pour leur faire perdre la crainte qu'ils peuvent avoir que Sa Majesté n'assiste M. le duc de Savoie s'ils se conduisaient mal en son endroit ; il leur voulut persuader et assurer que les Hollandais mettraient une armée en mer pour aller attaquer M. le duc de Savoie du côté de Nice dès lors qu'il leur voudrait faire la guerre » (2).

Le 25 septembre, de Lionne fit part à Mouslier de la satisfaction du Roi au sujet de ce qu'il avait mandé sur Roux et lui transmit l'ordre de continuer à en donner tous les renseignements qu'il pourrait, surtout si celui-ci retournait en Suisse.

Avant de recevoir cette lettre, le 29 septembre, Mouslier avait de nouveau écrit à de Lionne : « Une

(1) Arch. étr., c. Suisse, 44, 109.

(2) Ibid., 44, 111.

personne des premiers de Zurich, en qui j'ai une entière confiance depuis de longues années, m'avertit par une lettre que j'enverrai que le prétendu envoyé d'Angleterre qui a passé à Zurich y a été appelé à dessein par deux des principaux de ce lieu là qui fréquentent les diètes à dessein de porter les esprits à se rendre moins traitables avec la France, et qu'ils ont fait s'évanouir ce personnage quand on a voulu examiner son pouvoir. C'est un tour des marchands (1). Il m'assure aussi qu'on n'entendra point à Zurich à la ligue des Hollandais, ni même à leur donner du monde, que quelque démonstration qu'il s'en fasse, Berne y sera porté plus qu'eux ».

Le 19 octobre, Mouslier transmit quelques renseignements nouveaux : « Je n'ai point de confirmation que les Comtois doivent envoyer à la prochaine Diète pour demander de l'assistance aux Suisses en cas qu'ils soient attaqués, mais je ne doute pas qu'ils n'y soient attirés avec le S^r^ le Roux pour y agir de la part de Hollande ou d'Angleterre en apparence, quand ce ne serait que pour mieux vendre ce qu'ils voudront faire ».

(1) Le motif de Roux pour s'adresser de préférence à Zurich semble avoir été, comme l'écrivait Mouslier, que « ce canton n'a jamais perdu dans les temps passés aucune occasion de se montrer contraire à la France dont il prétend maintenant avoir sujet de se plaindre pour l'affaire [du droit commun imposé à Lyon à ses marchands] ». Ceux-ci aux termes des traités jouissaient de certaines franchises quand ils importaient des marchandises en France. Colbert avait profité de la tension des rapports avec la Suisse pour leur faire supprimer ce privilège.

« M. de la Grange (1) est parti ce matin de ce lieu ici pour s'en retourner à St-Claude pour tâcher de rencontrer ledit le Roux s'il passait par cette ville. Je pourrais bien m'en assurer s'il va à Bade ; son chemin sera par Neuchâtel où j'ai dit au Sr de la Grange qu'on le pouvait aussi arrêter en allant ou retournant, pourvu qu'on eut un ordre de Mme de Longueville pour ses officiers de faire ce que l'on en désirerait ; en d'autres lieux, il serait assez difficile d'y bien réussir ».

On voit que sans même y avoir été invité par Louis XIV, Mouslier avait formé le projet de faire enlever Roux en territoire étranger. Il est vrai que les lettres de Lionne, par la façon dont elles invitaient à le faire épier, donnaient à penser que l'on voulait le faire coffrer dès qu'on en trouverait l'occasion, mais l'idée de le faire enlever à l'étranger ne s'y trouvait pas. Peut-être d'ailleurs de La Grange avait-il prévenu Mouslier qu'il était chargé d'enlever Roux même en pays étranger, si l'opération pouvait se faire sûrement.

Cette lettre de Mouslier (ou la suivante) fut portée à Paris par son secrétaire ; de Lionne y répondit le 13 novembre en ces termes : « M. de Sulzvanger est arrivé qui a dit au Roi que si l'homme dont il est

(1) Ce de La Grange, d'après le gazetier Petit (Ravaisson, *Archives de la Bastille*, t. VII, p. 310), était un exempt des gardes qui avait été envoyé pour prendre Roux. Petit dit qu'il fit ses recherches en Hollande ; peut-être poussa-t-il jusque dans ce pays pour retrouver la trace de Roux après que celui-ci eut quitté la Franche-Comté.

question passait à Soleure ou à Berne, vous le feriez arrêter en cas que Sa Majesté le désire et le trouve à propos, vous croyant assez fort pour cela et pour l'envoyer après avec la permission des magistrats du côté d'Alsace en toute sûreté. Si vous pouvez faire cela sans trop compromettre l'autorité du Roi à recevoir un affront en entreprenant une chose qui fit éclat et dont vous ne vinssiez pas après à bout avec lesdits magistrats, Sa Majesté désire que vous le fassiez, et j'y ajouterai même que *vous ne sauriez présentement lui rendre un service plus important et qui lui soit plus agréable*. Comme vous avez aussi parlé audit S^r^ de la Grange que l'on pourrait arrêter l'homme à Neuchâtel en cas qu'il y passe, si on avait un ordre pour cela de Madame de Longueville au gouverneur, je vous envoie ci-joint l'ordre de la dite dame pour l'exécution duquel et pour la translation à Brisach de l'homme quand il sera pris, vous vous entendrez avec ledit gouverneur de Neuchâtel et avec M. Colbert, intendant d'Alsace, me donnant avis par tous les ordinaires pour en rendre compte au Roi de ce que vous penserez ou avancerez pour le succès de cette affaire (1)».

Roux ne vint point comme l'avait cru Mouslier à la diète que les Suisses tinrent à Bade (2) pendant la seconde semaine de novembre; il ne retourna point non plus à Zurich comme le résident l'avait pensé possible; le 23 novembre, celui-ci écrivait à de

(1) Arch. étr., corr. Suisse, 44, 149.
(2) Ibid., 44, 152.

Lionne : « Comme c'est le canton de Zurich qui avait attiré en partie ici le nommé Roux, je doute qu'il y retourne maintenant que ce canton veut changer de conduite. S'il passe, j'exécuterai l'ordre que vous m'avez donné en la manière que vous le prescrivez (1) ».

Le 25 janvier 1669, Mouslier, qui n'avait plus de nouvelles de Roux, résumait ses impressions sur sa négociation : « Le député de Zurich m'a dit qu'ils (les protestants suisses) ne croyaient pas que le roi d'Angleterre eut dessein de faire aucun traité avec eux, ni qu'eux n'avaient aussi nulle intention d'en faire, ni de prendre des engagements avec lui, parce qu'ils savaient qu'il avait de la haine et du mépris pour eux à cause de la retraite que ceux de Berne ont donnée et donnent encore aux meurtriers de feu son père et à des gens du parti de Cromwell ; qu'ils lui avaient écrit sur l'incendie arrivé à Londres, et qu'il n'avait pas daigné leur faire un mot de réponse ».

« Il m'a de plus assuré qu'on ne résoudrait point encore dans cette conférence de donner du monde aux Hollandais...».

« Ceux de Zurich sont ordinairement jaloux quand on recherche d'autres cantons qu'eux pour les choses qu'on en désire, ce qui me donne sujet de croire que pour ôter le mérite à ceux de Berne du succès de cette levée à l'endroit des Hollandais, ils ne seraient pas fâchés de la tirer en longueur pour ne rien faire sur

(1) Arch. étr., corr. Suisse, 44, 161.

les instances du sieur Bonstetten, afin de se pouvoir attirer quelqu'un de Hollande auprès d'eux dont ils seraient bien aise en même temps de se servir pour donner un peu d'ombrage à la France dans le désir qu'ils ont d'en obtenir les exemptions qu'ils disent leur avoir été promises par l'alliance et qu'ils ont toujours demandées depuis en faveur de leurs marchands, m'en faisant de nouveau instance ».

« C'était à ce dessein qu'ils avaient attiré le nommé le Roux sans qu'il ait paru que rien autre chose ait été le sujet de son voyage » (1).

Mouslier n'avait plus de renseignements sur Roux, par ce que celui-ci était reparti pour l'Angleterre. Par quel chemin y était-il retourné, s'était-il arrêté en route à Bruxelles auprès du gouverneur espagnol des Pays-Bas, avait-il aussi visité les chefs du gouvernement hollandais, nous n'en savons rien.

L'époque de l'arrivée de Roux à Londres ne nous est pas mieux connue ; il avait dû quitter la Franche-Comté au plus tôt dans les premiers jours d'octobre : le 11 décembre, il était de retour à Londres depuis quelque temps.

(1) Arch. étr., corr. Suisse, 45, 12.

CHAPITRE III.

Roux en Angleterre.

Dans une note justificative lue par le ministre Arlington devant le Conseil d'Angleterre le 23 mai 1669 après la capture de Roux, il est dit : « M. de Marsilly vint ici quand Votre Majesté s'était unie à la Hollande pour conclure la paix entre les deux couronnes (vers février 1668 par conséquent), lorsqu'il était probable que l'opposition à la paix viendrait du côté de la France ».

« On écouta ses longues histoires, mais on ne lui fit aucune proposition et il n'en fit point lui-même ».

« Après la conclusion de la paix (2 mai 1668), on lui dit plus nettement que nous n'avions pas besoin de lui. Une petite somme de monnaie lui fut donnée pour aller en Suisse où il avait dit vouloir se rendre. Comme il avait exprimé le désir que Sa Majesté renouvelât son alliance avec les Cantons et qu'on lui avait répondu qu'elle n'entrerait dans aucun commerce avec eux jusqu'à ce qu'ils aient expulsé les régicides, il entreprit de l'obtenir. Sept ou huit mois après, sans qu'on le lui ait demandé et sans qu'on s'y attende, il revint, mais fut reçu si froidement qu'il se plaignit que l'on n'en

usât pas convenablement avec un homme de son importance. Je répondis que je ne voyais pas quel usage le Roi pourrait faire de lui puisqu'il n'avait pas de crédit en Suisse, et que pour beaucoup de raisons il ne nous était pas utile, mais surtout par ce que mainte circonstance me faisait croire qu'il était l'espion d'un autre homme et par conséquent ne devait pas être payé par Sa Majesté. Malgré cela, le Roi, mû de compassion, lui fit donner quelqu'argent pour qu'il put s'en aller et m'ordonna d'écrire à Monsieur Balthazar, le remerciant en son nom de ses bons offices pour amener une bonne intelligence entre lui et les Cantons et exprimant le désir de le voir continuer en toute occasion ».

« On a toujours regardé Roux comme une tête chaude et un indiscret, et on a agi avec lui en conséquence, ne lui confiant rien que cette tentative pour obtenir l'expulsion des régicides de Suisse, et cela par ce qu'elle fut sollicitée par lui et quoique nous ne la désirions pas (1) ».

Quel était l'« autre homme » dont, d'après Arlington Marsilly était l'espion, était-ce le baron de Lisola, ambassadeur de l'Empereur à Londres, ou le comte de Molina, ambassadeur d'Espagne, il est difficile de le dire et la chose a peu d'importance.

Quoiqu'il en soit, il semble bien d'après les autres documents qu'Arlington n'a pas reçu Roux « si froidement » qu'il le dit. Tout au moins les lettres suivantes donnent l'impression contraire.

(1) Lang, p. 49.

Peu après le 1er (11) décembre 1668, Roux écrivait à Williamson, le secrétaire de lord Arlington : « Je vous prie de donner à Martin (le valet de chambre de Roux) les deux lettres que mon commettant m'a écrites de Paris, puisque Milord les a sans doute lues; cela suffit ; vous voyez que mon commettant en a bien usé, les trois de Lyon en useront de même, je vous assure, et que lundi s'ils ont reçu les lettres, nous en aurons avis ici ».

« Martin vous dira qu'une vieille mégère avec laquelle je n'ai jamais eu aucun commerce, me menace de me faire arrêter prisonnier, disant que mon secrétaire lui fit louer une chambre à un gentilhomme qui l'a bien payée, et lequel, avec madame sa femme, elle accompagna jusqu'au yacht où lui et elle s'embarquèrent avec M. le comte de St-Albans. Mes amis m'ont dit qu'ici on faisait arrêter un homme pour deux ou trois schillings, ce qui me fait vous prier, après que Martin vous aura instruit de cette affaire, de prier Milord Arlington de me donner un billet, s'il lui plaît, pour me mettre à couvert d'une telle insulte, car j'ai affaire à la plus impudente et la plus insolente friponne d'Angleterre. Pardonnez, Monsieur, à mes importunités ».

On voit par cette lettre que Roux s'était mis sur un bon pied pour un ancien soldat au régiment de Schomberg ; il avait un secrétaire et un valet de chambre, et nous savons par ailleurs qu'il avait en plus deux laquais.

Dans la même lettre et dans une lettre postérieure

et non datée, Roux remercie Arlington de son intervention en faveur d'amis, auxquels, par sa considération, « on a abrégé les longueurs et confirmé les sentences ; ils en ont obtenu une définitive, laquelle ils n'osent exécuter » sans la permission d'Arlington ; « si cela ne fait aucun préjudice aux intérêts de S. M., ni à vous, lui écrit Roux, vous m'obligerez de la leur accorder ». Il termine en disant : « Je vous assure que vous m'avez rendu insolvable par les bontés et les grâces que vous m'avez accordées si libéralement (1) ».

Le 27 décembre, Roux envoyait à Arlington une lettre datée 27 décembre (2) sans indication de lieu, mais qui doit avoir été écrite en Angleterre, car elle porte au dos « Reçu le 28 décembre 1668 ». Le contenu de cette pièce mérite d'attirer l'attention parce qu'il montre dans quels termes Marsilly et Arlington se trouvaient, ou tout au moins comment le premier les comprenait :

1° Marsilly rapporte, d'après ses amis de Stockholm, que le roi de Suède a l'intention, d'abord d'intercéder auprès de Louis XIV en faveur des Huguenots français, et ensuite, si la diplomatie ne réussit pas, de joindre ses armes à celles des autres puissances protestantes de l'Europe ;

2° Son correspondant en Hollande lui apprend que si le roi d'Angleterre invite les Etats à prendre « une

(1) Ravaisson, *Arch. de la Bastille,* VII, 307.

(2) Nous donnons l'analyse de cette lettre d'après Mr. A. Lang, *the Valet's Tragedy,* p. 31.

sainte résolution », ils joindront de tout cœur leurs forces. Le meilleur chef serait le roi d'Angleterre — Charles II ! Marsilly a montré *la lettre d'Arlington* à un ami hollandais qui l'a mis en relation avec l'ambassadeur des Provinces Unies en Angleterre et il a dîné avec ce diplomate qui lui a dit qu'il avait reçu les mêmes nouvelles et que la Hollande aiderait les Huguenots persécutés par Louis XIV. — Arlington avait donc été jusqu'à écrire une lettre d'encouragement ;

3° Des lettres de Provence, du Languedoc et du Dauphiné disent que la situation est toujours la même ;

4° Le canton de Zurich écrit qu'il tiendra ses promesses et que Berne est anxieux de plaire au roi de la Grande-Bretagne. Tous deux sont prêts à lever 15.000 hommes. Ils n'ont pas peur de la France ;

5° Zurich craint que si Charles n'est pas représenté à la prochaine diète, Bâle et Saint-Gall auront peur et n'oseront se joindre à la Triple Alliance de l'Espagne, de la Hollande et de l'Angleterre. Le meilleur plan serait que Marsilly représente l'Angleterre à la Diète du 25 janvier 1669, accompagné du général suisse Balthazar. Cela encouragerait les amis « *à donner à Sa Majesté Britannique la satisfaction qu'elle désire*, et amènerait une étroite union entre la Hollande, la Suède, les Cantons et les autres Etats protestants ».

(Ce passage donne l'impression que le gouvernement de Charles avait déjà exprimé un « désir », sans doute au sujet de l'expulsion des régicides) ;

6° Genève murmure de ce que Charles lui a répondu

« par l'intermédiaire de l'évêque de Londres qui est notre ennemi et un persécuteur de notre religion (c'est-à-dire du presbytérianisme). Quoi qu'il en soit, rien n'effraiera les Genevois si Sa Majesté Britannique ne change pas ».

Après un espace blanc sur le papier suit le texte d'une lettre écrite au nom de Charles II lui-même « aux Très Hauts et Nobles Seigneurs de Zurich. » Il a appris leurs désirs par Marsilly et il lui a confié une mission auprès d'eux « Je n'aurais pas écrit par mon évêque de Londres, y faisait-on dire au roi, si j'avais été mieux informé, j'aurais répliqué moi-même à votre obligeante lettre et je vous aurais assuré, comme je le fais, que je désire... ».

Il semble que c'était le brouillon du genre de lettre que Marsilly désirait voir écrire par Charles à Zurich, et il existe aussi un brouillon semblable d'une lettre d'Arlington pour le cas où Charles et Arlington désireraient envoyer Marsilly à la Diète suisse. Il y est dit que l'ambassadeur hollandais avec qui Marsilly dina le 26 décembre, le connétable de Castille (1) et autres grands personnages, sont tous d'opinion que Marsilly devrait visiter les Suisses protestants au nom du roi d'Angleterre. Le plan est de former une alliance de l'Angleterre, de la Hollande, de l'Espagne et des Cantons protestants contre la France et la Savoie.

Pour se rendre compte de l'erreur profonde de

(1) Successeur de Castel-Rodrigo dans le gouvernement des Pays-Bas espagnols.

Marsilly sur les desseins de Charles II, il suffit de mentionner que le lendemain 27 décembre, le roi écrivait à sa sœur Henriette : « Vous savez combien le secret est nécessaire pour faire réussir l'affaire [de l'alliance franco-anglaise contre la Hollande] et je vous assure que personne ici n'en sait, ni n'en saura quoi que ce soit, que moi-même et cette autre personne, jusqu'à ce qu'elle soit en état d'être rendue publique, ce qui ne sera pas, tant qu'on ne sera pas complètement d'accord ». Nous en sommes réduits aux conjectures sur l'identité de cette autre personne, mais ce n'était probablement pas Arlington.

Ce ministre était considéré par la cour de France comme un adversaire. Madame écrivait le 12 février à Sir Ellis Leighton, confident du duc de Buckingham : « L'attachement d'Arlington pour les Hollandais et son inclination vers l'Espagne sont bien connus ». L'ambassadeur de France Colbert de Croissy était arrivé à Londres le 8 août 1668, tellement convaincu de l'hostilité d'Arlington et de l'inclination de Buckingham pour l'alliance française, qu'il avait débuté par une gaffe énorme. Lord Crofts, ami d'Arlington, étant venu lui faire des avances au nom de ce ministre, il avait cru habile d'en faire part aussitôt à Sir Ellis Leighton, pour qu'il le redise à son protecteur le duc de Buckingham, rival d'Arlington. Il est vraisemblable que ce faux pas n'est pas resté ignoré de Charles II et que cet incident a été pour beaucoup dans la défiance qu'il témoigna longtemps pour Croissy. Cet ambassadeur devait d'ailleurs peu à peu s'apercevoir qu'il n'y

avait aucune illusion à se faire sur les sentiments francophiles du duc de Buckingham (1) et qu'il n'y avait pas plus à espérer de lui que d'Arlington. Sauf le roi, le duc d'York et quelques catholiques, tout le monde en Angleterre était hostile à l'alliance française ; encore, ceux-ci mettaient-ils comme condition à l'amitié de leur pays que nous abandonnerions nos ambitions là où elles ne s'harmonisaient pas avec celles de l'Angleterre. Le mieux intentionné pour l'alliance était encore le roi Charles II ; il y était poussé par sa haine contre les Hollandais, et le temps n'était pas loin où il put dire avec raison : « Il n'y a que moi dans ce pays qui désire l'alliance de la France ».

Arlington, dans sa politique, était tenu de trouver le moyen de plaire au roi sans mécontenter le Parlement qui pouvait le décréter d'accusation. Or, la Triple Alliance était aussi populaire en Angleterre que l'alliance française l'était peu. Ces démarches contradictoires du ministre anglais, aidant son maître dans des négociations pour une guerre contre la Hollande à l'heure même où il cherchait avec cette puissance des appuis qui devaient forcer Louis XIV à respecter le traité d'Aix-la-Chapelle et à renoncer à la conquête

(1) Une anecdote peint à ce point de vue le duc de Buckingham. Le 23 mai 1669, Croissy écrivait à Louis XIV : « M. le duc d'York se plaint que Buckingham a fait publier dans Londres que l'« étroite union » de la France et de l'Angleterre est conclue par l'entremise de ce prince, afin que s'il y en a parmi le peuple qui la blâment, toute la haine en retombe sur ledit prince ».

des Pays-Bas espagnols, firent croire au roi de France que Charles II (ou tout au moins ses ministres) agissaient avec duplicité. De là, son acharnement contre leurs instruments vrais ou supposés, Roux de Marsilly et Pregnani.

Quoi qu'il en soit, Roux reçut d'Arlington « des instructions » et une somme d'argent (1) avec laquelle à la fin de février ou au commencement de mars 1669, il s'en alla en Suisse auprès du colonel Balthazar.

En quittant Londres, Marsilly se dirigea vers Douvres où il arriva pendant la première semaine du Carême (2). Il s'y logea à l'enseigne du Lion d'Or. Au même logis se trouvait un négociant de Lyon nommé Jacques Gueston; les deux Français firent connaissance, et après l'arrestation de Roux, Gueston écrivit à Colbert pour lui donner les renseignements suivants sur l'accusé : « C'était un homme de 40 à 45 ans, parlant français avec un accent de languedocien... Il disait qu'il y avait plus de quinze ans qu'il n'était allé dans son pays. Il portait un habit de droguet obscur qu'il me dit qu'il avait acheté à Bruxelles sur ce que le comte ou le duc de Molina lui avait dit qu'il lui conseillait de chercher un habit de fatigue, parce qu'il lui faudrait être souvent en campagne... Il avait

(1) Charles II déclara à Croissy vers le 2 juin qu'Arlington « pour congédier Roux et lui donner le moyen d'aller où il voudrait, lui avait fait remettre cinquante pièces » (Ravaisson, t. VII, p. 315).

(2) Par conséquent avant le 28 février ou avant le 10 mars suivant que Gueston a suivi l'ancien ou le nouveau calendrier.

deux valets de chambre avec lui... Il me dit qu'il avait, outre cela, un secrétaire en Flandres qui parlait fort bon espagnol ».

« Comme je m'informais de lui de l'état des affaires d'Angleterre, et entre autres du duc d'Ormond... il me répondit que c'était un homme perdu, nonobstant qu'il fut porté par le duc d'York et que milord Arlington, qui faisait le fin, se fut déclaré en sa faveur ; que Colbert (c'est ainsi que ce coquin traitait l'ambassadeur) avait fait tout son possible pour empêcher cette disgrâce avec tous les partisans de la France, mais inutilement ; que celui qui avait renversé tous leurs projets était le duc de Buckingham, le premier homme du monde, qu'il était son intime ami, et qu'il n'avait pas bu d'autre vin que du sien, dont il envoyait quérir ce qu'il en avait besoin ; qu'il avait encore un autre intime qui était milord Orrery, qu'ils avaient fait bouquer le duc d'York qui avait achevé de perdre sa réputation de sorte qu'il ne s'en relèverait jamais, parce qu'il s'était voulu opposer au traité de la triple alliance entre l'Angleterre, la Suède et la Hollande, qu'il assurait avoir été signé depuis peu de jours, et que les Suisses entreraient dans le traité ».

« Il me dit que si le roi d'Angleterre avait fait autrement, il était perdu ; que le duc d'Albemarle lui avait déclaré que s'il ne prenait ce parti, il serait obligé de se détacher de son service. Il me parlait de toutes ces choses avec tant d'autorité et de certitude qu'il me laissa quelqu'idée qu'il pourrait bien avoir quelque part à cette négociation ; surtout lorsque je

vis que le vent étant absolument contraire pour son passage, il envoya offrir une somme considérable pour trouver quelqu'un qui le voulut passer. Il lui échappa de dire qu'il était attendu avec impatience, qu'il serait dans trois ou quatre mois en Angleterre, mais que les affaires y étaient cruellement longues ; qu'il y avait près de deux mois qu'on le remettait d'un jour à l'autre, et qu'enfin le duc de Buckingham, maître absolu de l'esprit du roi, avait fait conduire comme il le souhaitait... (1) ».

Louis XIV était sans nouvelles de Roux depuis son départ de Franche-Comté vers le commencement d'octobre. Aussi, le 12 février, de Lionne écrivait-il à Mouslier : « Ceux de Berne ne se trompent pas de croire qu'on tient peu en Angleterre à faire aucune liaison avec eux. N'avez-vous jamais de nouvelles du nommé Roux ou appris de quelqu'endroit ce qu'il était devenu ? » Le résident ne put que lui répondre le 22 février suivant : « Le nommé Roux n'est point retourné en Suisse et je ne sais ce qu'il est devenu ».

Voyant qu'on n'avait pas de nouvelles de Roux de côté là, de Lionne pensa qu'il devait être retourné en Angleterre. Ne se rappelant plus qu'il avait déjà entretenu une correspondance avec Croissy à son sujet et qu'il lui avait encore écrit le 31 octobre 1668 qu'il n'était pas étonnant que Morland ne soit point allé le voir, car ne se fiant pas à la bonté de son

(1) Depping, *Correspondance admin. sous le règne de Louis XIV*, IV, p. 312.

chiffre, il n'avait plus « écrit à son correspondant », de Lionne écrivit donc le 6 mars à l'ambassadeur : « Je ne sais si je vous ai parlé lorsque vous étiez encore ici d'un des plus méchants hommes du monde qui va et vient d'Angleterre en Suisse pour des négociations directement contraires au service du Roi, et pires même que cela, car il a proposé des entreprises sur la sacrée personne de Sa Majesté, quoiqu'il soit son sujet. Ce scélérat s'appelle Roux... Nous savons qu'il doit repasser en Suisse et *le Roi souhaite avec passion de le faire arrêter en chemin*, et pour cela, Sa Majesté désire que vous vous appliquiez avec toute votre industrie à découvrir et le personnage, et ses démarches, et surtout le temps auquel il partira, et s'il y a moyen, la route qu'il fait état de prendre, et si vous en pénétrez quelque chose, vous en donnerez promptement avis à Sa Majesté ».

L'ambassadeur Colbert de Croissy était par excellence le fonctionnaire zélé ; c'est surtout cette qualité qui lui valut de devenir plus tard secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, poste que beaucoup de ses contemporains n'ont pas cru complètement en rapport avec sa capacité. Il se mit à l'œuvre avec un vif désir de réussir, mais le 18 mars 1669, il fut forcé de rendre compte à Lionne de son insuccès :

« J'ai fait toutes les diligences qui m'ont été possibles pour découvrir en quel lieu habite ce scélérat dont vous m'avez écrit, n'y ayant personne de logé chez Giraud que l'abbé Pregnani, et après avoir fait chercher dans toutes les hôtelleries françaises sous prétexte de

voir s'il y avait du logement pour des personnes qui doivent venir de France, j'ai seulement appris que chez un chirurgien appelé Aymé, qui loue des chambres, il y a un gros homme assez bien fait qui se dit romain... Comme vous ne m'avez pas dépeint ce Roux ou Marsilly dont vous m'avez écrit, je ne sais quel parti prendre, et si vous vouliez au plus tôt me faire avertir de sa taille et de sa façon, si c'est celui-ci, ou je demanderai la permission au roi de le faire enlever (et je crois que Sa Majesté me le permettrait), ou je le ferai arrêter sous prétexte de dettes, ou je le ferai suivre par le Sr de la Hillière, capitaine et major du régiment de Piedmont, qui est avec moi, et par le Sr du Bruant » (1).

La réponse de Lionne, du 27 mars, est intéressante à plus d'un titre : « Il n'y a guère d'apparence que le gentilhomme qui loge chez Aymé soit le scélérat que nous cherchons... Du reste, s'il se trouvait que ce fut ce Roux qui fut logé chez Aymé, de tous les partis que vous vous êtes proposé pour le faire prendre, le Roi n'approuve que celui de le faire suivre par le Sieur de la Hillière et par le Sr Bruant, car demander la permission au roi d'Angleterre de le faire enlever, ou celle de le faire arrêter pour dettes, vous devez être assuré que vous n'obtiendriez ni l'une, ni l'autre, ou que si on vous accordait une des deux, on en éluderait l'effet par d'autres moyens, qui ne manqueraient pas à Arlington, lequel se sert même de ce scélérat pour

(1) Bibl. nat., fr. 10665, fo 121.

des négociations en Suisse » (1). La lettre se terminait par le signalement de Marsilly que l'on avait omis de donner précédemment.

Croissy l'ayant reçu, écrivit à Lionne, le 1er avril : « Vous pouvez croire que je n'omettrai aucun soin pour vous faire mener le scélérat dont vous m'avez envoyé la description, mais comme je ne vois guère d'espérance de s'en pouvoir saisir à moins qu'il ne passe près de quelqu'une des places appartenant au Roi, soit en Flandre, soit en Allemagne, où ceux que j'enverrai après lui pourraient avoir besoin d'assistance, je vous prie de m'envoyer à cet effet un ordre à tous gouverneurs » (2).

Le 18 avril 1669, il envoyait le résultat de ses investigations : « J'ai su depuis deux jours que ce scélérat dont vous m'avez écrit, a effectivement mangé quelquefois chez l'ambassadeur d'Espagne, mais on assure qu'il est parti d'ici pour retourner en Suisse il y a près de deux mois, et je crains fort, quelque soin que je puisse apporter (en cas qu'il revienne ici) à le reconnaître, que je n'en puisse pas venir à bout, à moins que M. de Ruvigny n'oblige son ami à me voir, et comme toutes les personnes un peu considérables de l'Académie (3) dont il est m'ont visité, il le pourrait bien faire sans donner aucun soupçon de sa personne ;

(1) Arch. étr., corr. Angl.. 93, 288.

(2) Fr. 10665, fo 131, vo.

(3) La Société royale de Londres pour le progrès des sciences.

si cela se peut, je ferai du mieux qu'il me sera possible » (1).

Le 26 avril 1669, Croissy écrivait encore : « J'ai toujours continué de faire toutes les diligences qui m'ont été possibles pour avoir des nouvelles du méchant homme dont vous m'avez écrit. Le sieur Joly qui en a parlé au sieur de Sauborn, maréchal des logis de la maison du roi d'Angleterre, sous prétexte de quelques lettres qu'il avait à lui faire tenir de la part de l'un de ses amis, a appris qu'il avait logé ici, à l'enseigne du Loyal-Sujet, chez un Suisse, qu'il y était sur la fin avec son valet de chambre et deux laquais, et avait toujours fort bien payé ; qu'il avait eu de fréquentes conférences avec mylord Arlington et avec l'ambassadeur d'Espagne ; qu'il paraissait homme d'esprit et d'intrigue, et qu'il était parti d'ici il y a plus de deux mois. J'ai su aussi que Lychever, marchand français, natif d'auprès de Montpellier, de la R. P. R., et duquel je me suis servi, avait été le correspondant de ce scélérat, et je lui en ai fait aussi parler par le sieur Joly, sous le même prétexte ; mais tout ce qu'il en a pu tirer a été qu'il le priait de ne lui en jamais parler, que c'était un méchant homme qui tramait de pernicieux desseins contre la France, et qui traînait son licol, et que, s'il était en France, il n'y en aurait pas pour quatre jours, ce sont là ses propres termes ; qu'il était parti d'ici il y avait plus de deux mois, et que son correspondant à Bruxelles, que ce

(1) Bibl. nat., fr. 10665, f° 142, v°.

scélérat avait été voir à son passage, avait écrit à lui Lychever que c'était un méchant homme avec lequel il ne voulait avoir aucune habitude ; que lui Lychever, avait aussi écrit à son correspondant à Paris, qui lui avait fait tenir deux lettres pour ce scélérat dans le temps qu'il était ici, qu'il romprait tout commerce avec lui s'il lui en adressait davantage et qu'il les jetterait au feu. Au surplus qu'il n'osait dire ici ce qu'il en pensait, parce qu'il irait de sa vie, mais que s'il était une fois retiré en France, il dirait ce qu'il sait ; il lui a néanmoins encore dit que cet homme avait eu de très fréquentes conférences avec mylord Arlington et l'ambassadeur » (1). Croissy terminait en disant qu'il allait faire tout son possible pour découvrir en quel lieu pouvait être ce scélérat et quel était le correspondant de Lychever à Paris. Il lui avait d'ailleurs été tellement impossible de savoir avec précision où Roux était allé, qu'il ajoutait : « Je crois qu'il serait bon d'écrire à M. de Pomponne [notre ambassadeur à La Haye] de faire diligence de son côté, croyant qu'il peut être présentement en Hollande ».

Mais, dès le 27 avril, de Lionne lui avait mandé « qu'il pouvait se dispenser d'en faire de nouvelles perquisitions », Roux étant arrivé à Salins, en Franche-Comté, avec le dessein de passer en Suisse (1).

(1) Ravaisson, *Arch. de la Bastille*, t. VII, p. 308.

(2) Arch. étr., corr. Angl., 93, 323.

CHAPITRE IV.

L'Arrestation de Roux.

On a vu plus haut que Croissy ne considérait pas encore l'Angleterre comme l'asile inviolable de tous les conspirateurs et qu'à défaut d'enlèvement en Angleterre, il proposait de faire opérer en Flandre ou en Allemagne ; en réalité, on opéra en Suisse.

Le gouvernement de Louis XIV ne paraît pas avoir jamais eu de scrupules à exécuter ces opérations que notre époque, sous l'influence des sentiments provoqués par l'enlèvement du duc d'Enghien et par l'affaire Schnæbelé, juge si sévèrement. Dès 1666, on essaie de faire enlever à Arnhem un gazetier nommé Gio Paolo Banobi, dit Pralo, Gênois demeurant à Amsterdam, coupable de « remplir le monde toutes les semaines de gazettes manuscrites les plus injurieuses contre l'honneur de S. M. qui se puissent concevoir, et les plus malicieuses aussi, car il ne manque pas d'esprit ». L'ambassadeur d'Estrades devait s'adresser à de Witt ou même aux Etats de Hollande pour le faire châtier. « Sa Majesté aurait bien pu le faire facilement », lui écrivait de Lionne, « et en sorte qu'il s'en serait repenti *toute sa vie*, mais elle a estimé plus à

propos de prendre des voies qui, ne sentant pas la violence, pussent être approuvées de tout le monde ». Néanmoins, avant de les essayer, d'Estrades proposa de lui faire insinuer par un de ses amis qu'il avait gagné « d'aller à Arnhem, ville hollandaise, voir passer l'armée du Roi... Si l'on peut l'y résoudre, je donnerai l'ordre à mon fils de l'arrêter et de le conduire jusqu'à Sedan (ville française) en sûre garde ». Mais Banobi ne voulut pas sortir d'Amsterdam pour aller voir passer l'armée du Roi et le 9 juin d'Estrades ajoutait : « S'il fait quelque promenade hors la ville, je puis vous assurer qu'on ne le manquera pas, ayant des gens en campagne pour l'épier ». Sa lettre se croisa avec une autre de de Lionne du 11 juin où il était pleinement approuvé (1).

Il ne semble pas que Banobi ait été arrêté, et nous ignorons la fin de l'affaire.

Nous avons vu plus haut l'enlèvement de Matthioly en 1679 ; peu après, en décembre 1681, eut lieu une affaire encore plus retentissante. Un comédien nommé Brécourt, qui s'était réfugié en Hollande après un assassinat, crut avoir trouvé le moyen de mériter sa grâce par la découverte et l'arrestation d'un nommé Sardan, accusé par la Chambre des poisons et qui de plus passait pour conspirer contre le gouvernement français. Un lieutenant de dragons nommé Laguarigue fut chargé de l'enlever de concert avec Brécourt. On leur donna 10 dragons pour les aider. Ils allèrent à

(1) Ravaisson, *Arch. de la Bastille*, t. VII, p. 199 et 200.

Amsterdam et dès le lendemain de leur arrivée, ils manquèrent une très belle occasion de l'enlever. Cet accident pouvait se réparer le même jour ou le lendemain, mais un des dragons ayant déserté, ils ne se crurent plus en sûreté dans Amsterdam et se retirèrent le long de la mer pour trouver le bâtiment qui les y devait attendre ; ne l'ayant pas rencontré, ils jetèrent leur armes et allèrent jusqu'à Rotterdam où ils furent arrêtés, la fuite de Brécourt ayant fait découvrir l'affaire. Les ennemis de la France prétendirent que l'on avait voulu enlever le prince d'Orange qui demeurait près de l'endroit où l'enlèvement aurait dû avoir lieu. Sans tirer au clair ce point, pour venger les franchises des Etats de Hollande, le lieutenant et les dragons furent condamnés, le premier à avoir la tête tranchée, les autres à un exil perpétuel. Les déclarations menaçantes du comte d'Avaux, protestant contre l'exécution d'un officier du roi ayant agi par son ordre et couvert par une déclaration publique de son ministre, eurent tout au plus pour résultat de faire retarder l'exécution (encore prétendit-on que c'était par ce qu'un des Etats s'y était opposé). Il fallut que le comte d'Avaux demandât la grâce de Laguarigue au prince d'Orange. Elle ne fut annoncée au condamné que lorsque, monté sur l'échafaud où se trouvait un un cercueil couvert de drap noir, les yeux bandés, il attendait le coup mortel. Il reçut, dit-on, pour récompense une maigre gratification de 500 écus. Brécourt fut gracié, revint à Paris, reparut sur les planches et mourut en 1685, après s'être rompu une

veine en jouant avec trop de chaleur devant le Roi (2).

Jusqu'à la fin de son règne, Louis XIV continuera à approuver des enlèvements de ce genre. Avedick, patriarche des Arméniens schismatiques, avait été déposé par le sultan le 25 février 1706, sur les instances du marquis de Ferriol, ambassadeur de France, son ennemi personnel. Deux mois après on le transportait en exil. Le 20 avril, il quittait Constantinople. Ferriol avait acheté le chiaoux chargé de le conduire et transmis des instructions au sieur Bonnal, vice-consul à Chio, où Avedick devait passer et s'arrêter. Bonnal avait frêté un petit bâtiment de commerce commandé par un Français qui reçut l'ordre de se préparer à partir pour Marseille. Dès son arrivée à Chio, le chiaoux livre le personnage confié à sa garde, et le représentant de Louis XIV s'empare du sujet du sultan et l'emprisonne sur le bâtiment français. Une relâche intempestive à Gênes permit à Avedick de faire connaître son sort. Pendant qu'il était détenu, d'abord à Marseille, puis au Mont-Saint-Michel et à la Bastille, la torture ayant fait avouer la vérité au chiaoux, les Arméniens catholiques romains de Constantinople furent rendus responsables; plusieurs furent torturés, trois moururent en martyrs. Les relations de la Porte et de la France en furent troublées pendant plusieurs années. Avedick finit par se convertir le 22 septembre 1710

(2) Ravaisson, *Arch. de la Bastille*, t. VII, p. 63 et 70.

et mourut prêtre de la paroisse Saint-Sulpice l'année suivante (1).

La relation la plus détaillée que nous ayons de l'arrestation de Roux est celle imprimée dans la *France protestante* de Haag ; elle a été empruntée à des sources que nous n'avons pu retrouver, et qui sont probablement des gazettes de l'époque :

« Voyant l'inquiétude de son maître croître de jour en jour, Turenne, en bon courtisan, voulut le délivrer de ses craintes. Il chargea cinq de ses officiers, Pierre de Mazel et son frère, Briquemault, Julien, Dortoux, et trois soldats de la compagnie de Mazel, d'épier les mouvements de Roux et de l'arrêter à tout prix. Pendant six mois, ils guettèrent inutilement leur proie. Mis enfin sur sa trace par un traître (2), ils allèrent l'attendre, le 12 mai 1669 (3), sur le territoire suisse, dans les environs de Saint-Cergues, fondirent sur lui à l'improviste, tuèrent un de ses compagnons de route (4), l'abattirent d'un coup de crosse de fusil

(1) Topin, *l'Homme au Masque de fer*, p. 168 et 197.

(2) Ce traître, nommé l'abbé de Ragny, gentilhomme français et chanoine de St-Claude, reçut 3.000 livres de pension sur l'évêché de Condom, pour avoir aidé à faire cette capture (le gazetier Petit à Williamson, dans une lettre de Paris du 15 juin 1669, *ap.* Ravaisson, t. VII, p. 320).

(3) M. A. Lang (p. 34), qui ne donne point sa source, dit que Roux fut arrêté le 14 avril (évidemment ancien style, ce qui équivaut au 24 avril n. st.). C'est sûrement une erreur.

(4) Dans une lettre du 18 mai, le prince d'Aremberg, gouverneur de la Franche-Comté, dit que c'était un valet de Marsilly (Lang, p. 36).

au moment où il se mettait en défense, et le transportèrent pieds et poings liés au fort de l'Ecluse. Turenne se hâta de porter cette bonne nouvelle au Roi, qui ne put modérer sa joie. « Mon scélérat est pris », s'écria-t-il en présence des courtisans étonnés...».

Les documents anglais, espagnols et vénitiens publiés par MM. Andrew Lang et Ravaisson concordent avec cette relation.

Le 27 mai, Patouillet, un des fonctionnaires espagnols dans la Franche-Comté, écrivait de Salins à la reine d'Espagne : M. de Marsilly qui négociait avec les Suisses pour les intérêts du royaume de Votre Majesté, faisait sa résidence à Saint-Claude, ville de Franche-Comté, d'où il allait de temps à autre en Suisse ; il fut arrêté dans le bois de Saint-Surgue, pays suisse, sur la frontière, et pris par seize gardes françaises qui surveillaient ses démarches ; il venait de voir le colonel Balthazar, Suisse maltraité par la France (1), avec lequel il vivait en grande familiarité, et qui demeurait à Prangins, village suisse. Il avait concerté une partie avec le colonel, et ils avaient invité un Français, religieux de l'abbaye de Saint-Claude, nommé Ragny. Marsilly venait de rencontrer Ragny lorsqu'ils furent entourés par les gardes sur le territoire suisse (2), et conduits tous deux à Paris en

(1) Ravaisson, *Arch. de la Bastille*, t. VII, p. 313.

(2) « Ils furent emmenés à Gex avant de pouvoir être rattrapés et délivrés. La chose fut faite par un simple ordre de Turenne, mais dès qu'ils arrivèrent sur le territoire français, ils reçurent

France, il y a douze jours. On m'écrit que Ragny a été mis en liberté; mais Marsilly, sujet français qui a traité pour l'Espagne, perdra la vie... ».

Les principaux auteurs de l'arrestation furent MM. Mazel et de Briquemaut. Le premier était un simple capitaine d'infanterie (1), le second devint plus tard colonel. D'après un gazetier nommé Petit qui servait d'informateur à Williamson, le secrétaire de lord Arlington, ils furent récompensés par quelque somme d'argent avec promesse d'emploi, et en outre « on donna 50 pistoles à chacun des trois ou quatre soldats dont ils s'étaient servis pour exécuter leur dessein (2) ». L'un de ces deux officiers, probablement Mazel, était protestant.

Marsilly n'avait pas de chance avec ses coreligionnaires, deux d'entre eux le dénoncèrent et un troisième l'arrêta.

Une particularité obscure dans l'arrestation est le rôle qu'y joua Turenne. La relation de la *France protestante*, le diplomate anglais Dumoulin, le

---

pleins pouvoirs et directions de la cour pour l'amener à Paris. Ceux qui le prirent déclarent qu'ils ne trouvèrent aucun papier sur lui, mais qu'il leur demanda d'écrire à M. Balthazar de prendre soin de ses papiers et de lui envoyer la *commission qu'on lui avait donnée en Angleterre*. Une lettre fut écrite à cet effet, signée par le prisonnier, mais au lieu de l'envoyer, ils l'ont apportée ici » (Le diplomate anglais P. Dumoulin à Arlington, Paris, le 19 [29] mai, *apud* Lang, p. 47).

(1) D'après Ravaisson. *Arch.*, t. VII, p. 317. D'après Lefèvre d'Ormesson, t. II, p. 566, il était capitaine de cavalerie.

(2) Ravaisson, *Arch. de la Bastille*, t. VII, p. 317.

gazetier Petit (1) et l'ambassadeur Morosini sont d'accord pour représenter les officiers qui arrêtèrent Roux comme choisis et envoyés par lui. Morosini ajoute même que Louis XIV en confiant l'affaire au maréchal en avait exclu les « trois ministres » (2). La correspondance de Lionne prouve combien ce bruit était faux, au moins en ce qui le concerne. Morosini va jusqu'à se faire l'écho d'un bruit d'après lequel les ministres craignaient que le maréchal, grâce à cette affaire, n'entrât dans le ministère. Il n'y avait rien de fondé dans ces racontars. Aucun ministre n'a certainement montré de mauvais vouloir dans cette occasion,

(1) L'attention de Louis XIV fut attirée sur ce Petit à la fin de cette année là. De Lionne écrivit à Montaigu, le 26 décembre 1669 : « Pour toute la conduite passée du sieur Petit, Sa Majesté la lui pardonne en votre considération, et pourvu qu'il ne s'arrête pas à Paris, il n'a rien à craindre de ses ressentiments » (Ravaisson, *Archives de la Bastille,* t. VII,p. 211).

(2) Ravaisson, *Archives de la Bastille,* t. VII, p. 318. — L'intervention de Turenne fut aussi expliquée autrement. Dans une lettre à Williamson, du 26 mai (5 juin), Petit dit : Le crime d'attentat à la vie du roi qu'on imputait à Le Roux de Marsilly ne se soutient plus dans le monde. On sait que l'intrigue de cet homme n'allait qu'à réunir toutes les autres religions pour soutenir la sienne, qu'on commençait fortement à persécuter en France, et je sais de bon lieu que M. le maréchal de Turenne a confessé assez ingénûment, dans une compagnie où on parlait de cette affaire, que du temps qu'il était encore de la religion, ce même Marsilly lui avait fait des ouvertures tendant à ce dessein et qu'il avait refusé d'y prendre part, sur ce que le plan qu'on en faisait lui paraissait chimérique. Tout cela fait croire ce qu'on a dit qu'il a eu la principale part dans le dessein que l'on a eu de faire arrêter cet homme (Ravaisson, t. VII, p. 317).

seulement, on sent par la correspondance de Lionne que le roi désirait la punition de Roux *avec une passion* assurément supérieure à la sienne.

L'arrestation de Roux avait revêtu la forme d'un acte de brigandage et d'un attentat contre la souveraineté d'un état indépendant. On pouvait s'attendre à une protestation ou à des mesures de représailles des Suisses : « Ceux de Berne qui sont un peu hautains, écrivait le 17 mai 1669 Mouslier à de Lionne, porteront assez impatiemment qu'on ait arrêté cet homme sur leurs terres sans leur en parler, ce qui a pourtant été très prudemment évité pour y réussir » ; il est probable que les Bernois en ont été mécontents, mais il n'y a pas dans la correspondance du résident de France Mouslier une ligne qui nous apprenne que soit eux, soit d'autres Suisses, aient proféré un mot de protestation contre cette violation de leur territoire.

Il est curieux de suivre à ce propos les commentaires des diplomates de l'époque.

Le 19 (29) mai, Dumoulin écrivait à lord Arlington : « Pour prouver à Votre Seigneurerie que les Français sont embarrassés et inquiets de savoir quelle sera l'issue de tout cela, je lui dirai que le secrétaire de M. de Turenne fut envoyé lundi dernier à divers ministres étrangers pour les faire parler et connaître leurs pensées au sujet de la violation commise sur le territoire d'un souverain allié, sur quoi il fut dit par l'un d'eux que de tels procédés forceraient l'Europe à une croisade contre les Français, à l'imitation de celles qu'elle avait faites autrefois contre les infidèles ».

Le gazetier Petit avait d'abord, le 29 mai, rapporté le bruit que « l'intérêt seul de Marsilly mit sous les armes plus de vingt mille Suisses qui voulaient empêcher la capture de Roux, mais qu'à la faveur d'une alarme causée adroitement par les Français, Briquemaut et les autres avaient eu le temps de l'enlever ». Mieux informé, il était forcé de constater le 5 juin « que l'on n'entendait pas encore que les Suisses fissent aucune poursuite vigoureuse pour l'élargissement de cet homme (1) ».

En réalité, nous ne croyons pas qu'ils aient fait entendre un mot de protestation ; au contraire, ils continuèrent à se réconcilier avec Louis XIV. Mouslier pouvait annoncer le 31 mai, que ceux du canton de Zurich lui avaient donné l'assurance écrite « de vouloir observer la paix perpétuelle et l'alliance de Sa Majesté comme leurs prédécesseurs sans rien faire au préjudice d'icelles », et depuis le 15 mars, il avait transmis

(1) Ravaisson, *Arch. de la Bastille,* t. VII, p. 313 et 317. — Le 19 (29) juin, le diplomate anglais Francis Vernon écrivait encore : « Les Suisses ressentirent vivement la capture de Roux, envoyèrent pour prendre celui qui l'avait trahi et ne le manquèrent que d'une demi-heure » (Lang, p. 53). — Même note dans l'article sur Roux dans Haag, *la France protestante,* t. IX, p. 61 : « Les Suisses ne se montrèrent pas aussi satisfaits. Indignés de la violation de leur territoire, ils mirent en jugement les émissaires de la France et les firent condamner à mort par contumace. La sentence fut affichée à Paris, à la porte même de l'hôtel de Turenne. Mais d'un autre côté, Louis XIV créa Pierre de Mazel chevalier de l'Accolade avec autorisation de mettre une fleur de lys d'or dans ses armes, au mois d'avril 1670. »

successivement des assurances analogues de Fribourg, de Schwitz, d'Uri, de Berne et de plusieurs autres cantons.

Roux après son arrestation fut transporté à la Bastille. « Il y arriva hier, écrivait Louis XIV à Croissy le 25 mai, et je sais qu'à son visage il paraissait plus mort que vif. Il a dit en passant à Lyon qu'il avait de grandes choses à me dire qu'il ne pouvait confier qu'à moi-même. Il sera bon que disant la nouvelle de son arrêt, vous preniez grand soin d'observer sur les visages des principaux personnages de votre cour de quelle manière ils la recevront, et pour cela, il faudrait commencer par la dire à Arlington, parce que s'il l'avait apprise auparavant de quelqu'autre, il n'aurait plus d'occasion de surprise, ni vous d'observer les mouvements de son cœur dans cette surprise » (1).

Mais Louis XIV ne s'était pas assez hâté de prévenir Croissy. L'ambassadeur ne put que répondre le 10 juin : « J'ai déjà rendu compte à Votre Majesté de ce qui m'a été dit par le Roi et par milord Arlington touchant l'emprisonnement de Roux que l'on savait ici huit jours auparavant que j'aie reçu la lettre de Votre Majesté, ainsi elle juge bien que l'on était préparé à ce que l'on avait à me dire » (2).

Le 18 mai, le prince d'Aremberg, gouverneur de la Franche-Comté, avait écrit à l'ambassadeur d'Espagne à Paris, une lettre où, après avoir raconté l'enlèvement, il

(1) Arch. étr., corr., Angl., 93, 346.

(2) Ravaisson, *Arch. de la Bastille*, t. VII, p. 319.

ajoutait que Marsilly « devait avoir demandé la protection du roi de la Grande-Bretagne en faveur des Religionnaires [Huguenots] de France et qu'il avait passé en Suisse *avec quelque commission de sa part* ». D'Aremberg priait l'ambassadeur espagnol de communiquer ces choses à Montague, l'ambassadeur anglais à Paris (1).

Avertis par cette lettre et par le bruit public, les diplomates anglais se mirent en mouvement, et l'un d'eux alla sonder Ruvigny qui en rendit compte le 29 mai à de Lionne : « Si mon mal d'œil n'avait empiré pour avoir été hier à St-Germain, j'y aurais retourné ce matin pour vous dire que Du Moulin, secrétaire de l'ambassadeur d'Angleterre, vint me voir hier au soir pour apprendre de moi s'il était vrai que j'eusse vu le prisonnier en Angleterre et si, étant caché derrière une tapisserie, je lui avais ouï dire des choses contre le service et contre la personne sacrée de Sa Majesté, et comme je lui eus dit que cela était véritable et qu'assurément c'était un méchant homme, il me pria de lui dire en quel lieu je l'avais vu et la manière que la chose s'était passée ; je lui ai dit que je ne voulais point faire de finesse avec lui, que j'avais gagné un de ses valets qui m'avait fait connaître beaucoup de ses pratiques et que par son moyen, je lui avais ouï dire des choses exécrables ; après cela, il me dit qu'il croyait que l'ambassadeur d'Angleterre avait bonne grâce de prier le roi de faire surseoir toutes poursuites

(1) Lang, p. 36.

contre ce malheureux jusques à ce que son maître fut averti de cette capture, et comme je lui répondis que je ne voyais pas par où le roi son maître s'intéresserait dans cette affaire, il me dit qu'il ne savait pas si le Roi d'Angleterre le connaissait, mais que ce qu'il en disait n'était fondé que sur la voix publique qui lui avait appris que cet homme était ministre de son maître, à quoi je répondis que de mon temps je ne voyais pas que ce misérable eut aucun commerce avec le Roi d'Angleterre, mais bien avec le comte de Molina et le baron de Lisola avec qui il avait souvent des conférences ; il demeura plus de deux heures avec moi et je satisfis sa curiosité sur toutes les choses dont il désirait être informé ; il faut que je vous dise encore qu'il me demanda par qui j'avais pu avoir des nouvelles de cet homme ; je lui dis que vous m'aviez écrit qu'un Français devait passer en Angleterre après avoir été enfermé quinze jours à Bruxelles dans la maison de Castel Rodrigo, et qu'assurément j'en aurais des nouvelles chez l'ambassadeur d'Espagne ou chez Lisola, ce qui avait bien réussi ; je crois l'avoir assez dépaysé pour ne pas soupçonner la personne qui me donna un si bon avis et qui mérite d'être conservée. Je vous assure que ce petit secrétaire m'a fait connaître par ses questions qu'il n'est pas ignorant des pratiques de ce pendard. Je ne doute point qu'il n'en écrive ce matin à M. Arlington dont il est la créature ».

Ainsi renseigné, le 19 (29) mai, l'ambassadeur d'Angleterre Montague rendit compte à Arlington de son embarras : « Je n'ai point osé solliciter pour

M. Roux de Marsilly parce que je ne sais pas si le roi mon maître l'a employé ou non. De plus, beaucoup de personnes haut placées m'ont dit qu'il avait exprimé sa volonté de tuer le roi de France un jour ou l'autre, et je pense que de tels gens sont un danger pour tous les rois. Il a été conduit à la Bastille et je pense que l'on procèdera contre lui et qu'on le mettra à mort dans peu de jours. La joie de sa capture à la cour a été grande et l'on m'a dit très confidentiellement que l'on avait mis sa tête à prix pour cent mille écus. L'ambassadeur de France en Angleterre le surveillait et avait donné avis qu'il était employé par le roi mon maître et avait été envoyé par lui chez les Suisses pour les attirer dans la Triple Alliance. Il amplifie sa mission autant qu'il le peut au préjudice de notre Roi pour faire ressortir ses services, de sorte qu'on s'étonne ici qu'il ait employé ou soutenu un homme qui avait un dessein si vil contre la personne du roi de France. J'ai eu une grande conversation avec Monsieur à ce sujet ; je lui ai affirmé que Roux, d'après ce que je savais, n'avait eu aucune relation avec mon Maître ; et que s'il en avait eu, c'est une question de savoir si Sa Majesté ne le renierait pas. Quoi qu'il en soit, Mylord, je n'avais ni à avouer, ni à m'occuper d'une affaire à laquelle je suis aussi étranger... Ce Roux de Marsilly est une grande créature du baron de Lisola, ce qui fait que les Français le haïssent d'autant plus. Le chargé d'affaires espagnol a insisté beaucoup pour que je fasse quelque chose en faveur de Marsilly, mais j'ai absolument refusé ».

Le bruit s'étant ainsi répandu à la cour que Roux était un agent du roi d'Angleterre et qu'il avait voulu assassiner Louis XIV, Madame écrivit à son frère Charles II pour l'engager à démentir ces bruits et faire connaître la vérité, de peur que les négociations pour amener une « étroite union » entre les deux cours n'en subissent quelque détriment. Charles répondit le 24 mai (3 juin) : « Vous avez, je l'espère, reçu pleine satisfaction par la dernière poste dans l'affaire de Marsillac (*sic*), car Lord Arlington a envoyé à Montague son histoire pour tout le temps qu'il a été ici, par quoi vous verrez le peu de crédit qu'il y avait, et que particulièrement Lord Arlington n'était pas dans ses bonnes grâces parce qu'il n'en recevait pas dans sa négociation la satisfaction qu'il espérait ; elle n'avait d'ailleurs d'autre sujet que les Suisses. Je pense que je vous en ai dit assez sur ce sujet » (1).

La veille, Arlington avait lu devant le Conseil du roi le résumé contenant la relation officielle de ses relations avec Roux que nous avons donnée plus haut.

Cependant Charles II ne se jugeait pas assez justifié par la lettre qu'il avait écrite à Madame. L'ambassadeur Colbert de Croissy étant allé le voir à Whitehall, ce prince, dès qu'il fut entré dans sa chambre, en fit sortir tout le monde, même le duc d'York, et lui donna des explications identiques à celles contenues dans la note d'Arlington. L'ambassadeur lui répondit qu'il n'avait aucun avis de son maître que cet homme fût

(1) Cartwright, *Madame*, p. 264.

arrêté, qu'il le remerciait bien humblement de l'information qu'il avait bien voulu lui donner, et que comme c'était l'intérêt des rois « que ceux qui ont l'âme assez maudite pour concevoir de détestables desseins contre leur sacrée personne soient punis d'une manière qui ne laisse plus lieu d'appréhender à l'avenir de si damnables crimes, il n'y aurait personne qui ne fut bien persuadé que comme roi et comme très-galant homme, non seulement il n'aurait souffert qu'aucun de ses ministres eut commerce avec ce scélérat, mais même qu'il l'aurait envoyé au roi de France, comme celui-ci ferait indubitablement s'il découvrait quelqu'un, dans l'étendue de sa puissance, assez méchant pour songer à de semblables entreprises contre le roi d'Angleterre ».

Arlington peu après dit les mêmes choses à Croissy, ajoutant seulement qu'il avait envoyé une information exacte à M. de Montaigu de tout ce que Roux avait dit et négocié avec lui, afin que s'il ne disait pas la vérité, cet ambassadeur put la faire connaître (1).

(1) Ravaisson, *Arch. de la Bastille*, t. VII, p. 315-316.

CHAPITRE V.

Procès et Supplice de Roux.

Le 1er juin 1669, de Lionne écrivit à Croissy : « Roux ayant fait savoir au Roi qu'il désirait la grâce de lui pouvoir parler pour lui révéler des choses qu'il ne pouvait confier qu'à sa seule personne, Sa Majesté n'a pas voulu le voir et m'a envoyé à la Bastille pour entendre ce qu'il avait à lui dire. J'ai été à deux reprises six heures avec lui (1). Il m'a dit diverses

(1) Arch. étr., corr. Angl., 96, 5. — Ces deux visites de Lionne à Roux sont mentionnées dans les correspondances diplomatiques étrangères avec des commentaires : « Ils voudraient pendre Marsilly, mais ils ne savent comment procéder avec lui... Il n'y a pas de témoin pour prouver quoi que ce soit contre lui » (Note anonyme au Record Office, *ap.* Lang, p. 37) ; « M. de Lionne qui a parlé avec le prisonnier confesse depuis que l'accusation de complot contre la vie du Roi manque de base, que l'on aurait mieux fait de ne pas prendre cet homme et que ce qu'il a fait lui paraît être une extravagance de cerveau dérangé » (Dumoulin à Arlington, le 19 (29) mai, *ap.* Lang, p. 48). — Un diplomate anglais, W. Perwich, résumait ainsi à Williamson le cas de Roux, le 1er juin 1669 : « On a tous ses papiers dans lesquels il est fort question de la triple alliance ; s'il n'y a pas d'autre prétexte pour le faire pendre, je ne sais si on peut légalement le faire, *puisqu'il a été naturalisé Hollandais* et pris dans un pays neûtre » (Ravaisson, t. VII, p. 314). — Lefèvre d'Ormesson confirme au contraire ce qu'écrivaient Louis XIV et de Lionne : « Roux fut mis dans la Bastille et dit que si l'on voulait le ménager, il découvrirait des choses très importantes » (*Journal,* t. II, p. 566).

choses qui regardent les affaires d'Angleterre et qui me donneront lieu de vous faire le plus tôt que je pourrai une dépêche expresse pour vous en informer, croyant que ces lumières-là pourront contribuer quelque peu à diriger votre conduite à l'égard de certaines personnes ».

De Lionne ne tint pas cette promesse ; une fois seulement, en passant, le 28 août 1669, il écrivit à Croissy ; « Je ne me puis bien réjouir du crédit naissant de Milord Orrery quand je me souviens de la peinture que Roux Marsilly me fit de lui dans un temps où je reconnus clairement qu'il ne déguisait aucune vérité pour tâcher de mériter sa grâce. Il me dit qu'il le croyait le plus habile homme d'Angleterre, qu'il tenait entièrement en sa main l'esprit du duc de Buckingham, et qu'une des maximes qu'il lui inspirait était que l'Angleterre serait perdue sans ressource si le Roi devenait maître des Pays-Bas, et partant qu'elle n'avait pas moins d'intérêt que les Hollandais à s'opposer à l'agrandissement de la puissance de Sa Majesté » (1).

Le soin de faire le procès de Marsilly fut confié à M. d'Efita, lieutenant criminel du Châtelet. Le prisonnier répondit d'abord avec une grande fermeté d'esprit, puis le 14 juin, il resta au lit, feignant de souffrir de grandes douleurs d'une rétention d'urine qui le mettait hors d'état de pouvoir répondre ; quoique d'Efita fut persuadé que sa maladie était simulée,

(1) Arch. étr., corr. Angl., 96, 66.

néanmoins, pour observer les formalités de la justice, il fit mander un chirurgien, qui, après avoir visité l'accusé, fit rapport qu'il ne voyait aucun apparence du mal dont Roux se plaignait : « mais comme il a toujours insisté qu'il n'en pouvait plus », écrit d'Efita à Colbert, « et qu'il demandait pour toute grâce que je différasse jusqu'à demain son interrogatoire, j'ai cru que je pouvais la lui accorder pour lui ôter tout prétexte de plainte ».

Roux, après le départ de d'Efita, dit au lieutenant de la Bastille que l'inquiétude de son esprit contribuait beaucoup à sa maladie, que son juge le pressait bien fort et que si on voulait lui donner cinq ou six jours de relâche, il serait entièrement guéri. D'Efita en conclut que Roux « commençait à connaître que le roi en sait plus de ses nouvelles qu'il ne se l'était imaginé » et « qu'il le faut pousser dans l'état où il est, dans lequel on doit espérer plutôt que dans un autre la reconnaissance de la vérité » (2).

Les événements des jours suivants devaient le détromper. Roux y pratiqua « tous les moyens imaginables de se défaire de lui-même ». « Un soldat de sa garde lui avait vendu un couteau, avec la permission de son officier, après en avoir rompu la pointe. Après que M. de Ruvigny lui eut été confronté comme témoin des choses outrageantes et des résolutions contre la vie du Roi qu'il lui avait ouï dire en Angleterre, il vit bien qu'on en voulait tout de bon à sa vie et qu'on

(1) Ravaisson, *Arch. de la Bastille,* t. VII, p. 320.

l'appliquerait à la question pour lui faire tout confesser par force et sans avoir aucun égard aux offres qu'on dit qu'il avait faites de tout découvrir volontairement si on voulait lui sauver la vie » (1). « Il se coupa donc tout net avec son méchant couteau, premièrement le membre viril et après le petit doigt de la main gauche sans en dire mot à personne, espérant de pouvoir mourir de la seule perte de sang. Il avait fait une corde d'une cravate pour s'étrangler, il se voulut casser la tête contre les murs, mais en fut empêché par ceux qui eurent ordre de le garder à vue dès qu'on eut connu son dessein. Il n'y a pas eu moyen de lui faire prendre une cuillerée de nourriture pendant les quatre derniers jours qu'il a vécu, et il joua si bien son rôle jusqu'au bout qu'il évita par là d'être appliqué à la question parce qu'on craignait toujours qu'il n'expirât à tout moment » (2).

« En exécution des ordres du Roi et de la commission qui nous a été donnée », écrit le juge d'Efita à Colbert le 22 juin, « nous avons ce matin procédé au jugement de Marsilly qui a été mis en état dès hier. Le prisonnier a été amené dans la chambre, très faible et dans l'extrémité de sa vie. On l'a interrogé et il a répondu d'une voix fort basse et presque par signes, après quoi il a été jugé et déclaré dûment atteint de s'être entremis de plusieurs négociations secrètes contre le service du

(1) Petit à Williamson, 16 (26) juin 1669. *Archives de la Bastille,* t. VII, p. 327.

(2) De Lionne à Croissy, 25 juin 1669, Arch. étr., corr. Angl., 96, 27.

Roi et le bien de l'Etat, et d'avoir tenu plusieurs discours pernicieux qui marquaient ses desseins abominables contre la sacrée personne de Sa Majesté (1), pour la réparation de quoi condamné d'être roué vif et exécution ordonnée devant la Porte de Paris (2), crainte qu'en le condamnant plus loin, il ne soit expiré en chemin. S'il avait été dans un autre état, la peine aurait été d'un très grand-exemple et la question à laquelle il est aussi condamné n'aurait pas été peut-être inutile, mais étant incapable de la souffrir, les juges ont seulement fait leur devoir (3) ».

(1) Il semble donc que l'on avait à dessein égaré l'ambassadeur Montague qui écrivait le 22 juin à Arlington : « Le crime pour lequel on instruit son procès est un rapt qu'il a commis autrefois à Nîmes » (Lang, p. 53).

(2) La porte de Paris était proche de la tour Saint-Jacques.

(3) Ravaisson, *Arch. de la Bastille,* t. VII, p. 321. — Le procureur du Roi au Châtelet de Paris, Armand de Riantz, écrivait à Colbert (?) le 22 juin à midi : « Il fut ce matin procédé au jugement en exécution des ordres de S. M. et de la commission. Tous les [12] conseillers ont été de l'avis de M. le lieutenant criminel, conforme à mes conclusions, et ont estimé qu'il n'y avait pas de supplice assez grand et qui put expier le crime dudit le Roux, lequel est si faible que l'on n'a pu lui donner la question et faire l'exécution en la place de Grève, mais seulement devant la porte du grand Châtelet. Nous faisons tout notre possible, M. le lieutenant criminel et moi, pour tirer de lui quelque déclaration, mais jusques à présent fort inutilement et presque sans aucune espérance ». — Le jugement dit : « condamné d'avoir les bras, jambes, cuisses et reins rompus vif sur un échafaud qui pour cet effet sera dressé au carrefour de l'Aport de Paris ; ce fait, mis sur une roue, la face tournée vers le ciel pour y finir ses jours, tous et chacun ses biens acquis et confisqués à qui il appartiendra » (Depping, *Corr. adm.*, t. IV, p. 312).

« Le jugement fut prononcé dans le cabinet du greffe criminel du Châtelet où Marsilly avait été porté de la chambre criminelle, n'ayant pu être porté en celle de la question, à cause des faiblesses continuelles où il tombait à tout moment et qui ont fait qu'il n'a pu être appliqué à la question, ni même présenté conformément à la sentence, sur les dix heures du matin (1) ».

Immédiatement après, d'Efita écrivit à Colbert la lettre ci-dessus, et de Saint-Germain « on lui envoya l'ordre de hâter l'exécution » (2).

« Et ledit jour sur les deux heures de relevée », dit le procès-verbal du greffier Gallyot, « sur le rapport qui nous a été fait par les médecins et chirurgiens du Châtelet que Roux Marsilly était en péril de vie, qu'il n'avait presque plus de mouvement ni de pouls, et que si l'on n'en faisait promptement l'exécution, il ne serait plus en vie dans une demi-heure ; avons fait tirer du cabinet Roux Marsilly, et icelui porter par l'exécuteur (3) au carrefour de l'Apport de Paris, où étant

(1) Procès-verbal du greffier Gallyot, *Arch. de la Bastille*, t. VII, p. 321.

(2) Lettre de Francis Vernon, du 16 (29) juin 1669 (Lang, p. 51). Elle constitue en quelque sorte la relation officielle anglaise de l'exécution et étant à la fois confidentielle et souvent en contradiction avec le procès-verbal de Gallyot, mérite d'être citée sur certains points.

(3) Le bruit courut que pendant le trajet, Roux aurait dit : « Le duc d'York m'a fait beaucoup de mal » (Francis Vernon, *apud* Lang, p. 53). — L'ambassadeur espagnol écrivait de son côté : « Marsilly avait été envoyé par Charles II pour faire

étendu sur le pavé, la sentence lui a été de rechef prononcée, feignant d'être à l'agonie, et ensuite a été porté sur l'échafaud, où étant lié par les bras et par les jambes, il a commencé à parler d'une voix fort haute, et avec tant de force et de vigueur qu'il nous a paru lors que tout ce qu'il avait fait jusques-là n'était que des ruses et des feintes pour prolonger sa vie et faire illusion à la justice, disant qu'il avait bien entendu tout ce qui lui avait été dit et demandé par nous, comme aussi la prononciation de sa sentence, même toutes les exhortations que lui avait faites le docteur de Sorbonne qui l'assistait, mais qu'il souffrirait plutôt cent mille roues que de changer de religion, et qu'il en était martyr; et sur ce que le voyant en état de nous répondre, nous nous sommes approchés de l'échafaud où l'avons interpellé par serment de nous déclarer les noms de ses complices et de ceux desquels il a voulu parler au procès, ensemble tout ce qu'il nous a toujours dit avoir d'importance à dire à Sa Majesté. Marsilly nous aurait répondu que

---

entrer les Suisses dans la Triple Alliance, le duc d'York en avertit cette cour, on fit suivre Marsilly... » (Ravaisson, t. VII, p. 332). — Lefèvre d'Ormesson (*Journal*, t. II, p. 566) dit aussi : « Il fut découvert à M. de Ruvigny par M. le duc d'York qui lui fit entendre derrière une tapisserie toutes les propositions abominables qu'il lui faisait contre le Roi ». — Dans une lettre du 10 juin, Croissy dit : « Monsieur le duc d'York n'a connu Marsilly, à ce qu'il m'a dit, que parce qu'il s'est premièrement adressé à un de ses officiers qu'il a appris qui *(sic)* s'intriguait pour faire recevoir les Suisses dans la ligue. Il n'y a personne d'autre à la cour qui l'ait connu ou qui ne témoigne de ne le pas connaître... » (Ravaisson, t. VII p. 319).

puisque le Roi l'avait fait mettre en l'état où il était, il n'était pas obligé de rien dire, ni déclarer de ce qu'il savait être important au bien de son service et de son état, et que, néanmoins, si l'on lui voulait faire venir un ministre pour l'assister, il dirait toutes choses (1), ce qui nous aurait obligé à l'instant de mander M. Daillé (2), ancien de la R. P. R., lequel avait déjà été averti plus de deux heures avant l'exécution de se tenir prêt en cas que Marsilly demandât quelqu'un de sa religion, pendant quoi Marsilly s'est emporté exécrablement contre la personne sacrée de Sa Majesté, tenant des discours pleins de rage et de force qui semblaient plutôt sortir d'un démon que d'un homme, criant à haute voix qu'il continuerait toujours tant qu'il aurait l'usage de la parole, et qu'il avait voulu se donner la mort pour éviter le supplice qu'il allait

(1) Fr. Vernon dit au contraire : « Il ne semblait pas faire attention à ce qu'on lui disait et était affaissé et pantelant. Alors le lieutenant criminel pensa que le seul moyen de le faire parler serait de faire venir un ministre de sa religion ».

(2) Jean Daillé, né à Châtelleraut en 1594, mort à Paris en 1670 ; il était ministre à Charenton, cependant le procès-verbal ne lui donne que la qualité d'ancien, c'est-à-dire de simple membre du Consistoire — D'après Fr. Vernon, « Daillé refusa d'abord de venir parce que les édits ne permettaient pas aux ministres d'assister en public les condamnés, mais seulement de les réconforter avant leur sortie de prison. Il fallut lui envoyer un huissier qui l'aurait amené de force s'il avait refusé une seconde fois ». Vernon ajoute plus loin : « Tout ce qui est relatif à M. Daillé me fut dit par lui-même quand j'allais le voir le soir parce qu'on m'avait rapporté que Roux avait dit quelque chose sur le roi d'Angleterre, mais ce ministre n'en savait rien ».

souffrir ; et incontinent après, M. Daillé étant arrivé (1) et monté sur l'échafaud, lui a remontré l'énormité des crimes et des offenses qu'il commettait, et qu'il ne pouvait espérer de salut qu'il n'en eut demandé de pardon à Dieu, au Roi et à la justice, et qu'autrement Dieu ne lui pardonnerait jamais, et que c'était à quoi il devait penser avant que de partir de cette vie ; que dans les principes de leur religion, ils étaient obligés d'honorer leurs souverains, et que si par la loi de de Dieu il est défendu de tuer et faire mal à son prochain, la défense était encore plus expresse à l'égard de soi-même, et qu'ainsi, ayant voulu se tuer, il avait pêché contre la loi de Dieu et celle de la nature (2). A quoi Marsilly aurait répondu qu'il avait bien de la consolation de le voir pour lui faire sa confession véritable, qui était qu'il se reconnaissait coupable de tous les chefs d'accusation portés par son

(1) Daillé « s'attendait à être gravement insulté, car c'était la première fois qu'un ministre apparaissait sur un échafaud, et cela dans une si sinistre occasion. Quand il arriva, il y avait une grande foule, mais tous s'écartèrent sans proférer un seul mot de reproche. Il monta sur l'échafaud au milieu du silence de tous et trouva le condamné lié sur la croix de St-André, nu et préparé pour l'exécution » (Fr. Vernon, *loc. cit.*, p. 52).

(2) Fr. Vernon dit : « Tous furent surpris de lui voir relever la tête qu'il laissait pencher de côté comme un veau qui expire et de l'entendre parler aussi fortement et clairement que le ministre auquel il dit d'un air joyeux qu'il était content de le voir et qu'il n'y avait pas de doute qu'il mourrait en chrétien et avec résignation. Il écouta avec grande attention M. Daillé qui lui cita des passages de l'Ecriture pour l'encourager. Ils parlèrent ensuite de choses pouvant l'inciter à la contrition ».

procès ; qu'il avait cru être obligé de venger sa religion, et que, pour cela, il aurait été par toute la terre pour susciter tous les princes étrangers contre le Roi puisqu'il voulait leur ôter la liberté de prier Dieu en France ; *qu'il n'avait jamais eu aucun complice de ses desseins dans le royaume,* qu'il priait Dieu de ne pas recevoir son âme et de l'abîmer dans les enfers s'il ne disait la vérité, et s'il y avait homme, femme, fille ou garçon qui y eut part, mais qu'il était vrai qu'étant en Angleterre et ayant communiqué son dessein à quelques personnes, ils l'auraient écouté et bien reçu, qu'il avait eu raison d'en user ainsi, qu'il voulait mourir martyr de la religion, que c'était la cause de tous ses frères qu'il voulait venger lui-même, que M. Daillé y avait intérêt comme les autres, et qu'il le chargeait de leur dire qu'il mourait dans l'esprit de venger leur religion ».

« Sur quoi M. Daillé lui aurait réparti qu'il ne voulait plus le reconnaître pour son frère, et qu'il l'abandonnait à l'abomination éternelle puisqu'il persistait à vouloir mourir dans de si exécrables sentiments, et qu'il ne prierait point Dieu pour lui s'il ne lui en demandait pardon. Sur quoi Marsilly aurait dit qu'il en demandait pardon à Dieu, et qu'il le priait de sauver son âme. Après quoi M. Daillé nous aurait demandé s'il pouvait en sûreté faire quelques prières pour lui. A quoi nous lui aurions dit qu'il pouvait faire tout ce qu'il trouverait à propos pour sa religion, et que nous demeurerions toujours près de lui pour la sûreté de sa personne et tenir le peuple dans le devoir, sur laquelle

assurance Daillé a prononcé quelques prières pour Marsilly, puis s'est retiré (1). Et aussitôt Marsilly a recommencé ses mêmes emportements abominables, et a dit en ajoutant qu'il mourait dans la volonté de persécuter le Roi jusqu'à l'extrémité puisqu'il poussait à outrance ceux de sa religion, et que s'il était encore en état, il n'y aurait rien qu'il épargnât et qu'il ne fît pour cela ; si bien que ne voyant aucune apparence de conversion dans Marsilly, nous aurions fait faire l'exécution de la sentence, après laquelle étant mis sur la roue, aurait encore continué ses mêmes emportements (2), autant que l'état où il était le pouvait

(1) « Daillé lui représenta l'horreur d'un attentat contre la personne du Roi. Marcilly lui répondit qu'il ne savait point ce qu'il voulait dire et que pour sa part, il n'avait jamais eu de mauvaises intentions contre la personne du Roi. Le lieutenant criminel, qui se tenait pendant ce temps là derrière M. Daillé et écoutait tout, le poussa à lui demander s'il avait dit qu'il y avait encore dix Ravaillacs qui feraient la besogne sur le Roi, mais Roux protesta solennellement qu'il n'avait jamais dit cela, ou que s'il l'avait dit, il ne s'en rappelait pas et l'avait proféré sans intention méchante. Alors M. Daillé se tourna vers le peuple et fit un discours pour justifier ceux de la Religion, disant qu'elle ne commandait pas d'attenter à la personne du Roi, mais de lui être loyal et obéissant. Il partit aussitôt après, étant resté sur l'échafaud environ une heure » (Fr. Vernon, *ap.* Lang., p. 52).

(2) Francis Vernon dit le contraire (p. 53) : « Quand Roux fut sur la roue, on l'entendit dire : Le Roi est un grand tyran, le Roi me traite d'une façon fort barbare. Tout ce que vous avez lu sur ses jurements et sa mort en enragé est faux : ses jurements n'étaient que pour assurer à M. Daillé qu'il était faussement accusé en ce qui concernait la personne du Roi ».

permettre, jusque sur les quatre heures qu'il a expiré sur la roue (1).

Après que Roux eut expiré, d'Efita alla rendre compte à Louis XIV de ce qui s'était passé. « Le roi, ayant vu tout ce que ce misérable a dit, ne dit autre chose, sinon : « *Monsieur le lieutenant criminel, nous voilà défaits d'un méchant homme* » (2).

De Lionne dans une de ses lettres avait exprimé le désir que Croissy put faire décider Martin, le valet de Roux, à venir témoigner en France contre son maître. Le 24 juin, l'ambassadeur écrivait à son ministre « J'ai disposé le valet dont je vous avais écrit à vous aller trouver, en lui payant la dépense et en lui faisant espérer quelque récompense... ». Le 1er juillet, il ajoutait : « M. Joly (secrétaire de l'ambassade de France) a parlé à Martin et l'a véritablement persuadé qu'en allant en France déposer tout ce qu'il sait contre le roi, il ferait ce qu'un garçon d'honneur et bon sujet doit faire : mais Martin lui a dit qu'il ne savait rien, et

(1) Lionne écrit à Croissy le 25 juin : « Dès que Dalier *(sic)* se fut retiré, il retomba dans ses premiers blasphèmes, et ayant reçu onze coups vif, il ne cessa de les proférer tant qu'il eut de vie, qu'il conserva encore plus de deux heures. Toutes ces circonstances font bien voir aujourd'hui combien a été importante cette capture et ce qu'était capable de faire sur autrui un homme qui a sur soi-même la force d'entreprendre et d'exécuter ce que je viens de dire. Il est remarquable qu'il a été pris par un huguenot, que M. de Ruvigny [autre huguenot] a donné lieu par ses révélations à le faire prendre et par ses dépositions à le faire mourir, et qu'un ministre de sa religion l'a abandonné à la damnation éternelle » (Arch. étr., corr. Angl., 96, 28 ro).

(2) Lefèvre d'Ormesson, *Journal*, II, p. 567.

que quand il serait en France, on s'imaginerait qu'il a connaissance des déportements de Roux, et qu'on le mettrait prisonnier pour lui faire dire ce qu'il ne sait pas, et qu'après tout, quand même il serait bien traité, il ne pourrait plus revenir ici gagner sa vie avec sa famille. Joly lui a dit qu'il y avait déjà suffisamment de preuves contre Roux, que l'on savait bien qu'il avait pris de l'argent de l'ambassadeur d'Espagne et de M. Lisola ; à cela Martin a fait un signe de tête comme avouant la chose ; M. Joly a poursuivi que son maître était un scélérat qui s'était emporté de menaces contre la sacrée personne du Roi et même avait conçu des desseins encore plus damnables, à quoi il a dit qu'il s'étonnait qu'il était encore en vie ; et enfin par les signes du visage et par d'autres petits mots, il a donné lieu de croire à M. Joly qu'il en sait davantage, mais il ne peut plus le résoudre de faire le voyage de Paris, quoiqu'il lui ait promis que je lui donnerais assurance pour la sûreté de sa personne et pour son retour, que je paierais sa dépense, et que s'il disait les vérités qu'il sait, il en aurait même une honnête récompense».

« Aussi je crains bien que je ne le puisse obliger par la douceur à aller en France ; mais je dois vous informer que m'étant enquis de ce Veyras dont je vous ai écrit, j'ai su de plusieurs endroits qu'il était le camarade de Marsilly, aussi méchant que lui, employé dans les mêmes affaires, dont il a une entière connaissance et les continue encore. Il est du même pays, était autrefois ici servant sous le nom de Portail, depuis s'étant intrigué dans des cabales et ayant parlé

contre le roi d'Angleterre et le gouvernement, il fut condamné à un bannissement perpétuel nonobstant lequel il est revenu sous le nom de Verras (*sic*), s'est associé avec Roux, a reçu des lettres de ce scélérat pendant qu'il était en Suisse, a un chiffre avec lui, et depuis sa détention continue ses mêmes pratiques ; il a vu souvent l'ambassadeur d'Espagne et on croit qu'il en a aussi tiré de l'argent. Le même homme qui m'a donné cet avis que je dois vous dire, Monsieur, avoir été ami dudit Veiras (*sic*), avoir gardé ses papiers et ne s'être brouillé que sur des dettes et prétentions, m'a dit que le voulant faire arrêter, et ayant su que le comte d'Orrery le protégeait auprès du duc de Buckingham, il avait voulu en parler au duc, mais que l'un de ses domestiques qui est de ses amis lui avait dit de n'en rien faire, que Veiras était fort bien avec ledit duc, et que lorsqu'il ordonne à ses gens de dire à ceux qui le viennent voir qu'il n'y est pas, il en exceptait toujours celui-là avec lequel il était quelquefois des heures entières enfermé ; ce donneur d'avis s'est même offert de faire arrêter ce Veirras (*sic*) sous le prétexte de son premier bannissement et dit qu'il a un témoin qui est le secrétaire d'un évêque qui lui soutiendra qu'il a dit encore depuis peu du mal de la personne du roi d'Angleterre et de son gouvernement » (1).

Mais les ennuis du premier procès et les indices qu'il avait fournis des inconvénients de ce genre

(1) Ravaisson, *Arch. de la Bastille*, t. VII, p. 328-329.

d'affaires, avaient bien abattu le zèle sur ce sujet, aussi le 13 juillet, de Lionne répondit à Croissy : « Il ne sera plus nécessaire après le supplice de Roux de faire venir ici Martin, et le roi ne veut pas non plus que vous fassiez aucune instance au roi d'Angleterre de quelque nature qu'elle soit sur le sujet de Veras (*sic*), abandonnant cet homme à sa mauvaise conduite dont Dieu pourra fournir quelque jour les moyens de ne pas la laisser impunie (1) ».

Il n'y a aucune raison de soupçonner que cette réponse n'était pas sincère et on voit qu'elle enlève toute base à l'hypothèse de Mr. A. Lang qui croit que Martin est plus tard devenu Dauger.

L'affaire Marsilly eut des suites pour d'autres personnages : nous ne les indiquons que parce qu'elles prouvent l'importance que Louis XIV y attachait et la sincérité de sa croyance que le supplicié avait réellement voulu attenter à sa personne.

Vers le 1er juillet, un épicier de la rue aux Ours chez lequel Marsilly avait demeuré fut arrêté et mis à la Bastille, accusé par sa femme d'avoir dit qu'il fallait tuer le roi. Ayant demandé un couteau pour couper du tabac, il s'en servit pour se couper le cou.

« M. de Besmaus, gouverneur de la Bastille, sur l'heure averti, envoya au lieutenant criminel, et celui-ci alla trouver M. Colbert qui lui défendit d'agir jusqu'à ce qu'il en eut fait part au roi, auquel en ayant parlé à St-Germain, et l'affaire ayant été examinée

(1) Arch.. étr., corr. Angl., vol. 96, fo 39.

devant le Conseil, il fut résolu qu'on laisserait cette affaire assoupie, et on envoya ordre au lieutenant-criminel de ne le point faire traîner sur la claie pour ne réveiller la curiosité du monde sur la raison de sa mort (1) ».

En fait, le malheureux ne mourut pas de sa blessure. Le 31 juillet (10 août), Petit écrivait : « On a mis à la Bastille la femme de cet épicier qui se coupa, il y a quelque temps, la gorge sans en mourir. On prétend que son véritable crime lui ayant été reproché d'après le témoignage de sa propre femme, il a répondu que ce témoignage est nul, et que si sa femme avait déposé contre lui, c'était en vengeance de ce qu'il n'avait voulu jamais lâcher la bride à son humeur coquette, pour les excès de laquelle même il l'avait souvent malmenée, et que pour preuve manifeste de ce qu'il allègue pour la récuser, on n'a qu'à juger s'il est possible qu'une femme d'honneur puisse jamais s'oublier jusqu'à ce point là, d'accuser son mari d'un crime aussi horrible que celui dont on l'a chargé (2) ».

On ignore ce qu'il advint de l'épicier et de sa femme, comme aussi d'un certain Lasalle, fils d'un correcteur des comptes et ci-devant exempt aux gardes, arrêté vers le 15 juin. « On fit croire qu'il était arrêté pour crimes particuliers, mais on a su depuis qu'étant en Flandre, il y a deux mois, on lui entendait souvent

(1) Petit à Williamson, 3 (13) juillet 1669 (Ravaisson, *Arch. de la Bastille*, t. VII, p. 330).

(2) Ravaisson, *Arch. de la Bastille*, t. VII, p. 331.

parler contre la sacrée personne du Roi. On a su d'un autre côté qu'il était grand ami de Le Roux de Marsilly et on croit que son exécution ne tardera pas ».

« Encore mercredi dernier, un prêtre de l'évêché de Grasse, homme d'assez mauvaise mine, s'avançant assez hardiment vers le Roi, comme pour lui présenter un placet, Sa Majesté qui le vit et à qui sa façon déplut, commanda aux gardes qu'on l'empêchât. Il dit qu'il avait des tablettes à présenter au Roi, et comme on lui demandait où elles étaient, il répondit qu'elles étaient dans sa chambre, et ensuite, comme on lui demanda où était sa chambre, il répondit qu'elle était à Grasse. Cette réponse et quelques autres firent croire que c'était quelqu'un de ces hypocondres ; c'est pourquoi on l'envoya à la Bastille pendant qu'on s'enquête de ses mœurs, de son nom, de sa naissance et de sa vie. Le Roi dit hardiment au marquis de Bellefonds qu'il fallait périr de la sorte, la chose étant inévitable, et qu'il fallait s'y résoudre (1) ».

---

(1) Petit à Williamson, 7 (17) juillet 1669 (Ravaisson, *Arch. de la Bastille*, p. 331). — Don Miguel d'Iturieta écrivait de Paris le 18 août à Don Fernando del Campo : « On a arrêté depuis l'exécution de Marsilly, trois ou quatre individus qui en voulaient effectivement à la vie du Roi ; deux se sont tués en prison, et les autres, il est clair qu'on les exécutera, mais secrètement, afin de ne pas donner à connaître que cette maladie fait de si grands progrès » (*Ibid*, p. 332). — Le 21 (31) mai, le gazetier Petit annonçait déjà que huit autres personnes avaient été incarcérées pour l'affaire Marsilly (Ravaisson, t. VII, p. 313). Il n'y avait probablement rien ou à peu près rien de vrai dans ce bruit.

Le roi Humbert, après un attentat autrement sérieux que celui du prêtre de Grasse, a dit plus élégamment : « Ce sont les petits inconvénients du métier ».

Nous venons de voir le châtiment exemplaire infligé à Roux par ordre du Roi. Si Louis XIV était impitoyable et n'aimait pas pardonner, il était en revanche constant dans son désir de récompenser ceux qui l'avaient servi. Ruvigny avant d'avoir écouté Roux à travers les portes était déjà apprécié du Roi pour sa fidélité ; huguenot, il avait coopéré à la défense de la citadelle de l'île de Rhé contre ses coreligionnaires en 1628, s'en était échappé au péril de sa vie et était allé avertir Louis XIII de l'extrémité où la garnison se trouvait réduite ; il avait continué à servir dans l'armée jusqu'en 1654 avec une fidélité d'autant plus remarquée qu'elle ne s'était pas démentie pendant la Fronde, ce qui lui avait valu sa nomination au poste de député général des églises protestantes en 1653. Néanmoins les services qu'il avait rendus au Roi dans l'affaire Roux sont certainement pour beaucoup dans la constance de la faveur dont ses fils et lui jouirent auprès de Louis XIV.

Dès le 18 mai, l'un de ses fils fut nommé aide de camp. En 1675, Ruvigny lui-même fut envoyé de nouveau comme ambassadeur en Angleterre. Il revint en France en 1676. Quelques temps après il se démit de son emploi de député général, et le Roi, sans consulter les Eglises, mit son fils aîné à sa place. Puis pour récompenser davantage Ruvigny de ses

services, il accorda à son second fils une pension de 3.000 livres (1).

En 1683, lord William Russell, mari de la nièce de Ruvigny, fut condamné à mort pour complot contre Charles II. Lady Russell pensa que si son oncle venait solliciter la grâce de son époux, il l'obtiendrait peut-être. Ruvigny obtint de Louis XIV son consentement à ce voyage, qui n'eut d'ailleurs pas lieu, et Charles II en fut informé d'une façon que M. Guizot a considérée comme une sorte d'intercession en faveur du condamné.

Après la Révocation, Louis XIV offrit à Ruvigny et à ses deux fils de rester en France, en promettant de leur laisser la liberté du culte dans leur logis. Ils refusèrent et partirent pour l'Angleterre le 30 janvier 1686, quatre jours après en avoir obtenu la permission du Roi. Selon Saint-Simon, Ruvigny emporta tout ce qu'il voulut, dont on lui permit la jouissance. Il devint conseiller du roi d'Angleterre après la révolution de 1688 et mourut en 1689. Quoiqu'à partir de 1689 ses fils aient servi contre la France, par une exception unique, ils conservèrent la jouissance de leurs propriétés jusqu'en 1711. Le cadet fut tué en 1690, l'autre vivait encore en 1720.

Morland fut moins heureux que Ruvigny, tout au moins les documents ne disent pas qu'il ait jamais reçu de preuves notables de la munificence de Louis XIV. Il vint en France en décembre 1681,

(1) Haag, *la France protestante.*

« envoyé à Louis-le-Grand » par Charles II « au sujet des eaux, et ayant promis à Sa Majesté Très Chrétienne de lui faire voir leur élévation réduite à la mesure, au poids et à la balance par des démonstrations immanquables », il publia son ouvrage sur l' « Elévation des Eaux » imprimé à Paris en 1685. Dans la dédicace, il dit que Sa Majesté « ayant été contente des modèles et des démonstrations oculaires » qu'il avait eu l'honneur de lui montrer dans son château de Saint-Germain, il se croyait obligé de « lui présenter ce livre comme un tribut qui est dû à un si grand monarque ».

En octobre 1684, Charles II avança à Morland 200 livres sterling, et un an plus tard il reçut une somme égale à titre de gratification (Ackermann, *Secret Services of Charles II and James II,* Camden Society, pp. 91, 112). On ignore quels « services secrets » lui avaient valu ces récompenses.

Après la révolution de 1688, Morland tomba dans la pauvreté et devint aveugle. Il mourut en 1695.

Note supplémentaire de la page 37 sur GIACOMO STUART. — M. Alessandro Giulini, dans un article de l'*Archivio storico lombardo,* série 4e, vol. 16 (1911), a fait connaître la vie de Giacomo Stuardo de 1707 à 1728.

Après la mort de son père, qui avait laissé « des legs aériens et composés du creux de la lune », il paraît avoir vécu d'abord à Naples où on l'appelait Franceschiello. Les Impériaux ayant occupé cette ville en juin 1708, il fut emprisonné par ordre du Cardinal Grimani, alors vice-roi, subit deux ans de prison au Château-Neuf et courut péril d'être exécuté. Giacomo donnait en 1722, comme motif de cette détention, qu'il était du parti de Philippe V, et ajoutait que ses biens avaient été confisqués.

Le comte Charles Borromée, successeur de Grimani, le fit mettre en liberté en 1710 et Jacques alla alors à Rome. Pour expliquer ce départ, il disait plus tard avoir été frappé d'exil simple.

De Rome, il alla à Ariccia, petite ville située dans la province romaine, près d'Albano. Il y noua des relations avec une famille médiocrement riche qui, lui entendant dire « qu'il était prince royal d'Angleterre, attendant beaucoup de millions », le garda chez elle plusieurs mois, et se tint pour honorée qu'il se fiançât à une de ses jeunes filles nommée Lucia, fille de Joannes Achilles de Minellis. Les millions se faisant attendre, les parents de la fiancée, pour éviter les dangers de fiançailles trop prolongées, hâtèrent les noces qui furent célébrées le 7 octobre 1712. Stuart ayant postérieurement mené une vie peu régulière et avancé des propositions hérétiques, le curé d'Ariccia en référa à ses supérieurs à Rome. Ceux-ci envoyèrent une escouade de sbires qui lièrent Giacomo sur un cheval et le menèrent aux Nouvelles Prisons à Rome. Il y fut tenu 8 mois et libéré après un procès régulier. Il était alors dans la plus grande détresse et fut incorporé comme soldat avec un mousquet sur l'épaule et une paye de un paolo par jour.

Cette situation ne lui plut pas et en 1715 il commença des démarches auprès de la cour de Vienne «pour obtenir la restitution des 50.000 écus de monnaie romaine envoyés par Louis XIV à Naples, après la mort de son père, et qui avaient été placés à la Chambre royale de cette ville, pour servir à l'entretien du demandeur et de sa mère». Le 20 avril 1715, il sollicitait dans ce but la protection du comte Charles Borromée. Vers cette époque, il abandonna sa femme dont il avait eu un fils.

En 1718, il alla à Vienne, vivant en parasite sur sa route. Il resta quelque temps dans cette ville, où il faisait plutôt figure d'un coquin déchiré et vivant d'aumônes, que d'un prince de la maison d'Angleterre, qualité qu'il s'attribuait partout. Il réussit pourtant à obtenir une note de l'impératrice douairière Eléonore le recommandant au comte de Daun, vice-roi de Naples.

De Vienne, il alla à Vérone. Il s'y fit annoncer à l'avance comme prince anglais, de sorte que les seigneurs Véronais lui préparèrent un cortège de carrosses, de dames et de cavaliers. Quand ils l'eurent vu si déchiré, ils se vengèrent en le faisant

bafouer par une troupe de gens de bas étage déguisés en polichinelles. Stuart leur chercha querelle pour cet affront et resta pour ce motif un an à Vérone. Il vivait de la distribution de titres nobiliaires, créant des « dames », des comtes et des chevaliers.

De Vérone, il alla à Venise poursuivre son procès contre les Véronais. Il y fit la connaissance d'un dominicain nommé Reginaldo Manighetti qui lui fit promettre d'abandonner une femme nommée Apollonia Brama avec laquelle il vivait et de se retirer dans un lieu de pénitence. Reginaldo lui fit aussi obtenir du trésor public 25 ducats, pour aller à Naples.

Mais au lieu d'en prendre le chemin, Giacomo alla à Mantoue où le prince gouverneur ne voulut point le reconnaître, puis à Guastalla, où le duc refusa de le recevoir et le fit conduire en carrosse jusqu'à S. Secundo, afin de le faire partir. De là, il alla à Casalmaggiore (1er mai 1722), dans le Milanais, où il fut hébergé par les Capucins.

Il avait toujours avec lui Apollonia Brama et un serviteur nommé Bernardino Maeli. Ce trio excita les soupçons du fiscal de l'endroit qui demanda au gouverneur de Milan s'il ne fallait pas arrêter le faux prince. La réponse fut négative. Giacomo en profita pour se rendre à Milan où, grâce à la protection du comte Colloredo, gouverneur du Milanais, il obtint du vicaire général un certificat qui devait lui permettre de solliciter les secours de la noblesse milanaise (22 août 1722). Toutefois il ne tarda pas fatiguer son protecteur et même à exciter ses soupçons. Colloredo fit donc écrire au Cardinal d'Althann, vice-roi de Naples, pour avoir des renseignements sur le Stuart. Le cardinal fit répondre le 23 avril 1723 qu'on n'en avait pu trouver aucun. Comme vers cette époque, Giacomo s'était montré disposé à aller de nouveau à Vienne, le gouverneur lui fit donner quelqu'argent et un passeport pour s'y rendre (fin juin 1723).

On ignore s'il alla de nouveau dans cette ville. On possède de lui des lettres datées de Salzbourg, Munich, Ratisbonne, Prague, Breslau. De là, il revint à Ospedaletto di Gemona, dans les terres de la Seigneurie de Venise ; il paraît y avoir séjourné du 13 juin 1725 au 5 juillet 1726. Le 10 avril 1727, il était à Padoue, priant Saint-Antoine qu'il inspire au pape et à l'empereur

de lui faire la grâce de le relever. Le 16 novembre 1728, il écrit encore qu'il espère que le Saint-Père va l'entendre.

Les documents de Giulini s'arrêtent là. Chose curieuse, cet érudit, dont le travail atteste à la fois la capacité et les vastes recherches, est resté jusqu'au bout de son article dans l'ignorance des études publiées depuis 60 ans en Angleterre et en Italie sur les deux Jacques Stuart.

TABLE DES NOMS CITÉS

Abrantès (duchesse d')..... 7
Adélaïde de Savoie, électrice de Bavière 59-67
Acton (lord)..... 23, 38-39
Aigues Mortes..... 225
Althann (cardinal d')..... 295
Albermarle (duc). *Voir* Monk.
Angers (Eustache d'). *Voir* Dauger.
Anne d'Autriche..... 191
Antibes..... 207
Antonio di Gagliano..... 36
Aremberg (Prince d') 262 268-269
Argens (Marquis d') 186
Ariccia..... 294
Arlington (Henry-Bennet, comte d'), sa vie, 44 ; ses rapports avec Roux, 215-217, 242-251. *Voir aussi* 47,51, 69, 83, 225, 243, 254, 256-257, 266, 272-273
Armanni (Vicenzo) 32, 33, 35, 37
Arméniens..... 193, 261
Arnhem..... 258-259
Arundell (lord), sa vie, 44; négocie secrètement avec Louis XIV, 46-49 ; comment a-t-il renseigné Madame et Louis XIV..... 72
Asfeld (d') 128
Aubigny (l'abbé d'), célèbre le mariage de Charles II, 14-15 ; proposé pour cardinal, 15-16 ; sa mort... 36
Aubigny (duché d')..... 35
Auger (Eustache d'). *Voir* Dauger.
Aumont le jeune..... 171
Autriche (Maison d')..... 46
Avaux (comte d')..... 260
Avedick..... 193-194, 261-262
Aymé, chirurgien..... 254

Bâle..... 246
Baltasar, Baltazard, Balthasar ou Balthazar (le colonel)... 213, 232, 246, 250, 263, 264
Bannatine..... 206-207
Banobi (Gio. Paolo)... 258-259
Barbezieux.. 126, 152, 157, 168
Barnes (Arthur-Stapylton), sa vie, 8; son opinion sur Jacques de la Cloche, 39-40 ; ses hypothèses sur Prignani, 53-59 ; comment il arrive à croire que Prignani était le Masque de Fer..... 197, *Voir aussi*..... 28, 31
Basinière (Tour de la) 170
Bassano (duc de)..... 8
Bastille (la)..... 170-174
Bavière 59-68
Bazeries..... 155, 195
Beaubec 67-68, 100-101
Beaufort (duc de).. 64, 187, 194-195
Bedar..... 218

Bellings (Richard). 15, 16, 18,38
Bénédictins anglais..... 15
Bernard (Jacques).... 130, 191
Bernardins..... 100
Bernaville (de).... 185
Berne (canton de).. 231, 236-237, 239, 246, 252, 266, 268
Bertandière (tour de la). 170-173
Berwick (duc de)..... 180
Besmaus (de)..... 126, 288
Bibliographie raisonnée des ouvrages de l'Europe... 183
Blainvilliers. 111, 169, 170, 189
Boero (le P.)..... 31, 38, 39
Bonnac (de)..... 193
Bonnal, vice-consul à Chio. 261
Bonstetten (capitaine). 236, 241
Borrey..... 232-233, 236
Borromée (comte Charles). 294
Boscobel House.... 11
Bouchu (intendant)..... 177
Brady (W. Maziere)..... 39
Brama (Apollonia)..... 295
Brécourt, comédien... 259-261
Breda (déclaration de).... 15
Breda (paix de)..... 41
Bretagne..... 213, 215
Briquemault ou Briquemaut 262, 264, 267
Browne (Mr.)..... 33
Bruant. *Voir* Du Bruant.
Buckingham (duc de), sa lettre à Madame, 98-99 ; fait publier que l'union avec la France est l'œuvre du duc d'York, 249, *Voir aussi* 44, 48, 51, 69, 74, 75-79, 94, 248, 251-252, 275
Bulonde (de)..... 155-156, 195
Burgaud..... 155-156, 169, 195
C... (baron de)..... 183
Calderon..... 54
Campan (Mme de), raconte les recherches de Louis XVI sur le Masque de Fer 7
Candie..... 203-206
Capucins (général des).... 36
Cardel (Paul).. ..... 163, 178
Carey (Miss)..... 23
Carpio (marquis del)..... 101
Carra (J. L.)..... 163
Carteret (George de)..... 22
Carteret (Joshua de)..... 22
Carteret (Marguerite de), supposée être la mère de Jacques de la Cloche.... 22
Cartwright (Julia)..... 48
Casal..... 110, 128, 130, 139
Casalmaggiore..... 295
Castel Rodrigo (marquis de)..... 214, 215, 270
Castiglione (le Sr)..... 87, 89
Catherine de Portugal. 14, 24-25
Catinat. 122, 129, 139-141, 155, 192
Caumartin (de)..... 187
Célestins (cimetière des).. 187
Châlons (le prévôt de).... 121
Chamillard (de)..... 186-187
Champagne (le valet)..... 119
Chandiot..... 233
Charles II (roi d'Espagne). 28,79
Charles II (roi d'Angleterre), sa fuite après Worcester, 11 ; se convertit au fond du cœur, 13 ; son mariage avec Catherine de Portugal, 14 ; propose d'Aubigny pour le cardinalat, 15-16 ; propose au pape de ramener l'Angleterre

au catholicisme, 16-18; quitte Londres pendant la peste, 21; Jacques de la Cloche lui attribue de fausses lettres, 24-32; désires'unir à Louis XIV, 41-42; délibère avec le duc d'York sur les moyens de rétablir le catholicisme en Angleterre, 44-46; exclut Colbert de Croissy et Montague de la négociation sur ce sujet avec Louis XIV, 47-48; envoie St-Albans à Arundell, 49; demande en 1672 qu'on lui envoie un théologien bon chimiste, 71; ses relations avec Prignani, 74, 76, 77-78, 95; son intervention pour que le régiment de Douglas n'aille pas à Candie, 202-205; ses relations avec Morland, 221-223; fait donner quelqu'argent à Roux, 243; son désir de s'unir à Louis XIV, 247-249; écrit à Madame au sujet de Roux, 272. *Voir aussi* 51-83, 92, 93, 281, 293

Charles Emmanuel de Savoie..... 63, 231, 236

Châtelet (le grand).... 278-279

Chevalier (major)..... 7, 190

Chigi (cardinal)..... 16

Choiseul (duc de)..... 6

Christine de Suède, son faux certificat pour J. de la Cloche, 20; J. de la Cloche craint de la rencontrer..... 26-29

Clairvaux..... 100

Clarendon (le chancelier) 16,44

Clifford (Thomas)..... 45, 47

Colbert (le contrôleur général)..... 250, 276-279, 288

Colbert, intendant d'Alsace 239

Colbert de Croissy, ses sentiments sur l'envoi de Prignani, 95-98; son caractère d'après Morland, 226; dénonce Arlington à Buckingham, 248-249; recherche Roux.... 252-257. *Voir aussi* 28, 45, 47, 48, 49, 52-100, 196, 224, 227-228, 250-251, 268, 272-275, 280, 285-288

Colloredo (Gerolamo)..... 295

Colombes..... 26; 69

Conciles..... 16

Condé (M. le Prince)..... 212

Confesseur des prisonniers 137 143, 178-179

Coni (siège de)..... 155

Constantin de Renneville 170,181

Corneille (Thomas)..... 54

Corona (Francesco)..... 33, 36

Corona (Teresa)..... 33, 35, 37

Crofts (lord)..... 248

Croissy (Colbert de). *Voir* Colbert.

Cromwell. 11, 220-221, 229, 240

Cromwell (le fils de feu).. 152

Crunyngen..... 183

Daillé (Jean)..... 281-285

Danger (Eustache). *Voir* Dauger.

Dauger (Eustache), est enfermé à Pignerol, 101-104, curiosité sur son identité, 109; est mis au service de Foucquet, 111; Foucquet interrogé au sujet des rapports de la Rivière et de Dauger, 113; précautions spéciales relatives à Dauger, 115; Dau-

ger et La Rivière sont enfermés dans la Tour d'en bas après la mort de Foucquet, 117-118; choses fabriquées par Eustache, 132, 134; Dauger transporté à Exiles, 138; survit à La Rivière, 145-147; est transporté à Sainte-Marguerite, 148-150; devient l'*ancien prisonnier*, 164; est transféré à la Bastille, 167; devient le *prisonnier masqué*, 168; a été changé de chambre, 171-173; sa mort, 173-174; sommes payées pour lui à Saint-Mars..... 177-179
Daun (Philipp Laur. de).. 294
Dauphiné..... 213, 215, 246
Delort (J.)..... 193
Deux (les) de la Tour d'en bas..... 135-147
Dohna (baron de)..... 213
Dortoux..... 262
Douglas (régiment de). 202-207
Douvres..... 250
Dubois (le prémontré).... 176
Dubreuil.... 120-122, 125, 129, 131, 138, 153, 158-159
Du Bruant..... 254
Dubuisson..... 187
Du Chaunoy..... 135-136
Dufey de l'Yonne..... 192
Du Junca..... 171-174, 189-193
Dulaure..... 192
Dumas (Florent)..... 39
Dumoulin (P.)..... 264, 266
Dupressoir-Lourast..... 176
Dutot, clerc au diocèse de Rouen..... 67-68

Efita (d')..... 275-279, 285
Eléonore (impératrice).... 294
Epicier de la rue aux Ours. 288-289
Elie..... 176
Elizabeth Castle..... 23
Esliard (François)..... 176
Espagne, 246-248, 263. — *Voir aussi* Molina (le comte de).
Estrades (d'), ambassadeur en Hollande... 82, 192, 258-259
Estrades (l'abbé d'). 128-129, 136
Estrées (cardinal d')..... 100
Estrées (duc d')..... 99, 101
Exiles..... 135

Favre, aumônier du prisonnier..... 179
Ferdinand Marie de Bavière..... 60-61, 67
Ferriol (marquis de)..... 261
Fonseca..... 92, 93
Fontenay (de)..... 84
Formanoir (Louis de), seigneur de Dixmonts et Armeau..... 188
Formanoir de Corbé (Guillaume de)..... 188-189
Formanoir de Palteau. 111, 169
Foucquet (Nicolas).. 107, 108, 110-120, 125, 142, 162, 177, 187, 194
Franche-Comté... 232, 236-238
Franciscains portugais.... 15
Fribourg (canton de)..... 268
Funck-Brentano . 160, 172, 195
Fürstenberg (prince de)... 66

Gaetan (saint)..... 60
Gaëte (château de)..... 33-34

Gagliano (Antonio di)..... 36
Galeotti (Orsino) 38
Galles (principauté de)..... 35
Gallyot (le greffier)... 279-285
Gasconi (Bernard).. 83, 89, 90
Gênes..... 30, 37
Genève..... 247
Gérard, marchand de vin.. 218
Giafer..... 182
Girardin (le P. Etienne)... 68
Giraud, aubergiste 52, 253
Giraut, aumônier..... 173
Giulini (Alessandro)..... 293
Glocester (duc de)..... 42
Gomont (de) 128
Grammont (comte de).. 68, 96
Grammont (maréchal de). 67, 115-116
Grandmaison (Geoffroy de) 156
Grasse (prêtre de)..... 290-291
Gravel (de) 61, 62, 66, 67
Grebel (de Zurich)..... 235
Griffet (le P.)..... 189-191, 193
Grimani (cardinal)..... 293
Guastalla (duc de)..... 295
Gueston (Jacques)..... 250
Guibert..... 141
Guillaume d'Orange 28
Guyenne 213, 215

Hamilton 69, 74, 75
Harcourt (régiment d')..... 204
Hardy..... 176
Heiss (baron de)..... 191
Henriette d'Angleterre, elle fait envoyer Prignani en Angleterre, 69 ; elle communique à Louis XIV ce que lui écrit Charles II, 69 ; comment Arundell l'a-t-il renseigné, 72 ; sa mort, 109-110 ; Monsieur s'empare de ses papiers, 201 ; écrit à Charles II au sujet de Roux, 272, *Voir aussi* 29, 30, 48, 53, 68, 204-205
Henriette-Marie (la reine). 15, 24-26, 42, 47, 56-57
Herse (de)..... 154, 159
Hewitt (Dr)..... 221
Hirzel (de Zurich)..... 235
Hollande. 61-63, 234, 236, 237, 240-241, 245-246, 248-249, 251, 258, 260, 275
Hollis (lord)..... 216
Honneste (le sieur)..... 108
Hoskins (Dr.) 23
Howard (le P.)..... 14
Howard (Tom) 222
Hudleston (John).... 11-13, 15
Hudleston (Richard)..... 12

Isola (baron d'). *Voir* Lisola.
Iturieta (Miguel d')..... 290
Iung (Th.).. 122, 126-127, 161, 176-177, 194

Jacob (le bibliophile). 183, 194
Jacobin (moine) . 120-122, 126, 131, 133-134, 138, 153, 158
Jacques II. *Voir* York.
Jésuites..... 18, 181, 193
Joly..... 256, 285-286
Jourdan Delaunay..... 190
Juan (don)..... 28, 225
Juvignis (marquisat de)... 35

Kent..... 34, 35, 39
Keroualze (Sébastien de Penan-Coet de)..... 195

La Beaumelle 187
La Borde (M. de), interroge Louis XV sur le Masque 6
La Bourlie (marquis de)... 218
La Bretonnière (de)..... 107
La Cloche (Etienne)..... 22
La Cloche (Jacques de). *Voir* Stuart.
La Cloche (Jean de) 22
La Coste..... 154
Lacroix (Paul) 183, 194
La Feuillade (de) 186-187
Laforêt..... 119
La Grange (de), exempt aux gardes..... 238-239
Lagrange-Chancel..... 187-188
Laguarigue..... 258-260
La Hillière (capitaine de). 88, 254
Lair (J.)..... 195
La Motte-Guérin 188
Lang (Andrew), sa vie, 10 ; ses travaux sur Jacques de la Cloche, 39 ; croit que Martin était le Masque de Fer..... 28, 195-197
Languedoc.. 213, 215, 217, 246
La Prade (de) 126, 154, 156-159 176-179
La Rivière... 113, 114, 117-120 131, 138-139, 144-146, 177
Lasalle..... 289
« La Tour »..... 111, 188
Lauderdale (de)..... 66, 79
Launey (de)..... 190
Lauzun..... 111-120, 177
Lauzun (valets de).... 119-121
Legrain..... 123
Leighton (Sir Ellis).. 49, 70, 75 248
Lely..... 23
Lenglet-Dufresnoy..... 187
Lesdiguières (de)..... 135
Lesignano (duc de)..... 59
Lestang (le sieur de), pseud. de Matthioly..... 129
Lestang, ministre protestant 163
Levant (commerce du) 203
Levé (l'architecte)..... 120
Lionne (de)..... 48, 49, 59-62 64-73, 75-87, 91-95, 98 225-229, 252-259, 269 274-275, 277, 285, 288
Lisignani. *Voir* Lesignano.
Lisola (baron de) 215-217 225, 233, 243, 270, 271, 286
Loiseleur (Jules).. 126, 129-141 194
Londres (marchands de) .. 203
Longueville (Mme de).. 238-239
Lorraine (chevalier de).... 65
Louis XIV, ses négociations avec Arundell et Madame, 46-48 ; ses négociations avec la Bavière au sujet de Prignani, 61-67 ; comment Arundell l'a-t-il renseigné, 72 ; ordonne à Croissy de jouer un tour au prince de Toscane, 84 ; rappelle Prignani, 94-95 ; fait enfermer Dauger, 104-106 ; s'en remet à Foucquet de ce qui regardera la sûreté de Dauger, 114 ; fait renfermer au secret Dauger et La Rivière, 118 ; sa dureté, 200 ; sa basse vengeance sur le régiment de Douglas, 202-207 ; attentat contre lui d'après Roux, 217 ; répond à Ruvigny au sujet de Roux, 223 ; son grand désir de faire prendre Roux, 239, 253 ; sa joie de l'arrestation de Roux,

263, 269 ; refuse de voir Roux, 274 ; sa réponse à d'Efita lui rendant compte de l'exécution de Roux, 285 ; sa croyance qu'il périrait assassiné, 288, 290. *Voir aussi* 29-30, 35-80, et passim.
Louis XIV (frère aîné de).. 191
Louis XIV (frère jumeau de)..... 192
Louis XV..... 6
Louis XVI..... 7
Louis-le-Grand (Collège).. 181
Louvois (de), son voyage à Pignerol, 109. *Voir aussi* 102-155, 159-160, 179, 184, 206-207
Loyauté (de)..... 109
Lychever..... 256-257
Lyon (Péages de)..... 237

Madame. *Voir* Henriette d'Angleterre.
Maeli (Bernardino)..... 295
Magalotti (de)..... 83
Maine (duc du)..... 117
Maisonsel (de)..... 158-159
Malesherbes..... 7
Malzac..... 161-162
Manighetti (Reginaldo).... 295
Mantoue (Charles, duc de) 128-131, 140
Maranville..... 171-172
Marcheuille..... 127
Marchialy ou Marchioly 127, 174, 191
Marchiel..... 127
Marcilly..... 210, 212
Maret (Pierre)..... 176
Marie-Antoinette..... 7
Marie-Christine..... 60
Martin, valet de Roux de Marsilly..... 196-197, 244, 285-286, 288
Marsolan (de)..... 185, 187
Masque de Fer (le). 103, 183-186 188
Masserque (Pierre)..... 176
Matthioly.. 106, 108, 120, 122 125, 137-138, 140, 153, 157-164 175-176, 192-195
Matthioly (le valet de). 128-129 131-133, 138, 153-154, 157-162
Maurepas (de)..... 7
Mazarin (cardinal de)..... 192
Mazel (Pierre de). 262, 264, 267
Melani (Louis-Atto)..... 67-68
Melzac..... 161-163
Mémoires secrets pour servir à l'histoire de Perse..... 182
Merles (les deux)..... 137
Messine (révolte de)..... 98
Minellis (Lucia Johannis Achillis de)..... 294
Ministres protestants. 152, 178
Molina (comte de)..... 82-84 87, 92-93, 215-216, 225, 243 250, 270, 286
Molondin (colonel)..... 235
Monk..... 15, 251
Monmouth (James, duc de) 26, 27-28, 51, 52, 55, 69 75, 77-79, 189
Monmouth (principauté de) 35
Mont-Saint-Michel..... 193
Montague (Lord)..... 69, 265 269-273, 278
Montpellier..... 225
Montaigu. *Voir* Montague.
Montpensier (Mademoiselle de)..... 116-117
Morel (abbé)..... 129-130, 139

Morland (Samuel), dénonce Roux, 211 ; sa vie, 220-222 ; écrit à de Lionne, 226-227 ; sa vie après la mort de Roux, 292-293. *Voir aussi* 252-253, 255
Morosini (ambassadeur de Venise)..... 265
Moseley Hail..... 11-12
Mouslier, résident de France à Soleure..... 229-241 252, 266-267, 269-270
Munich..... 59-63
Munster (évêque de).... 61-63

Nallot..... 109
Naples.. ..... 32-38, 98-100
Napoléon Ier..... 7
Narbonne..... 225
Neuchâtel..... 238-239
Nevers (M. de)..... 67
Newmarket..... 75, 77
Nivernais (duc de)..... 182
Normandie..... 213, 215

Oldendorf (Louis de)..... 122
Olier..... 13
Oliva (Gian Paolo)..... 24, 26 31, 32
Orange (Guillaume d'). 28, 260
Orange (ville d') 213, 216
Orléans (Henriette, duchesse d'). *Voir* Henriette.
Ormond (duc d')..... 76, 251
Ornano (Mme d')..... 217
Orrery (Milord). 251, 275

Pachau..... 67, 100
Palatine (princesse)..... 180
Patouillet..... 263
Pays-Bas espagnols 41, 249, 275
Pecquet..... 183
Pedro (don), vice-roi de Naples..... 34
Pell (John)..... 220
Penan-Coet (Sébastien de). 195
Pendrells..... 11-12
Pepe (Stefano) 60
Péronne 122
Perwich (W.) ou Periwick 274
Petit (le gazetier)..... 262 264-265, 267, 289-290
Petit, syndic de Genève... 218
Philippe d'Orléans, dit le Régent..... 192
Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV..... 271
Pie IV (profession de foi de)..... 16
Piennes (marquis de).. 104-105
Pierre-Cise..... 121
Pignatelli (Franç.)..... 37
Pignerol..... 104, 110, 157
Pignerol (donjon de). 120, 157
Plati (Dom Mario)..... 100
Poitou 213, 215
Pompadour (Mme de)..... 7
Pomponne (de). 92, 99-101, 129
Pont Saint-Esprit..... 225
Pontchartrain (de)..... 171
Portail..... 286
Portsmouth (duchesse de) 36, 195
Poupart..... 103
Pralo..... 258-259
Prangins. 263

Prignani (abbé), est envoyé en Angleterre, 50 ; est logé chez Giraud, 52, 253; il n'était pas le jésuite accompagnant Jacques de la Cloche, 55-59; ses origines, 59; vient en France, 60-61 ; sa mission en Bavière, 62-64 ; est nommé abbé de Beaubec, 65-68 ; son arrivée à Londres, 73-74 ; son voyage à Newmarket, 75; son intervention dans l'affaire du prince de Toscane, 83, 86-88; apprend que l'ambassadeur d'Espagne fait imprimer une liste des vaisseaux français, 92-93; demande de l'argent à Louis XIV, 93 ; reçoit l'ordre de revenir, 94 ; son retour en France, 98; sa mission à Rome pour soulever le royaume de Naples, 99-100 ; sa mort. 101

Prisonnier masqué.... 167-179

Protestants (ministres) 152, 178

Provence..... 203-204, 206 215, 246

Ragny (abbé de)..... 262-263

Randon (Anna)..... 173

Ravaisson..... 194

Récollet d'Arras..... 123

Reilhe..... .... 174, 181

Renneville (Constantin de). *Voir* Constantin.

Rességuier (chevalier de) . 182

Riantz (Armand de)..... 278

Richelieu (cardinal de) ... 192

Richelieu (maréchal de).. 185, 192

Richemond (duchesse de). 69, 75

Richemont (de)..... 141

Richmond (ducs de)..... 36

Rieux (comte de)..... 217

Riousse 186, 187

Ripa Grande..... 38

Riquelet (le P.)..... 181

Rissan (de Lamothe de).. 136, 153

Robin..... 218, 256

Rohan (Henri de) 30, 54

Rome..... 67-68, 99-101

Ronait (George) 176

Rosarges (de).... 170, 174, 175

Roux (Fazillac)..... 192

Roux (Père ou Pérille).... 218

Roux de Marsilly (Claude), origine, 110 ; il commet un rapt, 210 ; il est épié par Ruvigny, 211 ; ses projets de république, 213 ; ses négociations avec l'étranger, 214-215 ; ses correspondants, 218 ; son complot était inexistant, 219 ; son caractère, 220 ; va de Londres en Suisse, 225 ; Roux en Suisse, 229-240; il retourne en Angleterre 241

Ru (Antoine)..... 169

Ruvigny (marquis de), dénonce Roux, 211 ; revient en France, 224 ; sa conversation avec Du Moulin, 269-270 ; sa vie, 291 292. *Voir aussi* 41, 72, 96, 226-228, 255, 276

Saint-Albans, sert d'intermédiaire entre Charles II et Arundell, 46-47 ; s'embarque..... 244
Saint-Cergues ou Saint-Surgue..... 262-263
Saint-Claude 233, 238, 263
Saint-Elme (fort)..... 33
Saint-Gall 232, 246
Saint-James, chapelle catholique 15
Saint-Mars (Bénigne d'Auvergne sr de), prépare le cachot de Dauger, 102; commandant du donjon de Pignerol, 103-134; gouverneur d'Exiles, 135-147; gouverneur de Sainte-Marguerite, 148-166; gouverneur de la Bastille, 167-179. *Voir aussi* 181, 184, 189
Saint-Omer 121
Saint-Paul (cimetière). 173-174 185
Saint-Romain (de)..... 82
Saint-Simon..... 116
Sainte-Foix..... 189
Sainte-Marguerite (île).... 130 148-151, 181, 184, 187
Salerne..... 99
Salins..... 257, 263
Salves ou Selve, dit Valsec. 152 163
San Francisco di Paolo hors de la Porta Capuana.... 36
San Marzo (barons de).... 35
Sandraz de Courtilz 182
Sant'Andrea al Quirinale. 19, 31
Sant'Aniello (abbé de) 32
Santa Sofia in S. Giovanni a Carbonara..... 37
Sardan. 259-260
Sauborn (de)..... 256
Savelli (Cardinal)..... 84
Savoie (Madame Royale, régente de)..... . 128
Selve. *Voir* Salves.
Schomberg (de)..... 209
Sheldon..... 14
Shoreham..... 13
Soissons (Comtesse de)... 115
Somerset House..... 14
Soulavie (Abbé)..... 192
Steuart (A. F.)..... 38
Strozzi (Luigi)..... 83, 91
Stuart de la Cloche (Jacques), novice à St-André, 19 ; sa filiation, 22-23 ; forge des lettres de Charles II, 24-32; ses aventures à Naples, 32-34 ; sa mort, 35-36 ; son âge, 40 ; Mgr Barnes croyait qu'il aurait pu être Prignani, 53-55 ; l'« Italien » était son compagnon, 55-60 ; étude de M. Lang sur lui..... 196
Stuart (Jacques), fils du précédent, sa vie. 37-38, 293-296
Stuarta (D. Maria)..... 34-35
Suède..... 245, 246
Suède (Ambassadeur de) à Paris 216
Suisses..... 213, 225-226 229-241, 246-247, 266-268
Sulzvanger (de)..... 238
Symons (Le P.)..... 43, 56

Taulès (Chevalier)..... 193
Temple (Le chevalier)..... 215
Théatins..... 59-66
Thurloe 220-222
Tirmont..... 171-172
Topin (Marius).. 126, 139, 194
Toscane (Grand-duc de)... 83 86, 91
Toscane (Prince de)..... 81-92
Toulon 207
« Tour »(La)..... 111, 188
Tourry 206-207
Trinité (Manoir de la)..... 23
Tubervill 12
Turenne (Maréchal de). 262-267
Turquie..... 193, 203, 261

Uri..... 268

Valois (Mademoiselle de).. 192
Vals (Temple de) 217
Valsec. *Voir* Salves.
Vauban..... 109, 156
Vaud (Pays de)..... 231
Vaudois..... 212, 220
Vauroy (de)..... 104-106, 134
Veiras, Veirras, Veras, Verras ou Veyras... 286-288
Vénitiens..... 203
Vermandois (Duc de).. 182-183 187, 189
Vernon (Francis). 267, 279-282, 284
Vérone 294-295
Vicaria (La)..... 34
Victor-Amédée, duc de Savoie 144, 156
Vieux-Maisons (Madame de)..... 182
Vigneron..... 143
Villebois..... 136-137, 153-156 176-179
Voltaire..... 183-184, 187-188

W... (M. de)..... 183
Welwood..... 221
West (Austin)..... 39
Whitelocke..... 220
Whitgreave, reçoit Charles II 11
Williamson..... 244, 264
Willys (Sir Richard) 222
Wit (de)..... 258
Worcester (Bataille de)... 11

York (James, duc d'), sa conversion, 42; son rôle dans l'affaire Marsilly, 279-280. *Voir aussi* 27, 44, 47, 48, 55-56, 72, 75, 89, 92, 205, 214, 215-216, 249, 251, 272

Zurich.. 229-240, 246, 274, 276

TABLE DES MATIÈRES

Avertissement..... 6

1re PARTIE : LE MASQUE DE FER

Chapitre Ier : *La Conversion de Charles II :*

Fuite de Charles II après Worcester..... 11
Il se convertit dans le fond du cœur..... 13
Sa bienveillance pour les Catholiques après la Restauration..... 14
Sa négociation avec le Saint-Siège pour rétablir le Catholicisme en Angleterre..... 15

Chapitre II : *Jacques Stuart de la Cloche :*

Son entrée au noviciat des Jésuites à Rome..... 19
C'était un faussaire..... 21
Fausses lettres de Charles II, écrites par lui..... 25
Jacques Stuart à Naples..... 32
Sa mort et son testament..... 35
Son fils..... 37
Les travaux sur lui..... 38

Chapitre III : *L'Abbé Prignani :*

Négociations entre Charles II et Louis XIV..... 41
Conversion du duc d'York..... 42
Mission d'Arundell en France..... 46
Envoi de Prignani en Angleterre..... 50
Qui était Prignani?..... 53
Prignani vient en France..... 59
Mission de Prignani en Bavière..... 62

Prignani est nommé abbé de Beaubec..... 67
C'est Madame qui a fait envoyer Prignani en Angleterre. 68
Prignani en Angleterre..... 72
L'affaire du prince de Toscane..... 81
Rappel de Prignani..... 94
Mission de Prignani pour soulever le royaume de Naples..... 98
Mort de Prignani à Rome..... 101

Chapitre IV : *Eustache Dauger à Pignerol :*

Son arrestation..... 101
Dauger au service de Foucquet..... 110
Mort de Foucquet..... 116
Les valets de Foucquet..... 118
Dubreuil et le Jacobin..... 120
Louis de Oldendorf et les hypothèses de M. Jung..... 122
Matthioly..... 128

Chapitre V : *Les deux de la Tour d'en bas à Exiles :*

Saint-Mars transféré à Exiles..... 135
Catinat à Pignerol et à Casal..... 139
Dauger et La Rivière à Exiles..... 142
Mort de La Rivière..... 146

Chapitre VI : *L'Ancien Prisonnier à Sainte-Marguerite :*

Saint-Mars est nommé gouverneur de Sainte-Marguerite. 148
Transfert du prisonnier..... 149
Les prisonniers de Pignerol sous Villebois et Laprade.. 153
De Herse..... 154
M. de Bulonde..... 155
Les prisonniers de Pignerol à Sainte-Marguerite..... 156
Mort de Matthioly..... 160

Chapitre VII : *Le Prisonnier masqué à la Bastille :*

Saint-Mars est nommé gouverneur de la Bastille..... 167
Transfert d'un prisonnier masqué..... 168
Le prisonnier masqué à la Bastille..... 170
Mort du prisonnier masqué..... 173
Les dépenses pour le prisonnier et ses co-détenus..... 176

Chapitre VIII : *La Légende et les Chercheurs :*

La princesse Palatine..... 180
Constantin de Renneville..... 181
Les *Mémoires de Perse*..... 182
Voltaire..... 183
Lenglet-Dufresnoy, La Grange-Chancel, Formanoir, Sainte-Foix, le P. Griffet..... 187
Le baron de Heiss..... 191
Soulavie, Roux-Fazillac, Taulès..... 192
Lacroix, Loiseleur, Topin, Iung, Ravaisson..... 194
Lair, Burgaud et Bazeries, Funck-Brentano..... 195
A. Lang, Mgr. Barnes..... 195
Conclusions de l'auteur..... 198

Chapitre IX : *Le Régiment de Douglas.*

2e PARTIE : ROUX DE MARSILLY

Chapitre I : *La Découverte du Complot :*

Origines de Roux de Marsilly..... 209
Il est épié par Ruvigny, chez Morland..... 211
Réponse de Louis XIV à Ruvigny..... 223
Roux quitte l'Angleterre..... 225

Chapitre II : *Roux en Suisse :*

Roux dénoncé à Mouslier..... 229
Mécontentement des Suisses contre la France..... 230
Roux à Zurich et Saint-Claude..... 232

Chapitre III : *Roux en Angleterre :*

Roux et Arlington..... 242
Politique de Charles II..... 248
Roux à Douvres..... 250
Croissy recherche Roux..... 252

Chapitre IV : *L'Arrestation de Roux :*

Les arrestations à l'étranger par ordre de Louis XIV... 258
Arrestation de Roux..... 262
Rôle de Turenne..... 264
Sentiments des Suisses..... 266
Sentiments des Anglais..... 269

Chapitre V : *Procès et Supplice de Roux :*

Lionne visite Roux 274
Procès et condamnation de Roux..... 275
Son supplice 279
Martin et M. Joly..... 285
Veyras 286
Les complices et imitateurs de Marsilly 288
Ruvigny et Morland après l'exécution de Roux..... 291

ERRATUM

Page 94, in fine. lire quatre pages plus loin *au lieu de* deux pages plus loin.

UCSB LIBRARY
X-28931

University of California
SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
Return this material to the library
from which it was borrowed.

SRLF

OCT 9 7 26

UC Southern Regional Library Facility
A 000 526 245 6